

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12-13

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:

The Honourable VERNON WHITE

Wednesday, May 8, 2013
Wednesday, May 22, 2013
Tuesday, May 28, 2013
Wednesday, May 29, 2013

Issue No. 37

*Thirty-eighth, thirty-ninth, fortieth and
forty-first meetings on:*

The federal government's constitutional, treaty,
political and legal responsibilities to First Nations,
Inuit and Metis peoples and other matters generally
relating to the Aboriginal Peoples of Canada

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

Président :

L'honorable VERNON WHITE

Le mercredi 8 mai 2013
Le mercredi 22 mai 2013
Le mardi 28 mai 2013
Le mercredi 29 mai 2013

Fascicule n° 37

*Trente-huitième, trente-neuvième, quarantième et
quarante et unième réunions concernant :*

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles,
politiques et juridiques du gouvernement fédéral
à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis
et d'autres questions générales relatives aux
peuples autochtones du Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Vernon White, *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Beyak	Munson
* Cowan	Patterson
(or Tardif)	Raine
Demers	Seth
* LeBreton, P.C.	Sibbeston
(or Carignan)	Tannas
Lovelace Nicholas	Watt

*Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Enverga (*May 23, 2013*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Wells (*May 23, 2013*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Eaton (*May 23, 2013*).

The Honourable Senator Enverga replaced the Honourable Senator Nolin (*May 22, 2013*).

The Honourable Senator Seth replaced the Honourable Senator Enverga (*May 22, 2013*).

The Honourable Senator Enverga replaced the Honourable Senator Seth (*May 17, 2013*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Tannas (*May 17, 2013*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Patterson (*May 8, 2013*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Beyak (*May 8, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Vernon White

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Beyak	Munson
* Cowan	Patterson
(ou Tardif)	Raine
Demers	Seth
* LeBreton, C.P.	Sibbeston
(ou Carignan)	Tannas
Lovelace Nicholas	Watt

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 23 mai 2013*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 23 mai 2013*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (*le 23 mai 2013*).

L'honorable sénateur Enverga a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 22 mai 2013*).

L'honorable sénatrice Seth a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 22 mai 2013*).

L'honorable sénateur Enverga a remplacé l'honorable sénatrice Seth (*le 17 mai 2013*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 17 mai 2013*).

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 8 mai 2013*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 8 mai 2013*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 8, 2013
(81)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the deputy chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Demers, Dyck, Eaton, Lovelace Nicholas, Raine, Seth, Tannas and Wells (8).

In attendance: Shauna Troniak and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Andrew Saranchuk, Assistant Deputy Minister, Resolution and Individual Affairs;

Aideen Nabigon, Director General, Settlement Agreement Policy and Partnerships.

Mr. Saranchuk made a statement and, together with Ms. Nabigon, answered questions.

At 7:47 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 22, 2013
(82)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:55 p.m., in room 9, Victoria Building, the deputy chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Demers, Dyck, Enverga, Raine, Seth and Watt (6).

Other senators present: The Honourable Senators Beyak and Patterson (2).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 8 mai 2013
(81)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 160-S de l'édifice du centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Demers, Dyck, Eaton, Lovelace Nicholas, Raine, Seth, Tannas et Wells (8).

Également présents : Shauna Troniak et Wren Nasr, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Andre Saranchuk, sous-ministre adjoint, Résolution et affaires individuelles;

Aideen Nabigon, directrice générale, Convention de règlement, politiques et partenariats.

M. Saranchuk fait un exposé, puis, avec Mme Nabigon, répond aux questions.

À 19 h 47, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 22 mai 2013
(82)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 55, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Demers, Dyck, Enverga, Raine, Seth et Watt (6).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Beyak et Petterson (2).

In attendance: Shauna Troniak and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESS:

As an individual:

Jane Dickson-Gilmore, Associate Professor, Department of Law & Legal Studies, Carleton University.

Ms Dickson-Gilmore made a statement and answered questions.

At 8:27 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, May 28, 2013

(84)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met in camera this day, at 9:30 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Demers, Dyck, Lovelace Nicholas, Munson, Raine, Seth, Tannas, Watt and White (10).

Other senator present: The Honourable Senator Dagenais (1).

In attendance: Shauna Troniak and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Également présents : Shauna Troniak et Wren Nasr, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

À titre personnel :

Jane Dickson-Gilmore, professeure associée, faculté de droit et d'études juridiques, Université Carleton.

Mme Dickson-Gilmore fait un exposé et répond aux questions.

À 20 h 27, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 28 mai 2013

(84)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Demers, Dyck, Lovelace Nicholas, Munson, Raine, Seth, Tannas, Watt et White (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Dagenais (1).

Également présents : Shauna Troniak et Wren Nasr, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

*WITNESSES:**Department of Justice Canada:*

Barbara Merriam, Director General, Programs Branch;

Candice St-Aubin, Acting Director, Aboriginal Justice Directorate.

Ms Merriam made a statement and, together with Ms St-Aubin, answered questions.

At 10:38 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 29, 2013
(84)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:52 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Demers, Dyck, Patterson, Raine, Seth, Sibbeston, Tannas and Watt (9).

In attendance: Shauna Troniak and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

*WITNESSES:**Assembly of First Nations:*

Shawn (A-in-chut) Atleo, National Chief;

Cameron Alexis, Regional Chief (Alberta);

Roger Augustine, Regional Chief (New Brunswick and Prince Edward Island).

Mr. Atleo made a statement and, together with Mr. Alexis and Mr. Augustine, answered questions.

*TÉMOINS :**Ministère de la Justice Canada :*

Barbara Merriam, directrice générale, Direction générale des programmes;

Candice St-Aubin, directrice par intérim, Justice applicable aux Autochtones.

Mme Merriam fait un exposé, puis, avec Mme St-Aubin, répond aux questions.

À 10 h 38, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 29 mai 2013
(84)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 52, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Demers, Dyck, Patterson, Raine, Seth, Sibbeston, Tannas et Watt (9).

Également présents : Shauna Troniak et Wren Nasr, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :**Assemblée des Premières Nations :*

Shawn (A-in-chut) Atleo, chef national;

Cameron Alexis, chef régional (Alberta);

Roger Augustine, chef régional (Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard).

M. Atleo fait un exposé, puis, avec M. Alexis et M. Augustine, répond aux questions.

At 8:12 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

À 20 h 12, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 8, 2013

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m. to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

Senator Lillian Eva Dyck (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the Web.

My name is Lillian Dyck. I am a senator from Saskatchewan, and I am deputy chair of the committee. I will be filling in for our chair, Senator Vernon White, for the first part of this meeting as he is detained at another meeting.

The mandate of this meeting is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada, generally. From time to time, we invite individuals, organizations and departments to give us an overview of issues of concern within their mandate.

In 2010, this committee released a report entitled *The Journey Ahead: Report on Progress since the Government of Canada's Apology to Former Students of Indian Residential Schools*. In the report, the committee expressed interest in remaining updated on the progress of this issue. As the mandate of the Truth and Reconciliation Commission is coming to a close, we felt that this would be a time good for a follow-up.

Today, we will hear testimony from individuals within Aboriginal Affairs and Northern Development Canada who deal with the Truth and Reconciliation Commission issues. Would members please help me in welcoming Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, represented by Andrew Saranchuk, Assistant Deputy Minister, Resolution and Individual Affairs; and Aideen Nabigon, Director General, Settlement Agreement Policy and Partnerships.

Before hearing from our witnesses, I would like to take this opportunity to ask the members of the committee who are present this evening to introduce themselves.

Senator Raine: Senator Nancy Greene Raine from British Columbia.

Senator Tannas: Senator Scott Tannas from Alberta.

Senator Seth: Asha Seth from Toronto, Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs et au public qui regarde la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur la chaîne CPAC ou sur le Web.

Je m'appelle Lillian Dyck. Je suis sénatrice de la Saskatchewan et vice-présidente du comité. Je remplacerai notre président, le sénateur Vernon White, pour la première partie de la séance, parce qu'il est retenu à une autre réunion.

Le mandat de la séance est d'examiner de manière générale les lois et les questions relatives aux peuples autochtones du Canada. De temps à autre, nous invitons des personnes, des organismes et des ministères à venir nous donner un aperçu des enjeux dans leur sphère.

En 2010, le comité a publié un rapport intitulé *Le chemin à parcourir : Rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones*. Dans le rapport, le comité exprime le souhait de demeurer au courant de la progression de cet enjeu. Étant donné que le mandat de la Commission de vérité et de réconciliation arrive à échéance, nous avons convenu que ce serait un bon moment pour faire un suivi à ce sujet.

Nous entendrons aujourd'hui les témoignages de représentants d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada qui s'occupent des enjeux relatifs à la Commission de vérité et de réconciliation. Chers collègues, accueillons maintenant les représentants d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Nous avons Andrew Saranchuk qui est sous-ministre adjoint, Résolution et affaires individuelles, et Aideen Nabigon qui est directrice générale, Convention de règlement, politiques et partenariats.

Avant de laisser la parole à nos témoins, j'aimerais profiter de l'occasion pour demander aux membres du comité présents de bien vouloir se présenter.

La sénatrice Raine : Sénatrice Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Tannas : Sénateur Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Seth : Asha Seth, de Toronto, en Ontario.

Senator Eaton: Thank you for coming tonight. Nicky Eaton, Ontario.

Senator Demers: Thank you for coming tonight. Jacques Demers, Quebec.

Senator Wells: David Wells from Newfoundland and Labrador.

Senator Lovelace Nicholas: Senator Lovelace Nicholas from Tobique First Nation in New Brunswick.

The Deputy Chair: Witnesses, we look forward to your presentation, which will be followed by questions from the senators. Please proceed.

Andrew Saranchuk, Assistant Deputy Minister, Resolution and Individual Affairs, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Honourable senators, I thank you for the invitation to appear before you today to discuss Canada's progress on its obligations vis-à-vis the Truth and Reconciliation Commission. I would like to focus my remarks on the work that Aboriginal Affairs and Northern Development Canada is undertaking as we approach the last year of the commission's five-year mandate.

The Truth and Reconciliation Commission was established in 2008 following the court-approved Indian Residential Schools Settlement Agreement. The commission's mandate and the government's obligations vis-à-vis the commission are both set out in the settlement agreement itself, which was negotiated and agreed to by counsel for former students, legal counsel for the churches, the Assembly of First Nations, as well as Inuit representatives and the Government of Canada.

As of March 31, 2013, almost 99 per cent of the 80,000 estimated eligible former students have received Common Experience Payments totalling approximately \$1.6 billion. These are the payments that are provided to eligible former students who resided at a listed Indian residential school. Eligible former students receive \$10,000 for their first year or part thereof of their attendance at a listed school, plus \$3,000 for each additional year or part thereof.

In addition, through the independent assessment process, which is dealing with claims of sexual or physical abuse, just under 38,000 applications were received by the September 19, 2012 deadline. Over half of these applications have already been resolved. Of those, approximately 16,000 claimants have to date received payments totalling approximately \$1.9 billion.

The government recognizes that what happened to Aboriginal children in residential schools was wrong. As the Prime Minister acknowledged in his historic 2008 apology, the placement of children in these schools, away from their families and communities, in a failed attempt to rid them of their culture

La sénatrice Eaton : Merci de votre présence ce soir. Nicky Eaton, de l'Ontario.

Le sénateur Demers : Merci de votre présence ce soir. Jacques Demers, du Québec.

Le sénateur Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sénatrice Lovelace Nicholas, de la Première nation de Tobique, au Nouveau-Brunswick.

La vice-présidente : Chers témoins, je vous laisse faire votre exposé, puis les sénateurs vous poseront des questions. Allez-y.

Andrew Saranchuk, sous-ministre adjoint, Résolution et affaires individuelles, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Honorables sénateurs, je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui pour discuter des progrès réalisés par le Canada relativement à ses obligations à l'égard de la Commission de vérité et de réconciliation. Mes remarques porteront sur le travail qu'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a entrepris, tandis que nous nous approchons de la dernière année du mandat quinquennal de la commission.

La Commission de vérité et de réconciliation du Canada a été créée en 2008 après l'adoption de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens approuvée par les tribunaux. Le mandat de la commission et les obligations du gouvernement à l'égard de la commission sont énoncés dans la convention de règlement proprement dite, qui a été négociée et acceptée par un conseiller juridique représentant les anciens élèves, un conseiller juridique représentant les Églises, l'Assemblée des Premières Nations, ainsi que des représentants inuits et le gouvernement du Canada.

En date du 31 mars 2013, près de 99 p. 100 des 80 000 anciens élèves que l'on estimait admissibles ont reçu leur indemnité du Paiement d'expérience commune, pour un versement total de près de 1,6 milliard de dollars. Il s'agit de paiements qui sont versés aux anciens élèves admissibles qui ont résidé dans un pensionnat indien nommé dans la convention de règlement. Les anciens élèves admissibles reçoivent 10 000 \$ pour leur première année, ou une partie d'année, de fréquentation d'un pensionnat indien nommé, puis 3 000 \$ pour chaque année subséquente, ou partie d'année.

De plus, dans le cadre du processus d'évaluation indépendant portant sur des allégations de sévices physiques et sexuels, un peu moins de 38 000 demandes ont été reçues avant la date d'échéance du 19 septembre 2012. Plus de la moitié de ces demandes ont déjà été réglées. Notamment, plus de 16 000 demandeurs ont reçu un paiement jusqu'à maintenant, pour un versement total d'environ 1,9 milliard de dollars.

Le gouvernement reconnaît les torts causés aux enfants autochtones dans les pensionnats. Comme l'a indiqué le premier ministre lorsqu'il a présenté des excuses historiques en 2008, le placement des enfants dans ces pensionnats, loin de leur famille et de leur communauté culturelle, dans une tentative vaine de les

and heritage has had lasting effects that continue to reverberate today. Canada is committed to promoting reconciliation and to renewing and strengthening the relationship between Aboriginal peoples and other Canadians.

In addition to its other obligations under the settlement agreement, a couple of which I have just mentioned, Canada has several specific obligations vis-à-vis the commission itself. First, the government is obligated to ensure the participation of high-level government officials at each of the Truth and Reconciliation Commission's seven national events. Second, Canada is obligated to disclose to the commission all documents relevant to its mandate in an organized fashion. Third, on the commemoration initiative, the settlement agreement outlined a process through which the commission would receive proposals and make funding recommendations to Canada. Canada is meeting each of these obligations and in certain cases has gone beyond the requirements set out in the settlement agreement.

[*Translation*]

Last month in Montreal, the Truth and Reconciliation Commission held the fifth of its seven national events.

These events play an important role in the process of healing by bringing former students together with government, the churches and other Canadians to share stories that lead to a greater understanding of what happened at Indian residential schools.

For each of these national events, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada has coordinated the federal presence, including participation from Health Canada, Service Canada, National Defence, Library and Archives Canada and the RCMP.

The Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development has actively participated in each of these national events. Our department has also hosted a federal booth to provide information and engage with former students and other attendees at these events.

[*English*]

Canada has provided gestures of reconciliation at each national event as well. For example, Canada has provided over \$1 million to support the travel and accommodation for former students attending those national events. In addition, Canada has provided funding for Aboriginal organizations and former students to promote, display and distribute their publications at the national events.

dépouiller de leur culture et de leur patrimoine, a eu des conséquences durables qui se font encore sentir aujourd'hui. Le Canada est résolu à favoriser la réconciliation, ainsi qu'à renouveler et à renforcer la relation entre les Autochtones et les autres Canadiens.

En plus de ses autres obligations en vertu de la convention de règlement — et je viens d'en mentionner quelques-unes, le Canada a plusieurs obligations précises à l'égard de la commission. Premièrement, le gouvernement est tenu de veiller à la participation de représentants de haut niveau du gouvernement à chacun des sept événements nationaux de la commission. Deuxièmement, le Canada est tenu de divulguer à la commission tous les documents pertinents à son mandat d'une manière organisée. Et troisièmement, en ce qui a trait à l'initiative de commémoration, la convention de règlement décrit un processus par lequel la commission peut recevoir des propositions et formuler des recommandations au Canada en matière de financement. Le Canada s'acquitte de chacune de ces obligations et, dans certains cas, est allé au-delà des exigences énoncées dans la convention de règlement.

[*Français*]

Le mois dernier, à Montréal, la Commission de vérité et réconciliation a tenu le cinquième de ses sept événements nationaux.

Ces événements jouent un rôle important dans le processus de guérison en permettant aux anciens élèves de se réunir avec des représentants du gouvernement et des Églises, ainsi que d'autres Canadiens, pour raconter leur histoire et ainsi contribuer à une meilleure compréhension de ce qui s'est passé dans les pensionnats indiens.

Pour chacun de ces événements nationaux, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a coordonné la présence fédérale, y compris la participation de Santé Canada, de Service Canada, de la Défense nationale, de Bibliothèque et Archives Canada et de la Gendarmerie royale du Canada.

Le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien a participé activement à chacun de ces événements nationaux. Notre ministère a également organisé un kiosque fédéral afin de fournir des renseignements aux anciens élèves et aux autres participants à ces événements et de discuter avec eux.

[*Traduction*]

Le Canada a également posé des gestes de réconciliation à chacun des événements nationaux. Par exemple, le Canada a versé plus de 1 million de dollars pour couvrir les frais de déplacement et d'hébergement des anciens élèves qui participaient aux événements nationaux. De plus, le Canada a octroyé du financement à des organisations autochtones et d'anciens élèves pour faire la promotion de leurs diverses publications, les afficher et les distribuer à l'occasion des événements nationaux.

As you may be aware, Canada's obligation to disclose documents to the commission was the subject of a recent Auditor General report. Aboriginal Affairs and Northern Development Canada agrees with the Auditor General that Canada and the commission can work more closely together to ensure that the document disclosure objectives of the settlement agreement are met.

To date, Canada has disclosed approximately 3.5 million documents, including historical documents from Library and Archives Canada and active and semi-active documents from Aboriginal Affairs and Northern Development and other government departments. All of these documents have been digitally scanned and provided to the commission in an electronic format.

Canada did not originally disclose documents held at Library and Archives Canada since Canada had a different interpretation of its obligation under the settlement agreement than did the commission. Canada's interpretation was that it was mandated to disclose all relevant active and semi-active documents, in other words, those documents that had not yet been transferred to Library and Archives Canada, and only to provide the commission with access to the documents held at Library and Archives Canada. Based on this interpretation, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada originally focused its efforts on working with other government departments to ensure that almost all relevant active and semi-active documents were made available to the commission by July 2013. Canada is on track to meet this deadline.

Regarding the documents housed at Library and Archives Canada, the commission disagreed with Canada's interpretation of its obligation and sought direction from the courts in April 2012. On January 30, 2013, the Ontario Superior Court of Justice clarified the obligation regarding the documents held at Library and Archives Canada and instructed Canada to disclose those documents in an organized manner, using the principles of reasonableness and proportionality.

In the wake of the court decision, over the past three months, Aboriginal Affairs, the commission and Library and Archives Canada have been pooling their knowledge to determine the extent of the material in the archives that require review. This is a necessary step and one that will enable the development of a clear plan that will be put in place before researchers begin pouring through the tens of thousands of boxes held at Library and Archives Canada. This cooperative effort has been fruitful and should help minimize the time and cost involved in producing the documents relevant to the commission's mandate.

Comme vous le savez peut-être, l'obligation du Canada de transmettre les documents à la commission a fait l'objet d'un récent rapport du vérificateur général. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada est d'accord avec le vérificateur général lorsqu'il affirme que le Canada et la commission peuvent collaborer plus étroitement pour satisfaire aux exigences en matière de communication de documents établies dans la convention de règlement.

Jusqu'à maintenant, le Canada a transmis environ 3,5 millions de documents, dont des documents historiques provenant de Bibliothèque et Archives Canada et des documents actifs et semi-actifs d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et d'autres ministères. Tous ces documents ont été numérisés et fournis à la commission en format électronique.

Le Canada n'a pas initialement transmis les documents conservés par Bibliothèque et Archives Canada, étant donné qu'il a une interprétation différente de son obligation prévue dans la convention de règlement de celle de la commission. L'interprétation du Canada était qu'il était tenu de remettre à la commission tous les documents actifs et semi-actifs pertinents, c'est-à-dire les documents qui n'ont pas encore été transférés à Bibliothèque et Archives Canada, et de lui donner seulement accès aux documents conservés par Bibliothèque et Archives Canada. Sur la base de cette interprétation, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a concentré ses efforts à travailler avec d'autres ministères fédéraux pour veiller à ce que presque tous les documents actifs et semi-actifs pertinents soient mis à la disposition de la commission d'ici juillet 2013. Le Canada est en voie de respecter ce délai.

En ce qui concerne les documents conservés par Bibliothèque et Archives Canada, la commission n'était pas d'accord avec l'interprétation que donne le Canada à cette obligation et a demandé l'avis des tribunaux en avril 2012. Le 30 janvier 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a clarifié l'obligation concernant les documents conservés par Bibliothèque et Archives Canada et a ordonné au Canada de remettre de façon structurée tous ces documents, selon les principes du caractère raisonnable et de la proportionnalité.

Dans la foulée de cette décision, au cours des trois derniers mois, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, la commission et Bibliothèque et Archives Canada ont donc entrepris de mettre en commun leur savoir afin de déterminer l'ampleur du matériel des archives qu'il faut examiner. Cette étape est essentielle, car elle permettra d'élaborer un plan clair qu'on pourra mettre en œuvre avant que les chercheurs commencent à examiner le contenu des dizaines de milliers de boîtes conservées à Bibliothèque et Archives Canada. Cet effort de collaboration a porté ses fruits et devrait permettre de réduire au minimum le temps et les coûts nécessaires pour produire tous les documents pertinents au mandat de la commission.

[Translation]

Another area in which we have worked with the commission is the \$20 million commemoration initiative of the settlement agreement, which provides former students, their families and communities the opportunity to pay tribute to, honour, educate, remember and memorialize their experiences by acknowledging the systemic impacts of the residential school system.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada and the commission are jointly responsible for the development and implementation of commemoration. All of the funding has now been allocated to 144 primarily aboriginal organizations and will be spent by March 2014.

[English]

Over and above the legal obligations I just mentioned, Canada has also provided the commission with \$8 million in funding, in addition to the \$60 million provided for the Indian Residential Schools Settlement Agreement, to assist with its costs of administering a federal department. Aboriginal Affairs has also provided up to \$1 million annually to the commission for in-kind administrative and corporate services, for a total of up to \$5 million over five years, from 2008 to 2013. This commitment was recently extended to July 2014 for the purpose of covering the salaries of five employees of the commission.

Aboriginal Affairs is also working closely with the commission to assist with the production, translation and distribution of its final report. Canada is committed to providing financial support to the commission for this endeavour.

In 2012, the commission issued its interim report. I would like to note that Canada has already responded to many of the recommendations in that interim report. For example, we have sent copies of the Prime Minister's apology to some 18,000 elementary and secondary schools across the country, as recommended by the commission.

Since this past November, the leaders of each of the parties to the settlement agreement, including the churches and the government, have been meeting regularly and have identified priority areas on which they are focusing efforts to help the commission fulfill its mandate. There is a commitment at the most senior level of our department to support these discussions, which have become even more critical as the end of the commission's mandate draws near.

[Français]

Nous avons également travaillé avec la commission au projet de commémoration de 20 millions de dollars prévu dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Ce projet permet aux anciens élèves, à leur famille et à leur collectivité de rendre hommage aux victimes, d'honorer leur mémoire, mais aussi de sensibiliser la population aux expériences qu'elles ont vécues dans les pensionnats, de s'en souvenir et de les commémorer en reconnaissant les conséquences systémiques de ces pensionnats.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et la commission sont conjointement chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de la commémoration. Tous les fonds ont été alloués à 144 organisations principalement autochtones et seront dépensés d'ici mars 2014.

[Traduction]

Au-delà des obligations juridiques que je viens de mentionner, le Canada a également versé à la commission une somme de 8 millions de dollars en financement qui s'ajoute aux 60 millions de dollars accordés aux termes de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens pour assumer le coût de l'administration d'un ministère fédéral. De 2008 à 2013, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a aussi fourni annuellement des services administratifs et ministériels à la commission, soit une contribution valant jusqu'à 1 million de dollars, pour un maximum de 5 millions de dollars sur cinq ans. Cet engagement a récemment été prolongé jusqu'en juillet 2014 afin de couvrir le salaire de cinq employés.

De plus, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada travaille étroitement avec la commission afin de l'aider à préparer, à traduire et à distribuer son rapport définitif. Le Canada est résolu à fournir un soutien financier à la commission dans cette entreprise.

En 2012, la commission a publié un rapport préliminaire. J'aimerais souligner que le Canada a déjà donné suite à bon nombre des recommandations formulées dans le rapport. Par exemple, comme l'a recommandé la commission, nous avons envoyé une copie des excuses complètes présentées par le premier ministre à quelque 18 000 écoles primaires et secondaires du pays.

Depuis novembre dernier, les dirigeants de chaque partie de la convention de règlement, y compris les Églises et le gouvernement, se sont réunis régulièrement et ont cerné les domaines d'intervention prioritaires sur lesquels il faut concentrer les efforts pour aider la commission à exécuter son mandat. L'échelon le plus élevé de notre ministère s'est engagé à appuyer ces discussions qui sont devenues encore plus essentielles, étant donné que la fin du mandat de la commission approche.

[Translation]

In closing, I would like to reiterate that the Truth and Reconciliation Commission is an important component of the reconciliation process between aboriginal people and other Canadians.

We look forward to continuing to assist the commission with its important mandate and to meeting Canada's obligations as set out in the settlement agreement.

[English]

The Deputy Chair: Thank you very much.

Ms. Nabigon, will you be making remarks?

Aideen Nabigon, Director General, Settlement Agreement Policy and Partnerships, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: No, thank you.

The Deputy Chair: We will open the floor to questions from senators.

Senator Demers: Thank you very much for your presentation. It was very clear and understood.

This initiative is about reconciliation. Has Canada done anything over and above what the courts have ordered with the Indian Residential Schools Settlement Agreement?

Mr. Saranchuk: In addition to the court-ordered obligations and in the spirit of reconciliation, Canada has supported the TRC in several other ways. I mentioned some of them in my remarks. We have provided \$8 million to the TRC to assist with the cost of administering a federal department. We provided up to \$1 million annually to assist with in-kind corporate and administrative services, and we are working very closely with the commission in terms of its final report.

We have also committed and provided over \$1 million to Aboriginal organizations so that they could support the travel and accommodation of former students so that they can attend these national events. There have been five national events already across the country. It is important that students can make their way to those events, and Canada has done that.

Over and above that, Canada has marked the sad history of residential schools with the installation of a stained glass window over the west entrance of Parliament. This was designed by renowned Metis artist Christi Belcourt, and it commemorates the sad legacy of Indian residential schools. It provides a unique opportunity for parliamentarians and for visitors of Parliament to learn more about the history. It is hoped that it will provide and provoke questions and thoughts about this sad history.

As part of that, we have also engaged in certain educational materials that we have sent to the over 18,000 schools in Canada to explain what Canada has done in this respect.

[Français]

En conclusion, j'aimerais réitérer que la Commission de vérité et réconciliation est un élément important du processus de réconciliation entre les Autochtones et tous les autres Canadiens.

Nous sommes heureux de continuer à aider la commission dans l'exécution de son important mandat et d'honorer les obligations du Canada aux termes de la convention de règlement.

[Traduction]

La vice-présidente : Merci beaucoup.

Madame Nabigon, avez-vous un exposé?

Aideen Nabigon, directrice générale, Convention de règlement, politiques et partenariats, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Non. Merci.

La vice-présidente : Nous passerons donc aux questions des sénateurs.

Le sénateur Demers : Merci beaucoup de votre exposé. C'était très clair et très intelligible.

L'initiative concerne la réconciliation. Le Canada a-t-il fait quelque chose qui allait au-delà des exigences que les tribunaux lui avaient imposées aux termes de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens?

M. Saranchuk : En plus des obligations imposées par les tribunaux, dans l'esprit de la réconciliation, le Canada a soutenu la CVR de bien d'autres façons. J'en ai mentionné quelques-unes dans mon exposé. Nous avons versé 8 millions de dollars pour aider la CVR à assumer les coûts relatifs à l'administration d'un ministère fédéral. Nous avons versé jusqu'à 1 million de dollars par année pour aider la CVR en ce qui a trait aux services administratifs et ministériels. De plus, nous collaborons très étroitement avec la CVR en ce qui a trait à son rapport définitif.

Nous avons aussi versé plus de 1 million de dollars aux organismes autochtones pour leur permettre de payer les déplacements et l'hébergement d'anciens élèves pour qu'ils puissent participer aux événements nationaux. Il y a déjà eu cinq événements nationaux au Canada. Il est important que les anciens élèves puissent y participer, et le Canada a rendu le tout possible.

De plus, le Canada a commémoré la triste histoire des pensionnats indiens en installant un vitrail à l'entrée ouest du Parlement. L'œuvre d'art, qui a été conçue par Christi Belcourt, une artiste métisse de renom, offre aux parlementaires et aux visiteurs une occasion unique d'en apprendre davantage sur notre histoire. On espère que cela incitera les gens à se questionner sur le lourd héritage de ces établissements.

Dans ce contexte, nous avons également préparé du matériel pédagogique que nous avons envoyé dans les 18 000 écoles du pays pour expliquer les mesures prises par le Canada.

Senator Demers: Thank you very much. That was well answered.

Senator Eaton: In *The Journey Ahead*, Justice Sinclair remarked that apart from the monetary things that have to be done, “. . . we must find a way to resolve that flawed relationship and establish a new sound relationship.” That sounds like a formidable challenge. I am sure have you thought about it. Do you have any thoughts you would like to share with us about that?

Mr. Saranchuk: That is a difficult question. The mandate or role of the commission itself is challenging, and reconciliation and truth will not necessarily be found in the five years of its mandate. I would suggest that reconciliation has to happen on a number of levels. It probably has to happen both at a societal level and hopefully at an individual level.

We hope that through the Common Experience Payments and the independent assessment process that we can process them as quickly as possible so that former students can hopefully experience some sort of reconciliation with the government and the churches on that individual level. However, I would note that money cannot make someone whole for the things that were done to them, necessarily, and it is in that sense that it is, in its own way, a gesture of trying to reconcile on that individual level.

Regarding the broader, societal issue, I understand that the Truth and Reconciliation Commission will be coming to you and making a presentation. Some of that is probably squarely within their mandate.

Senator Eaton: It is an interesting problem, and I was very pleased when I read the report to see that the judge did not take a short-sighted point of view. He was thinking along generational lines. I wonder whether people of my generation, or even a bit younger, are really too old to matter, and we should really be putting more concentration on the younger people and on people in schools, on both the Aboriginal side and the non-Aboriginal side, to form a real Canadian bond between the next generations coming up.

Mr. Saranchuk: I think you are absolutely right. I can advise you that this is the discussion of what I called the All-Parties Meeting, where all the heads of the parties get together every month or two — or two months now — to discuss these sorts of issues. They are different working groups that report back. One of them is on outreach education. I am sure the chair of the commission and the commission can report to you on what exactly they are doing vis-à-vis the provincial curriculum in which schools. However, I know that is one of the themes they are working hard on.

I can advise that even though I have a school-age daughter, one of the things I sometimes question is why she has not heard about residential schools as part of her curriculum.

Le sénateur Demers : Merci beaucoup. C'est une bonne réponse.

La sénatrice Eaton : Dans son rapport intitulé *Le chemin à parcourir*, le juge Sinclair fait observer qu'en plus des mesures de financement que nous avons prises, « nous devons trouver un moyen de corriger cette mauvaise relation et d'établir une nouvelle relation saine. » Cela me semble être un défi de taille. Je suis certain que vous y avez réfléchi. Avez-vous quelque chose à nous dire à ce sujet?

M. Saranchuk : C'est une question difficile. Le mandat ou le rôle de la commission est très exigeant, et il faudra peut-être plus que cinq années pour en arriver à une réconciliation et mettre à jour la vérité. À mon avis, la réconciliation doit se faire à différents niveaux : au niveau collectif et, espérons-le, au niveau individuel.

Par l'entremise du programme Paiement d'expérience commune et du Processus d'évaluation indépendant, nous espérons traiter les demandes des anciens pensionnaires le plus rapidement possible pour qu'ils puissent, d'une certaine façon, se réconcilier au niveau individuel avec le gouvernement et les organismes religieux. Cela dit, j'aimerais mentionner que l'argent ne réparera pas nécessairement les torts qui ont été causés, et c'est pourquoi il s'agit d'une sorte de geste pour tenter de se réconcilier au niveau individuel.

Sur l'enjeu sociétal, qui est plus vaste, je crois que des membres de la Commission de vérité et de réconciliation viendront vous donner une présentation. Certains aspects de cet enjeu relèvent manifestement de leurs mandats.

La sénatrice Eaton : C'est un problème intéressant, et, quand j'ai lu le rapport, j'ai été très heureuse de constater que le juge avait eu une vision à long terme et qu'il avait pensé aux générations à venir. Je me demande si les gens de mon âge, ou même un peu plus jeunes, sont déjà trop vieux, et si nous ne devrions pas plutôt nous concentrer sur les plus jeunes et ceux qui fréquentent les écoles, qu'il s'agisse d'Autochtones ou non, pour créer un lien réel entre les prochaines générations de Canadiens.

M. Saranchuk : Je pense que vous avez tout à fait raison. C'est d'ailleurs le sujet abordé dans le cadre de ce que j'appelle la Réunion de l'ensemble des parties, où tous les chefs se réunissent une fois par mois ou tous les deux mois — tous les deux mois maintenant — pour discuter de ce genre de questions. Ils représentent divers groupes de travail qui préparent des comptes rendus. L'un d'eux se consacre à la diffusion externe et à l'éducation du public. Je suis certain que la commission et son président peuvent vous expliquer ce que font exactement les membres de ce groupe par rapport au programme que les provinces appliquent dans les différentes écoles. C'est d'ailleurs une des questions auxquelles ils consacrent beaucoup d'efforts.

Ma fille va à l'école, et je me demande parfois pourquoi elle n'y a pas entendu parler des pensionnats indiens.

Senator Eaton: The residential schools situation was such a negative thing. However, I sit on the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry, and quite a few First Nations come to talk to us about education and forestry, for instance, depending on the report.

If we are to have two streams of education — one Aboriginal and one non-Aboriginal — they should begin to recognize or understand each other's form of education to begin with. In other words, we do not want another two "solitudes" going forward, do we?

Mr. Saranchuk: That is right.

Ms. Nabigon: I absolutely agree with you. I think reconciliation has to start at a fairly young age. Residential schools can be a difficult issue for young kids, but we have several partners. We have the Advocacy and Public Information Program. Aboriginal Affairs and Northern Development has invested \$28 million over the last seven or eight years. We have an Aboriginal partner called the Legacy of Hope Foundation to which we have provided funding to create projects targeted at school children of all ages. It has been extremely popular with teachers. We are continuing to try to find funding; we are running out a little bit of money.

They are also trying to partner with provincial partners to ensure that every school can have a copy of the apology. There is an Edu-Kit, as it is called. Aboriginal Affairs has provided a package to 18,000 schools across the country recently with the apology, some products that we had done around the stained glass window, and some other educational tools that teachers are happy to get and can integrate into their curriculum to ensure that children are at least starting to learn about residential schools.

Senator Eaton: I hope about other things, also.

Aboriginals have a different emphasis on certain things than non-Aboriginal schools, and I hope that we learn going forward and not just stop at residential schools. I hope there is a way of learning between the generations going forward. I think that is very important.

Ms. Nabigon: I agree.

The Deputy Chair: I will ask a supplementary question to your question before we move on to Senator Lovelace Nicholas.

Ms. Nabigon, you were talking about an Edu-Kit that has been developed to work in the provincial curricula across the country. Before you developed the kit, did you ask the provinces if they have such a curriculum on residential schools?

Ms. Nabigon: The Legacy of Hope Foundation has been meeting with the provincial ministers. Some of them do and some of them do not. As you probably know, the level of education when it comes to this kind of thing is different in the provinces. There has been some good work done in the N.W.T.,

La sénatrice Eaton : Ce qui s'est produit dans les pensionnats indiens a eu des répercussions très négatives. Cela dit, je siège au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, et plusieurs représentants des Premières Nations viennent, par exemple, nous parler de l'éducation et des forêts, selon le rapport sur lequel nous travaillons.

Si nous voulons avoir deux groupes d'élèves — les Autochtones et les non-Autochtones —, ils doivent commencer par reconnaître ou comprendre l'éducation que reçoit l'autre groupe. Autrement dit, nous ne voulons pas créer deux autres « solitudes », n'est-ce pas?

M. Saranchuk : Vous avez raison.

Mme Nabigon : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense que la réconciliation doit commencer à un assez jeune âge. La question des pensionnats indiens peut poser des difficultés aux jeunes enfants, mais nous disposons de plusieurs ressources. Nous avons par exemple le Programme d'information publique et de défense des intérêts. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a investi 28 millions de dollars au cours des sept ou huit dernières années. Nous avons également un partenaire autochtone qui s'appelle la Fondation autochtone de l'espoir. Nous lui avons donné du financement pour créer des projets destinés aux écoliers de tout âge qui ont connu beaucoup de succès auprès des enseignants. Nous poursuivons notre recherche de financement et nous en offrons un peu.

La fondation essaie également d'établir des partenariats dans les provinces pour s'assurer que chaque école a une copie des excuses. De plus, Affaires autochtones a récemment remis une trousse pédagogique à 18 000 écoles du pays. Elle contient les excuses, du matériel préparé dans le contexte du vitrail et d'autres outils pédagogiques que les enseignants sont heureux d'intégrer dans leur plan de cours pour s'assurer que les enfants ont au moins certaines notions de base au sujet des pensionnats.

La sénatrice Eaton : Et d'autres choses aussi, j'espère.

Les Autochtones mettent davantage l'accent sur certains sujets que les non-Autochtones. À l'avenir, j'espère que nous ne nous arrêterons pas aux pensionnats et que les générations apprendront l'une de l'autre. Je pense que c'est très important.

Mme Nabigon : Je suis d'accord.

La vice-présidente : J'ai une question supplémentaire à poser avant de passer à la sénatrice Lovelace Nicholas.

Madame Nabigon, vous avez parlé d'une trousse pédagogique conçue pour être intégrée aux programmes scolaires des provinces. Avez-vous préalablement vérifié si le sujet était déjà abordé?

Mme Nabigon : La Fondation autochtone de l'espoir a rencontré les ministres provinciaux. Il en était parfois question, parfois non. Comme vous le savez probablement, les connaissances des élèves par rapport à ce genre de choses diffèrent d'une province à l'autre. Les Territoires du Nord-

Saskatchewan and in Winnipeg, Manitoba, but it differs. The work is ongoing. It is a challenge for some of the provinces, but we continue to work with them, as does the Legacy of Hope.

The Deputy Chair: I am from Saskatchewan. One of my very first trips in 2005 when I was appointed was to the friendship centre in North Battleford, Saskatchewan. What did they give me? It was the curriculum for residential schools from kindergarten to grade 12. That was quite astounding to me; it is sitting in my office. I am wondering if people are using it still, because it has been developed.

Senator Lovelace Nicholas: Correct me if I am wrong, but residential school survivors had to sign a waiver of some sort. Would you tell me what that waiver was?

Ms. Nabigon: I am not sure what you are referring to, senator. We can look into it. Are you talking about the Common Experience Payment or the independent assessment process?

Senator Lovelace Nicholas: When they first made their complaint, I believe they were made to sign a waiver either not to sue the government or maybe it has been stipulated that this was cultural genocide. They had to sign a piece of paper. Could you forward the waiver to the committee?

Mr. Saranchuk: A number of lawsuits preceded the settlement agreement being signed and were the genesis of the settlement agreement being signed. Because it is a court-approved process, I am assuming there is likely paperwork that requires people to sign off. We can undertake to get back to you on the specific answer, but I am relatively positive that that is what is being described.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you.

I have been approached by several Indian day students. They felt they were not fairly represented because they also went through a denial of practising their culture, speaking their language, being discriminated against and humiliated in front of other students. Can you explain?

Mr. Saranchuk: One of the difficulties often encountered is the fact that the 2007 settlement agreement only applied to the 130 institutions listed in it and that other institutions akin to Indian residential schools are not part of the agreement.

I would stress again that the agreement was not the federal government itself acting unilaterally; it was the result of negotiations with the churches because, at the end of this agreement, at least 50 church entities signed and a lot of lawyers. The AFN and Inuit representatives were there as well with the churches and the federal government.

Ouest, la Saskatchewan et Winnipeg, au Manitoba, ont fait du bon travail, mais chacun à sa façon. Les efforts en ce sens se poursuivent. C'est difficile pour certaines provinces, mais nous continuons de leur prêter main-forte, tout comme la Fondation autochtone de l'espoir.

La vice-présidente : Je viens de la Saskatchewan. Un des tout premiers voyages que j'ai faits en 2005 après avoir été nommée sénatrice était au centre d'amitié de North Battleford dans ma province d'origine. À ma grande surprise, on m'a donné le programme des pensionnats de la maternelle à la 12^e année, que j'ai encore dans mon bureau. Je me demandais s'il est encore utilisé, car il a été amélioré.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Dites-le-moi si je me trompe, mais les survivants des pensionnats indiens devaient signer une sorte de décharge. Pouvez-vous me dire de quoi il s'agissait?

Mme Nabigon : Je ne suis pas certaine de savoir à quoi vous faites allusion, madame la sénatrice. Nous pouvons nous informer. Parlez-vous du Paiement d'expérience commune ou du Processus d'évaluation indépendant?

La sénatrice Lovelace Nicholas : La première fois qu'ils ont porté plainte, je crois que le gouvernement leur a demandé de signer une décharge pour éviter les poursuites, ou il a peut-être été indiqué qu'il s'agissait d'un génocide culturel. Bref, on leur a demandé de signer un document. Pourriez-vous le faire parvenir au comité?

M. Saranchuk : Un certain nombre de poursuites ont précédé la signature de la convention de règlement et sont à son origine. Étant donné que c'est un processus approuvé par les tribunaux, je suppose qu'il est assorti de documents à signer. Nous pouvons nous charger de trouver une réponse précise, mais je suis pas mal certain que c'est de cela qu'il s'agit.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Merci.

J'ai été approchée par plusieurs Indiens qui ont fréquenté des externats. Ils estimaient ne pas avoir été représentés de façon équitable parce qu'on les a eux aussi empêchés de jouir de leur culture et de parler leur langue, et qu'ils ont également été victimes de discrimination et humiliés devant d'autres élèves. Pouvez-vous nous donner des explications à ce sujet?

M. Saranchuk : Le fait que la convention de règlement de 2007 s'applique seulement aux 130 pensionnats qui y sont énumérés et qu'elle ne tient pas compte d'autres établissements qui s'y apparentent constitue une des difficultés auxquelles on s'est souvent heurté.

J'insiste encore, la convention n'a pas été établie unilatéralement par le gouvernement fédéral, mais à la suite de négociations menées auprès des organismes religieux. On retrouve d'ailleurs à la fin du document la signature des représentants d'au moins 50 organismes religieux et de beaucoup d'avocats. Des représentants de l'APN et des collectivités inuites accompagnaient également ceux des organismes religieux et du gouvernement fédéral.

There was this list of 130 schools. There is a process in the settlement agreement to add schools. It is called Article 12. Canada has added seven schools since then, and the courts have added two. Although that might sound like a reasonable number, and is reasonable, there have been over 1,000 schools that people have asked to add to the settlement agreement. There are a number of schools out there that might seem similar.

The principles of Article 12 are that children must have been placed in a residence for purposes of education by or under the authority of the federal government, and the federal government must have at least been jointly responsible for the operation of the residence. In the day school situation that you are describing, senator, there would not have been a residence. When you have provincially operated schools, they would also not have fallen within the mandate of the settlement agreement.

Senator Lovelace Nicholas: These schools were on federal Indian land.

Mr. Saranchuk: I am not sure of the circumstances, but I agree there are a number of claims out there. The only other thing I would add is that a number of these are currently before the courts, either to add to the actual settlement agreement or have another class action. There are a number of schools that people often raise that, from their perspective, should be within the settlement agreement.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you for your answers.

Senator Raine: I know that a school was built in Inuvik. It was a fairly new town in the 1950s. That school had two residences run by the Catholic Church and the Anglican Church. The students came in from the northern part of the Northwest Territories and were resident in the school. The school was a combination day school and hostel. Would those hostels qualify for the truth and reconciliation program? It is quite possible that they did not have any problems there.

Ms. Nabigon: For the truth and reconciliation programs, they do not differentiate. As far as the national events and other events that the TRC is holding, yes, anyone can go to those events.

I do not want to speak on behalf of the Truth and Reconciliation Commission. I think you have invited them to attend here. However, they certainly welcome people and they are encouraging Aboriginal and non-Aboriginal day students.

Senator Raine: For the purpose of the commission, you had to be in a residential school, or could it be a residence?

Ms. Nabigon: I think you may be talking about the compensation programs.

Senator Raine: Yes, exactly.

La liste comprenait 130 pensionnats. L'article 12 de la convention de règlement prévoit l'ajout d'établissements. Le Canada en a ajouté sept jusqu'à maintenant, et les tribunaux deux. Ces chiffres semblent raisonnables, et ils le sont, mais des demandes ont été déposées pour l'ajout de plus de 1 000 établissements. Il y a un certain nombre d'écoles qui peuvent sembler similaires aux pensionnats.

Conformément aux principes de l'article 12, les enfants doivent avoir été placés dans un pensionnat pour fins d'éducation par le gouvernement fédéral ou en vertu de son autorité, et le gouvernement fédéral doit au moins avoir été conjointement responsable du fonctionnement du pensionnat. Dans le cas des externats que vous avez décrits, madame la sénatrice, il n'y avait pas de pensionnaires. Les écoles administrées par les provinces ne sont également pas visées par la convention de règlement.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Ces écoles se trouvaient sur des terres fédérales situées dans des réserves.

M. Saranchuk : Je ne connais pas bien les circonstances, mais je conviens qu'un certain nombre de plaintes ont été présentées. J'aimerais juste ajouter qu'une bonne partie de ces plaintes sont devant les tribunaux, que ce soit pour ajouter les établissements concernés à la liste de la convention ou pour admettre un nouveau recours collectif. Certains établissements font souvent l'objet de demandes parce que les gens pensent qu'ils devraient être ajoutés à la convention de règlement.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je vous remercie de vos réponses.

La sénatrice Raine : Je sais qu'une école a été construite à Inuvik, qui était une ville plutôt nouvelle dans les années 1950. Elle avait deux pensionnats administrés par l'Église catholique et l'Église anglicane. Les élèves venaient du Nord des Territoires du Nord-Ouest et étaient pensionnaires. C'était une combinaison d'externat et de foyer. Est-ce que ce genre de foyers serait admissible dans le cadre du programme de la Commission de vérité et de réconciliation? Il est tout à fait possible qu'il n'y ait pas eu de problème dans ces établissements.

Mme Nabigon : Aucune distinction n'est établie dans le cadre des programmes de la Commission de vérité et de réconciliation. Pour ce qui est des événements nationaux et des autres événements que la commission organise, oui, tout le monde peut y participer.

Je ne veux pas parler au nom de la commission. Je pense d'ailleurs que vous avez invité certains de ses membres à comparaître. Cela dit, elle réserve sans aucun doute un bon accueil aux gens et elle encourage les élèves externes, qu'ils soient autochtones ou non.

La sénatrice Raine : Selon les critères de la commission, faut-il avoir fréquenté un pensionnat ou bien y avoir été pensionnaire?

Mme Nabigon : Je crois que vous parlez des programmes d'indemnisation.

Le sénateur Raine : Oui, c'est exact.

Ms. Nabigon: You had to fit the two criteria as laid out under Article 12 of the settlement agreement.

Senator Raine: In other words, the classrooms had to be in the same complex as the dormitories.

Ms. Nabigon: Right, you had to be living at the school. You had to be placed in a residence away from home, under the authority of the federal government, and the federal government was jointly responsible or solely responsible for the running of the school. You are correct; you had to be resident there.

If I understand your question correctly, you could not be living in one place and going to school somewhere else.

Mr. Saranchuk: If you want to provide us with the name of the school, we can get back to you.

Senator Raine: I will do that. It is the Inuvik school, but there were two residences. I do not know whether the students were placed in there or chose to go to the residence.

The Deputy Chair: I thought you said that more than 1,000 schools requested to be added to the list. Is that what you said?

Mr. Saranchuk: Yes, that is my understanding. There were more than 1,000 institutions, and closer to 1,500 is my understanding.

The Deputy Chair: It seems like a very large number compared to 130 being on the list.

Ms. Nabigon: Those schools included schools in South Africa, colleges and universities. There were a lot of schools. There were day schools, as we have talked a little bit about, but there were some that in no way fit the criteria of a residential school.

The Deputy Chair: Have they not requested after you came up with the official list?

Mr. Saranchuk: Yes, the list of 130. People had the ability to ask afterwards whether or not a school could be added.

Ms. Nabigon: There was a list of 130 schools that were initially included in the settlement agreement when it was signed in 2007, and then there were Article 12 schools. Some of them are still before the courts, but nine have been added pursuant to that.

Senator Wells: I am not sure who this question is directed to, so I will let you decide who is best equipped to answer. We all well remember the Prime Minister's historic apology that you referenced and we all recall that with relief, appreciation and a true sense of advancement of the relationship between the Government of Canada and the Aboriginal peoples of Canada.

I know that significant amounts of money have been spent. Going back to Senator Eaton's comment, reconciliation at this level needs to be generational to have success. I know in the

Mme Nabigon : Il faut satisfaire aux deux critères de l'article 12 de la convention de règlement.

La sénatrice Raine : Autrement dit, les salles de classe devaient être dans le même établissement que les dortoirs.

Mme Nabigon : En effet, il fallait vivre sur place. L'enfant devait être placé dans un pensionnat hors de son foyer en vertu de l'autorité du gouvernement fédéral, qui devait être conjointement ou exclusivement responsable du fonctionnement du pensionnat. Vous avez raison. Il fallait être pensionnaire.

Si j'ai bien compris votre question, la réponse est qu'il fallait vivre au même endroit où l'on allait à l'école.

M. Saranchuk : Si vous voulez nous donner le nom de l'école, nous vous reviendrons là-dessus.

La sénatrice Raine : C'est ce que je vais faire. Il s'agit de l'école d'Inuvik, mais il y avait deux pensionnats. Je ne sais pas si les enfants y ont été placés ou s'ils y étaient par choix.

La vice-présidente : Si je ne m'abuse, vous avez dit que des demandes d'ajout à la liste avaient été présentées pour plus de 1 000 établissements. Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Saranchuk : Oui, c'est ce que j'ai cru comprendre. Il s'agirait de plus de 1 000 établissements, près de 1 500.

La vice-présidente : C'est un nombre qui me semble très élevé comparé au 130 qui sont sur la liste.

Mme Nabigon : Cela comprend des écoles en Afrique du Sud, des collèges et des universités. Il y a eu beaucoup de demandes, y compris à propos d'externats — nous en avons parlé un peu tout à l'heure —, mais certains établissements ne correspondaient pas du tout à ce qu'on entend par pensionnat.

La vice-présidente : Les demandes ont-elles été présentées après la création de la liste officielle?

M. Saranchuk : Oui, la liste des 130 pensionnats. Les gens pouvaient ensuite demander si un établissement devait y figurer ou non.

Mme Nabigon : Au moment de sa signature en 2007, la convention de règlement comprenait initialement une liste de 130 pensionnats, et d'autres ont ensuite été ajoutés conformément à l'article 12. Certaines demandes sont encore devant les tribunaux, mais l'application de l'article a permis d'annexer neuf établissements à la liste.

Le sénateur Wells : Je ne suis pas certain de savoir à qui adresser cette question, et je vais donc vous laisser décider qui est le mieux placé pour y répondre. Nous nous souvenons tous très bien des excuses historiques formulées par le premier ministre. Elles ont été pour nous tous une source de soulagement et de gratitude en plus d'avoir sans aucun doute amélioré la relation entre le gouvernement et les peuples autochtones du Canada

Je sais que des sommes importantes ont été dépensées, mais comme l'a dit la sénatrice Eaton, pour réussir, une réconciliation d'une telle envergure doit s'échelonner sur plusieurs générations.

Government of Canada programs are really based on funding envelopes over time frames that are not generational. What kind of challenge does this present when you are looking for lasting solutions in programs that are not necessarily generational and certainly funding envelopes that are not generational?

Mr. Saranchuk: That is a very good question. It does present challenges. For the purposes of this, we focused a little bit on the Truth and Reconciliation Commission and what is occurring.

I think you are quite right, and this is what I was trying to get at when I talked about a broader societal level. The government is doing its best to improve the socio-economic conditions of Aboriginal peoples. As this committee would know probably better than anyone, that is a very difficult challenge and it is not something that is going to occur overnight. I am not sure I can do much better justice than that to your question.

Senator Wells: Maybe I will ask it this way: Is there a longer-term strategy that extends beyond the funding envelope, a strategy that has obviously not been implemented yet?

Mr. Saranchuk: The funding question is that this government is doing its best to target the issues. Education is one of the main goals of this government, as are other social and economic indicators so they can improve the integration of Aboriginal peoples into the economy, where possible, and improve their socio-economic way of life generally.

Senator Wells: The foundational issues?

Mr. Saranchuk: Correct. It starts with things like education, water and housing where people live. The difficulty, as this committee knows, is that trying to do all those things at the same time presents challenges.

Senator Seth: I understand that the Auditor General has concluded that both the TRC and AANDC failed to meet their mission to create a complete historical record on the Indian residential schools and their legacy. When do you think we will reach this goal? Is it possible by July 2014? To your knowledge, how many relevant documents have been submitted so far to the TRC? What would be the cost for finishing this project?

Mr. Saranchuk: Regarding document disclosure, as I noted, Canada had a different interpretation than the Truth and Reconciliation Commission for those documents that are housed at Library and Archives Canada.

I should note that there are generally two classes of documents. There are those documents that are housed still at each individual department and are either being used actively, or they might be in filing cabinets there and are semi-active, or they might be on their way to being sent to archives but still with the department. Since 2010, the Department of Aboriginal Affairs has been tasked with coordinating to get those documents from those departments over

Je sais que les programmes du gouvernement du Canada dépendent d'enveloppes budgétaires remises selon un échéancier qui ne tient pas compte de ce critère. Quel genre de problème cela pose-t-il lorsqu'on cherche des solutions durables à l'aide de programmes qui ne seront pas nécessairement financés pendant plusieurs générations?

M. Saranchuk : C'est une très bonne question. Il y a en effet des défis. En prévision de notre témoignage, nous sommes concentrés sur la Commission de vérité et réconciliation.

Je crois que vous avez raison; c'est là où je voulais en venir lorsque j'ai parlé des plus larges enjeux sociétaux. Le gouvernement fait de son mieux pour améliorer les conditions socio-économiques des Autochtones. Le comité le sait probablement mieux que quiconque, c'est un très grand défi, et on ne peut le relever du jour au lendemain. Je ne crois pas avoir une meilleure réponse à votre question.

Le sénateur Wells : Je vais la poser autrement : y a-t-il une stratégie à long terme qui va au-delà de l'enveloppe budgétaire et qui n'aurait pas encore été mise en œuvre?

M. Saranchuk : Le gouvernement fait de son mieux pour répondre aux besoins de financement. L'éducation est l'un des principaux objectifs du gouvernement, tout comme d'autres indicateurs sociaux et économiques; ils permettent d'accroître l'intégration des Autochtones au sein de l'économie, dans la mesure du possible, et d'améliorer leur situation socio-économique en général.

Le sénateur Wells : Les questions fondamentales?

M. Saranchuk : C'est exact. On répond d'abord aux besoins en matière d'éducation, d'accès à l'eau et de logement. Comme vous le savez, le plus difficile est de répondre à tous ces besoins en même temps.

La sénatrice Seth : Selon ce que je comprends, le vérificateur général a conclu que la Commission de vérité et de réconciliation et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada n'avaient pas réussi à créer un dossier historique complet sur le système des pensionnats indiens et ses séquelles. Quand pourra-t-on atteindre cet objectif? Est-ce possible d'ici juillet 2014? Selon vous, combien de documents pertinents ont été présentés à la commission jusqu'à présent? Quels sont les coûts associés à l'achèvement du projet?

M. Saranchuk : Comme je l'ai mentionné, le Canada n'a pas interprété la question de la communication des documents conservés à Bibliothèque et Archives Canada de la même façon que la commission.

Je devrais préciser qu'il y a habituellement deux catégories de documents. Certains sont conservés dans les ministères et sont utilisés couramment, se trouvent dans des classeurs semi-actifs ou seront bientôt transférés vers les archives. Depuis 2010, le ministère des Affaires autochtones coordonne le rapatriement de ces documents à la commission, et nous avons beaucoup progressé. À l'heure actuelle, 1,5 million de documents lui ont été

to the TRC, and we have made considerable progress on that. Right now, 1.5 million documents have been sent to the TRC from there. We are on track to have almost all of those active and semi-active documents disclosed to the TRC by this July, so one year before its mandate is scheduled to finish.

The issue of the LAC documents is where we had a different interpretation. In reading the settlement agreement, our interpretation was that we had to compile and provide these active and semi-active documents but only needed to provide access to the TRC to go into Library and Archives Canada. We were told by the court that we were wrong. We are working very hard on a plan, jointly with the TRC, I might add, whereby we can disclose those documents.

It will be a challenge, as you might imagine. We are talking over a century's worth of documents at Library and Archives Canada. To give you a scope of the challenge — and this is in the Auditor General's report — somewhere between 20 to 24 kilometres of those bankers boxes, if they were put next to each other, might contain potentially relevant documents. You do not want to start going into those boxes and opening them because you could end up spending a lot of time. Our goal has been to work jointly with Library and Archives Canada and the Truth and Reconciliation Commission to look at the indexes that were filed with those boxes in the 1800s, the early 1900s, the 1950s, to figure out whether or not we can reduce the extent. We are on the cusp of completing a scoping exercise with the Truth and Reconciliation Commission that we hope has reduced the scope of that substantially.

When that is done, our goal is to have costing and then to move to secure some money and treat this like a project to start disclosing those documents to the TRC. It will be a challenge. There are a lot of documents there, but we are committed to disclosing documents in accordance with the court decision.

The Deputy Chair: When do you anticipate that the scoping exercise will be done?

Mr. Saranchuk: The scoping exercise is substantially complete. I understand that the TRC has the document that we have worked on jointly, but they have held the pen on it and they are going to send it to us very soon for final comments. We will then proceed with costing and then on to the next stages of the project.

I would note that we have worked hard on that scoping. As you can imagine, when these departments, for the last 100 years, have sent their boxes of documents to Library and Archives Canada, if they were not the Department of Indian Affairs or Aboriginal Affairs, they would not have noted on the box or their list that the documents necessarily contained records relating to Indian residential schools. They would note that they were human resource records or something. Our challenge with respect to those collections has been to figure out whether or not we can reduce the scope of boxes that will require opening, because it is the opening of boxes that really will lead to a higher cost and a greater degree of time being spent on this project.

transmis par les ministères. Nous devrions atteindre notre objectif visant la transmission de tous les documents actifs et semi-actifs à la commission d'ici juillet, donc un an avant la fin de son mandat.

C'est au sujet des documents de Bibliothèque et Archives Canada que nous avons eu une interprétation différente. Selon notre interprétation de la convention de règlement, nous devons rassembler les documents actifs et semi-actifs, mais nous devons uniquement fournir à la commission un accès à Bibliothèque et Archives Canada. Le tribunal nous a dit que nous avions tort. Nous travaillons très fort à l'élaboration d'un plan en collaboration avec la commission, pour nous permettre de communiquer les documents.

Ce sera difficile, comme vous pouvez l'imaginer. On parle de documents accumulés depuis plus de 100 ans à Bibliothèque et Archives Canada. Pour vous donner une idée du défi que cela représente — et le rapport du vérificateur général en fait mention —, si on mettait côte à côte les boîtes qui contiennent des documents potentiellement pertinents, elles s'étendraient sur 20 à 24 kilomètres. On ne peut pas les ouvrir une par une; cela prendrait trop de temps. Notre objectif consiste à travailler en collaboration avec Bibliothèque et Archives Canada et la Commission de vérité et réconciliation pour examiner les catalogues des documents, qui datent des années 1800, 1900 et 1950, pour voir si on peut en réduire la quantité. Nous achevons un exercice de définition de la portée réalisé en collaboration avec la commission qui, nous l'espérons, permettra de réduire le nombre de documents de façon importante.

Lorsque cela sera fait, nous déterminerons les coûts puis nous demanderons les fonds nécessaires et nous entamerons le projet de communication des documents à la commission. Ce ne sera pas facile. Il y en a beaucoup, mais nous nous engageons à les communiquer conformément à la décision du tribunal.

La vice-présidente : Quand connaîtrez-vous la portée du projet?

M. Saranchuk : Très bientôt. La commission devrait nous soumettre très prochainement, pour les derniers commentaires, le document que nous avons élaboré conjointement. Nous déterminerons ensuite les coûts puis nous passerons aux prochaines étapes du projet.

Je tiens à dire que nous avons travaillé fort. Comme vous pouvez l'imaginer, lorsque les ministères ont transmis leurs boîtes de documents à Bibliothèque et Archives Canada, ils n'ont peut-être pas précisé qu'elles contenaient des renseignements sur les pensionnats indiens, surtout si ce n'était pas le ministère des Affaires indiennes ou autochtones. Ils ont probablement inscrit qu'il s'agissait de documents sur les ressources humaines, ou quelque chose du genre. Notre défi consistait donc à déterminer si nous pouvions réduire le nombre de boîtes à ouvrir, pour économiser temps et argent.

Senator Raine: In looking at the recommendations from the interim report, I am wondering if you can run through these recommendations quickly and tell us if they have been done, will happen, if there is still talking, et cetera. There are a lot of recommendations. For instance, Recommendation 14 is that the Government of Canada distribute to every secondary school a framed copy of the statement of apology. I am thinking that would be fairly easy to do.

Mr. Saranchuk: In fact, with respect to that recommendation, although unframed, we have provided copies to 18,000 schools.

I am just looking quickly here at the recommendations. Ms. Nabigon and I will try to take you through as you requested.

Ms. Nabigon: You mentioned Recommendation 14?

Senator Raine: If it is not too difficult. Maybe this is not an appropriate way of doing it. Maybe you could send us a breakdown.

Ms. Nabigon: We could run through it quickly. Some of these were for us and some for the churches and other parties. We would be happy to follow up with a list of what we have done to meet the recommendations.

Mr. Saranchuk: It is a very good question for two reasons. First, all of the parties and their leaders met last month to actually discuss the progress that had been made on the recommendations. We had almost a half day scheduled for that. Heading into that half day, we decided to constrain the scope of what we were going to talk about and what needed to be done to only a number of those recommendations.

The recommendations are far-reaching. There are some very good recommendations in here. As Ms. Nabigon said, they relate not just to the federal government, but to churches. They sometimes do not relate just to the government or churches but to all Canadians or others. We responded to the commission with a letter from the minister last year on our views and what we had done on a number of the recommendations.

Senator Raine: No one wants to see all this work that has been done over the last few years wind up in a report on a dusty shelf and not move forward.

You are absolutely right that education is key, but education goes both ways. I notice in the recommendations that there is quite a bit of talk about health and wellness centres and ongoing counselling. I have been doing a study on epigenetics, and they are now finding that early childhood trauma can leave genetic markings that scar you for generations. However, if early childhood counselling and therapy is done, these genetic markers can be changed.

There is a lot of work to be done. I think everyone is still hoping that we can move forward. It is not going to be easy, but there is a real will to change things for Aboriginal people.

La sénatrice Raine : Pourriez-vous passer en revue les recommandations du rapport intérimaire, et nous dire si elles ont été mises en œuvre, si elles le seront ou si elles font toujours l'objet de discussions? Il y en a beaucoup. Par exemple, la recommandation 14 veut que le gouvernement du Canada distribue un encadré de la présentation des excuses dans toutes les écoles secondaires. Je crois que ce serait assez facile à faire.

M. Saranchuk : En fait, nous avons transmis à 18 000 écoles un exemplaire non encadré de la présentation des excuses.

Je regarde les recommandations. Mme Nabigon et moi pouvons les passer en revue, comme vous l'avez demandé.

Mme Nabigon : Vous avez parlé de la recommandation 14?

La sénatrice Raine : Si ce n'est pas trop vous demander. Ce n'est peut-être pas la bonne façon de faire. Vous pourriez préparer un document?

Mme Nabigon : Nous pouvons les passer en revue rapidement. Certaines recommandations nous concernaient et d'autres visaient les églises et les autres parties. Nous vous transmettrons volontiers une liste des mesures que nous avons prises pour répondre aux recommandations.

M. Saranchuk : C'est une très bonne question, pour deux raisons : d'abord, toutes les parties et leurs leaders se sont rencontrés le mois dernier pour discuter des progrès réalisés. Nous avions prévu près d'une demi-journée pour en parler, mais nous avons manqué de temps, alors nous avons décidé de restreindre la discussion à certaines recommandations.

La portée des recommandations est considérable. Certaines d'entre elles sont très bonnes. Comme l'a dit Mme Nabigon, elles ne visent pas uniquement le gouvernement fédéral, mais aussi les églises, et parfois l'ensemble des Canadiens, ou d'autres. L'année dernière, nous avons répondu à la commission par une lettre du ministre qui faisait état de notre point de vue et des mesures prises pour répondre aux recommandations.

La sénatrice Raine : Il ne faudrait pas que tout le travail réalisé au cours des dernières années se retrouve dans un rapport qui prend la poussière sur une tablette.

Vous avez tout à fait raison : l'éducation est la clé, mais elle ne doit pas être à sens unique. Je remarque que l'on parle beaucoup des centres de santé et de bien-être et d'une consultation continue dans les recommandations. Je réalise une étude sur l'épigénétique; les chercheurs ont découvert que les traumatismes subis dans la petite enfance peuvent laisser des marques génétiques dont souffriront plusieurs générations. Toutefois, la consultation et la thérapie permettent de les modifier.

Il reste encore beaucoup à faire. Je crois que nous espérons tous pouvoir avancer. Ce ne sera pas facile, mais il y a une volonté de changement, pour les Autochtones.

Mr. Saranchuk: I know the commissioner has put a lot of thought into the recommendations, and they are currently putting a lot of thought into the recommendations for their final report. I understand that they will be appearing before you, and I am sure they will be able to provide a much better explanation of some of those recommendations.

Senator Raine: In terms of Aboriginal Affairs, when you see your name is on the list as being responsible for the delivery of this recommendation, how does it move forward from there? Does it become part of the budgeting process? Does an expertise build up within Aboriginal Affairs to deal with these issues properly?

Mr. Saranchuk: That is a very good question. To date, what we have done is discuss these interim recommendations. However, they are interim recommendations — and maybe this is wrong — but we would expect that many of them will find their way into the final report.

I will say that a lot of resources in our sector are spent on trying to deliver the Common Experience Payments as soon as possible and the independent assessment process payments. Not to put too fine a point on it, but many of the former students are quite frail or elderly, and it is important that they receive to the extent possible, before they pass away, that acknowledgement and that engagement from the Government of Canada on those issues.

The Deputy Chair: I have questions with regard to the documents. In your presentation, you mentioned that the claims of 99 per cent of former students have been settled. However, when it comes to the independent assessment process, have a larger number of claims not been settled? Is the rejection rate or the failure of a former student to prove his or her case related to the issue of documents that have gone missing? For example, if the person is 75 years old, he or she may have gone to a residential school, and those documents would have been stored in Library and Archives Canada and would not have been active or semi-active. Are the documents in Library and Archives Canada complete? Have some been disposed of or shredded? Is that related to the issue of former students not being able to get compensation because of missing documents?

Mr. Saranchuk: I want to clarify that the 99 per cent is with respect to \$1.6 billion for the Common Experience Payment and has been paid out to 78,859 applicants. That number represents 99 per cent of the estimated former students who would be eligible at the time. In fact, 105,000 applications were received, and what would occur is what we were talking about earlier at this committee. People might have applied for a Common Experience Payment and been rejected because they did not go to one of the schools listed in the agreement. The 99 per cent was the original estimate, if you will.

That was your initial question. You posed a more specific question about destruction of documents.

The Deputy Chair: I was wondering if that was related to anyone who was rejected even from the Common Experience Payment.

M. Saranchuk : Je sais que le commissaire a longuement réfléchi aux recommandations préliminaires, et qu'il en fait de même pour celles du rapport final. Je crois comprendre qu'il témoignera devant vous, et je suis certain qu'il pourra expliquer beaucoup mieux que moi certaines des recommandations.

La sénatrice Raine : Que fait le ministère lorsqu'Affaires autochtones est désigné responsable d'une recommandation? Est-ce que le processus budgétaire permet ces travaux? Est-ce que le ministère a l'expertise nécessaire pour traiter ces questions de manière adéquate?

M. Saranchuk : C'est une excellente question. Jusqu'à présent, nous avons parlé des recommandations intérimaires. Elles sont provisoires, mais — et je me trompe peut-être — nous nous attendons à ce que nombre d'entre elles se retrouvent dans le rapport final.

Nous affectons un grand nombre de ressources au Paiement d'expérience commune, pour qu'il soit fait le plus rapidement possible, et aux paiements en vertu du Processus d'évaluation indépendant. Je ne veux pas trop insister, mais bon nombre des anciens élèves sont aujourd'hui âgés et fragiles; il est important que le gouvernement du Canada reconnaisse ces questions et prenne un engagement avant qu'il ne soit trop tard.

La vice-présidente : J'ai des questions au sujet des documents. Dans votre exposé, vous avez dit que les réclamations de 99 p. 100 des anciens élèves avaient été réglées. Toutefois, le nombre de réclamations non réglées en vertu du Processus d'évaluation indépendant semble important. Est-ce que le taux de refus ou l'incapacité des anciens élèves de démontrer le bien-fondé de leur cause auraient un lien avec les documents manquants? Il se peut par exemple que les documents sur une personne de 75 ans aient été consignés à Bibliothèque et Archives Canada et ne soient pas actifs ni semi-actifs. Est-ce que les documents qui s'y trouvent sont complets? Est-ce que certains d'entre eux auraient pu être éliminés ou déchiquetés? Est-ce que cela pourrait avoir un lien avec le problème des anciens élèves qui ne peuvent obtenir une indemnisation?

M. Saranchuk : Je tiens à préciser que le règlement des réclamations a été fait à partir du budget de 1,6 milliard de dollars pour le Paiement d'expérience commune; 78 859 demandeurs ont obtenu gain de cause. Ce chiffre représente 99 p. 100 du nombre estimatif d'anciens élèves admissibles. En fait, 105 000 demandes ont été reçues; il se peut que certaines personnes aient vu leur demande refusée parce qu'elles n'avaient pas fréquenté une école désignée dans la convention. Ces 99 p. 100 représentent donc la première estimation, si on veut.

C'était votre première question. Vous en avez posé une autre plus précise au sujet de la destruction des documents.

La vice-présidente : Je me demandais si elle pouvait avoir un lien avec le refus des demandes de Paiement d'expérience commune.

Ms. Nabigon: No former students were rejected for the Common Experience Payment as a result of missing records. I know there has been a lot of media on that recently. The Government of Canada in the early days of negotiating the settlement agreement worked very hard with provinces, territories and everyone that could possibly have records in their files on residential schools to ensure that that would not be an issue.

Applicants who apply for a Common Experience Payment are not rejected solely on the basis of missing records. If they apply and say, for example, that they have gone to a certain school for 10 years, and we know that for whatever reason there was a fire in the school and all the records are missing for a year in the middle of that 10 years, we give the former student the benefit of the doubt.

If there is nothing, no record, we will work with the former student to try to find other evidence. We are not just paying out Common Experience Payments when there is no evidence that a person went to a residential school, but they do not get declined based on missing records. They just do not.

The Deputy Chair: Does that same rule apply for the independent assessment process?

Ms. Nabigon: That is a very different process.

I want to come back to something that you mentioned in your earlier comments, Madam Chair. We did miscalculate. We were almost dead on. As Mr. Saranchuk said with regard to the Common Experience Payment, we have paid out 99 per cent of estimated living students, so with regard to that estimate, we had a really good handle on how many students were living when we were negotiating the settlement agreement.

What we did not have a good idea of was the level of abuse. The independent assessment is a compensation program for former students who experienced serious sexual and physical abuse at the schools. It was based on studies that were done on abuse in similar institutions, and the estimate was approximately 12,500. As of the deadline of September 19, 2012, we had actually searched more than triple that amount. It is a very different process. It is an ADR. We have adjudicators that have hearings with the students. If the perpetrator is available, he or she can testify. It is much more rigorous than the Common Experience Payment, so it is a different process.

The missing records are not as relevant in the case of the independent assessment process.

Mr. Saranchuk: The estimate, as Ms. Nabigon says, was off with respect to the independent assessment process, namely, the estimate of how many people would have been or might have been abused in the schools. The 12,500 came from academic studies and other studies of institutional child abuse in other institutions, where the number was estimated to be 15 per cent, and 15 per cent of 80,000 is more or less 12,500. That was how that number was arrived at.

Mme Nabigon : Aucun ancien élève n'a vu sa demande de Paiement d'expérience commune refusée en raison de documents manquants. Je sais que les médias en ont beaucoup parlé récemment. Au début des négociations relatives à la convention de règlement, le gouvernement du Canada a travaillé très fort avec les provinces, les territoires et toutes les parties susceptibles d'avoir des documents sur les pensionnats afin d'éviter que cela ne se produise.

Aucune demande n'est rejetée au simple motif de documents manquants. Si par exemple un incendie a détruit certains documents sur une personne qui a fréquenté une école pendant 10 ans, nous lui donnerons le bénéfice du doute.

S'il n'y a rien, aucun dossier, nous travaillerons avec elle pour tenter de trouver d'autres preuves. Nous ne pouvons pas octroyer un paiement sans avoir une preuve qu'une personne a fréquenté un pensionnat, mais nous ne rejetons pas non plus les demandes en raison de documents manquants.

La vice-présidente : Est-ce que cette règle s'applique aussi au Processus d'évaluation indépendant?

Mme Nabigon : Ce processus est complètement différent.

J'aimerais revenir à l'un de vos commentaires, madame la présidente. Nous avons mal calculé, mais nous y étions presque. Comme l'a dit M. Saranchuk au sujet du Paiement d'expérience commune, nous avons payé 99 p. 100 des anciens élèves vivants, selon les estimations. Nous avons donc une bonne idée de ce nombre lorsque nous avons négocié la convention de règlement.

Nous n'avions toutefois pas idée de l'ampleur des mauvais traitements subis. Le Processus d'évaluation indépendant est un programme d'indemnisation des victimes d'agressions physiques et sexuelles dans les pensionnats. On a estimé leur nombre à 12 500, en fonction d'études réalisées dans des divers établissements. À la date d'échéance du 19 septembre 2012, nous avons reçu trois fois plus de demandes que prévu. Le processus est très différent. C'est un mode alternatif de résolution des conflits. Les anciens élèves témoignent devant des arbitres. Les agresseurs peuvent également témoigner. C'est un processus beaucoup plus rigoureux que le Paiement d'expérience commune.

La question des dossiers manquants est moins importante dans le cadre de ce processus.

M. Saranchuk : Comme l'a fait valoir Mme Nabigon, les estimations relatives au Processus d'évaluation indépendant — à savoir le nombre de victimes potentielles dans les pensionnats — étaient erronées. Elles étaient tirées d'études universitaires et autres sur la violence faite aux enfants en milieu institutionnel, qui évaluaient à 15 p. 100 la proportion d'enfants maltraités. Quinze pour cent de 80 000, c'est environ 12 500. C'est ainsi qu'on a procédé.

In fact, as Ms. Nabigon says, the number of people who have put in applications to be part of the independent assessment process is now 38,000, so at least triple what we had identified. Quite frankly, it is closing in on half of the people who went to residential schools. It is a shocking and very sobering number, as you might imagine.

The Deputy Chair: I am still not completely clear. Let me ask it again.

Let us assume that I put a claim in through the independent assessment process and that I went to a school where the documents had for some reason gone missing or had been destroyed. If I had all the other bits and pieces that need to go with that process, would the fact that there were missing documents affect my ability to be compensated?

Ms. Nabigon: No, you would still have a hearing.

Mr. Saranchuk: It would make it more difficult, I think.

The Deputy Chair: It would impact on the proof that you actually went to that school, if there were no evidence that the school existed.

Mr. Saranchuk: There would have been evidence that the school existed in the sense that it was one of the 130 that were added. However, you are quite right that there could have been gaps in their records, although I am not familiar with it.

The Deputy Chair: Considering that the TRC's mandate will be over fairly soon and given that many more cases, as you said, of more extensive abuse have come forward, you are having to go through kilometres worth of documents to determine what needs to be transferred back to the research centre. Is there any chance that the mandate of the TRC will be extended, given that there was a late start and then there is this complication not really understanding that you were also supposed to be looking at archived documents?

Mr. Saranchuk: I am afraid that I am probably not in a position to comment on whether their mandate should or should not be extended. I would note that whatever view the government might have about that, their mandate was set out in the settlement agreement approved by the courts, by former students, by the AFN and by the churches. There were other parties to the agreement who would have to agree on extending the mandate.

I would also note that, yes, the document production will be challenging vis-à-vis the documents at Library and Archives Canada, but the settlement agreement always envisaged that the TRC would have a set life and that the independent assessment process would take as long as that took. I am trying to say that not all parts of the settlement agreement were and are scheduled to end on the same date.

The Deputy Chair: It looks like you have the scoping done on these documents at Library and Archives Canada. However, if it looks like that will take longer than the mandate of the TRC,

En fait, comme l'a dit Mme Nabigon, le nombre de personnes qui ont fait une demande en vertu du Processus d'évaluation indépendant dépasse maintenant les 38 000, soit au moins trois fois plus que ce qu'on avait prévu. Pour être franc, ce chiffre représente près de la moitié des personnes qui ont fréquenté les pensionnats. C'est très troublant, vous en conviendrez.

La vice-présidente : Ce n'est pas encore parfaitement clair. Permettez-moi de reposer la question.

Admettons que je présente une revendication par l'entremise du processus d'évaluation indépendant et que je suis allée à l'école où les documents ont été égarés ou détruits pour une raison quelconque. Si j'avais tous les autres éléments requis, ces documents manquants nuiraient-ils à ma capacité d'être indemnisées?

Mme Nabigon : Non, vous auriez quand même droit à une audience.

M. Saranchuk : Je pense que ce serait plus difficile.

La vice-présidente : Il serait difficile de prouver que vous avez fréquenté cette école, s'il n'y a aucune preuve que l'école en question n'a jamais existé.

M. Saranchuk : Il y aurait des preuves que l'école a déjà existé puisqu'elle fait partie des 130 qui ont été ajoutées. Toutefois, vous avez tout à fait raison de dire que leurs dossiers comporteraient des lacunes, bien que je ne sois pas très au courant du processus.

La vice-présidente : Étant donné que le mandat de la Commission de vérité et de réconciliation prendra fin bientôt et que de nombreux autres cas d'abus graves ont été reçus, comme vous l'avez dit, vous aurez à parcourir des tonnes de documents pour établir ce qui doit être transféré au centre de recherche. Serait-il possible de prolonger le mandat de la commission, puisqu'elle a commencé son travail en retard et que vous ne saviez pas trop ce que vous deviez chercher dans les documents archivés?

M. Saranchuk : J'ai bien peur de ne pas être en mesure de dire si le mandat de la commission devrait être prolongé ou non. Je ferai remarquer que peu importe quelle est la position du gouvernement à cet égard, le mandat a été énoncé dans la convention de règlement qui a été approuvée par les tribunaux, les anciens élèves, l'APN et les églises. Il y a d'autres parties à la convention qui seraient sûrement d'accord pour prolonger le mandat.

Je signalerais également que la production de documents sera effectivement difficile pour les documents à Bibliothèque et Archives Canada, mais la convention de règlement a toujours prévu que la commission existerait pour une période donnée et que le processus d'évaluation indépendant prendrait tout le temps nécessaire. J'essaie de dire que ce ne sont pas toutes les parties de la convention qui sont censées prendre fin à la même date.

La vice-présidente : On dirait que vous avez défini la portée de ces documents à Bibliothèque et Archives Canada. Toutefois, si l'évaluation de ces documents semble prendre plus de temps que

what do you think will happen? You have piles of documents to go through. Is it part of the ongoing discussion with the Truth and Reconciliation Commission that somehow the process of archives and digitizing these documents continues, even though the TRC may not exist? What will happen to all those records?

Mr. Saranchuk: That is a very good question. We are focused right now, as you might imagine, on doing all we can to try to get those documents from LAC flowing. I might add that although we have not had any discussions with the TRC on that, the TRC has the ability under the settlement agreement to create not a successor organization but a repository of their documents. They have been in discussions and as I understand have chosen an institution that will be called the “National Research Centre” to hold those documents. I do not think it is any secret that it is the University of Manitoba. They are well along in those discussions.

Of course, the Truth and Reconciliation Commission will have more to say about this in terms of details, but there are issues with respect to turning those documents over to the University of Manitoba. They are working hard with Library and Archives Canada and the University of Manitoba on those issues.

I want to put on the record that there is another issue. The historical record has been created, so it is hoped that it will be preserved for all Canadians and future generations. As you say, it would not just cease to exist.

Senator Tannas: On the schools that were added to the list after the signing, are there any differences in the characteristics of those settlements or the circumstances? Could you tell us what you know about the ones you mentioned that were trying to get in, that were campaigning to be brought in under the agreement and that were in the courts?

Mr. Saranchuk: I am not an expert on this but I will do my best to answer your question. In terms of the criteria to add schools, a process was envisaged by all parties that other schools might have wanted to be added. As Ms. Nabigon and I said, they focused on the residential nature of those schools. The children would have been placed in a residence for purposes of education, and the federal government, not the provincial governments, must have been at least jointly responsible for the operation of that residence.

Sometimes one of those criteria might not have been met and children might have been placed in an institution that was run solely by churches, which was not necessarily covered by the settlement agreement.

Seven schools have been added because Canada has done further research. In fact, a school was added just last summer called Mistassini in Quebec. The court has approved that, and those students who went there during the appropriate period are

la durée du mandat de la commission, qu'arrivera-t-il, d'après vous? Vous avez des piles et des piles de documents à parcourir. Discutez-vous actuellement avec la Commission de vérité et de réconciliation du fait que le processus d'examen des archives et de numérisation des documents se poursuive, même si la commission n'existe plus? Qu'advient-il de tous ces documents?

M. Saranchuk : C'est une excellente question. Nous nous employons actuellement, comme vous vous en doutez sans doute, à faire tout ce que nous pouvons pour que l'évaluation des documents de BAC aille bon train. J'ajouterais que bien que nous n'ayons pas discuté de ce point avec la commission, cette dernière a la capacité aux termes de la convention de règlement de créer non pas un organisme pouvant lui succéder, mais un dépôt pour les documents. Elle est en pourparlers et, sauf erreur, a choisi un établissement que l'on appellera le « Centre national de recherche » pour conserver les documents. Je pense que tout le monde sait qu'il s'agit de l'Université du Manitoba. Ces discussions avancent bien.

Bien entendu, la Commission de vérité et de réconciliation nous fournira plus de détails, mais il y a des problèmes avec le fait de confier ces documents à l'Université du Manitoba. La commission travaille fort avec Bibliothèque et Archives Canada et l'Université du Manitoba pour régler ces problèmes.

Je tiens à signaler aux fins du compte rendu qu'il y a un autre problème. On espère que ces documents historiques seront préservés pour tous les Canadiens et les générations futures. Comme vous l'avez dit, ils ne disparaîtraient pas tout simplement.

Le sénateur Tannas : Quant aux écoles qui ont été ajoutées à la liste après la signature de la convention, y a-t-il des différences au chapitre des particularités de ces revendications ou des circonstances? Pourriez-vous nous dire ce que vous savez sur les gens que vous avez mentionnés qui essayaient de faire partie de la convention, qui se sont battus pour être assujettis à la convention et qui sont allés en cour?

M. Saranchuk : Je ne suis pas un expert en la matière, mais je ferai de mon mieux pour répondre à votre question. Pour ce qui est des critères à remplir pour ajouter des écoles, toutes les parties ont prévu un processus en ce sens. Comme Mme Nabigon et moi-même l'avons dit, on mettait l'accent sur les pensionnats. Les enfants auraient été placés dans un pensionnat pour y recevoir une éducation, et le gouvernement fédéral, et non pas les gouvernements provinciaux, a sûrement été au moins conjointement responsable de l'administration du pensionnat.

Il peut arriver parfois que l'un des critères n'ait pas été rempli et que les enfants aient été placés dans un établissement qui était dirigé seulement par les églises, ce qui n'était pas nécessairement couvert par la convention de règlement.

Sept écoles ont été ajoutées parce que le Canada a mené d'autres recherches. En fait, une école du nom de Mistassini, au Québec, a été ajoutée l'été dernier. Le tribunal l'a approuvée, et les élèves qui ont fréquenté l'école pendant la période donnée sont

being advised that they can apply for the Common Experience Payment and the independent assessment process.

A number of schools have been added. I have a list of seven schools here. The courts have also added two schools recently in Ontario: Crystal Lake and Stirland Lake. A number of other challenges are under way. Some people have disagreed vis-à-vis the five schools and have ongoing court challenges to add those five schools to the settlement agreement.

In addition, a number of lawsuits are ongoing with respect to schools that are not trying to get into this settlement agreement per se but have brought their own actions against other schools. You might be familiar. For some schools in Labrador the process is before the courts.

The Deputy Chair: Seeing no further questions, I thank our witnesses on behalf of the whole committee. Thank you, Mr. Saranchuk and Ms. Nabigon, for answering all our questions.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, May 22, 2013

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m. to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

Senator Lillian Eva Dyck (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the web. My name is Lillian Dyck., I am from Saskatchewan and I am deputy chair of the committee.

The mandate of this committee is to examine legislation in matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. In considering the studies the committee might like to undertake, we from time to time invite individuals, organizations and departments to give us an overview of issues of concern within their mandate.

Recently, we have heard from witnesses on the subject of Aboriginal peoples within the criminal justice system. Today, we will carry on with this subject by hearing from a professor from Carleton University who does research in this area.

informés qu'ils peuvent présenter une demande pour recevoir le Paiement d'expérience commune et faire l'objet du processus d'évaluation indépendant.

Un certain nombre d'écoles ont été ajoutées. J'ai une liste de sept écoles sous les yeux. Les tribunaux en ont également ajouté deux récemment en Ontario : Crystal Lake et Stirland Lake. Plusieurs autres contestations sont en cours. Certains n'approuvent pas l'exclusion des cinq écoles et des contestations judiciaires sont devant les tribunaux pour qu'on les ajoute.

En outre, un certain nombre de poursuites ont cours en ce moment relativement à des écoles qui ne tentent pas forcément de faire partie de la convention de règlement, mais qui ont intenté leurs propres actions contre d'autres écoles. Vous êtes peut-être au courant. Le processus est devant les tribunaux pour certaines écoles au Labrador.

La vice-présidente : Comme il n'y a pas d'autres questions, je remercie nos témoins au nom de tout le comité. Merci, monsieur Saranchuk et madame Nabigon, d'avoir répondu à toutes nos questions.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 22 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, afin d'examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonsoir. Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs et au public qui regarde la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur la chaîne CPAC ou sur le Web. Je m'appelle Lillian Dyck. Je suis une sénatrice de la Saskatchewan et vice-présidente du comité.

Le mandat de ce comité est d'examiner de manière générale les lois et les questions relatives aux peuples autochtones du Canada. Selon les études que nous souhaitons mener, nous invitons de temps à autre des personnes, des organismes et des ministères à venir nous donner leur point de vue sur certaines questions.

Récemment, nous avons entendu des témoignages au sujet des Autochtones au sein du système de justice pénale. La séance d'aujourd'hui portera elle aussi là-dessus puisque nous entendrons le témoignage d'une professeure de l'Université Carleton qui étudie la question.

Before hearing from our witness, however, I would like to take this opportunity to ask the members of our committee who are present this evening to introduce themselves.

Senator Patterson: Dennis Patterson, senator for Nunavut.

Senator Watt: Senator Watt, Nunavik.

Senator Raine: Senator Greene Raine from British Columbia.

Senator Beyak: Senator Beyak from Ontario.

Senator Enverga: Senator Enverga from Ontario.

Senator Seth: Senator Asha Seth from Ontario.

Senator Demers: Senator Jacques Demers from Quebec.

The Deputy Chair: Members, please help me in welcoming Dr. Jane Dickson-Gilmore, Associate Professor, Department of Law and Legal Studies, Carleton University.

Dr. Dickson-Gilmore, we look forward to your presentation, which will be followed by questions from the senators. If you would please proceed, we will ask questions afterwards. I apologize for the confusion about the location.

Jane Dickson-Gilmore, Associate Professor, Department of Law and Legal Studies, Carleton University: We saw all kinds of landscape between here and Centre Block, so it was interesting and entertaining.

Thank you for this opportunity to speak with you about the relationship between Aboriginal people and the criminal justice system. As most of you are aware, that relationship is characterized by a considerable state of disorientation and dysfunction. It is characterized by rampant overrepresentation at every level of the criminal justice system, most obviously in prisons, both federal and provincial.

Although Aboriginal people constitute roughly 4 per cent of the Canadian population, they constitute 20 per cent of the federally involved inmates and 27 per cent of provincially sentenced inmates. These are averages that do not reflect the much greater disproportionate representation in some of the Prairie provinces and in more isolated northern contexts.

Much of this overrepresentation has to do with the fact that on reserve communities we see far more crime than we do off reserve and in the non-Aboriginal population. Over all, crime rates on reserve are three times higher than the national Canadian average, and violent crime rates are eight times higher.

I have been working in this area for almost 30 years. I have many things to say, but in the interests of brevity I will focus my presentation on what I perceive to be three of the most important problems or issues impacting Aboriginal people and criminal

Avant de commencer, j'aimerais laisser la chance aux membres du comité de se présenter.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, sénateur pour le Nunavut.

Le sénateur Watt : Le sénateur Watt, du Nunavik.

La sénatrice Raine : La sénatrice Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Beyak : La sénatrice Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur Enverga : Le sénateur Enverga, de l'Ontario.

La sénatrice Seth : La sénatrice Asha Seth, de l'Ontario.

Le sénateur Demers : Le sénateur Jacques Demers, du Québec.

La vice-présidente : Distingués collègues, joignez-vous à moi pour accueillir Mme Jane Dickson-Gilmore, professeure associée à la faculté de droit et d'études juridiques de l'Université Carleton.

Madame Dickson-Gilmore, nous sommes impatients d'entendre votre exposé, lequel sera suivi d'une période de questions. Je m'excuse de la confusion qu'il y a pu y avoir au sujet de l'endroit où devait se tenir cette séance. Nous vous écoutons.

Jane Dickson-Gilmore, professeure associée, faculté de droit et d'études juridiques, Université Carleton : Nous avons vu toutes sortes de choses entre l'Édifice du Centre et ici, alors c'était plutôt intéressant et divertissant.

Merci de la chance que vous me donnez de vous parler de la relation qui existe entre les Autochtones et le système de justice pénale. Comme la plupart d'entre vous le savent, il s'agit d'une relation mal aiguillée et dysfonctionnelle, caractérisée par une surreprésentation endémique des Autochtones à tous les niveaux du système, mais surtout dans les prisons, tant fédérales que provinciales.

Bien que les Autochtones ne constituent qu'environ 4 p. 100 de la population canadienne, ils représentent 20 p. 100 des prisonniers dans les établissements fédéraux et 27 p. 100 des détenus jugés par des cours provinciales. Il importe ici de souligner que ces pourcentages sont des moyennes et qu'ils ne rendent pas compte de la représentation disproportionnée des Autochtones dans certaines provinces des Prairies et dans certaines régions nordiques isolées.

Une bonne partie de cette surreprésentation est attribuable au fait qu'il y a beaucoup plus de criminalité dans les collectivités des réserves qu'en dehors des réserves et que dans la population non autochtone. Dans les réserves, le taux de criminalité est en général trois fois plus élevé que la moyenne nationale, et le taux de crimes avec violence, huit fois plus élevé.

Je travaille dans ce domaine depuis presque 30 ans. J'aurais beaucoup de choses à vous dire mais, par souci de brièveté, je limiterai mon exposé à ce que sont, d'après moi, les trois principaux problèmes ou enjeux qui ont une incidence sur la

justice within Canada. It is my view, based on my experience living in communities, working in communities and researching, that if we can adequately address some of these issues, this will go a very long way to assisting us to address high crime and conflict rates in Aboriginal communities and, through this, ameliorate the overrepresentation of Aboriginal people in the criminal justice system.

The first of these issues concerns the epidemic rates of family and partner violence within Aboriginal communities, rates which are key to the cycles of violence, conflict and overrepresentation. These high rates of family violence result from a toxic combination of historic trauma and intergenerational effects and from the poverty, marginalization, weak infrastructure and lived environment and asymmetrical power relations and social dysfunction that are evident especially among reserve communities occupied predominantly by status Indians. These realities foster conditions conducive to conflict with the law, most specifically, early exposure to violence of Aboriginal children, early exposure to substance abuse, leaving school, dissolution of the family and exposure to foster care, and high residential instability and mobility. These are all factors that those of us who work in the study and analysis of offending and crime clearly know, based on the evidence, lead to conflict with the law. As a result, what we see in many Aboriginal communities is more and more serious crime, much of it committed by Aboriginal adults with longer records and significant personal deficits who began their careers at very young ages and as a direct result of those aforementioned conditions.

The second issue is what I have learned based on my work in Aboriginal communities as the inability of community and restorative justice approaches and sentencing reforms to provide meaningful responses to crime and conflict and solutions to overrepresentation. The Government of Canada and some provincial governments have supported Aboriginal justice for decades, but in the past 10 years Aboriginal prison populations have risen by 35 per cent for Aboriginal men and 86 per cent for Aboriginal women. Why have these sentencing reforms not worked?

At the outset, I would mention that the evidence was very clear at the time most of these reforms were undertaken, specifically the reforms under section 718.2(e), that the statutory direction to judges to consider Aboriginal background in circumstances and sentencing was largely unnecessary and irrelevant. It is clear that most judges at the time were quite mindful of Aboriginal background in sentencing and that most of the discrimination

relation qui existe entre les Autochtones et la justice pénale au Canada. Compte tenu du temps que j'ai passé au sein des collectivités autochtones, du travail que j'y ai fait et des recherches que j'ai menées dans ce domaine, je suis d'avis que le fait de régler certains de ces problèmes contribuera de façon importante à faire fléchir les taux élevés de criminalité et l'incidence des différends dans ces collectivités, ce qui permettra de remédier à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale.

Le premier de ces problèmes concerne la prévalence inquiétante de la violence familiale et de la violence conjugale au sein des collectivités autochtones, prévalence qui s'avère être un élément clé des cycles engendrant la violence, les conflits et la surreprésentation. La prévalence élevée de violence familiale découle d'une combinaison toxique de traumatismes liés à l'histoire et de dynamiques intergénérationnelles difficiles sur fond de pauvreté, de marginalisation, d'infrastructures inadéquates et de milieux de vie malsains. S'ajoutent à cela des relations de pouvoir asymétriques et des mécanismes sociaux déficients, notamment dans les collectivités des réserves occupées en majorité par des Indiens inscrits. Ces réalités engendrent des conditions propices aux démêlés avec la justice, dont l'exposition précoce des enfants autochtones à la violence, l'exposition précoce à l'abus d'alcool ou d'autres drogues, le décrochage scolaire, le démantèlement des familles et l'expérience des familles d'accueil, ainsi qu'une grande instabilité résidentielle et une propension à déménager fréquemment. Ceux qui, comme moi, étudient et analysent la délinquance et la criminalité savent pertinemment, preuves à l'appui, que tous ces facteurs sont conducteurs de démêlés avec la justice. Par conséquent, nous constatons une recrudescence des crimes graves dans de nombreuses collectivités autochtones. La plupart de ces crimes sont du reste commis par des adultes autochtones avec de lourds passés criminels et d'importantes lacunes sur le plan personnel qui ont commencé leur carrière de délinquant à un très jeune âge, victimes directes des conditions que nous venons d'exposer.

Le deuxième problème — et c'en est un que j'ai pu constater en travaillant avec les collectivités autochtones — est l'incapacité qu'ont les approches axées sur la justice communautaire et la justice réparatrice et les réformes des peines d'emprisonnement de remédier efficacement à la criminalité, aux conflits et à la surreprésentation. Le gouvernement du Canada et certains gouvernements provinciaux appuient la justice applicable aux Autochtones depuis des décennies, mais depuis 10 ans, le nombre de détenus autochtones a crû de 35 p. 100 chez les hommes et de 86 p. 100 chez les femmes. Pourquoi ces réformes des peines d'emprisonnement n'ont-elles pas fonctionné?

D'entrée de jeu, j'aimerais souligner qu'il était très clair dès la mise en branle de la plupart de ces réformes, et particulièrement de celles qui ont été entreprises en vertu de l'alinéa 718.2e), que la directive signifiée aux juges de tenir compte des antécédents autochtones dans l'analyse des circonstances et dans l'établissement de la peine était en grande partie inutile et inadéquate. Il est évident que la plupart des juges étaient très

that we saw in terms of sentence length between Aboriginal and non-Aboriginal offenders manifesting similar offending histories and backgrounds was of positive discrimination. In fact, we discovered, contrary to the popular belief that Aboriginal people received longer sentences, that they were in fact receiving shorter sentences of incarceration. The devil in the detail, of course, is that although they were receiving shorter sentences, they were much longer to wait for release on any kind of conditional or supervisory order, with the result that in the long run they were spending far too much time in prisons and for too long.

We also know that 718.2(e) and the considerations that it requires judges to give both to the determination of sentence in the sentencing process and the type of sentence to be imposed upon an Aboriginal offender do not trump the more general sentencing purposes and principles articulated in sections 718, and 718.1 and 718.2. This is especially true of section 718.2(ii), which emphasizes spousal abuse as an aggravating factor to be considered when passing sentence.

There is also the problem of community base and community resources. The move to community-based sentences, which is an explicit component of 718.2(e), and the directions of the Supreme Court of Canada to pay attention to and consider community sentences wherever possible failed to recognize some fundamental realities facing communities. Communities have very limited resources to support the reintegration, rehabilitation or healing of Aboriginal offenders, and victims for that matter. Additionally, even when a judge would consider sentencing an Aboriginal offender to a period of community supervision as opposed to a carceral sentence, the risk/need profiles of the bulk of those offenders render the majority of them unsuited to alternatives to incarceration. Their risk/need profiles are simply too profound for most judges to be prepared to undertake the leap of faith that would see an offender released into the community.

It is also the truth, and I work in restorative justice and community justice with Aboriginal people, that we have utterly failed to adequately evaluate the vast majority of these programs. The evaluations that have been done tend to be methodologically unsound. The limited evaluations that we have from the international context that look to the efficacy of community-based sentences and processes such as sentencing circles in dealing with Aboriginal offenders have indicated remarkably poor results. An evaluation of sentencing circles coming out of the New South Wales Bureau of Crime Statistics and Research in 2008 showed that Aboriginal offenders who were sentenced through the

conscients de l'importance de tenir compte des antécédents des Autochtones dans l'établissement des peines de ces derniers et qu'ils ont été en général plus cléments à l'endroit des Autochtones dans l'établissement de la longueur des peines qu'à l'endroit de non-Autochtones avec des antécédents personnels et criminels comparables. En fait, contrairement à la croyance populaire qui veut que les Autochtones purgent des peines plus longues, nous nous sommes aperçus qu'ils recevaient en fait des peines d'emprisonnement plus courtes. Bien sûr, le diable est dans les détails, car bien qu'ils reçoivent des peines plus courtes, ils ont à attendre beaucoup plus longtemps pour recouvrer leur liberté — peu importe le type d'ordonnance conditionnelle ou de surveillance —, ce qui fait qu'ils auront au bout du compte passé beaucoup trop de temps en prison et que leurs peines auront été beaucoup trop longues.

Nous savons par ailleurs que l'alinéa 718.2e) stipulant que les juges doivent faire preuve de discernement dans la détermination de la peine et dans le type de peine imposée aux contrevenants autochtones ne doit pas se substituer aux objectifs et aux principes plus généraux présidant à l'imposition des peines énoncées aux articles 718, 718.1 et 718.2. Cela est particulièrement vrai pour l'alinéa 718.2ii), qui stipule que la violence à l'endroit de l'époux ou du conjoint de fait est une circonstance aggravante dans la détermination de la peine.

Il y a aussi le problème des sanctions communautaires et des ressources des collectivités. Le passage aux sanctions communautaires, qui est une composante explicite de l'alinéa 718.2e), et les directives de la Cour suprême de porter attention aux sanctions communautaires et de les envisager dans toutes les situations le permettant faisaient fi de la réalité fondamentale des collectivités autochtones. En effet, les collectivités ont très peu de ressources pour assumer la réinsertion, la réhabilitation ou la guérison des contrevenants autochtones — elles n'en ont pas plus pour la guérison des victimes, d'ailleurs. De plus, même quand un juge est disposé à envisager de condamner un contrevenant autochtone à une période de supervision communautaire plutôt que de le faire emprisonner, les profils du risque et des besoins de la plupart de ces contrevenants font en sorte que la majorité d'entre eux n'aient pas d'autres solutions que l'emprisonnement. Leurs profils du risque et des besoins sont tout simplement trop négatifs pour que la plupart des juges leur fassent confiance au point de leur permettre de purger leur peine dans la communauté.

Il faut également avouer — et j'ai travaillé en justice réparatrice et en justice communautaire auprès des Autochtones — que nous n'avons absolument pas su évaluer adéquatement la vaste majorité de ces programmes. Les évaluations qui ont été faites ont tendance à s'appuyer sur des méthodes peu fiables. Les quelques évaluations qui nous viennent de l'étranger au sujet des sanctions communautaires et des processus tels que le recours à des cercles de sentence pour les contrevenants autochtones ont indiqué de piètres résultats. Une évaluation des cercles de sentence effectuée en 2008 par le bureau des statistiques et des recherches en matière de criminalité de la Nouvelle-Galles du Sud, en

traditional system when compared with Aboriginal offenders who were sentenced through a sentencing circle had no difference between those two groups in terms of the frequency, seriousness or timing from release of reoffending.

This was bad news given that in the early days of the sentencing circle their promise was that they would reduce recidivism. Indeed, Judge Barry Stuart, who was the primary progenitor of sentencing circles, and for whom I clerked for a brief time, believed that they would reduce recidivism rates by 80 per cent. We have simply not realized anything even remotely close to that kind of outcome.

The third issue is the rise of law and order politics and especially the move toward mandatory minimum sentences. This is most especially true in the case of mandatory minimum sentences directly associating actions and activities that are related with particular Aboriginal groups, most notably the possession of contraband tobacco. The use of mandatory minimum sentences for offences that directly impact Aboriginal people I believe stands in direct contradiction with the goal of Aboriginal incarceration contained within 718.2(e) and reinforced through the Supreme Court decisions of *Gladue* and *Ipeelee*. Additionally, the research from other jurisdictions is absolutely clear and largely unequivocal. Mandatory minimums do not reduce crime or recidivism. They radically inflate the costs associated with incarceration and prosecution and consistently impact marginalized groups such as Aboriginal people and minor criminals disproportionately and unfairly.

What do we need to do differently? Quite frankly, we need to move beyond traditional criminal justice approaches of crime suppression through trail, nail and jail approaches. These methods, while they are politically expedient, have not been shown to reduce crime. The greater measure of evidence confirms that building up families and communities is a far more effective mechanism of crime prevention and crime reduction.

There are challenges to this approach, of course. Two of them are that the best crime prevention does not look like crime prevention. The best crime prevention is good schools, sound employment, robust community services and an active cultural life. Secondly, the best crime prevention takes time, and there is perhaps an understandable reluctance on the part of governments to move towards crime prevention efforts that will not show fruition during their tenure in office but perhaps two or three generations down the road.

We have to think about this. Both crime prevention and crime suppression cost money. The former works, while the latter largely does not, at least not the way we approach it. Why not invest in what all the evidence tells us will work? We spend a lot of

Australie, indique qu'il n'y avait pas de différence entre les délinquants autochtones traités par le système traditionnel et ceux des cercles de sentence en ce qui a trait à la fréquence, à la gravité ou à la précocité des récidives après la remise en liberté.

Cette constatation n'était vraiment pas encourageante, d'autant plus que l'on avait promis, dès les premiers temps des cercles de sentence, une réduction de la récidive. L'instigateur des cercles de sentence lui-même — le juge Barry Stuart, pour qui j'ai travaillé pendant un certain temps — croyait que la nouvelle façon de faire allait réduire le taux de récidive de 80 p. 100. Or, les résultats que nous avons obtenus ne s'approchent même pas de cela.

Le troisième problème est la montée des politiques de maintien de l'ordre et, notamment, l'application des peines minimales obligatoires. Cela devient particulièrement problématique lorsque les peines minimales obligatoires sont imposées pour des activités propres à certains groupes autochtones — on pense tout de suite à la possession de tabac de contrebande. Je crois que le recours à des peines minimales obligatoires pour des infractions qui ont une incidence directe sur les Autochtones s'oppose diamétralement à l'objectif du paragraphe 718.2e) relativement aux sanctions à l'égard des Autochtones, objectif que viennent renforcer les décisions de la Cour suprême dans les affaires *Gladue* et *Ipeelee*. En outre, les recherches effectuées par d'autres administrations sont très claires à ce sujet et, dans une large mesure, sans équivoque. Les peines minimales obligatoires ne réduisent ni la criminalité ni les risques de récidive. Elles font augmenter de façon radicale les coûts associés à l'emprisonnement et aux poursuites; elles nuisent systématiquement aux groupes marginalisés, tel que celui des Autochtones et elles font en sorte d'augmenter de façon disproportionnée et injuste la quantité de petits criminels.

Que faut-il changer? À vrai dire, nous devons aller au-delà de la justice criminelle traditionnelle, qui cherche à éliminer la criminalité par le biais d'approches axées sur la surveillance, l'arrestation et l'emprisonnement. Bien qu'elles servent certaines visées politiques, ces méthodes n'ont pas réussi à faire reculer la criminalité. La majorité des analyses confirme que l'édification des familles et des collectivités est une façon beaucoup plus efficace de prévenir et de réduire le crime.

Cette approche renferme évidemment quelques difficultés. L'une d'elles est que la meilleure façon de prévenir la criminalité ne ressemble pas à une lutte contre la criminalité. La meilleure façon d'enrayer la criminalité est d'avoir de bonnes écoles, des emplois de bonne tenue, des services communautaires de qualité et une vie culturelle en santé. Deuxièmement, il faut du temps. Or, on peut supposer que les gouvernements sont réticents à entreprendre des démarches de réduction de la criminalité dont on ne verra pas les fruits durant leur séjour au pouvoir, mais peut-être d'ici deux ou trois générations.

Or, il ne faut pas oublier que la prévention et la répression coûtent toutes deux de l'argent. La première fonctionne alors que la deuxième ne donne à peu près rien, du moins, pas dans notre façon de l'approcher. Pourquoi n'investissons-nous pas dans

money on Aboriginal communities, on Aboriginal justice and on our criminal justice system. We do that anyway, so really what this is about is deciding how you will spend your money. Will you spend it on communities or jails? You decide.

Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much, Dr. Gilmore. You have given a lot of information very quickly. I could not keep up with my notes here. I am sure the lawyers in the crowd got a lot more information than I have. Fortunately, I do not have to ask the first question.

Senator Demers: Thank you for your presentation. It was very clear.

In your view, what are the most pressing social conditions in Aboriginal communities that may play a role in increasing the risks of coming into conflict with the law?

Ms. Dickson-Gilmore: There are many. In many communities that I have been in, both in my capacity as a researcher and as an Indian claims commissioner, we are really looking at a triage approach in a number of communities. Certainly the lived environment in these communities — the physical environment, housing, infrastructure — is absolutely at a Third World level. You have a toxic mix when two or three families live together in one house barely fit for one family to begin with. You then combine the stress and tension involved in that with the reality that many Aboriginal people in these communities are struggling with trauma and the psychological and physical impacts of trauma. Many are unemployed or at best underemployed. There may well be substance abuse in the mix, and, if you are in a rural or isolated community, access to weapons.

We need to build better houses. People need to have their own houses. As a previous report of this committee said, we need to build better schools. All of these things go into making a better environment.

Senator Patterson: Thank you for a very charged presentation, replete with information and strong recommendations. I was struck by you basically saying that restorative justice is not working, despite all the efforts of the provinces and territories in that area and all the money that has been spent. This is, to me, shocking and worrisome. You can tell me if I am overstating it.

I would like to pursue that with you a bit further. I know there have been many programs adopted in Canada, some of them from Australia. In the area of restorative community justice, is there no program with better results?

Ms. Dickson-Gilmore: Well, first off, jail is not the solution, absolutely not. The difficulty we face is that because we fail to evaluate the bulk of these programs in Canada, we do not know what kind of effect we are having. When I talk about restorative

l'approche qui, selon toutes les preuves, fonctionnera? Nous dépensons déjà beaucoup d'argent dans les collectivités autochtones, dans la justice autochtone et dans notre système de justice pénale. Alors, il s'agit plutôt de décider comment tout cet argent doit être dépensé. Le dépenserez-vous sur les collectivités ou sur les prisons? À vous de décider.

Merci.

La vice-présidente : Merci beaucoup, madame Gilmore. Vous avez donné beaucoup d'informations en peu de temps. Je n'arrivais pas à vous suivre avec mes notes. Je suis persuadée que les avocats ici présents ont pu en saisir beaucoup plus que moi. Fort heureusement, je n'ai pas à poser la première question.

Le sénateur Demers : Je vous remercie de votre présentation. C'était très clair.

Selon vous, quelles sont, dans les collectivités autochtones, les conditions sociales les plus susceptibles d'accroître le risque d'avoir des démêlés avec la justice?

Mme Dickson-Gilmore : Il y en a beaucoup. Dans un certain nombre de collectivités que j'ai visitées, en tant que chercheuse ou commissaire aux revendications des Indiens, l'approche est réellement axée sur le triage. L'environnement dans lequel on y vit — le milieu physique, le logement, l'infrastructure — est sans aucun doute l'équivalent de celui du tiers monde. Il est d'abord malsain de faire vivre deux ou trois familles dans une maison à peine convenable pour une seule. Le stress et la tension qui en découlent sont ensuite jumelés avec le fait que beaucoup d'Autochtones dans ces collectivités sont aux prises avec les conséquences psychologiques et physiques d'un traumatisme. Ils sont nombreux à être sans emploi ou, dans le meilleur des cas, sous-employés. La toxicomanie peut très bien s'ajouter à tout cela, de même que l'accès à des armes dans les régions rurales et isolées.

Nous devons construire de meilleures maisons et voir à ce que les gens aient la leur. Comme vous l'avez dit dans un de vos rapports, nous devons aussi bâtir de meilleures écoles. Tout cela contribue à améliorer le milieu.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie de votre présentation très étoffée et contenant beaucoup de solides recommandations. J'ai été frappé par vos propos selon lesquels la justice réparatrice ne fonctionne pas malgré tous les efforts des provinces et des territoires et tout l'argent dépensé à cette fin. Pour moi, c'est choquant et préoccupant. Vous pouvez me le dire si j'exagère.

J'aimerais approfondir un peu plus la question avec vous. Je sais que beaucoup de programmes ont été adoptés au Canada, dont certains provenant de l'Australie. Y en a-t-il un qui donne de meilleurs résultats dans le domaine de la justice communautaire réparatrice?

Mme Dickson-Gilmore : Eh bien, tout d'abord, la prison n'est pas du tout la solution. Nous avons un problème parce qu'au Canada, nous n'évaluons pas la plupart de ces programmes et nous ne savons pas quel genre de répercussions ils ont. Pour moi,

justice, I am talking about community justice on the ground: What are people in communities doing to deal with conflict and crime in their midst? There is a multilevel difficulty.

The first of these difficulties is the when communities are actually engaging in conflict resolution — holding sentencing and healing circles — we find that in many of these communities the level of jurisdiction that local community justice bodies are allowed to take on means that they are dealing with only relatively minor, non-violent crimes. There is a lot of sense in starting small and working toward more serious cases. The difficulty we face, though, is that there is urgency in many communities to deal with more serious types of crime because those are the things making life very difficult for many people.

The problem, however, is that with that urgency comes a need to jump into these programs so that often communities jump into the fray without a clear sense of what they are trying to achieve. For example, I do a lot of work in assisting communities to develop local community-owned and tradition-based approaches to conflict resolution. One of the first things we have to do is ask what we are trying to do. In the same way that Barry Stuart envisioned the notion of sentencing circles with the Friendship Centre, their goal was reducing reoffending rates. They had something clear to aim for that they could measure. If you do not know what you are trying to do, how do you measure whether you are able to do it?

The things we see happening in a lot of communities with these programs is that it is hard for them to get traction. You can go in and train and work with communities to try and get the programs up and running, but it is hard to sustain them for many reasons. Even when they are sustained, despite the fact that most of these processes are supposed to be about equality between victims and offenders and positive empowering dialogue between victims and offenders within a community context, there is almost, without exception, far more emphasis on the offender than on the victim. There are high rates of re-victimization of victims when they enter these processes, and the limited information we have from the international context indicates that offenders are much happier with these community justice processes than are victims.

We also find that there are serious problems with follow-up in many communities. The purpose of most of these types of community-based initiatives, whether it is community conferencing, which comes to us from New Zealand and Australia, healing circles, even some sentencing circles, is to produce an agreement or, in the context of sentencing circles, a recommendation for sentence that usually encumbers the offender with a set of criteria that he or she must meet over the period of sentence or the healing process. Therefore, they may have to attend counselling or engage in groups like Alcoholics Anonymous or Narcotics Anonymous. They may be expected to provide certain services within the community or to maintain employment. When you have a community with an 80 per cent or

la justice réparatrice est celle que nous dispensons dans les collectivités. Que font ceux qui y vivent pour prendre en charge les conflits et la criminalité auxquels ils sont confrontés? Il y a un problème multidimensionnel.

Il faut d'abord comprendre que dans beaucoup de collectivités, lorsqu'on engage un processus de résolution des conflits — à l'aide de cercles de détermination de la peine et de cercles de guérison —, la compétence des organismes chargés de la justice se limite seulement aux crimes relativement mineurs et non violents. Il est très logique de commencer par des cas de moindre importance et de progressivement en entendre des plus graves. Nous sommes cependant confrontés à un problème, car il est urgent dans beaucoup de collectivités de s'occuper de crimes plus graves qui rendent très difficile la vie de nombreuses personnes.

Nous devons donc adopter des programmes à la hâte, ce qui veut dire que les membres des collectivités s'attaquent souvent à un problème sans vraiment savoir ce qu'ils tentent de faire. Par exemple, je travaille beaucoup avec eux au développement d'approches axées sur leurs besoins et leurs traditions pour résoudre des conflits. Une des premières choses que nous devons faire est leur demander ce qu'ils essaient d'accomplir. C'est ainsi que Barry Stuart et le centre d'amitié ont eu l'idée des cercles de détermination de la peine. Le but était de réduire les taux de récidive. L'objectif était clair et ils ont pu évaluer ce qu'ils étaient en mesure de faire. Si on ne le sait pas, comment peut-on déterminer si c'est possible d'y arriver?

Dans beaucoup de collectivités, nous constatons qu'il est difficile de bien instaurer les programmes. On peut se rendre sur place pour former les gens et travailler avec eux pour qu'ils les mettent en œuvre, mais, pour beaucoup de raisons, ils ont de la difficulté à assurer leur pérennité. Même quand ils y parviennent, on s'occupe presque toujours davantage du délinquant que de la victime, malgré le fait que la plupart des processus sont censés reposer sur l'égalité entre les deux ainsi que sur un dialogue bilatéral positif visant à renforcer l'autonomie dans un contexte communautaire. Les taux de revictimisation sont d'ailleurs très élevés dans le cadre de ces processus de justice communautaire, et, selon le peu de renseignements recueillis à l'échelle internationale, les délinquants en sont beaucoup plus satisfaits que les victimes.

Nous avons également constaté d'importants problèmes de suivi dans beaucoup de collectivités. Le but de la plupart des initiatives de ce genre, qu'il s'agisse de conférences communautaires, ce qui nous vient de Nouvelle-Zélande et d'Australie, de cercles de guérison et même de certains cercles de détermination de la peine, est d'arriver à une entente, ou, dans le contexte des cercles de détermination de la peine, à une recommandation de sentence qui prévoit généralement un ensemble de conditions que les délinquants doivent respecter pour une période déterminée ou pendant le processus de guérison. Ils doivent donc parfois participer à des séances de counseling ou à des réunions des Alcooliques anonymes ou des Narcotiques anonymes. On peut également leur demander de faire certains

90 per cent unemployment rate, requiring an offender to be employed is not an easy task.

When you have a community that, despite its best efforts to sustain AA or NA and try to have counselling services available to their community, they are unable to get any of those programs going.

When you have a community service that requires some oversight and there are one or two probation officers probably three to four hours away who serve a number of communities, where is your follow-up and oversight?

When agreements are not kept and it is not clear that some of the details of the sentence have been respected, the process loses credibility. Offenders feel often quite confused as to why they have not been held to the accountability they demonstrated in the circle, and victims lose faith.

It is not so much that those processes cannot work; it is about them not working now because we do not support and resource communities to make these programs and pursuits possible. We do not necessarily allow communities the time and the support to develop so that they can deal not only with minor issues but also with the major ones that give their programs credibility and respect.

Senator Patterson: You are in Ottawa and we are a committee that has a mandate with the federal jurisdiction, mainly. I know that Justice Canada has a big community justice restorative budget, and I always thought that when you get federal money, you have to promise to do evaluation. It is a mantra almost, in my experience, yet you said that that is not happening. Can you comment specifically with reference to the federal Department of Justice and its programs, because that is our mandate, and why this might not be happening even with a government that seems to demand evaluation?

Ms. Dickson-Gilmore: Yes, I can, qualified by the caveat that it may be that some evaluation is getting done and not being made public, as was the case with the Community Holistic Circle Healing Program in Manitoba for which there have been three different evaluations. The first one was never released to the public; the second one was so methodologically flawed that we could take nothing away from it; and the third one was not about whether the program was working but whether it was more cost effective. We all know that almost anything is cheaper than putting people in prison. That did not tell us anything we did not know.

The second evaluation, which was methodologically flawed, is a good testament to the challenges we face in many communities. In order to evaluate a program, you need data, which means you need to be able to do things. For example, when an offender comes into a community process, there must be an intake

travaux communautaires ou de conserver un emploi, ce qui n'est pas facile quand le taux de chômage de la collectivité est de 80 ou 90 p. 100.

Si les membres d'une collectivité, malgré tous leurs efforts, ne réussissent pas à assurer à long terme des réunions des AA ou des NA ainsi que des services de counseling, les programmes ne peuvent pas être mis en œuvre.

Quand quelqu'un doit faire des travaux communautaires qui nécessitent une certaine surveillance et qu'il y a seulement un ou deux agents de probation à trois ou quatre heures de là et qui desservent plusieurs collectivités, qui s'occupera du suivi et de la surveillance?

Le processus perd de la crédibilité lorsque les ententes ne sont pas respectées et qu'il n'est pas clair si certains détails de la sentence l'ont été. Bien souvent, les délinquants ne comprennent pas du tout pourquoi ils n'ont pas de comptes à rendre par rapport aux engagements qu'ils ont pris dans un cercle, tandis que les victimes cessent d'y croire.

Ce n'est pas tant que les processus ne peuvent pas fonctionner. Le problème est que nous ne donnons pas l'appui ni les ressources dont les collectivités ont besoin pour mettre en œuvre les programmes et les autres initiatives. Nous ne leur donnons pas nécessairement le temps ni le soutien qu'il leur faut pour s'occuper non seulement des crimes mineurs, mais aussi des crimes graves qui donnent de la crédibilité et du respect à leurs programmes.

Le sénateur Patterson : Vous êtes à Ottawa, et le mandat de notre comité relève principalement de la compétence fédérale. Je sais que Justice Canada prévoit d'importantes sommes d'argent pour la justice communautaire réparatrice, et j'ai toujours pensé qu'il fallait promettre de faire une évaluation quand on recevait des fonds fédéraux. D'après mon expérience, c'est presque un mantra. Pourtant, vous avez mentionné que ce n'est pas le cas. Pouvez-vous nous dire précisément ce qu'il en est par rapport au ministère de la Justice du Canada et de ses programmes, ce qui entre dans le cadre de notre mandat, et nous expliquer pourquoi on ne fait peut-être pas d'évaluation même si le gouvernement semble l'exiger?

Mme Dickson-Gilmore : Oui, je peux en parler. Je dois préciser qu'il est possible que certaines évaluations ne soient pas rendues publiques, comme les trois qui avaient pour objet le Community Holistic Circle Healing Program au Manitoba. La première n'a jamais été publiée; la deuxième était tellement déficiente sur le plan méthodologique qu'elle s'est révélée inutile; et la troisième ne portait pas sur l'efficacité du programme, mais plutôt sur sa rentabilité. Nous savons tous que presque toutes les mesures coûtent moins cher que d'envoyer les gens en prison. Nous n'avons donc rien appris de nouveau.

La deuxième évaluation, qui était déficiente sur le plan méthodologique, témoigne bien des difficultés auxquelles sont confrontées de nombreuses collectivités. Pour évaluer un programme, il faut des données, ce qui veut dire qu'on doit être capable de mettre en œuvre des mesures. Par exemple, il doit y

interview. You need to know who the person is; what his or her background is; what the charges were; what the disposition was. You need to follow and track their movement through the process. When they finish, you need to complete the records by including all the data that is relevant to finishing up: What community service was performed? Did they attend the AA? All of these details have to be kept and maintained. In some cases, we are talking about keeping records, usually computerized and, of necessity, confidential. They need to be maintained sometimes for one, two or three years. There are limited numbers of communities that can retain people from the community who have those skills.

Interestingly, a colleague of mine a number of years ago was responsible for evaluating Aboriginal Head Start in the Yukon. He said that the biggest challenge they faced, because this was a multi-year, multisite evaluation, was bringing Aboriginal people from the communities and teaching them how to do the data entry that was necessary to produce the data so the evaluations could be done. The turnover in the people they trained in order to get that data was 100 per cent every year. Jobs are so thin on the ground that people would come in, get the training, do the job for a year and they were gone south and he had to start again. He said that was one of the biggest challenges they faced in terms of completing that evaluation. It speaks to the broader challenges in communities.

Aboriginal people are no different from anyone else in a lot of ways. They want peaceful, prosperous communities, the promise of their children realized, good services, jobs and full lives. There are all kinds of contexts in this country where Aboriginal people do not have this. I am sorry, but my view of that is in a country as wealthy as this one, that is a political choice.

The Deputy Chair: I will follow up with one or two questions. It is shocking to me that you are essentially saying that the restorative justice system is not working and yet there are a lot of people in the public who think it is the best way to go. It sounds like part of it is due to not having the resources or the mechanisms in place to allow it to work. Is that true all across Canada? Are there places like Saskatchewan, for example, where I am from, where the experience would be the same as other places?

Ms. Dickson-Gilmore: Again, I have not seen any evaluations out of Saskatchewan at this point and, as a researcher, I fall to the data. I can tell you that communities face really compelling challenges in making these programs work. They really do.

Again, I believe in community justice. I believe that the most powerful justice we can give each other is that one person gives to another in day-to-day life; it often does not come from the courts. We do not resource and empower communities to take on community justice in a meaningful way and in a way that can make a difference.

avoir une entrevue initiale quand un délinquant est engagé dans un processus communautaire. Il faut savoir de qui il s'agit, quels sont ses antécédents, quelles sont les accusations portées contre lui et quelle était la disposition. Il faut aussi suivre ses déplacements tout au long du processus. Il faut ensuite compléter le dossier en y ajoutant toutes les données pertinentes : quels sont les travaux communautaires qu'il a faits, a-t-il assisté aux rencontres des AA? Tous ces détails doivent être conservés et tenus à jour. Dans certains cas, il faut constituer des dossiers qui sont confidentiels par nécessité, habituellement à l'aide d'un ordinateur. Ils doivent parfois être tenus à jour pendant un, deux ou trois ans. Peu de collectivités peuvent retenir ceux qui possèdent les compétences nécessaires pour effectuer ce travail.

Fait intéressant, un de mes collègues était responsable il y a quelques années d'évaluer le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones au Yukon. Il a dit que le plus grand défi auquel ils ont fait face — c'était un projet pluriannuel fait à plusieurs endroits — était d'amener les Autochtones à entrer les données nécessaires pour effectuer les évaluations et de leur montrer comme le faire. Le roulement de personnel affecté à cette tâche était de 100 p. 100 par année. Les possibilités d'emploi sont tellement limitées là-bas que les gens suivaient la formation, faisaient le travail pendant un an et s'en allaient vers le Sud. Il fallait ensuite tout recommencer. Il m'a dit que c'est le principal problème auquel ils ont été confrontés dans le cadre de l'évaluation, ce qui donne une idée des difficultés plus fondamentales auxquelles font face les collectivités.

De bien des façons, les Autochtones sont semblables au reste de la population. Ils veulent des collectivités paisibles et prospères dans lesquelles leurs enfants pourront s'épanouir, de bons services, des emplois et des vies bien remplies. Au Canada, il y a toutes sortes de circonstances qui font en sorte qu'ils n'ont pas tout cela. Je suis désolée, mais dans un pays aussi riche que le nôtre, je crois que c'est un choix politique.

La vice-présidente : Je vais poursuivre avec une ou deux questions. Il est choquant pour moi de vous entendre dire que le système de justice réparatrice ne fonctionne pas. Pourtant, beaucoup de personnes pensent qu'il s'agit de la meilleure approche. Il semble que ce soit en partie dû au manque de ressources ou de mécanismes en place. Est-ce que la situation est la même partout au Canada? Y a-t-il des endroits comme, par exemple, la Saskatchewan, ma province d'origine, où les résultats pourraient être les mêmes qu'ailleurs?

Mme Dickson-Gilmore : Je n'ai pas encore vu d'évaluations effectuées en Saskatchewan, et en tant que chercheuse, je me fie aux données. Je peux vous dire que les collectivités font vraiment face à de grands défis quand il s'agit de faire fonctionner ces programmes. Je n'invente rien.

Je répète que je crois en la justice communautaire. Je pense que la façon la plus authentique pour quelqu'un de se racheter est de le faire dans la vie de tous les jours, ce qui n'est pas souvent dû aux tribunaux. Nous ne donnons pas aux collectivités les ressources et les pouvoirs nécessaires pour dispenser une justice communautaire de manière efficace et concrète.

The Deputy Chair: Is there any country that has done that? I think you said something about New South Wales.

Ms. Dickson-Gilmore: Interestingly, in Australia one program that seems to have had fairly significant impacts in communities is a program called the night patrols. They have not been able to get traction in all of the communities in which they have been initiated, but in a number of the communities these are volunteer-based groups that patrol the community at night. Kids get into trouble; they hold them to account right there and send them home. If people are in danger or at risk or in compromising situations that could get them into trouble with the police, they work in partnership with the police, but they are the front line. The night patrols have been evaluated and have indicated that they have relatively good outcomes in terms of crime reduction and prevention due to their efforts.

The Deputy Chair: Where is that happening?

Ms. Dickson-Gilmore: In Australia.

Senator Seth: It is interesting and nice to know that you have done a lot of research and work. You have seen many programs and services that identify and target the root causes of crime in Aboriginal communities. However, all this does not seem to be helping. Your suggestion is to help the community and to do preventive measures, which are better. Have you done any study or any research on causes and preventive measures versus rehabilitation?

Ms. Dickson-Gilmore: Sorry, comparing the cost of preventive measures versus the cost of the rehabilitation?

Senator Seth: Yes.

Ms. Dickson-Gilmore: It depends on what you mean by rehabilitation. Rehabilitation, if you are talking about what we do when we send people to prison and help them to get grade 12 or to acquire job skills, whenever you put someone in prison you are spending a lot of money. Crime prevention is less costly at every possible level, especially if it is crime prevention that does not look like crime prevention. If you are supporting and building up families, ensuring there is employment in communities, supporting a rich social, political and cultural life, that has such a profound ripple effect that not only does it reduce the amount of crime but the quality of life is so improved that it has positive, measurable effects on the health of all people in communities generally.

I focus on family violence a lot because family violence is poisoning Aboriginal communities. It is central in reinforcing this cycle of violence and crime in communities because when children grow up in contexts where they see violence as a way to resolve their problems —

Senator Seth: They repeat.

Ms. Dickson-Gilmore: Yes. We also know clearly from the evidence that what you fail to attend to in the first five years of a child's life you will spend most of their adult life trying to fix.

La vice-présidente : Est-ce que d'autres pays ont fait la même chose? Vous avez parlé de la Nouvelle-Galles du Sud.

Mme Dickson-Gilmore : C'est intéressant, en Australie, le programme des patrouilles de nuit semble avoir une incidence sur les collectivités. Le programme n'a pas fonctionné partout, mais dans certaines collectivités, des groupes de bénévoles patrouillent la nuit. Les jeunes qui causent des ennuis sont interceptés et sont renvoyés à la maison. Si des personnes sont en danger ou à risque, ou si elles se retrouvent dans des situations compromettantes, les bénévoles travaillent en collaboration avec les services de police, mais ce sont eux qui sont sur le terrain. Les patrouilles de nuit ont été évaluées, et leurs efforts pour réduire et prévenir les crimes ont porté leurs fruits.

La vice-présidente : Où est ce programme?

Mme Dickson-Gilmore : En Australie.

La sénatrice Seth : C'est intéressant et bon de savoir que vous avez fait beaucoup de recherche. Vous avez étudié de nombreux programmes et services qui déterminent et ciblent les causes profondes de la criminalité dans les collectivités autochtones. Toutefois, cela ne semble pas aider. Vous suggérez d'aider la collectivité et de prendre des mesures préventives, ce qui est mieux. Avez-vous comparé les mesures préventives à la réadaptation?

Mme Dickson-Gilmore : Pardon, vous voulez dire comparer le coût des mesures préventives par rapport au coût de la réadaptation?

La sénatrice Seth : Oui.

Mme Dickson-Gilmore : Cela dépend de ce que vous voulez dire par réadaptation. Si vous parlez d'envoyer quelqu'un en prison et de l'aider à finir son secondaire ou à acquérir des compétences, cela coûte beaucoup d'argent; la prison coûte cher. La prévention du crime est moins coûteuse, à tous les niveaux, en particulier celle qui n'en a pas l'air. Le fait d'aider les familles, de créer des emplois et de favoriser une vie sociale, politique et culturelle riche a un effet d'entraînement profond qui permet non seulement de réduire le taux de criminalité, mais aussi d'améliorer la qualité de vie, ce qui a une incidence positive et mesurable sur la santé de toute la collectivité.

Je me concentre sur la violence familiale parce qu'elle empoisonne les collectivités autochtones. Elle perpétue le cycle de la violence et de la criminalité dans les collectivités parce que les enfants grandissent dans des familles où la violence est perçue comme une façon de régler les problèmes...

La sénatrice Seth : Ils imitent ce qu'ils voient.

Mme Dickson-Gilmore : Oui. On sait aussi que les problèmes qui ne sont pas réglés au cours des cinq premières années de l'enfance prennent toute une vie à régler.

Senator Seth: My question is about preventive measures versus rehabilitation. Rather than punishing them by sending them to jail and then offering all kinds of preventive measures and counselling methods to them there, why not do family-oriented counselling first? Why not look after that rather than repeating the same routine? It gets worse and worse and I think it will cost more to give them counselling in prison rather than having them do community work. They are not rehabilitated in jail. They are getting more counselling there rather than being in a community-based environment or getting educational advice to help prevent them from committing crimes.

Ms. Dickson-Gilmore: Community-based prevention is the absolute key. We have tried to make kinder, gentler, more user-friendly prisons. We call them healing lodges, but a prison is prison. It is far away from home and far away from your family, and because there are still not enough of these, it can be far away from your cultural group and far away from the people who speak your language.

I have worked in trilingual communities where people speak French, English and Cree fluently. They move seamlessly through those languages. When they have the freedom to conduct a healing circle or a sentencing circle in Cree, French or English, it is a totally different experience in Cree than it is in English or in French. Language is significant. It is the carrier of culture. If we are going to talk about putting people into these newfangled, fancier prisons that are still far away from home — that is, if you are in a place where you cannot speak your language and experience your culture — there will be limited options for healing for you there.

Senator Watt: The matter that you are talking about is very important, not only on the basis of justice but related to all the other matters that make a community what it is. I certainly share your views, partly because of my experience living in isolated communities, although I am not with the First Nations; I am with the Inuit in the North, in the Arctic. I see the misconception and misunderstanding that we have with our counterparts. When I say “our counterparts,” I guess I am talking about the government in the sense of trying to express what the problem really is and how to resolve it. We are far from getting there, and we will continue doing that for the next generation to come and probably the generation after if we keep it up the way we are.

I share the points you raised. The housing crisis is one of the big factors that create animosity and tension within the community, especially when they have no purchasing power and no money, let alone little access to the goods they need in their small communities.

They also got caught, in a sense. Let me try to describe this the way that I understand it. The people we are talking about today are so far behind. We are not even close to closing the gap. I have heard many times over the years — from government, bureaucrats, politicians and even economists — talk about

La sénatrice Seth : Ma question porte sur les mesures préventives par opposition à la réadaptation. Plutôt que de punir les délinquants en les emprisonnant puis de leur offrir des mesures préventives et des services de consultation par la suite, pourquoi ne pas offrir des services d'orientation familiale dès le départ? La situation s'empire et je crois qu'il est plus coûteux d'offrir l'orientation en prison que d'obliger les délinquants à faire des travaux communautaires. Ils ne sont pas réadaptés en prison. On leur offre des services de consultation plutôt que de les placer dans un environnement communautaire ou de leur donner des conseils pédagogiques pour les aider à cesser leurs activités criminelles.

Mme Dickson-Gilmore : La prévention communautaire est la clé. Nous avons tenté de faire des prisons plus douces, plus conviviales. On les appelle les pavillons de ressourcement, mais la prison, c'est la prison. On est loin de la maison, et loin de la famille, et puisqu'il n'y en a pas assez, on peut être loin de son groupe culturel et loin des personnes qui parlent sa langue.

J'ai travaillé dans des collectivités trilingues, où l'on parlait français, anglais et cri couramment. Les membres de ces collectivités passent facilement d'une langue à l'autre. Les cercles de guérison ou de sentence ont une tout autre connotation lorsqu'ils sont prononcés en cri par rapport au français ou à l'anglais. La langue est importante; elle est porteuse de culture. Si on place les délinquants dans ces prisons branchées et luxueuses loin de leur collectivité — c'est-à-dire, dans des endroits où ils ne peuvent parler leur langue ou exprimer leur culture — les possibilités de guérison seront restreintes.

Le sénateur Watt : Ce que vous dites est très important, non seulement pour la justice, mais aussi pour tous les éléments qui forment la collectivité. Je partage votre point de vue, en partie en raison de mon expérience dans les collectivités isolées, même si je ne suis pas avec les Premières Nations. Je vis avec les Inuits, dans le Nord, dans l'Arctique. Je vois les idées fausses et l'incompréhension de nos homologues. Lorsque je dis « nos homologues », je parle du gouvernement qui tente de cerner le problème et de le régler. Nous ne sommes pas près d'y arriver, et nous ne réglerons pas le problème de la prochaine génération, ni même de la suivante si nous continuons ainsi.

Je partage les points que vous avez soulevés. La crise du logement fait partie des facteurs qui créent un climat d'animosité et de tension au sein des collectivités, particulièrement lorsqu'elles n'ont aucun pouvoir d'achat et pas d'argent, et peu accès aux biens dont elles ont besoin.

Elles se sont aussi fait prendre, d'une certaine façon. Selon ce que je comprends, les gens dont nous parlons accusent un important retard. On est loin de pouvoir combler les lacunes. Au fil des années, j'ai souvent entendu des gens — le gouvernement, les bureaucrates, les politiciens et même les économistes — parler

closing the gap. Do they really know what they are talking about? I do not think so in light of the issues you just raised. I share exactly the same concerns you have because I live with them on a daily basis.

Let me take a community with a population of 3,000 or 4,000. Today, 65 per cent of the population in that small community has a criminal record. That percentage has been accumulating in such a short period of time. Within the next five years or so, we might have 99 per cent with a criminal record in that community. I am using that as an example. It varies, depending on the community.

I think we are definitely on the wrong track in terms of dealing with the criminal issue, putting it in a box as criminal. It is isolated from everything else. If we do not touch on the other matters, the side effects and so on, we will not get there. I do not care what instrument we try to create; we will not make it because we are so far behind. We are not closer to our counterparts in terms of our educational needs, the economy, housing, cleanliness, the right to live, the right to food and the right to clothing. Those we do not have.

Whether the government realizes it or not, that is the reality in the North. However, I am pretty sure that is also the reality in the major reserves in certain parts of Canada.

What do we do? I think you are also raising that question. Do we continue to stick with trying to deal with it as a criminal issue, forgetting about the other factors that created those problems? I do not think we will get there.

I would like to have more assessment. I would like to hear more about the real, concrete steps we have to take as senators to make strong recommendations and to be understood, once and for all, by the people who need to understand.

The general public in Canada has little knowledge about what is happening to Aboriginal communities. You talked about a Third World country. I call it a "Fourth World" country. That is what is happening.

I would like to hear your opinion on some of the points I just raised.

Ms. Dickson-Gilmore: One of the things that has been a bit of a tradition of government in this country when it comes to Aboriginal communities and high levels of crime and conflict is that we are very fond of what my dear friend Carol La Prairie used to refer to as "responsibilization without resources." There is so much talk in this country. I hear it among some of my relatives back in British Columbia; I hear it among my students here in Ottawa. When I am in the North, I hear in many non-Aboriginal contexts that Aboriginal people are very expensive and we do not get much for it.

Whenever another crisis in an Aboriginal community comes to the attention of the government, the first statement that is made by the government, as power, usually pertains to how much money they have spent. There is never really much conversation about whether they are spending it strategically or correctly.

de combler cet écart. Savent-ils vraiment de quoi ils parlent? D'après les points que vous avez soulevés, je ne crois pas. Je partage vos inquiétudes, parce que je vis dans ces collectivités.

Prenons par exemple une collectivité de 3 000 ou 4 000 personnes. Aujourd'hui, 65 p. 100 de la population a un dossier criminel. Ce pourcentage s'est accru sur une très courte période. Au cours des cinq prochaines années, il pourrait grimper à 99 p. 100. Ce n'est qu'un exemple; la situation varie selon les collectivités.

Je crois que nous sommes sur la mauvaise voie pour régler le problème de la criminalité, en isolant le problème. Si on n'aborde pas les autres questions, comme les effets secondaires, on n'y arrivera pas. Peu importe l'instrument qu'on tente de créer, on ne réussira pas parce qu'on est trop loin derrière. On ne se rapproche pas de nos homologues en ce qui a trait aux besoins en matière d'éducation, à l'économie, au logement, à la propreté, au droit de vivre, au droit à l'alimentation et au droit aux vêtements. Nous n'avons pas cela.

Que le gouvernement le réalise ou non, c'est la réalité dans le Nord. Je suis presque certain que c'est la réalité dans les principales réserves du Canada.

Que peut-on faire? Je crois que vous vous posez aussi cette question. Est-ce qu'on continue d'essayer de traiter la question comme un enjeu criminel, en oubliant les autres facteurs qui créent ces problèmes? Je ne crois pas que ce soit la solution.

J'aimerais qu'on pousse l'évaluation plus loin. J'aimerais connaître les mesures concrètes que nous pouvons prendre, en tant que sénateurs, pour faire des recommandations qui auront du poids et pour être entendus, une fois pour toutes, par les personnes concernées.

La population générale du Canada ne sait pas ce qui se passe dans les collectivités autochtones. Vous avez parlé d'un pays du tiers monde. Je dis que c'est pire.

J'aimerais vous entendre là-dessus.

Mme Dickson-Gilmore : Au Canada, le gouvernement a souvent recours à la « responsabilisation sans ressources », comme le disait ma grande amie Carol La Prairie, pour lutter contre la criminalité et faire face aux conflits dans les collectivités autochtones. Tout le monde parle des Autochtones au pays. Mes parents en Colombie-Britannique en parlent; mes étudiants à Ottawa en parlent. Lorsque je suis dans le Nord, j'entends souvent dire, dans un contexte non autochtone, qu'ils coûtent cher, et qu'on n'obtient pas grand-chose en retour.

Lorsqu'une nouvelle crise dans une collectivité autochtone est portée à l'attention du gouvernement, sa première réaction, en tant qu'entité au pouvoir, est souvent de parler des fonds dépensés. On ne se demande pas si l'argent est dépensé de façon stratégique, ou à bon escient. On ne se demande jamais si les

There is never any conversation about whether they are actively, ethically and respectfully engaging communities in how that money should be spent, nor is there any significant discussion about the fact that there are things money can fix and there are things money cannot fix.

Money can make communities better places to be. It can build better houses and better schools. It can provide adequate books. It can provide libraries for the children. It can provide clinics. If you are lucky, it can even get people into those clinics.

I was in a community once where a child drowned in the lake off the shore of the community. The child was pulled out of the water and resuscitated. Everyone thought it was fine. They got her up to the clinic, but there was no doctor. By the time they got her to a hospital the next day, she died from the accumulation of the water in her lungs. There was no infrastructure there to support her.

I was in a community last October. They tell me there are 700 people there, but on any given day there are only about 400. The day before I arrived, a 17-year-old put a shotgun to his chest and blew off most of the left side of his body. One of the women on the justice committee is the public health nurse in the community. She came to me that day, the first day I was in the community, and said, "I do not think I can stay to talk about justice because I had to sit with that boy and help him die." I said, "You had to help him die?" She said, "Yes. We do not have any nurses or doctors. I do not have any equipment. There was no plane to get him out. It is a five-hour drive to the nearest community that has a clinic, so I just sat there and helped him die."

There would be an uproar if that happened anywhere but in an Aboriginal community. In fact, my daughter, who is sitting over there, was quite shocked when I came home and told her about this, because this was in the wake of a high-profile suicide in Ottawa that everyone was talking about, a teenage girl who killed herself. Is it tragic? Absolutely. Do we care? Absolutely. Do we care about that 17-year-old Aboriginal boy? We do not even know about it. Those are political choices.

If you want things to get better in communities, fix the community. Sit down with the people who have to live every day in those communities. Talk to them about what needs to change and really hear them, and then take all that money you are putting into prisons, probation, parole, and all that money you are putting into the itinerant courts up North, and put it into making those communities healthy, positive places to be. Build up the community before you start building on the community with things like community justice and conflict resolution. Those are the fundamental realities.

When you consider that roughly 52 per cent of the Aboriginal population of this country is under 25 years of age and that about 70 per cent of Aboriginal people do not even live full time on

collectivités sont consultées de manière active, éthique et respectueuse sur la façon dont les fonds devraient être dépensés, ou si l'argent peut bel et bien régler le problème.

L'argent peut améliorer la qualité de vie dans les collectivités. Il permet de construire des maisons plus sécuritaires et de meilleures écoles; de fournir des livres adéquats; d'offrir des bibliothèques aux enfants; de mettre sur pied des cliniques. Pour les chanceux, il peut même faciliter l'accès à ces cliniques.

J'ai visité une collectivité où une enfant s'était noyée dans un lac à proximité. On l'avait sortie de l'eau et réanimée. Tout le monde pensait qu'elle allait bien. On l'a amenée à la clinique, mais il n'y avait pas de médecin. Lorsqu'elle est arrivée à l'hôpital le jour suivant, elle est morte à cause de l'accumulation d'eau dans ses poumons. Il n'y avait aucune infrastructure sur place pour l'aider.

En octobre dernier, j'ai visité une autre collectivité. On m'a dit que sa population était de 700 personnes, mais au quotidien, elle n'en compte que 400 environ. Le jour avant mon arrivée, un jeune de 17 ans a tenté de se suicider avec un fusil de chasse. Il a perdu une grande partie de son côté gauche. L'infirmière en santé publique de la collectivité était membre du comité de la justice. Ce jour-là, elle est venue me voir et m'a dit : « Je ne pense pas pouvoir rester ici et parler de justice, parce que j'ai dû accompagner ce garçon vers la mort. » Je lui ai dit : « Vous l'avez aidé à mourir? » Et elle m'a répondu : « Oui. Nous n'avons pas de médecins ni d'infirmières. Je n'ai pas d'équipement. Il n'y avait pas d'avion pour le sortir d'ici. La clinique la plus proche est à cinq heures de route. Je suis donc restée là, et je l'ai aidé à mourir. »

Une telle situation aurait déclenché un véritable tumulte si elle s'était produite ailleurs que dans une collectivité autochtone. En fait, ma fille, qui est assise là-bas, était sous le choc lorsque je lui ai raconté cette histoire. C'est arrivé en même temps qu'un suicide très médiatisé à Ottawa. Tout le monde en parlait. Une adolescente s'était enlevé la vie. Est-ce que c'est tragique? Absolument. Est-ce qu'on s'en soucie? Bien entendu. Est-ce qu'on se soucie du jeune Autochtone de 17 ans qui s'est suicidé? On n'en a même pas entendu parler. Ce sont des choix politiques.

Si l'on veut que les collectivités se portent mieux, il faut les aider. Il faut discuter avec les gens qui y vivent, et leur demander ce qui doit changer; il faut bien les écouter. Ensuite, on pourra prendre tout l'argent qui est investi dans les prisons, la probation, la libération conditionnelle et les cours itinérantes dans le Nord, et l'utiliser pour bâtir des collectivités saines et positives. Il faut établir une collectivité avant d'y intégrer la justice communautaire ou la résolution de conflits. Ce sont les réalités fondamentales.

Lorsqu'on sait que près de 52 p. 100 de la population autochtone du pays a moins de 25 ans, qu'environ 70 p. 100 des Autochtones ne vivent pas dans les réserves à temps plein et que

reserves anymore, and that 76 per cent of that 52 per cent of the Aboriginal population do not speak their Aboriginal language and have only limited connection with traditional culture, we have to start building up communities or we will lose those cultures, we will lose those languages and we will lose more people who do not have to be lost.

Senator Watt: I share your concerns and fully support the matters you have raised regarding where we should be concentrating our efforts if there is to be any meaningful input from the outside into building up our communities. I fully agree with that. Otherwise, if we do not, first, we will not have enough people who are sufficiently educated to be able to go into mainstream society and compete there. There is no such thing as that. That will never happen in the short term. A handful of people might be able to do so, those who have managed to fall through the cracks and might succeed on their own. I congratulate those who have.

I guess I am hearing what I want to hear. I have been waiting for this for a long time. At times I feel like a very lonely senator here as an Inuit person. Sometimes I do not even bother to raise the issue because I know I will not be understood, but you have made it happen tonight. I congratulate you for that and I hope everyone is listening.

Ms. Dickson-Gilmore: Thank you.

Senator Watt: I also hope to see more of you in the North. I am not sure whether you have spent time in the Inuit communities in the Arctic: Nunavut, Nunavik and Nunatsiavut.

Ms. Dickson-Gilmore: I have not spent time in Nunavut. I spent a lot of time on the western side of James Bay.

Senator Watt: The James Bay Cree are my neighbours because I am from the Ungava side.

Ms. Dickson-Gilmore: They are wonderful communities. This is the thing we do not understand: There is so much in these communities.

Senator Watt: We are going through a great deal of buildup in the communities right now and concentrating on the infrastructure. However, that is not happening where it should be happening. It is not right across the board because of the lack of understanding, lack of initiative, lack of political will and no real understanding of the nature of the crisis that the communities are going through. It is not necessarily their fault or the fault of the people coming from the outside; it is just a lack of understanding. The question is where to concentrate. What is the most important part to focus on first, before touching upon the other areas? We need to go through that.

Senator Enverga: Thank you for your presentation. My question is more in line with Senator Watt's questions.

Correct me if I am wrong, but I feel that there is an Aboriginal community out there that wants to retain their way of life and the way of life from the beginning. They do not want to change their traditions and culture. That is what I feel from what I have read.

76 p. 100 des Autochtones de moins de 25 ans ne parlent pas leur langue autochtone et ont une connaissance restreinte de la culture, il faut commencer à bâtir les collectivités, sinon nous perdrons les cultures, les langues et les gens.

Le sénateur Watt : Je partage vos inquiétudes et je suis d'accord avec le fait qu'il faut concentrer nos efforts aux bons endroits, pour aider les collectivités. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Sinon, il n'y aura pas assez d'Autochtones instruits qui réussiront à se tailler une place dans la société. À l'heure actuelle, ils n'y arrivent pas, et on ne règlera pas le problème à court terme. Quelques personnes passent entre les mailles du filet et réussissent. Je les félicite.

Je suppose que j'entends ce que je veux bien entendre. J'attends ce moment depuis longtemps. Je me sens souvent bien seul, en tant qu'Inuit, parmi les autres sénateurs. Parfois, je ne prends même pas la peine de soulever la question parce que je sais qu'on ne me comprendra pas; mais vous avez réussi aujourd'hui. Je vous en félicite, et j'espère que tout le monde vous a écouté.

Mme Dickson-Gilmore : Merci.

Le sénateur Watt : J'espère aussi vous voir dans le Nord. Je ne sais pas si vous êtes allée dans les collectivités inuites de l'Arctique, au Nunavut, au Nunavik et au Nunatsiavut.

Mme Dickson-Gilmore : Je ne suis pas allée au Nunavut. J'ai passé beaucoup de temps du côté ouest de la baie James.

Le sénateur Watt : Les Cris de la baie James sont mes voisins, puisque j'habite du côté de l'Ungava.

Mme Dickson-Gilmore : Ces communautés sont extraordinaires. C'est ce que les non-Autochtones ne comprennent pas : ces collectivités ont tellement à offrir.

Le sénateur Watt : On construit beaucoup dans les collectivités, surtout des infrastructures. Cependant, on ne se concentre pas sur les bonnes choses. L'aide n'est pas offerte de façon uniforme, en raison d'un manque de compréhension, d'initiative et de volonté politique, et d'une mauvaise compréhension de la nature de la crise dans les collectivités. Ce n'est pas nécessairement de leur faute, ou de la faute du monde extérieur; c'est seulement un manque de compréhension. Maintenant, il faut savoir où concentrer les efforts. À quoi doit-on s'attaquer en premier, avant d'aborder d'autres questions? C'est ce qu'on doit déterminer.

Le sénateur Enverga : Je vous remercie de votre exposé. Ma question coïncide davantage avec celles du sénateur Watt.

Corrigez-moi si je me trompe, mais j'ai l'impression que certains Autochtones souhaitent maintenir leur mode de vie, c'est-à-dire celui du début. Ils ne veulent pas que leurs traditions et leur culture changent. C'est l'impression que mes lectures m'ont

We now have a government that wants to give the same way of life as the rest of the country. Do you not think there is a conflict there? I think that is what you were discussing a while ago.

What can we do? We should start with the root cause of this problem. Let us deal with the tradition first and the culture and then build on that. Do you not think that is one way to do it?

Ms. Dickson-Gilmore: In my experience, in many communities there is actually a vibrancy of culture, but outsiders come in and if they do not — forgive the crassness — see a teepee, they do not see a culture. The majority of Canadian society is descended from French and British cultures, but no one expects us to still be living in houses such as you find in the city of London or in the city of Paris.

Culture is, in many ways, very mutable at the edges. You have a set of core cultural beliefs and that is your world view. Culture can incorporate all kinds of things and still remain your culture and still remain your way of looking at the world.

It may interest you to know that the Cherokee now have their own email mechanism on Google mail in Cherokee. Cherokee people who do not speak Cherokee fluently can write an email in English and it is translated into Cherokee. Interestingly enough, the Cherokee word for email means “lightning word.” Culture can change, it can adapt and it can move, but only if we support it and let it.

As our brethren in Quebec have been clear about, language retention is key to the retention of culture. We need to support Aboriginal communities to retain language, be able to go to school in their own community and schooled in their own language. This can be done inside Quebec and outside Quebec.

In Kahnawake, where I lived for a short time, a child can go to school in Mohawk immersion. There is actually a renaissance of Mohawk as a language in these communities and it is revitalizing communities.

All of this speaks to the pride felt by the individual. Whether we like to admit it or not, up until very recently in this country, to be Aboriginal was to be viewed as inferior. We have a lot of social problems in communities that are linked not only with the racism that has been projected onto Aboriginal children right from the first moments of their lives, but also by the fact that they are living in community environments where everything about the conditions in which they live reinforces the racist message.

donnée. Toutefois, notre gouvernement actuel souhaite leur voir adopter un mode de vie identique à celui du reste de la population canadienne. Ne pensez-vous pas que ces deux visions sont conflictuelles? Je pense que c'est ce dont vous parliez tout à l'heure.

Que pouvons-nous faire? Nous devrions commencer par nous attaquer à la cause profonde de ce problème. Occupons-nous d'abord des traditions et de la culture, et appuyons-nous ensuite sur celles-ci. Ne pensez-vous pas que c'est l'une des façons dont nous pourrions procéder?

Mme Dickson-Gilmore : Selon mon expérience, la culture vibre dans de nombreuses collectivités mais, si les étrangers qui les visitent ne voient pas — pardonnez ma grossièreté — un tipi, ils pensent qu'elle est inexistante. La majorité des Canadiens sont d'origine française ou britannique, mais personne ne s'attend à ce qu'ils vivent encore dans des maisons comme celles qu'on retrouve à Londres ou à Paris.

À bien des égards, les abords de la culture sont très perméables. Vous adoptez un ensemble de croyances culturelles fondamentales qui conditionnent votre vision du monde, mais votre culture peut intégrer toutes sortes d'éléments, tout en demeurant vôtre et en continuant d'influencer la façon dont vous envisagez le monde.

Vous trouverez peut-être intéressant d'apprendre que les Cherokee ont maintenant accès à un mécanisme dans Google mail qui leur permet de communiquer en cherokee. Les membres du peuple Cherokee qui ne parlent pas la langue couramment peuvent rédiger un courriel en anglais, et celui-ci sera traduit en cherokee. Fait intéressant, le mot utilisé pour désigner un courriel en cherokee signifie « mot éclair ». Une culture peut changer, s'adapter et bouger, mais seulement si on la soutient et l'autorise à le faire.

Comme nos amis du Québec l'ont indiqué très clairement, pour préserver la culture, il est essentiel de préserver la langue. Nous devons aider les collectivités autochtones à conserver leur langue. Il faut que leurs membres soient en mesure d'aller à l'école dans leur collectivité et d'être instruits dans leur langue. Cela peut être fait tant au Québec qu'à l'extérieur de la province.

À Kahnawake, où j'ai vécu pendant un court moment, un enfant peut suivre un programme d'immersion en mohawk. La langue mohawk connaît une renaissance dans ces collectivités, et celles-ci en sont revitalisées.

Tout cela évoque la fierté ressentie par les Autochtones. Que nous soyons prêts à l'admettre ou non, jusqu'à très récemment, les Autochtones étaient considérés comme inférieurs au Canada. Nos collectivités sont aux prises avec de nombreux problèmes sociaux qui sont liés non seulement au racisme dont les enfants autochtones sont victimes dès les premiers jours de leur vie, mais aussi au fait qu'ils vivent dans des collectivités où tout à propos de leurs conditions de vie renforce le message raciste.

Senator Enverga: You mentioned the Cherokee nation. What have we learned from this? Can we perhaps apply the same thing they have done with the Cherokee communities?

Ms. Dickson-Gilmore: I am not suggesting that the situation in the United States is that much better. I was at the federal Department of Justice in Washington, D.C., last month at an expert meeting on tribal justice. The tribal communities in the United States are facing very similar types of problems that a lot of communities here in Canada face. That is partly why we all came together to try to have these conversations about what will work.

Senator Enverga: Does the language help?

Ms. Dickson-Gilmore: The language is central. In many communities, especially in rural and more isolated communities, there are still a lot of people who speak the language but there has to be support for that language in local education. There has to be a way to ensure that the youth are integrated with the elders so they are exposed to the language. I can tell you that in many Aboriginal communities elderly people face the same kinds of challenges that elderly people in non-Aboriginal society face. They are off in an elder's lodge. They are not necessarily integrated into the community. They are not necessarily respected for the resource that experience and wisdom should give to all elderly people in all of society.

Senator Enverga: I am surprised by the language issue. I came from a school board. I used to be a trustee. We have an Italian language course and we have a Portuguese language course. What happened to these other languages? Do they teach them at all?

Ms. Dickson-Gilmore: Maybe the parents of those Italian and Portuguese children vote. They may be involved in the body politic and maybe the Italian-Canadian population is greater than 4 per cent. Therefore, they can get a lot more attention than the Aboriginal community, which is 4 per cent.

Senator Enverga: Is the study of language one of your recommendations?

Ms. Dickson-Gilmore: Support language and support culture. Make these healthy, prosperous communities so that retention of language and culture does not become a luxury that you might be able to get access to on the days you actually have enough to eat, when there is actually heating in your house and when your water is drinkable.

Senator Enverga: You mentioned that when an Aboriginal person learns something and they find new skills, they go down south. Do you mean they immerse with other communities?

Ms. Dickson-Gilmore: I think you are referring to the experiences of my friend who was evaluating Aboriginal Head Start. No, the folks that they trained went south and got well-paying jobs in the South.

Le sénateur Enverga : Vous avez mentionné la nation Cherokee. Quels enseignements avons-nous tirés de leur situation? Nous est-il possible de procéder comme les Américains l'ont fait avec les collectivités Cherokee?

Mme Dickson-Gilmore : Je ne sous-entends pas que la situation aux États-Unis est beaucoup plus positive. Le mois dernier, j'étais à Washington, D.C., pour participer à une réunion d'experts en matière de justice tribale. Les communautés tribales des États-Unis font face à des problèmes très semblables à ceux auxquels se heurtent bon nombre de collectivités au Canada. C'est en partie la raison pour laquelle nous nous sommes réunis pour tenter de discuter des approches qui fonctionneront.

Le sénateur Enverga : La langue est-elle utile?

Mme Dickson-Gilmore : La langue est cruciale. Dans de nombreuses collectivités, en particulier celles qui se trouvent en campagne ou qui sont plus isolées, il y a encore beaucoup de gens qui parlent la langue, mais celle-ci doit être soutenue par l'instruction locale. Il nous faut trouver un moyen de nous assurer que les jeunes sont en contact avec les aînés, de manière à ce qu'ils soient exposés à la langue. Je peux vous dire que, dans de nombreuses collectivités autochtones, les aînés sont aux prises avec les mêmes difficultés que les aînés affrontent au sein de la société non autochtone. Ils sont parqués dans un pavillon pour personnes âgées. Ils ne jouissent pas nécessairement du respect que leur expérience et leur sagesse devraient leur attirer dans toutes les sociétés.

Le sénateur Enverga : Je suis étonné que la langue pose un problème. Dans le passé, j'étais commissaire d'écoles. Celles-ci offraient des cours d'italien et de portugais. Qu'est-il arrivé à ces autres langues? Est-ce qu'elles sont enseignées quelque part?

Mme Dickson-Gilmore : Peut-être que les parents de ces enfants italiens ou portugais votent. Peut-être participent-ils à la politique scolaire, et peut-être la population d'Italo-Canadiens est-elle supérieure à 4 p. 100? Par conséquent, ils sont en mesure d'attirer nettement plus l'attention que la population autochtone, qui ne représente que 4 p. 100 de la population canadienne.

Le sénateur Enverga : L'étude de la langue fait-elle partie de vos recommandations?

Mme Dickson-Gilmore : Le soutien de la langue et de la culture est recommandé. Il faut rendre ces collectivités saines et prospères afin que la rétention de la langue et de la culture ne soit pas un luxe qu'on peut seulement se payer, lorsqu'on a le ventre plein, que sa maison est chauffée et que l'eau qui sort de ses robinets est salubre.

Le sénateur Enverga : Vous avez mentionné que, lorsque des Autochtones acquièrent des connaissances et de nouvelles compétences, ils s'en vont au Sud. Voulez-vous dire qu'ils intègrent d'autres collectivités?

Mme Dickson-Gilmore : Je pense que vous faites allusion à ce que mon ami, qui évaluait le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, a observé. Non, les gens qu'ils ont formés ont déménagé au Sud et ont décroché des emplois bien rémunérés.

Senator Enverga: It is more like a brain drain; is that what you are saying?

Ms. Dickson-Gilmore: Sure, absolutely, and it is not surprising. Again — and I am sorry I keep stressing this — the living environment in many of these communities is such that if you find a way out you go, because these are not places in which a lot of people want to raise their children. I say that mindful of the fact that home is still home. Your community is where you have family. You may have your language, you have your culture, you have everything you know, and that makes you who you are. That is why Aboriginal people who leave the reserve go back and forth regularly between the community and the outside world. Having spent a fair amount of time in Aboriginal communities across this country, I can tell you that they are different, even when I was living for a brief time in Kahnawake. It is basically a suburb of Montreal, located between Châteauguay and Montreal. However, it is completely different in its feel; everything about it is different.

Senator Watt: You can feel it.

Ms. Dickson-Gilmore: Yes. It is hard to explain, but it is true.

Senator Enverga: About the brain drain, how can we bring them back to the community?

Ms. Dickson-Gilmore: Make the community a good place to be.

Senator Enverga: Give them a government job.

Ms. Dickson-Gilmore: No, do not give them a government job. In the communities where we have very high unemployment rates, the people who are employed are employed by the government because they are employed by the band council. That is not enough. At the risk of sounding trite, if you build them, they will come. If you create those communities and make them positive places to be, they will come. If we can get non-Aboriginal Canadians to be true partners with Aboriginal communities and if we can invest in communities in a way that gives them ownership of programs and the structures, then people will not want to leave.

Kahnawake has a population boom. People do not want to leave. It is a nice place to be. I have been in places like the Red Earth and Shoal Lake First Nations on the Manitoba-Saskatchewan border up north. Old people leave there because if you end up in one of those communities you spend most of your time ankle-deep in water in a flooded community.

Senator Enverga: We have a lot to do.

Le sénateur Enverga : Il s'agit davantage d'un exode des cerveaux; est-ce que vous entendez par là?

Mme Dickson-Gilmore : Tout à fait, et cela n'a rien d'étonnant. Encore une fois — et je suis désolée d'insister sans cesse là-dessus —, les conditions de vie dans bon nombre de ces collectivités sont telles que, si vous trouvez un moyen d'y échapper, vous le saisissez, parce que ce ne sont pas des endroits où beaucoup de gens souhaitent élever leurs enfants. Je le dis tout en étant consciente du fait qu'il s'agit tout de même de leur foyer, de l'endroit où vit leur famille. Votre langue, votre culture et tout ce que vous connaissez font de vous la personne que vous êtes. Voilà la raison pour laquelle les gens qui quittent leur réserve reviennent régulièrement. Comme j'ai passé pas mal de temps dans des collectivités autochtones des quatre coins du pays, je peux vous dire qu'elles sont différentes. Même pendant la brève période où j'ai vécu à Kahnawake, qui est essentiellement une banlieue de Montréal située entre cette ville et Châteauguay, j'ai constaté que la réserve donnait une impression complètement différente; tout y était différent.

Le sénateur Watt : Vous pouvez le ressentir.

Mme Dickson-Gilmore : Oui. C'est difficile à expliquer, mais c'est vrai.

Le sénateur Enverga : En ce qui concerne l'exode des cerveaux, comment peut-on ramener ces gens dans les collectivités?

Mme Dickson-Gilmore : Transformez ces collectivités en des endroits où il fait bon vivre.

Le sénateur Enverga : Il faut leur offrir des postes de fonctionnaire.

Mme Dickson-Gilmore : Non, ne leur offrez pas des postes de fonctionnaires. Dans les collectivités, où les taux de chômage sont très élevés, les gens qui travaillent sont employés par le gouvernement, parce qu'ils sont au service du conseil de bande. Cela ne suffit pas. Au risque de sembler banal, je dirais que si vous développez les collectivités, ils viendront. Si vous créez des collectivités où il fait bon vivre, ils viendront. Si les collectivités autochtones parviennent à établir de véritables partenariats avec des Canadiens non autochtones et que ces derniers investissent dans les collectivités d'une manière qui permet aux Autochtones d'assumer la propriété des programmes et des infrastructures, les membres de ces collectivités ne voudront pas partir.

La population de Kahnawake connaît un essor. Les gens ne souhaitent pas quitter cette réserve. C'est un endroit où il fait bon vivre. J'ai visité des réserves comme celles des Premières Nations de Red Earth et de Shoal Lake qui se trouvent dans le Nord, le long de la frontière qui sépare le Manitoba de la Saskatchewan. Les personnes âgées quittent ces réserves, car celles-ci sont inondées régulièrement et leurs membres passent la majeure partie de leur temps les pieds dans l'eau.

Le sénateur Enverga : Nous avons beaucoup de pain sur la planche.

Senator Watt: I have a supplementary question to make sure that my good friend across from me, Senator Enverga, fully understands.

It is not a question of people not wanting to stay. Culture is one thing. We would like to try to retain our culture as much as possible. We know that is almost impossible to do because of modern society and technology. We have to be educated the same as everyone else. In that account, culture revolves and renews itself. The witness has explained that quite well. That is the way it works. It is not a question of the fact that they want to barely retain their culture and nothing happens. That is not the case. I would like to see some improvement in their lives.

I would like to echo one issue you raised. Those young people have learned from their experience and from watching their parents and what is happening in the community. When a young person — it does not matter how old that person is — is living under conditions that are not acceptable, that child, even at five years old, understands when you can see the evidence on the other side of another house. Who lives in that house? The people we bring in from the south. They have everything. They have luxury. They are subsidized. They have purchasing power and this and that — much more than what you probably have in the South. In Inuit and First Nations communities, the houses are like day and night. That is how different it is.

When you are a young person, you are already brainwashed to a certain extent. You can imagine why that person, when he gets to a certain age, has a certain amount of revenge, unless he continues to get educated to be able to counter the criminal aspects and things of that nature. That is what is happening in the community.

There is no easy solution to what Ms. Dickson-Gilmore is raising.

Ms. Dickson-Gilmore: The reality is that some Aboriginal communities are more prosperous. For the vast majority and pretty much the dividing standard, life is lived below the low income cut-off with limited amenities and limited opportunities for upward mobility. If we do not start attending to this, very little will improve; very little will get better.

If you are not going to build better schools and better houses and build up families, then you better build more prisons.

Senator Watt: You need to raise the level of the bar when it comes to the level of education.

Ms. Dickson-Gilmore: Again, children learn what they live. If you are surrounded by a situation that indicates that you should not aim high, you will not aim high.

Senator Watt: We should aim high.

Le sénateur Watt : J'ai une question complémentaire à vous poser afin de m'assurer que mon collègue, sénateur Enverga, comprend entièrement la situation.

Le problème ne tient pas au fait que les gens ne veulent pas rester dans les réserves. La culture est un élément que nous aimerions tenter de préserver dans la mesure du possible. Nous savons que c'est presque impossible, en raison de la technologie et de la modernisation de la société. Nous devons nous instruire, comme tous les autres Canadiens. En ce sens, la culture évolue et se renouvelle. Le témoin l'a expliqué très clairement. C'est ainsi que les choses fonctionnent. Ce n'est pas comme s'ils tenaient à peine à conserver leur culture et que rien ne se produisait. Ce n'est pas le cas. J'aimerais constater que leur vie s'améliore un peu.

J'aimerais faire écho à l'une des questions que vous avez soulevées. Les jeunes apprennent en observant leurs parents et ce qui se passe dans leur collectivité. Lorsqu'un jeune — quel que soit son âge — vit dans des conditions qui ne sont pas acceptables, il remarque, même s'il n'a que cinq ans, que les choses sont différentes dans la maison d'à côté. Qui vit dans cette maison? Les gens que nous embauchons au Sud. Ils possèdent tout ce qu'on peut désirer, et vivent luxueusement. Leur train de vie est subventionné. Ils disposent d'un grand pouvoir d'achat, et de ceci et cela — de beaucoup plus de biens que vous avez probablement dans les régions du Sud. Dans les collectivités inuites et autochtones, la différence entre les maisons est extrêmement visible.

Quand on est jeune, on est déjà conditionné dans une certaine mesure. On peut alors imaginer comment cette personne, lorsqu'elle atteint un certain âge, éprouve un certain désir de vengeance, à moins qu'elle ait poursuivi ses études afin de contrer l'attrait de la criminalité et d'autres comportements de ce genre. Voilà ce qui se passe dans les collectivités.

Il n'y a aucun moyen facile de résoudre les problèmes que Mme Dickson-Gilmore soulève.

Mme Dickson-Gilmore : La vérité, c'est que certaines collectivités autochtones sont plus prospères que d'autres. Cependant, la grande majorité des Autochtones vivent sous le seuil de faible revenu. Ils ont accès à très peu de commodités, et leurs chances de s'élever dans la société sont limitées. Si nous ne commençons pas à nous attaquer à ce problème, très peu de choses s'amélioreront.

Si vous ne construisez pas de meilleures écoles et de meilleurs logements, vous feriez mieux de construire un plus grand nombre de prisons.

Le sénateur Watt : Il faut qu'on relève la barre en ce qui concerne le niveau d'instruction.

Mme Dickson-Gilmore : Encore une fois, les enfants sont influencés par leur mode de vie. Si tout ce qui vous entoure vous indique que vous ne devriez pas viser haut, vous ne viserez pas haut.

Le sénateur Watt : Nous devrions viser haut.

Ms. Dickson-Gilmore: Absolutely.

Senator Raine: You paint a discouraging scene. You are absolutely right that we need a wakeup call because the statistics show that if we do not do something different, it will get worse.

Fetal alcohol spectrum disorder is rampant in many communities.

Ms. Dickson-Gilmore: Yes.

Senator Raine: Are you tracking that with respect to its effect on the prison population? I ask you this because things can be done specifically to prevent it. When a young girl gets pregnant, you watch them like a hawk to make sure they do not drink and the babies have a chance. You invest in maternal childhood and use all the resources of the elders. Put some real, solid resources out when they are pregnant, and the next generation may have a chance.

Ms. Dickson-Gilmore: Yes.

Senator Raine: We are not tracking the result of not doing that.

Ms. Dickson-Gilmore: I came across a piece of research a few years ago in preparation for one of my classes that measured the rates of fetal alcohol effects and fetal alcohol spectrum disorder in the federal prison population, not just among Aboriginals. They estimated that around 70 per cent of federally sentenced inmates suffer from some manner of fetal alcohol impairment. This is not just an Aboriginal challenge.

A few years before that statistic was made public, a doctor in Winnipeg attracted some fairly negative attention when he commented that he was working predominantly in a clinic that served Aboriginal people. The children were chronically diagnosed with fetal alcohol spectrum disorder and fetal alcohol effects. When he moved uptown and was working predominantly upper middle class non-Aboriginal clients, the children were diagnosed with attention deficit hyperactivity disorder.

We know that fetal alcohol spectrum disorder in all of its manifestations is a significant problem within a number of Aboriginal communities. To this, I would say a few things. If you do not want pregnant women or anyone else to drink, help them to live in conditions that do not drive them to drink. If you are going to work with young Aboriginal women who are tempted to drink, while I absolutely understand the idea that what you want is someone to be right on top of them and watch them every minute, who will do that? When there are many people suffering with addictions and struggling with their own healing process

Mme Dickson-Gilmore : Absolument.

La sénatrice Raine : Vous peignez un tableau très décourageant. Vous avez absolument raison de dire que nous avons besoin que quelqu'un sonne l'alarme, parce que les statistiques montrent que, si nous ne faisons rien, les problèmes s'aggraveront.

Les troubles causés par l'alcoolisation fœtale sont endémiques dans de nombreuses collectivités.

Mme Dickson-Gilmore : Oui.

La sénatrice Raine : Suivez-vous l'évolution de ces statistiques et l'effet qu'elles ont sur la population carcérale? Je vous pose la question parce que des mesures peuvent être prises pour prévenir ces troubles. Lorsqu'une jeune fille tombe enceinte, on peut la surveiller constamment et s'assurer qu'elle ne consomme pas d'alcool et que son bébé a une chance de naître en santé. On investit dans la santé maternelle, et on mobilise toutes les ressources dont disposent les aînés. Si l'on utilise des ressources concrètes pendant la grossesse de ces jeunes femmes, il se peut que la prochaine génération ait une chance de s'en sortir.

Mme Dickson-Gilmore : Oui.

La sénatrice Raine : Nous ne surveillons pas les répercussions liées au fait de ne pas prendre ces mesures.

Mme Dickson-Gilmore : Il y a quelques années, pendant que je me préparais à donner l'un de mes cours, je suis tombée sur une étude qui mesurait l'effet de l'alcoolisation fœtale sur le nombre de détenus dans les prisons fédérales, et pas seulement sur le nombre de détenus autochtones. Ils estimaient qu'environ 70 p. 100 des détenus condamnés à purger des peines d'emprisonnement dans des prisons fédérales étaient atteints d'une déficience d'une sorte ou d'une autre liée à l'alcoolisation fœtale. Ce problème ne se limite pas aux Autochtones.

Quelques années avant que cette statistique soit rendue publique, un médecin de Winnipeg a attiré une attention plutôt négative sur lui-même en mentionnant qu'il travaillait surtout dans une clinique qui desservait des Autochtones. Un grand nombre de cas de troubles causés par l'alcoolisation fœtale ou de manifestations d'alcoolisme fœtal étaient diagnostiqués chez les enfants qui fréquentaient cette clinique. Après avoir déménagé dans les beaux quartiers de la ville et avoir acquis une clientèle non autochtone de la classe moyenne supérieure, il diagnostiquait des cas de trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention chez les enfants.

Nous savons que l'alcoolisme fœtal et toutes ses manifestations constituent un grave problème dans un certain nombre de collectivités autochtones. J'ai quelques observations à formuler à cet égard. Si vous ne voulez pas que des femmes enceintes ou qui que ce soit d'autre consomment de l'alcool, vous devez les aider à vivre dans des conditions qui ne les poussent pas à boire. Si je comprends complètement votre idée de surveiller constamment les jeunes Autochtones qui sont tentées de consommer de l'alcool, je me demande qui assumera ce rôle. Qui les aidera, alors qu'elles sont entourées de nombreuses personnes qui souffrent de

surrounding this young woman, who will help her? If she happens to have the misfortune to be in a relatively rural or isolated community, she is lucky to see a doctor maybe three times over the course of the nine months. Other than that, she may have access to a nurse, but that will be it. I have been in such communities that if I lived there, I would drink.

Senator Raine: You say that we need to build up the communities. How?

Ms. Dickson-Gilmore: I do not have all the answers and can tell you only based on my experience of what I have seen. We work hard, for example when resource extraction takes place adjacent to or within traditional territories. We have a legal duty to consult. We have what I would like to think and what I would love to believe is the compelling pressure of the honour of the Crown in all of its dealings with Aboriginal people to ensure that their interests are respected in the exploitation of those resources. However, the reality is that when resource extraction occurs near or adjacent to an Aboriginal community, they experience very few of the positive benefits of it. Undertakings to employ certain percentages of community members tend to go unfulfilled. That is significant in a community because when the unemployment rate is 70 per cent to 80 per cent, those jobs are vitally important.

We need to ensure that those promises are kept. We need to be very supportive of Aboriginal business, which is easy to do in the South. When you are not dealing with people who are at a distance or isolated, you can encourage Aboriginal business. There are significant opportunities in communities that need to be supported.

Quite honestly, when it comes to employment in a lot of these communities, the challenge that we face is that we need to start dealing with some of the social problems and the historic trauma. The neuroscience community is telling us now that people who experience significant trauma experience chemical changes in the brain that make it difficult to follow even a rational conversation about appropriate courses to deal with certain problems. They cannot get that. We have to deal with that stuff.

Senator Raine: How?

Ms. Dickson-Gilmore: Part of it is trying to get appropriate healing mechanisms in place. Part of it is understanding that the nature of the violence that has been done to Aboriginal nations, communities and families over the past century will not be cured overnight. Part of it is understanding exactly where accountability can be stressed and demanded and where we are going to have to develop it.

dépendances et qui ont du mal à mener à bien leur propre processus de guérison? Si elles ont le malheur de vivre dans des collectivités relativement rurales ou isolées, elles auront probablement de la chance si elles voient un médecin peut-être trois fois au cours des neuf mois de leur grossesse. Autrement, il se peut qu'elles aient accès à un infirmier, mais ce sera tout. J'ai visité des collectivités qui m'auraient poussée à boire si j'avais vécu dans celles-ci.

La sénatrice Raine : Vous dites que nous devons développer les collectivités. Comment sommes-nous censés le faire?

Mme Dickson-Gilmore : Je n'ai pas réponse à tout et ce que je peux vous dire est fondé seulement sur mes observations. Par exemple, nous travaillons dur lorsque des ressources sont extraites à côté ou à l'intérieur des territoires traditionnels. La loi nous oblige à mener des consultations. J'aimerais croire que, pour sauvegarder l'honneur de la Couronne, nous sommes tenus de nous assurer que les intérêts des peuples autochtones sont respectés au cours de l'exploitation de ces ressources. Toutefois, la vérité, c'est que, lorsque des ressources sont extraites à proximité ou à côté d'une collectivité autochtone, celle-ci en bénéficie très peu. On a tendance à ne pas respecter les engagements pris relativement à l'emploi d'un certain pourcentage des membres de la collectivité. Ces engagements comptent vraiment parce que, lorsque le taux de chômage dans une collectivité oscille entre 70 et 80 p. 100, ces emplois sont extrêmement importants.

Nous devons nous assurer que ces promesses sont tenues. Il faut appuyer fortement les entreprises autochtones, ce qui est très facile à faire dans le Sud. Lorsqu'on n'a pas affaire à des gens qui sont loin ou isolés, on peut encourager les entreprises autochtones. Il y a d'importantes occasions dans les collectivités qui doivent être appuyées.

Honnêtement, en ce qui a trait à l'emploi de ces collectivités, la difficulté à laquelle nous sommes confrontés, c'est que nous devons commencer à composer avec certains problèmes sociaux et avec le traumatisme historique. Dans le milieu de la neuroscience, on indique que les gens qui ont vécu un traumatisme important souffrent d'une modification chimique au cerveau, ce qui entraîne des difficultés en ce qui a trait à la compréhension de choses aussi simples qu'une discussion rationnelle sur les solutions adéquates pour régler certains problèmes. Ils ne sont pas en mesure de comprendre. Nous devons composer avec ce genre de choses.

La sénatrice Raine : Comment?

Mme Dickson-Gilmore : C'est en partie lié à la mise en place de mécanismes de guérison adéquats. Un autre aspect consiste à comprendre que la nature de la violence qui a été faite aux peuples, aux collectivités et aux familles autochtones au cours du dernier siècle est telle que cela ne se réglera pas du jour au lendemain. Il s'agit aussi en partie de comprendre exactement où il faut insister pour la mise en place d'une reddition de comptes, voire l'exiger, et où nous devons la mettre en œuvre.

If you want an Aboriginal justice project to work in a community and keep people out of prison, then make sure that the people in the community who are going to take on the job of running those processes are well trained. Make sure that they are committed. In two communities where I am working extensively, we have precisely those kinds of people. They are highly committed individuals who are motivated, supported and sustained. They receive an honorarium or payment for what they do. We pay non-Aboriginal people to do jobs in justice, so I do not know why we expect Aboriginal people to volunteer their time in their communities for the same jobs. Professionalize it, respect it and empower it.

Make sure that there are real and genuine partnerships because they are kind of thin on the ground. We are supposed to be partners in resource exploitation, but that partnership breaks down for Aboriginal communities. We are supposed to be partners in parenting — we all want our kids to have a good future, but that really breaks down in communities.

One of the things you focused on was support to mothers. One of the most effective crime prevention programs in another context internationally is something as simple as home visits to women who have just had babies and are living in poor and underserved communities. It does not look like crime prevention, but it sure functions like it.

Senator Raine: Last week we lost a great Canadian, Shirley Firth Larsson, who was a member of an experimental ski training program. A Catholic priest travelled throughout Yukon and the Northwest Territories. He was a passionate cross-country skier and introduced it to Aboriginal people. Wherever the church sent him, there was already an Anglican church so there was no one in his parish. He was teaching the kids to cross-country ski. He is still alive at 96. His name is Father Jean-Marie Mouchet. In the experimental program, we took Aboriginal kids from Old Crow and Inuvik to the Olympics and to the top of the world. It just shows you that it can be done.

You are right that in our education program, language has to be number one and culture and sport and healthy living. Learning how to live a healthy life has to be part of it, too. Are there any sports aspects in the correctional system? Could they learn sports skills so they can go back and coach?

Ms. Dickson-Gilmore: A lot of communities have sports. The James Bay Cree, as Senator Watt will tell you, play hockey.

Si vous voulez qu'un projet de justice communautaire en milieu autochtone fonctionne et que vous voulez éviter que les gens se retrouvent en prison, il faut alors s'assurer de bien former les gens de la collectivité qui seront chargés de ces processus. Assurez-vous qu'ils sont déterminés. C'est précisément le genre de personnes que nous avons dans deux collectivités où je travaille avec acharnement. Il s'agit de personnes très engagées, motivées, soutenues et appuyées. Elles reçoivent des honoraires ou un salaire pour leur travail. Nous payons les non-autochtones lorsqu'ils travaillent dans le secteur de la justice. Je ne sais donc pas pourquoi nous nous attendons à ce que les Autochtones fassent du bénévolat dans leurs collectivités pour le même rôle. Il faut le personnaliser, le respecter et favoriser son autonomie.

Assurez-vous de mettre en place des partenariats réels et authentiques, parce qu'ils ont tendance à être plutôt fragiles. Nous sommes censés être des partenaires pour l'exploitation des ressources, mais pour les collectivités autochtones, ce partenariat s'effrite. Nous sommes censés être des partenaires en ce qui a trait au rôle parental; nous voulons tous que nos enfants aient un bel avenir, mais dans les collectivités, cela ne fonctionne vraiment pas.

Un des aspects sur lesquels vous vous êtes penchés est le soutien aux mères. Un des programmes de prévention de la criminalité les plus efficaces qui existent — dans un autre contexte, à l'échelle internationale —, c'est une chose aussi simple qu'un programme de visites à domicile pour les femmes qui viennent d'avoir un enfant et qui vivent dans des collectivités pauvres et mal desservies. Cela ne semble pas être de la prévention de la criminalité, mais c'est exactement le résultat obtenu.

La sénatrice Raine : La semaine dernière, nous avons perdu une Canadienne formidable Mme Shirley Firth Larsson, qui faisait partie d'un programme expérimental d'entraînement à ski. Un prêtre catholique a parcouru le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. C'était un passionné de ski de fond qui a fait connaître ce sport aux Autochtones. Partout où l'église l'envoyait, il y avait déjà une église anglicane; il n'y avait donc personne dans sa paroisse. Il donnait des leçons de ski de fond aux enfants. Il est toujours vivant; il a 96. Il s'appelle Jean-Marie Mouchet. Dans le cadre du programme expérimental, nous avons amené les enfants autochtones des collectivités d'Old Crow et d'Inuvik aux Jeux olympiques et au parc provincial Top of the world. Cela démontre simplement qu'il est possible de le faire.

Vous avez raison de dire que dans notre programme d'éducation, la langue doit être au premier rang, suivie de la culture, du sport et d'un mode de vie sain. Apprendre comment mener une vie saine doit aussi en faire partie. Dans le système correctionnel, y a-t-il des aspects liés au sport? Les gens peuvent-ils acquérir des habiletés sportives qu'ils pourraient enseigner à leur retour?

Mme Dickson-Gilmore : Beaucoup de collectivités offrent des activités sportives. Comme pourra en témoigner le sénateur Watt, les Cris de la baie James jouent au hockey.

We all remember the trouble that Attawapiskat got into for having a hockey arena and a Zamboni. That was some of the best crime prevention they could have engaged in.

Give kids something to do; give them something with meaning in their lives. The ski program is wonderful, and it is wonderful to take a few kids from an Aboriginal community and take them to the Olympics. However, you cannot take a select few to the top and leave everybody else at the bottom. We all do better when we all do better. We need these kinds of programs because they are important. They give attention and they give people something to strive for, but we also have to build from the bottom up.

Senator Raine: From the playground to the podium.

Ms. Dickson-Gilmore: If you work on the garden, you will produce a good crop. If you neglect the garden, things die.

Senator Patterson: I will get right to the point. You struck me with the comment about all the money we spend on judges, circuit courts, cops and jail. I always thought there was a huge resource there if it could be diverted to the preventive side. Have any studies been done on what we spend on the curative versus the preventive? What do we spend on corrections and policing compared to the other side.

Ms. Dickson-Gilmore: The difficulty when dealing with governments and budgets is that crime prevention has to look like crime prevention. It is things like a neighbourhood watch and other community-based policing. The Scared Straight Workshop was a complete waste of time as a program and had no long-term effects at all.

We end up comparing apples and oranges because all the evidence tells us, and there is no way around it, that the most effective crime prevention has nothing to do conspicuously with crime. It has to do with building community infrastructure, attending to children and education, supporting culture, extracurricular activities, sports, families, and making sure that parents who do not know how to parent have support to learn how to parent.

The place you hear about most often in terms of cost is how much it costs to put someone in jail. If you are lucky, it is roughly \$50,000 per inmate, if you are not building new prisons. That is one of the reasons that mandatory minimums have been walked away from in the U.S. They found that it did not reduce crime. It targeted the lowest people in most of the criminal organizations that it was supposed to be dealing with, and it made prison populations absolutely explode. It was a money pig.

Nous nous rappelons tous les difficultés qu'ont affrontées les Attawapiskat pour obtenir un aréna et une surfaceuse. C'était un des meilleurs programmes de prévention de la criminalité dans lequel ils auraient pu s'engager.

Donnez aux jeunes quelque chose à faire; donnez-leur quelque chose qui a une signification dans leur vie. Le programme de ski est fantastique, et il est formidable d'amener quelques jeunes d'une collectivité autochtone aux Jeux olympiques. Cependant, on ne peut pas amener quelques personnes triées sur le volet au sommet et laisser tous les autres en bas. Tout le monde se porte mieux quand nous sommes tous en meilleure posture. Nous avons besoin de programmes de ce genre parce qu'ils sont importants. Ils attirent l'attention et procurent aux gens un objectif à atteindre, mais nous devons aussi commencer par le bas.

La sénatrice Raine : Du terrain de jeu au podium.

Mme Dickson-Gilmore : Si vous entretenez le jardin, vous aurez une bonne récolte. Si vous négligez le jardin, les choses meurent.

Le sénateur Patterson : Je vais aller droit au but. J'ai été surpris par votre commentaire au sujet de tout l'argent que nous dépensons pour les juges, les cours itinérantes, les policiers et les prisons. J'ai toujours pensé que ce serait là des ressources considérables si nous pouvions les rediriger vers la prévention. Y a-t-il déjà eu des études sur ce que nous dépensons pour les remèdes comparativement à la prévention? Je cherche à savoir ce que nous dépensons pour les services correctionnels et les services de police comparativement à l'autre aspect.

Mme Dickson-Gilmore : Lorsqu'on a affaire aux gouvernements et aux budgets, le problème c'est que la prévention de la criminalité doit ressembler à la prévention de la criminalité. Il s'agit de choses comme la surveillance des quartiers et d'autres services de police communautaires. Le programme Scared Straight était une pure perte de temps et n'a donné aucun effet à long terme.

On se retrouve à comparer des pommes et des oranges parce que toutes les recherches nous indiquent — et c'est indéniable — que l'outil par excellence de lutte contre la criminalité n'est manifestement pas lié à la criminalité. Il est lié à la construction d'infrastructures communautaires; à l'attention portée aux enfants et à l'éducation; à l'appui à la culture; aux activités parascolaires, au sport et aux familles; au fait de s'assurer que les parents qui ne savent pas comment assumer le rôle de parents ont le soutien nécessaire pour l'apprendre.

En ce qui a trait aux coûts, ce dont on parle le plus souvent, c'est le coût associé à l'emprisonnement. Avec un peu de chance, on parle d'environ 50 000 \$ par détenu, si vous ne devez pas construire de nouvelles prisons. C'est une des raisons pour lesquelles, aux États-Unis, on s'éloigne des peines minimales obligatoires. Les Américains ont constaté que cela ne réduit pas la criminalité. Cela visait les gens aux plus bas échelons de la plupart des organisations criminelles, qui étaient censées être la cible, ce qui a entraîné une explosion formidable de la population carcérale. C'était un gouffre financier.

When I was in Washington last month and I had tell them we have mandatory minimums in Canada now, people from Indian Affairs, the Interior, Justice and Obama's office said: "What are you people doing? Have you learned nothing from us?" I said, "Yes, that is what we have learned from you, lots of it."

If you build prisons and neglect communities and families, you will fill those prisons. If we close prison wings the way we close hospital wings in this country, we could take the money from those prisons and put it into community-based initiatives and community consultations about what they think their problems are, what communities are prepared to do to fix those problems, and the resources that they can bring to bear on the problem. There are resources there, not necessarily the resources that cops, courts and corrections recognize, but there are resources. Then we would actually be able to leave a lot of those prison wings closed.

Senator Seth: Listing all that has puzzled me. Are there no medical facilities in those areas? If you are sick, do you just die? Is there no provision there?

Ms. Dickson-Gilmore: You go south.

Senator Seth: There are no clinics, physicians or medical practitioners there?

Ms. Dickson-Gilmore: Even in communities that have clinics, there may not be a doctor there more than once a month or once every six weeks, if they are lucky.

Senator Seth: Why has attention not been paid to that area, which is the most important? No matter how much counselling you do, how much community consultation you do or how much culture you have, if you do not have someone to keep everyone healthy and safe, what is that? Does it mean you are living in a place where nothing is available? I think that is worse than prison. If I am sick and I cannot eat, I will not care where I live.

Ms. Dickson-Gilmore: The plane will come in and take you south.

Senator Seth: Why are we not paying attention to these areas? I am very surprised to learn these things today. It really bothers me to hear this.

Ms. Dickson-Gilmore: It is the reality.

Senator Seth: I remember transferred to a remote area when I started my practice. I still remember it. It was a challenge for me doing my locum with another doctor in the town of Kipling, Saskatchewan, with a population of 2,000. A plane was used to

Le mois dernier, lorsque j'étais à Washington et que j'ai dû les informer que nous avons maintenant des peines minimales obligatoires au Canada, les gens du département des Affaires indiennes, du département de l'Intérieur, du département de la Justice et du bureau de M. Obama ont dit : « Mais que faites-vous donc? N'avez-vous rien appris de nous? » Je leur ai répondu : « Oui, c'est ce que nous avons appris de vous, en grande partie. »

Si vous construisez des prisons et que vous négligez les collectivités et les familles, vous remplirez ces prisons. Dans ce pays, si l'on fermait les blocs carcéraux comme on ferme les ailes d'hôpital, on pourrait prendre l'argent de ces prisons et l'utiliser pour des initiatives communautaires, pour mener des consultations dans les collectivités afin de connaître les problèmes auxquels elles sont confrontées, de savoir ce que les collectivités sont prêtes à faire pour les régler et d'avoir une idée des ressources dont elles disposent pour s'attaquer au problème. Il y a des ressources; ce ne sont pas nécessairement les ressources que les policiers, les tribunaux et les services correctionnels reconnaissent, mais elles existent. À ce moment-là, nous serions vraiment en mesure de maintenir fermés beaucoup de ces blocs carcéraux.

La sénatrice Seth : Faire la liste de tout cela m'a laissée perplexe. N'y a-t-il pas d'installations médicales dans ces régions? Lorsqu'on est malade, on meurt, tout simplement? N'y a-t-il pas de services là-bas?

Mme Dickson-Gilmore : Il faut aller au Sud.

La sénatrice Seth : N'y a-t-il pas des cliniques, de médecins ou de professionnels de la santé, là-bas?

Mme Dickson-Gilmore : Même dans les collectivités qui ont des cliniques, il est possible qu'il n'y ait pas de médecin plus d'une fois par mois ou toutes les six semaines, s'ils sont chanceux.

La sénatrice Seth : Pourquoi n'a-t-on pas porté attention à cette région, qu'est-ce qui est le plus important? Peu importe le counseling que l'on fournit, la consultation que l'on mène au sein des collectivités ou la culture que l'on a, s'il n'y a personne pour garder les gens en santé et en sécurité, à quoi cela rime-t-il? Cela signifie-t-il que vous habitez dans une collectivité où l'on n'offre rien? Je pense que c'est pire que la prison. Si je suis malade et que je n'ai rien à manger, je me soucierais bien peu de l'endroit où je vis.

Mme Dickson-Gilmore : L'avion viendra et vous amènera au Sud.

La sénatrice Seth : Pourquoi ne porte-t-on pas attention à ces régions? Je suis très surprise d'apprendre ces choses aujourd'hui. Entendre cela me dérange vraiment.

Mme Dickson-Gilmore : C'est la réalité.

La sénatrice Seth : Je me rappelle avoir été transférée dans une région éloignée lorsque j'ai commencé ma pratique. Je m'en souviens encore. Il était difficile d'agir à titre de médecin intérimaire avec un autre médecin dans la ville de Kipling, en

transfer patients. Being a young doctor, I prayed to God that I did not make any mistakes. I have gone through that, but I really did not realize this. At least we had a hospital, someone to replace each other, and nurses. Now I hear this, and it is worse than that. I thought I was very brave to work there for two weeks because I was replacing a doctor. That gave me a lot of challenges and a lot of courage to move ahead.

Ms. Dickson-Gilmore: You made reference to counselling services. One of the communities I work in has a waiting list to get access to a psychologist. The psychologist comes in maybe once a month. In that particular community, where I have been working for just over 16 years, one of the psychologists was there long before I arrived. We crossed paths late last year in the community, and I said, "Here is my list of things you have to do for the justice project." She said, "No, I am done. I cannot do this anymore. There is no support. I cannot help people. They need someone who is here." Even if they are up in the community for a week, they can barely scratch the surface.

We all recognize that historic trauma is a significant issue here, and we use wonderful terms like "intergenerational effects" without thinking about what those words really mean. You are lucky if you get a half hour with a psychologist. What can you fix in half an hour?

Senator Seth: We have to look into this. This is what we are. The issues are here. We should be more careful about what we can do, and what is important for the people in order to live. If there is no aid; there is nothing there. That is the most important part of life.

Senator Demers: You mentioned Châteauguay, where I live, and Senator Raine talked about sports. I will bring up something that can be done.

As a coach, I had 13 First Nation kids. At first, they drove me nuts. The age was between 16 and 19, and we were allowed two 20-year-olds. They did not trust White people, and I understood that. The first time they did not show up at practice, we found them in a bar. The more we got them together and with time, patience and better surroundings, they became good kids. We won championships. I found that they started to trust me and would do anything for me.

I made it to the NHL and have always said, as honest as I can be, that I owe it to those kids. They played so hard that we went to the provincial championships. Those kids were as tough as nails and could fight with the best of them. I did not mind a little toughness on my team. I am saying it can be done.

Saskatchewan, dont la population s'élevait à 2 000 personnes. On avait recours à un avion pour transférer les patients. En tant que jeune médecin, je priais Dieu de ne pas faire d'erreurs. J'ai vécu cela, mais je ne m'en suis pas vraiment rendu compte. Au moins, nous avions un hôpital, des gens pour nous remplacer et des infirmières. Maintenant, j'entends cela, et c'est une situation bien pire encore. Je me trouvais très brave d'y avoir travaillé pendant deux semaines parce que je remplaçais un médecin. Cela a été un grand défi et cela m'a donné beaucoup de courage pour aller de l'avant.

Mme Dickson-Gilmore : Vous avez parlé des services de counseling. Dans une des collectivités où je travaille, il y a une liste d'attente pour l'accès à un psychologue. Le psychologue vient sur place une fois par mois, peut-être. Dans cette collectivité précise, où je travaille depuis un peu plus de 16 ans, une des psychologues y était bien avant mon arrivée. Vers la fin de l'année dernière, nous nous sommes rencontrées dans la collectivité. Je lui ai dit : « Voici la liste des choses que vous devez faire pour le projet sur la justice. » Elle m'a répondu : « Non. C'est assez. Je ne peux plus le faire. Il n'y a aucun soutien. Je ne peux pas aider les gens. Ils ont besoin de quelqu'un sur place. » Même s'ils séjournent dans la collectivité pendant une semaine, ces gens ne peuvent qu'effleurer le problème.

Nous reconnaissons tous que le traumatisme historique est un enjeu important ici, et nous utilisons de merveilleux termes comme « effets intergénérationnels » sans penser à leur véritable signification. Vous êtes chanceux si vous réussissez à obtenir une demi-heure avec un psychologue. Que peut-on régler en une demi-heure?

La sénatrice Seth : Nous devons examiner la question. Voilà ce que nous sommes. Les problèmes sont ici. Nous devrions être plus attentifs à ce que nous pouvons faire et à ce qui est important pour que les gens puissent vivre. S'il n'y a aucune aide, il n'y a rien là-bas. C'est l'aspect le plus important de la vie.

Le sénateur Demers : Vous avez mentionné la ville de Châteauguay, où j'habite, et la sénatrice Raine a parlé du sport. Je vais vous parler de ce que l'on peut faire.

En tant qu'entraîneur, je m'occupais de 13 jeunes Autochtones. Au début, ils me rendaient fou. Ils avaient entre 16 et 19 ans et nous avions le droit d'avoir deux joueurs de 20 ans. Ils ne faisaient pas confiance aux gens de race blanche et je le comprenais. La première fois qu'ils ne se sont pas présentés à l'entraînement, nous les avons trouvés dans un bar. Avec le temps, plus ils se retrouvaient ensemble et grâce à la patience et un meilleur environnement, ils sont devenus de bons jeunes. Nous avons gagné des championnats. J'ai constaté qu'ils commençaient à me faire confiance et qu'ils feraient n'importe quoi pour moi.

Je me suis rendu à la LNH et j'ai toujours dit, en toute honnêteté, que je le dois à ces jeunes. Ils ont extrêmement bien joué, de sorte que nous nous sommes rendus aux championnats provinciaux. Ces jeunes étaient des durs et ils pouvaient affronter les meilleurs adversaires. J'aimais bien que mon équipe démontre un peu de robustesse. Ce que je dis, c'est que c'est possible.

Is it a fact that you do not have enough people to help you bring these kids — I am not talking about hockey players but about boys and a lot of young women — together and give them the feeling they can trust us and we will do something for them? When you mentioned Châteauguay, I remembered that we had a reunion a few years ago, and these kids showed up. They are married, and one is a policeman. They are great people, but many of them were going south, and I do not mean south in Florida.

Ms. Dickson-Gilmore: You were just playing that kind, gentle sport, hockey; it was not like they were playing lacrosse.

Senator Demers: I found they had a big heart. I have been dealing four years with Aboriginal people here, and if they are on your side, they will be there for a long time. They do not want to be crossed because they do not trust you, and I understand that, but once they trust you, they will do anything for you. I had a great experience, so it can be done.

Ms. Dickson-Gilmore: You are touching on one of the most compelling research findings that I have ever come across, and, again, it was shared with me by my friend Carol La Prairie. Many years ago, she embarked on a piece of research that was seminal and never replicated. She took a research team into a number of inner city locations across Canada and interviewed people living on the streets. Each city was divided into a series of rings from inner city to what we would call the suburbs, but not quite, the inner one to the outer. She spoke to people who had started out in the inner city, and they made it out. She said that without exception they all said the same thing. When they were asked how they got out, they all said, “One person; I crossed paths with one person who was in the right place at the right time, and they saved me.”

I thought this is so empowering. This means that if we can put those people there, we can achieve positive change. It was also the most terrifying thing I have ever heard because what if that one person is not there? In far too many communities and in far too many contexts in this country, that one person is not there.

Senator Enverga: You mentioned a resource-based industry coming into a community. Apparently, a lot of the people there did not get the proper job, so what happened to the community?

Ms. Dickson-Gilmore: Attawapiskat is not far from the De Beers diamond mine. The promise of employment has never been realized there. What does the community do? The community goes to the people with whom it has a trust relationship. The

Manquez-vous vraiment de gens pour vous aider à rassembler ces jeunes — je ne parle pas de joueurs de hockey, mais des garçons et de beaucoup de jeunes femmes — et à faire en sorte qu'ils aient le sentiment qu'ils peuvent nous faire confiance et que nous allons faire quelque chose pour eux? Lorsque vous avez parlé de Châteauguay, je me suis rappelé qu'il y a quelques années, nous avons tenu une réunion, à laquelle ces jeunes ont assisté. Ils sont mariés et l'un d'entre eux est policier. Ce sont des gens formidables, mais beaucoup d'entre eux s'en allaient dans la mauvaise direction; disons qu'ils n'allaient pas vers le Sud, en Floride.

Mme Dickson-Gilmore : Vous ne faisiez que jouer à ce sport doux et inoffensif qu'est le hockey; ce n'est pas comme s'ils jouaient à la crosse.

Le sénateur Demers : J'ai trouvé qu'ils ont un grand cœur. Ici, depuis quatre ans, je rencontre des Autochtones. S'ils sont de votre côté, ils le seront pendant longtemps. Ils ne veulent pas se faire avoir parce qu'ils ne vous font pas confiance — et je comprends cela —, mais lorsqu'ils vous font confiance, ils feront n'importe quoi pour vous. J'ai vécu cette expérience formidable; il est donc possible de le faire.

Mme Dickson-Gilmore : Vous abordez là l'une des conclusions de recherche les plus convaincantes qu'il m'ait été donné d'apprendre et, encore une fois, j'en ai été informée par mon amie Carol La Prairie. Il y a de nombreuses années, elle a entrepris une recherche novatrice qui n'a jamais été reproduite. Avec une équipe de recherche, elle est allée dans divers milieux urbains au Canada et elle a mené des entrevues auprès d'itinérants. Chaque ville a été divisée en une série d'arrondissements, à partir du noyau central de la ville jusqu'à ce que l'on pourrait appeler la banlieue, mais pas tout à fait; ce serait plutôt le noyau central jusqu'à sa périphérie. Elle a parlé aux gens qui étaient auparavant dans le noyau central et qui en sont sortis. Elle dit qu'ils ont tous raconté la même histoire, sans exception. Lorsqu'on leur a demandé comment ils s'en étaient sortis, ils ont tous répondu que c'était grâce à une personne, qu'ils avaient rencontré une personne qui était à la bonne place au bon moment et que c'est cette personne qui les a sauvés.

J'ai pensé que c'était un pouvoir formidable. Cela signifie que si nous pouvons envoyer de telles personnes dans ces endroits, nous pouvons obtenir des changements positifs. C'est aussi la chose la plus terrifiante que j'ai entendue : qu'arrivera-t-il si cette personne unique n'est pas là? Au pays, dans beaucoup trop de collectivités et dans beaucoup trop de contexte, cette personne n'est pas là.

Le sénateur Enverga : Vous avez parlé de l'arrivée d'une industrie primaire dans une collectivité. Il semble que beaucoup de gens de cette activité n'ont pas obtenu un emploi convenable. Donc, qu'est-il advenu de la collectivité?

Mme Dickson-Gilmore : Attawapiskat n'est pas très loin de la mine de diamants de De Beers. Les emplois promis là-bas ne se sont jamais concrétisés. Que fait la communauté? Elle se tourne vers les personnes avec qui elle entretient une relation de

company has a fiduciary obligation to provide employment and to support and resource that community for the use of its land and the extraction of its resources, but nothing really happens.

Senator Enverga: Do the people just remain there?

Ms. Dickson-Gilmore: They just give up.

Senator Enverga: The community must have grown.

Ms. Dickson-Gilmore: There is a community of workers from the South who are working in that mine. Very few people from the Aboriginal community are working in the mines.

Senator Enverga: Somehow they did not assimilate?

Ms. Dickson-Gilmore: It is not about assimilation; it is about the job being there, getting the job and being able to hang on to it. Part of that, again, is about the challenges these communities face, the implications of historic trauma and intergenerational effects. There are days when just getting out of bed is damned difficult. If you do not show up to work, you lose the job, and ultimately they just stop hiring you.

Senator Patterson: You have been talking about the need to develop a different political will. I read some studies recently that predicted a very worrisome thing. Because of the problems you have outlined and the demographics, the high proportion of young people and unemployment, this country could be facing rebellion and protests of the kind that have paralyzed and transfixed the country in the past, such as Ipperwash and Oka. In your studies and in your work, do you have worries about that kind of problem arising if something is not done?

Ms. Dickson-Gilmore: Sometimes you have to scream to be heard at the level of a whisper. That is the reality for Aboriginal people in this country. Bear in mind that the Oka crisis was the result of an unresolved specific land crime and the hubris of municipal governments. None of that had to happen.

Senator Patterson: But it happened.

Ms. Dickson-Gilmore: But it happened. I say this now, putting on my long-removed Indian claims commissioner hat. We have not done any better since the dissolution of our commission in responding to specific claims, and those are Indian Act claims, fiduciary claims and treaty claims. The comprehensive claims process is not moving as quickly as it should.

We have seen how little has been accomplished in the past six months, when you still need Idle No More and when you have Indian leadership, women, choosing death and starvation just to be heard. Can it really be that difficult to hear Aboriginal people

confiance. L'entreprise a l'obligation fiduciaire d'offrir des emplois ainsi que d'appuyer et de fournir des ressources à cette communauté pour pouvoir utiliser ses terres et extraire ses ressources, mais cela ne se produit pas vraiment.

Le sénateur Enverga : Est-ce que les personnes restent simplement là-bas?

Mme Dickson-Gilmore : Elles abandonnent, tout simplement.

Le sénateur Enverga : La communauté a dû connaître un essor.

Mme Dickson-Gilmore : Il y a une communauté de travailleurs du Sud qui œuvrent dans cette mine. Bien peu de membres de la communauté autochtone travaillent dans les mines.

Le sénateur Enverga : Ils ne se sont pas adaptés, en quelque sorte?

Mme Dickson-Gilmore : Ce n'est pas une question d'adaptation; c'est une question de décrocher l'emploi qui est offert là et de pouvoir le garder. Encore une fois, la question se rapporte en partie aux défis auxquels font face ces communautés et les traumatismes historiques et effets intergénérationnels qu'ils supportent. Il y a des jours où le simple effort de se lever est pénible. Si vous ne vous présentez pas au travail, vous perdez votre emploi, et au bout du compte, on arrête de vous embaucher.

Le sénateur Patterson : Vous avez parlé du besoin de favoriser une volonté politique différente. J'ai lu des études récemment qui ont prédit une chose très inquiétante. À cause des problèmes que vous avez décrits et des données démographiques, le nombre de jeunes et le taux de chômage élevé, le Canada pourrait être confronté à des rébellions et des manifestations comme celles qui ont paralysé le pays par le passé, comme celles d'Ipperwash et d'Oka. Dans vos études et votre travail, craignez-vous que ce type de problème survienne si on ne réagit pas?

Mme Dickson-Gilmore : Parfois vous devez hurler pour qu'on vous entende comme si vous chuchotiez. C'est la réalité des peuples autochtones dans ce pays. N'oubliez pas que la crise d'Oka s'est produite à cause d'un crime foncier précis non réglé et de l'orgueil démesuré des administrations municipales. Elle aurait pu être évitée.

Le sénateur Patterson : Mais elle s'est produite.

Mme Dickson-Gilmore : Effectivement. Je le dis maintenant, en tant qu'ancienne commissaire des revendications des Indiens. Depuis la dissolution de notre commission, nous n'avons pas trouvé de meilleure façon de répondre aux revendications précises, et il s'agit de revendications au titre de la Loi sur les Indiens, de revendications fiduciaires et de revendications issues de traités. Le processus global de revendications n'avance pas aussi rapidement qu'il le devrait.

Nous avons vu le peu qui a été fait au cours des six derniers mois, alors qu'il est toujours nécessaire d'avoir recours à des mouvements comme Idle No More et que des leaders autochtones, des femmes, choisissent de mourir de faim

when we have two buildings in Hull supposedly dedicated to hearing Aboriginal people?

Someone is not listening. It is not that Aboriginal people are not speaking. Someone is not listening. If you have to scream to be heard at a whisper, you will start screaming, and there are a number of non-Aboriginal Canadians who will be right there screaming beside them.

Yes, I think it could happen. If that is what we have to do to achieve change, so be it, but that too will be the result of a political choice, not by Aboriginal people but by the rest of Canada.

The Deputy Chair: Ms. Dickson-Gilmore, you have given us a lot to think about and you clearly have engaged the committee. We have had numerous questions at different levels.

I myself have taken down quite a few things you have said that have really struck me, and I do not usually do this. One of the things that really hit me was when you said, "If you find a way out, you go," talking about living on a reserve where conditions are so incredibly dismal.

One of the things I did try to find out a number of years ago from the Department of Indian and Northern Affairs was to get a picture across Canada of what is the state, and nobody seems to be able to answer that question. I always thought it would be nice to know about all the 620-odd reserve communities, if we had somewhere we could go and at least get a picture of which communities are well off and which are in dire straits.

My mother was born on the George Gordon First Nation, north of Regina. She went to residential school. The last residential school to close in Canada was in 1996, the George Gordon First Nation, so historic trauma. She left the reserve and she married my dad, who was Chinese, not a status person. I thank her every day because she got out. I think that was the smartest thing she could have done because, as a woman, you know you are likely going to get married and have children, and she did not want her children to grow up in those circumstances. She was the one person. The other person was a teacher.

As you have said, to institute change can be so daunting; however, if you have the people there, one person can lead to that change. Even though what we have been talking about is depressing, I still see a lot of hope, and I see a lot of hope in the Idle No More movement.

Ms. Dickson-Gilmore: Absolutely.

simplement pour être entendues. Est-ce si difficile d'entendre les peuples autochtones alors qu'il y a deux immeubles à Hull qui sont supposément là pour cela?

On n'écoute pas. Ce n'est pas que les peuples autochtones ne parlent pas. On ne les écoute pas. Si vous devez hurler pour qu'on vous entende comme si vous chuchotiez, vous commencerez à hurler, et un certain nombre de Canadiens non autochtones hurleront à vos côtés.

Oui, je crois que cela pourrait se produire. Si c'est ce que nous devons faire pour changer les choses, ainsi soit-il, mais cela dépendra aussi d'un choix politique, pas celui des peuples autochtones, mais du reste du Canada.

La vice-présidente : Madame Dickson-Gilmore, vous nous avez donné matière à réflexion et vous avez clairement su retenir l'attention du comité. Nous avons posé de nombreuses questions à bien des égards.

J'ai moi-même noté un certain nombre de points que vous avez mentionnés et qui m'ont vraiment interpellée, et je ne le fais pas d'habitude. J'ai été notamment frappée lorsque vous avez dit « si vous trouvez une façon de sortir, vous sortez » en parlant de la vie dans les réserves où les conditions sont lamentables.

Il y a un certain nombre d'années, j'ai demandé au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de me dresser un portrait de la situation au Canada, et personne n'a semblé capable de répondre à cette question. J'ai toujours pensé qu'il serait bien de connaître la situation des quelque 620 communautés dans les réserves, si nous avions un endroit où aller pour au moins avoir une idée des communautés qui se portent bien et de celles qui vivent dans la détresse.

Ma mère est née au sein de la Première nation de George Gordon, au nord de Regina. Elle est allée au pensionnat. Le dernier pensionnat au Canada a fermé ses portes en 1996, celui de la Première nation de George Gordon, alors il s'agit d'un traumatisme historique. Elle a quitté la réserve et a épousé mon père, qui était Chinois, et pas une personne qui avait le statut d'Indien. Je lui rends grâce chaque jour d'être sortie. Je crois que c'est la chose la plus sensée qu'elle pouvait faire parce que, en tant que femme, vous savez qu'il est probable que vous vous mariiez et que vous ayez des enfants, et elle ne voulait pas que ses enfants grandissent dans ces conditions. C'était la seule personne. L'autre était enseignante.

Comme vous l'avez dit, instaurer des changements peut sembler décourageant; cependant, si vous avez les ressources humaines nécessaires, une personne peut être l'instigatrice de ce changement. Même si les propos que nous avons tenus sont déprimants, je vois toujours beaucoup d'espoir, et je vois beaucoup d'espoir dans le mouvement Idle No More.

Mme Dickson-Gilmore : Tout à fait.

The Deputy Chair: With that, I have the final word. I shall close the meeting and thank you immensely for stimulating great discussion.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, May 28, 2013

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:30 a.m. to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

Senator Vernon White (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the Web.

My name is Vern White from Ontario, chair of the committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada in general. In considering what studies the committee might like to undertake, we, from time to time, invite individuals, organizations and departments to give us an overview of issues of concern within their mandate.

Recently, we have heard from witnesses on the subject of Aboriginal peoples within the criminal justice system. Today, we will carry on with this subject by hearing from representatives of the federal Department of Justice.

Before hearing from our witnesses, I would like to take this opportunity to ask members of the committee who are present this morning to introduce themselves. I will start with Senator Dyck, who is the deputy chair.

Senator Dyck: Good morning. I am Lillian Dyck, a senator from Saskatchewan.

Senator Lovelace Nicholas: Senator Lovelace Nicholas from New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Demers: Good morning. Senator Jacques Demers from the province of Quebec.

Senator Dagenais: Good morning. Senator Jean-Guy Dagenais from the province of Quebec.

[*English*]

Senator Beyak: Good morning. Senator Beyak from Ontario.

Senator Tannas: Good morning. Scott Tannas from Alberta.

La vice-présidente : Sur ce, j'en arrive au mot de la fin. Je lève la séance et vous remercie infiniment de cette discussion très stimulante.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 28 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis, ainsi que d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

Le sénateur Vernon White (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, mesdames et messieurs. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs ainsi qu'aux membres du public qui, sur CPAC ou sur Internet, assistent à cette réunion du Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones.

Je m'appelle Vern White. Je suis un sénateur de l'Ontario et président de ce comité qui a pour mandat d'étudier la législation et les questions concernant, de manière générale, les peuples autochtones du Canada. Lorsqu'il réfléchit aux études qu'il envisage d'entreprendre, le comité demande de temps à autre à des personnes, des organisations ou des ministères de lui présenter un exposé général sur divers sujets relevant de leur domaine.

Des témoins ont récemment évoqué la situation des peuples autochtones vis-à-vis la justice pénale. Poursuivant nos travaux sur la question, nous accueillons aujourd'hui des représentantes du ministère fédéral de la Justice.

Avant de donner la parole à nos témoins, je vais demander aux membres du comité qui siègent ce matin de se présenter. Commençons par la sénatrice Dyck, vice-présidente du comité.

La sénatrice Dyck : Bonjour. Je suis Lillian Dyck, sénatrice de la Saskatchewan.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je suis la sénatrice Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Demers : Bonjour. Sénateur Jacques Demers, de la province de Québec.

Le sénateur Dagenais : Bonjour. Sénateur Jean-Guy Dagenais, de la province de Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Beyak : Bonjour. Je suis la sénatrice Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur Tannas : Bonjour. Scott Tannas, de l'Alberta.

The Chair: Thank you very much. Please help me to welcome our Justice Canada witnesses: Barbara Merriam, Director General, Programs Branch; and Candice St-Aubin, Acting Director, Aboriginal Justice Directorate. We look forward to your presence, which will, I am sure, be followed by questions from the senators. Please proceed at your leisure.

Barbara Merriam, Director General, Programs Branch, Department of Justice Canada: Good morning, committee members, and thank you for this opportunity to be here today.

[Translation]

We look forward to our discussion and hope to contribute to your understanding of one funding program in particular, the Aboriginal Justice Strategy.

[English]

I have some brief opening remarks, which I understand will be followed by questions and answers.

I would like to start with an overview of the Aboriginal Justice Strategy. Since its inception in 1991, the strategy has supported cost-effective, culturally sensitive, community-based justice programs that help to address the over-representation of Aboriginal people in the criminal justice system and to increase access to justice.

While being federally led, the Aboriginal Justice Strategy is cost-shared with the provinces and territories. Aboriginal communities also make contributions to the programs. These programs are unique and innovative as the services offered are based on justice-related priorities identified by the community in which the program operates.

Operating in communities that are on-reserve and off-reserve and in urban, rural and northern locations, the programs hold offenders accountable for the harm they have caused through participation in culturally sensitive, justice-related programming.

[Translation]

The Aboriginal Justice Strategy was expanded in 2007, allowing the establishment of additional programs, especially in northern and urban areas, as well as increasing preventive work with youth.

Le président : Je vous remercie. Je vous demande de vous joindre à moi pour accueillir les représentantes du ministère de la Justice : Barbara Merriam, directrice générale, Direction générale des programmes; Candice St-Aubin, directrice par intérim, Justice applicable aux Autochtones. Nous allons d'abord entendre votre exposé, après quoi les sénateurs auront, j'en suis sûr, des questions à vous poser. Madame, vous avez la parole.

Barbara Merriam, directrice générale, Direction générale des programmes, ministère de la Justice Canada : Mesdames et messieurs membres du comité, bonjour. Je vous remercie de l'occasion qui m'est ainsi donnée de prendre la parole devant vous.

[Français]

Nous attendons avec impatience notre discussion et nous espérons pouvoir vous aider à comprendre un programme en particulier, la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones.

[Traduction]

Je vais commencer par quelques brèves observations, après lesquelles je crois savoir que nous passerons aux questions et aux réponses.

Permettez-moi de commencer par un aperçu de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones. Depuis sa mise en œuvre en 1991, en réponse à la surreprésentation des peuples autochtones dans le système correctionnel fédéral, et afin d'améliorer leur accès à la justice, cette stratégie soutient, de manière efficace et économique, des programmes de justice communautaire qui tiennent compte de la dimension culturelle.

Bien qu'il s'agisse d'une initiative fédérale, les coûts de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones sont partagés avec les provinces et territoires. Il y a, en outre, un apport des collectivités autochtones. Ces programmes sont à la fois uniques et novateurs, car les services qu'ils offrent en matière de justice se fondent sur des priorités définies par les collectivités à qui ils s'adressent.

Qu'ils habitent dans des réserves ou en dehors des réserves, dans les régions urbaines ou rurales, ou dans les collectivités du Nord, les contrevenants sont tenus de répondre des torts qu'ils ont causés en prenant part à des programmes qui administrent la justice tout en tenant compte de la dimension culturelle.

[Français]

La Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones a été élargie en 2007 de manière à permettre la création de nouveaux programmes, en particulier dans le Nord et en milieu urbain, et à augmenter les activités de prévention auprès des jeunes.

[English]

Approximately 275 programs, reaching over 800 communities across Canada, are currently receiving funding under the strategy. AJS programs work within the framework of the law and are complementary to the mainstream justice system as they work in coordination with established judicial norms and procedures.

Formalized as alternative measures under section 717 of the Criminal Code and as extrajudicial measures under section 4 of the Youth Criminal Justice Act, the criteria for diversion under the Aboriginal Justice Strategy are the same as those applied in the non-Aboriginal context. The community-based justice programs deal largely with low-level, non-violent crimes and can help to prevent this type of behaviour from escalating into more serious crime.

As you have heard from other witnesses who have appeared before this committee, the overrepresentation of Aboriginal people in the criminal justice system is an issue of significant concern. For example, in 2010-11, 27 per cent of adults in provincial and territorial custody and 20 per cent of those in federal custody were Aboriginal people, about seven to eight times higher than the proportion of Aboriginal people in the adult population as a whole.

Aboriginal Justice Strategy programs help to address this overrepresentation by diverting offenders from the criminal justice system to community-based alternatives.

In addition, evaluations of the strategy have found that individuals who participate in programs funded by the Aboriginal Justice Strategy are less likely to reoffend than those who do not.

These rates of reoffending were found to be significantly lower among program participants for eight years post-program, indicating longer-term impacts. The Aboriginal Justice Strategy, therefore, reduces crime and incarceration rates in communities and helps to put an end to the cycle of violence.

While programs funded by the Aboriginal Justice Strategy provide programming along the justice continuum, it is important to note that these programs do not work directly with the federal or provincial correctional systems but rather provide an alternative to the mainstream justice system in appropriate circumstances.

[Traduction]

Sont actuellement financés au titre de cette stratégie, environ 275 programmes dans plus de 800 collectivités réparties à travers le Canada. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre du droit canadien et viennent compléter notre système de justice, conformément aux normes juridiques et aux procédures judiciaires en vigueur.

Officialisés à titre de mesures de rechange prévues à l'article 717 du Code criminel, et de mesures extrajudiciaires prises en vertu de l'article 4 de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, les critères de déjudiciarisation retenus dans le cadre de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones sont les mêmes que pour les non-Autochtones. Les programmes de justice communautaire concernent essentiellement les crimes de moindre gravité dénués de violence et contribuent à prévenir l'aggravation des comportements en cause.

D'autres témoins ont dit au comité que la surreprésentation des peuples autochtones au sein de notre système de justice pénale a quelque chose de préoccupant. En 2010-2011, par exemple, 27 p. 100 des adultes détenus dans des établissements provinciaux et territoriaux, et 20 p. 100 des personnes incarcérées dans des établissements fédéraux étaient des Autochtones. Ce taux est de sept à huit fois plus élevé que ne le justifierait la proportion d'Autochtones au sein de la population canadienne adulte.

Les programmes mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones cherchent à corriger cette surreprésentation par des mesures de déjudiciarisation permettant d'appliquer aux contrevenants des mesures alternatives prises dans le cadre de la collectivité.

L'analyse des résultats de cette stratégie démontre que les individus qui participent aux programmes financés au titre de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones ont moins de chances de récidiver que les autres.

Dans les huit ans qui suivent la participation à un de ces programmes, le taux de récidive est sensiblement plus faible, ce qui semble être l'indice de résultats durables. On peut ainsi dire que la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones entraîne une diminution de la criminalité et des taux d'incarcération parmi les Autochtones et contribue à interrompre le cycle de la violence.

Si les programmes financés dans le cadre de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones s'inscrivent dans le continuum judiciaire, il convient de préciser qu'ils ne fonctionnent pas en coopération directe avec les systèmes correctionnels fédéral ou provinciaux, mais offrent, lorsque les circonstances s'y prêtent, une solution de rechange à la justice traditionnelle.

For example, many programs are involved in preventive work, especially with youth, that aims to reduce their contact with the criminal justice system. At the other end of the spectrum, some programs are also involved in release planning for Aboriginal offenders who wish to come back to their communities.

[*Translation*]

The primary focus for many AJS community-based justice programs is diversions from the mainstream justice system.

[*English*]

Diversion is a discretionary tool used by police and prosecution, with the consent of communities, for offences they view as more appropriate for out-of-court resolution and, generally speaking, involve non-violent crimes. AJS programs help to prevent this type of behaviour from escalating into more serious crime.

[*Translation*]

In order for an offender to be eligible for referral to an AJS program, all relevant justice system officials must agree to the diversion.

[*English*]

The officials commonly involved with AJS programs include the police, RCMP, Crown counsel, defence, justices of the peace or probation officers. Referrals can be made by these officials, by community or family members, through self-referrals or via referrals from other justice service providers, like Aboriginal Court workers.

A second eligibility criterion is that the offender must take responsibility for the crime and agree to abide by stringent conditions. Some offenders view these high standards of accountability as more challenging than a prison term.

Aboriginal Justice Strategy programs are a cost-effective alternative to processing through the mainstream justice system. In 2008, the average court and legal aid costs per implicated person in the mainstream justice system totalled \$3,472. Comparatively, the average cost per participant to go through an Aboriginal Justice Strategy program is \$3,149. This represents an immediate savings to the mainstream justice system in the amount of approximately \$322 per Aboriginal Justice Strategy participant.

Il existe, en particulier pour les jeunes, de nombreux programmes préventifs visant à atténuer leurs démêlés avec la justice pénale. Il y a d'un autre côté, des programmes qui visent à préparer les délinquants autochtones à leur libération afin de faciliter leur réinsertion au sein de leur collectivité d'origine.

[*Français*]

Bon nombre des programmes de justice communautaire de la SJA mettent l'accent sur la déjudiciarisation qui vise à soustraire des délinquants au système de justice traditionnel.

[*Traduction*]

La déjudiciarisation est un outil discrétionnaire que, avec l'assentiment de la collectivité, la police et le ministère public peuvent employer pour les infractions qui leur semblent se prêter à une résolution extrajudiciaire, essentiellement lorsqu'il s'agit de crimes non accompagnés de violence. Les programmes mis en œuvre dans le cadre de cette stratégie aident à éviter l'aggravation des comportements délictuels.

[*Français*]

Il faut que tous les fonctionnaires compétents du système de justice consentent à la déjudiciarisation pour qu'un délinquant puisse participer à un programme de la SJA.

[*Traduction*]

Sont régulièrement appelés à intervenir dans le cadre des programmes de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, la police, la GRC, les procureurs de la Couronne, la défense, les juges de paix ou agents de probation. Un contrevenant peut être mis en rapport avec ces programmes, soit par l'un de ces intervenants, soit par un représentant de la collectivité ou un membre de la famille. L'intéressé peut également s'adresser lui-même au programme, ou être orienté vers lui par d'autres professionnels de la justice tels que les conseillers parajudiciaires autochtones.

Selon un deuxième critère d'admissibilité, le contrevenant doit assumer sa faute et convenir de respecter des conditions rigoureuses. Selon certains contrevenants, ces normes très strictes de responsabilité constituent une sanction plus sévère qu'une peine de prison.

Les solutions de rechange que sont les programmes de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones coûtent en outre moins cher que les procédures judiciaires traditionnelles. En 2008, chaque personne suivant la filière judiciaire traditionnelle a, en moyenne, coûté 3 472 \$ en frais de justice et d'aide juridique, alors que, pour chaque personne admise à un programme relevant de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, les coûts s'élevaient en moyenne à 3 149 \$. Chaque participant à un tel programme permet donc à la justice traditionnelle d'économiser dans l'immédiat environ 322 \$.

[Translation]

The cost-savings produced by the strategy are even greater when considering the future cost-savings gained by reduced recidivism rates.

[English]

The Aboriginal Justice Strategy programs therefore produce net short- and long-term savings for governments by reducing costs, interrupting the crime escalation cycle through which offenders tend to graduate from provincial custody to federal prisons, and freeing up police, court and correctional resources to address more serious crime. In many northern and remote communities, justice services are limited or entirely absent. Programs funded by the AJS provide valuable access to justice services, enabling communities to deal with crime locally in a culturally appropriate, cost-effective and often more timely way than through the mainstream justice system.

By enabling communities to develop alternative culturally based processes that work within the Canadian justice system, the Aboriginal Justice Strategy programs also help to address the alienation that many Aboriginal people feel from the mainstream system. This enhances Aboriginal communities', victims' and offenders' access to meaningful justice.

This concludes my brief overview. Ms. St-Aubin and I are happy to answer questions.

The Chair: I apologize to Ms. St-Aubin for saying "St-Amour" earlier. I should have looked at my sheet. I also want to mention that Senator Munson, Senator Watt, Senator Seth and Senator Raine are here as well.

Senator Dyck: Thank you for your presentation. The number of federally incarcerated Aboriginal women has doubled in the last decade. We are talking about an Aboriginal Justice Strategy that I think you said has decreased the incidence of recidivism or reoffence. Clearly, something is still missing within the Aboriginal Justice Strategy to look after the needs of women. More so, I am worried about whether there is anything within the AJS that addresses youth. We know the demographics are such that we have a large number of youth coming up. What is missing with respect to women? What is being discussed or put in place to address the number of youth who might be at risk?

[Français]

La SJA permet des économies de coûts encore plus grandes si l'on tient compte des économies qui seront réalisées grâce à la réduction des taux de récidive.

[Traduction]

Les programmes de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones procurent ainsi aux gouvernements des économies tant à court terme qu'à long terme, car ils réduisent les coûts, interrompent le cycle d'aggravation des délits, où le contrevenant passe presque invariablement d'une prison provinciale à un pénitencier fédéral, et libèrent des ressources policières, judiciaires et correctionnelles, qui peuvent ainsi lutter contre des crimes plus graves. Cela permet à la police, ainsi qu'aux services judiciaires et correctionnels, de concentrer leur action sur les délits les plus graves. Précisons que dans de nombreuses collectivités éloignées, notamment dans le Nord, les services judiciaires manquent de moyens, ou manquent tout simplement. Les programmes financés par la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones ouvrent l'accès aux services de justice, permettant aux collectivités de réagir localement à la criminalité par des moyens qui tiennent compte du contexte culturel. De telles solutions coûtent moins cher que le recours aux procédures judiciaires traditionnelles, et permettent souvent de réagir de manière plus immédiate.

En donnant aux diverses collectivités les moyens de développer, dans le cadre de la justice canadienne, des mesures de rechange prenant en compte les spécificités culturelles, les programmes de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones constituent en outre une réponse au sentiment d'aliénation que de nombreux Autochtones éprouvent face à la justice traditionnelle. Cela permet aux collectivités autochtones, aux contrevenants et aux victimes d'accéder à la justice sur un meilleur pied d'égalité.

Voilà, les quelques observations que je souhaitais faire à titre préliminaire. C'est très volontiers que Mme St-Aubin et moi allons maintenant répondre aux questions que voudront nous poser les membres du comité.

Le président : Tout à l'heure, j'ai dit St-Amour, et je demande à Mme St-Aubin de m'en excuser. J'aurais dû consulter l'ordre du jour. J'ajoute que siègent également le sénateur Munson, le sénateur Watt, la sénatrice Seth et la sénatrice Raine.

La sénatrice Dyck : Je vous remercie de votre exposé. Au cours des 10 dernières années, le nombre de femmes autochtones incarcérées dans des prisons fédérales a doublé. Selon vous, la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones a entraîné une baisse de la récidive. Il est cependant évident que cette stratégie n'est pas, en ce qui concerne les femmes, entièrement satisfaisante. Je me demande également quels sont les résultats de cette stratégie en ce qui concerne les jeunes. Nous savons en effet que la cohorte des jeunes est très importante. Que manque-t-il dans les mesures prises à l'égard des femmes? Qu'envisage-t-on de faire vis-à-vis des jeunes exposés à la délinquance?

Candice St-Aubin, Acting Director, Aboriginal Justice Directorate, Department of Justice Canada: Thank you very much for your question. You are correct; and we see that as well. Our programs, as Ms. Merriam mentioned, were enhanced in 2007, specifically with the priority areas of urban, northern and youth, recognizing that it is the fastest growing demographic in Canada.

With regard to women and their incarceration rates, we work closely with federal partners on programs related to violence against Aboriginal women and girls. Within that section, we try to do targeted project-based work with women who come into contact with the criminal justice system, be it as offenders or as victims. Under the Aboriginal Justice Strategy, communities are open to design a program that meets their needs at the community level at that time. While we look to ensure that it is gender representative, there are no specific target areas where it would be a female-only or a male-only program. However, we see that some programs are starting to address those issues as they become more prevalent in the bigger discourse of criminal justice and Aboriginal justice.

Senator Dyck: As a follow-up question, when you look at the statistics, do you look at whether the woman or the man is living on-reserve versus off-reserve? We have raised the issue of domestic violence. I do not know whether there are any statistics or data to indicate the difference between on-reserve and off-reserve or whether there are different factors that lead to more incarceration of women or youth off-reserve.

Ms. Merriam: I do not think we have any statistics that separate on-reserve and off-reserve. Our programs are both on-reserve and off-reserve, so we are interested in working with Aboriginal communities wherever they are, focusing on the clientele they are interested in serving.

Ms. St-Aubin: As a follow-up to that, when it comes to data and information gathering, privacy issues are key priorities. Therefore, when it is inappropriate we do not necessarily gather or when people feel uncomfortable disclosing where they are, especially when we are working within urban populations. It becomes more difficult at this point to track that kind of activity. However, I believe it is happening in small pockets at this time.

Senator Demers: Along Senator Dyck's line of questioning, what specific challenges, if any, do Aboriginal women and girls experience in Canada's correctional system?

Candice St-Aubin, directrice par intérim, Justice applicable aux Autochtones, ministère de la Justice Canada : La question se pose en effet. Vous avez raison, et nous l'avons nous-mêmes constaté. Comme Mme Merriam vient de le dire, nos programmes ont été renforcés en 2007, notamment dans les zones urbaines prioritaires, dans le Nord et en ce qui a trait aux jeunes puisque, effectivement, c'est le secteur de la population canadienne qui croît le plus rapidement.

En ce qui concerne, maintenant, les femmes et leur taux d'incarcération, nous œuvrons en étroite collaboration avec nos partenaires fédéraux dans le cadre de programmes visant à prévenir la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Nous avons mis sur pied des projets s'adressant particulièrement aux femmes qui ont affaire à la justice pénale, soit en tant que contrevenantes, soit en tant que victimes. Les diverses collectivités peuvent, dans le cadre de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, concevoir un programme qui correspond aux besoins actuels de la collectivité. Nous veillons à ce qu'il soit représentatif des sexes, mais il ne s'adresse, dans aucune zone cible, uniquement aux femmes ou aux hommes. Nous constatons que certains programmes commencent à répondre particulièrement à ces problèmes au fur et à mesure qu'ils s'imposent dans le cadre du débat plus large sur la justice pénale et la justice autochtone.

La sénatrice Dyck : Puis-je maintenant vous demander si, lorsque vous vous penchez sur les statistiques, vous cherchez à savoir si la personne concernée vit dans une réserve ou en dehors? Nous avons évoqué la question des violences familiales. Je ne sais pas si des données statistiques permettent de constater une différence entre ce qui se produit dans les réserves et ce qui se produit en dehors, ou si divers facteurs font que les femmes ou les jeunes qui vivent en dehors des réserves sont plus fréquemment incarcérés.

Mme Merriam : Je ne pense pas que les données distinguent les deux situations. Nos programmes s'appliquent tant aux personnes qui vivent dans les réserves qu'à celles qui vivent en dehors, et nous nous attachons à travailler de concert avec les collectivités autochtones où qu'elles soient installées, concentrant notre attention sur les groupes de personnes auprès desquels la collectivité entend intervenir.

Mme St-Aubin : Pourrais-je ajouter que lorsque nous recueillons des données, c'est la protection des renseignements personnels qui prime. Ainsi, et cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les populations urbaines, nous ne recueillons pas de renseignements qui seraient contraires à ce principe, et nous n'insistons pas auprès des gens qui hésitent à répondre. Il arrive un moment point où il est difficile d'obtenir des précisions à cet égard, mais je pense pouvoir dire que cela se produit effectivement, même si c'est relativement rare.

Le sénateur Demers : Pour poursuivre dans le même ordre d'idées que la sénatrice Dyck, pourrait-on savoir si les femmes et les jeunes filles autochtones éprouvent, au sein du système correctionnel canadien, des difficultés particulières?

Ms. Merriam: That is an excellent question. It is not one that we can answer because we are focused on programming to divert offenders from the justice system. If they are coming out and returning to a small community, we may get involved in programming, but we do not work within the correctional system.

Senator Demers: In recent times, it seems that more Aboriginal women than men end up incarcerated. Is there a reason for that? I am the father of three daughters, and I think it is very sad that it happens; and it is sad for young men, too. Do you know the reason? Are the girls not being taken care of? What is going on there? It is a big concern.

[Translation]

Ms. St-Aubin: Good morning. Thank you very much for your question. It is quite appropriate.

[English]

You are right. Statistics demonstrate that Aboriginal women seem to be coming into correctional institutions at a quicker pace than what we have seen over the past 20 years. Unfortunately, our role, as Ms. Merriam said, is that of diversions and youth populations. We have not undertaken research — and this is just the Aboriginal Justice Strategy — specific to gender issues related to incarceration rates. That is not to say it is not an issue that would require further investigation.

Senator Lovelace Nicholas: Welcome. Approximately what percentage of First Nations people working in Justice Canada are qualified to work with Aboriginal youth?

Ms. St-Aubin: Is that within our programs? I would have to hazard a guess to say that probably about 98 per cent of people who work with Aboriginal Justice Strategy programs are Aboriginal people from the community. One of the studies we undertook within Aboriginal Justice was that of labour market participation. We found that where there are communities with programs, the community members work with the programs.

When there is a requirement for social services to do supportive work, it is usually training to the program area in the community, so Aboriginal people deliver the training and, of course, work with our youth, where possible.

Mme Merriam : La question mérite effectivement d'être posée. Nous ne pouvons malheureusement pas y répondre, car nous faisons porter nos efforts sur des programmes qui permettent, justement, de leur éviter la prison. Nous participons aussi à des programmes à l'intention des détenues qui sont libérées et qui reviennent dans la petite collectivité dont elles sont originaires, mais nous ne travaillons pas dans le cadre du système correctionnel.

Le sénateur Demers : On a l'impression que, ces derniers temps, ce sont davantage les femmes autochtones que les hommes qui sont incarcérés. Comment s'expliquer cela? Je suis père de trois filles et s'il est triste de voir cela arriver à des jeunes hommes, je trouve ça particulièrement triste lorsque ce sont de jeunes femmes qui sont emprisonnées. Savons-nous pourquoi? S'occupe-t-on trop peu des filles? Que se passe-t-il à cet égard? C'est un grave sujet de préoccupation.

[Français]

Mme St-Aubin : Bonjour. Merci beaucoup pour votre question. C'est vraiment à propos.

[Traduction]

Vous avez raison. Les statistiques démontrent que le taux d'incarcération des femmes autochtones semble s'être accéléré par rapport à la situation des 20 dernières années. Hélas, comme Mme Merriam vient de le dire, nos programmes concernent les jeunes et la déjudiciarisation. Dans le cadre de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, nous n'avons pas effectué de recherches qui permettraient de préciser, au niveau des taux d'incarcération, les problèmes particuliers auxquels font face les hommes ou les femmes. Cela ne veut certainement pas dire qu'il ne s'agisse pas d'un problème qui mérite d'être approfondi.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Soyez les bienvenues. Pouvez-vous nous préciser à peu près le pourcentage de personnes issues des Premières Nations et qui, au ministère de la Justice, ont les compétences requises pour s'occuper de jeunes Autochtones?

Mme St-Aubin : Voulez-vous dire dans le cadre de nos programmes? Je ne saurais vous répondre de manière précise, mais il me paraît probable qu'environ 98 p. 100 des personnes qui travaillent dans le cadre de programmes de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones sont, effectivement, des Autochtones. À la Direction de la justice applicable aux Autochtones nous nous sommes notamment penchés sur la question de la participation au marché du travail. Nous avons pu constater que, dans les collectivités où existent de tels programmes, ceux-ci sont mis en œuvre par des membres de la collectivité.

Lorsque le programme comprend un volet services sociaux, la formation nécessaire a lieu au sein même de la collectivité et ce sont donc, dans toute la mesure du possible, des Autochtones qui assurent la formation et qui interviennent auprès des jeunes.

When we have partners, such as RCMP officers, First Nations policing, parole officers and Crown counsel, ideally we would love it if they were all Aboriginal people, but that is not necessarily the case, unfortunately.

Senator Lovelace Nicholas: If more Aboriginal people are interested in the justice setting, are there programs that would provide funding to train these Aboriginal people?

Ms. St-Aubin: Actually, in the way the Aboriginal Justice Strategy is developed, we have two funding envelopes. One is community-based, and those are the actual programs in the communities. Those tend to be multi-year programs. Then we have a one-year call for proposals for capacity development and training. Just last year alone, we funded 19 projects. Over \$750,000 went that particular year. We trained over 150 communities. That is, again, proposal-based. Every year is the same thing, there is a call for proposals and Aboriginal communities participate. We had participation across Canada last year. It was one of our most successful years. It is Aboriginal justice workers accessing those funds only.

Senator Lovelace Nicholas: As you know, there have been a lot of program cuts, and that probably makes it hard for these youth to get legal aid and such. What happens in that case?

Ms. Merriam: Which programs are you referring to?

Senator Lovelace Nicholas: Programs to get legal aid or lawyers.

Ms. Merriam: Yes. That is not this Aboriginal justice program. Legal aid is a provincial and territorial program that is supported by the federal government. We do have a legal aid program. Actually, I am pleased to say that the program has not been cut so we are continuing.

I agree that other programs have been cut and youth can fall through the cracks. In this particular program, the Aboriginal Justice Strategy, our programming for communities has remained the same.

Senator Lovelace Nicholas: In the future, do you think the funding will be restored for this?

Ms. Merriam: I think that is better left to the Minister of Finance.

Ms. St-Aubin: At this point, we have had two one-year renewals where we saw the program dollars going to communities remain the same, which is a win, I think, for us. We are returning again this fall to see about perhaps renewing.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you very much.

En ce qui concerne nos partenaires, tels que la GRC, la police des Premières Nations, les agents de libération conditionnelle et procureurs de la Couronne, nous souhaiterions, bien sûr qu'ils soient tous autochtones, mais ce n'est hélas pas toujours le cas.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Existe-t-il des programmes qui permettraient de financer la formation des Autochtones qui souhaiteraient travailler dans le domaine de la justice?

Mme St-Aubin : Nous avons, en fait, dans le cadre de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, deux enveloppes budgétaires. La première concerne les programmes de justice communautaire. Il s'agit, en général, de programmes pluriannuels. Nous lançons également chaque année un appel d'offres qui concerne le renforcement des capacités et la formation. L'année passée, nous avons financé 19 projets, pour un montant total dépassant 750 000 \$. Nous avons assuré une formation dans plus de 150 collectivités. Là encore, le financement est fondé sur des propositions. Chaque année, donc, nous lançons un appel d'offres auquel prennent part les collectivités autochtones. L'année dernière, une de nos meilleures années, y ont participé des collectivités installées dans toutes les régions du Canada. Seuls les auxiliaires de justice autochtones peuvent bénéficier de ces fonds.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Vous n'ignorez pas que de nombreux programmes ont été coupés, et que les jeunes ont, pour cette raison, du mal à obtenir une aide juridique. Que se passe-t-il en pareil cas?

Mme Merriam : De quels programmes s'agit-il?

La sénatrice Lovelace Nicholas : Des programmes d'aide juridique ou d'assistance judiciaire.

Mme Merriam : Oui. Cela se situe en dehors du programme de justice applicable aux Autochtones. Les programmes d'aide juridique relèvent des provinces ou des territoires bien qu'il y ait un apport financier du gouvernement fédéral. Il existe, effectivement, un programme d'aide juridique. Je peux même dire que ce programme n'a subi aucune coupure budgétaire, si bien qu'il sera maintenu.

Je conviens que d'autres programmes ont été coupés et que des jeunes vont peut-être passer à travers les mailles du filet. Pour ce qui est de ce programme précis, c'est-à-dire la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, les programmes à l'intention des collectivités demeurent inchangés.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Pensez-vous qu'à l'avenir les crédits seront restaurés?

Mme Merriam : Cette question s'adresse plutôt au ministre des Finances.

Mme St-Aubin : Nous sommes heureux de voir que nous avons bénéficié de deux renouvellements d'un an, les crédits destinés aux collectivités n'ayant pas été amputés. Nous tenterons à l'automne d'obtenir un autre renouvellement.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je vous remercie.

The Chair: That is a positive response. I have a question and then I will move back to my list.

You talked about the type of offenders you looked at when it comes to restorative or community justice. Restorative justice has about eight entry points, all the way from pre-charge to post-release. Why do you not refer to the violent situations, which Australian research has identified as the most successful restorative justice situations? Why are you not referring to the Victim-Offender Reconciliation Program, or VORP, particularly in these situations where violence is so prevalent, for those offenders on re-entry as being a high target or high success group on some of these programs?

Ms. St-Aubin: We have recently just looked at the type of offences going through our programs. On the whole, they have been low-level offences. I think that to deal with those kinds of offences, perhaps a larger structure might be required to support. That was never the purpose of the Aboriginal Justice Strategy when it started. That being said, we are over 20 years old, and situations and demographics have changed.

When we did our review of programs we found, and something that was important, is that we leave it to the discretion of Crown, RCMP and counsel as to who gets diverted. It is really at their discretion. When we have more violent offences, it may be felt that diversion might not be an appropriate avenue to take.

The Chair: Not to be argumentative, I am not talking about through diversion because that is pre-charge or pre-conviction. I am talking about re-entry and victim-offender reconciliation. The police, the Crown and Corrections should almost be ignored because this is supposed to be about a healthy community in the future. Taking an offender who spends six years in Kingston Penitentiary or Millhaven or Pittsburgh and dropping them back into Senator Watt's community, having no re-entry, is not only not helpful, I can tell you that we can almost save their bed because they are coming back.

I am not talking about diversion. I do not like the word "diversion" because it is about community restorative justice. However, I have to say that the reoffending we are seeing among those offenders in those communities, I would argue — and I guess I am trying to see whether or not you should push your dollars there — have to focus on safer and healthier communities. I am not sure that just focusing on the soft end of the stick is helpful right now.

Ms. St-Aubin: Thank you for the clarification. That makes more sense to me right now. We have been working with Corrections Canada. Reintegration planning is part of their mandate and activities within the Corrections and Conditional Release Act. There is a specific section that deals with Aboriginal

Le président : Voilà une réponse positive. Je voudrais, avant de revenir aux personnes inscrites sur ma liste, vous poser une question.

Vous avez parlé du type de contrevenants qui sont les mieux à même de bénéficier des programmes de justice réparatrice ou communautaire. Il y a huit points d'entrée aux programmes de justice réparatrice, le premier se situant à l'étape qui précède le dépôt de la plainte, le dernier suivant la remise en liberté. Pourquoi ne pas recourir à un programme de réconciliation entre victimes et contrevenants, surtout dans les cas où les faits de violence sont les plus nombreux? Certains de ces programmes donnent à cet égard de très bons résultats.

Mme St-Aubin : Nous venons récemment de nous pencher sur les types d'infractions commises par les gens qui participent à nos programmes. Il s'agit, en général, d'infractions relativement mineures. Pour pouvoir nous occuper des auteurs d'infractions plus graves, je pense qu'il nous faudrait peut-être un programme de plus grande envergure. Cela n'a jamais été le but de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones. Cela dit, notre stratégie a été instaurée il y a déjà 20 ans, et la situation démographique et d'autres réalités ont évolué depuis.

Un examen de nos programmes a révélé quelque chose d'important. C'est que nous laissons, à la GRC et aux procureurs de la Couronne le soin de décider qui va bénéficier d'une mesure de déjudiciarisation. C'est laissé à leur appréciation. Mais ils peuvent estimer que la déjudiciarisation ne convient guère aux crimes accompagnés de violence.

Le président : Ce n'est pas pour ergoter, mais je ne parlais pas de déjudiciarisation, car cela intervient avant le dépôt de la plainte ou avant la condamnation. Je voulais parler de réinsertion et de réconciliation entre la victime et le contrevenant. On peut, en cela, faire abstraction à la fois de la police, de la Couronne et du Service correctionnel, car ce qui est en cause, c'est le bien-être de la collectivité. Prenez le cas d'un délinquant qui a passé six ans au pénitencier de Kingston, à Millhaven ou à Pittsburgh, et qui revient, par exemple, dans la collectivité du sénateur Watt, sans qu'on ait prévu la moindre mesure de réinsertion. Rien d'utile n'a été fait alors qu'il est presque certain qu'il retournera dans sa collectivité d'origine.

Je ne parle donc pas de déjudiciarisation. Je n'aime d'ailleurs pas ce terme, car ce qui importe, pour moi, c'est la justice réparatrice communautaire. En ce qui concerne le récidiviste, je me demande, dans la mesure où l'on doit se soucier de la santé et de la sécurité des collectivités, s'il ne conviendrait pas de financer des efforts en ce sens. Je ne suis pas certain qu'il soit actuellement utile de s'occuper essentiellement des auteurs de délits mineurs.

Mme St-Aubin : Je vous remercie. Cette précision m'est utile, car je comprends mieux maintenant de quoi il s'agit. Je peux dire que nous travaillons également de concert avec le Service correctionnel du Canada. La planification de la réinsertion sociale fait partie du mandat et des activités du service

offenders reintegrating into communities. It is section 84 of that act. That is their primary role. We have found, though, after consulting with their community programs, that there are some engagements where it is appropriate and feasible. All of us are working with thin dollars on the ground and to overburden additional community justice committees to support that reintegration work has become a little bit of a challenge. Our justice workers do want to do it. These are their communities.

These communities are bringing back offenders who have gone through the system and they want to be able to ensure healthy communities. We try to support them as best we can in that role, but, again, we need to look at Corrections Canada to work with us as well. We have been making more bridges in that because we do see a higher incidence of the need for a reintegration plan.

The Chair: We will call them next.

Senator Munson: Thank you for being here this morning. You may have addressed a couple of these issues before some of us arrived, but I have a question dealing with the First Nations, Metis and Inuit communities. Do the risk factors associated with higher chances of coming into conflict with the law differ among these three nations and, if so, how?

Ms. St-Aubin: Thank you for your question, Senator Munson. That is a challenging question, and unfortunately that is not something, with regard to this strategy, we have studied or examined. I would not feel comfortable trying to even identify or have a position on that. Everyone's situations are unique, given geographical instances, access to labour market participation and those whole social determinants.

Senator Munson: I understand.

We had Mr. Howard Sapers here, the Correctional Investigator. Have you heard his testimony, or do you have access to that testimony?

Ms. St-Aubin: Yes.

Ms. Merriam: Yes.

Senator Munson: Some of it was rather chilling, and it really was a reality check for all of us at the committee. What is your view on it? He talked about Aboriginal-run healing lodges at parity and expanding CSC staffing initiatives and creating the position of a deputy commissioner. He painted a picture that I thought was horrific in a way without overstating what is happening.

correctionnel aux termes de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Cette loi contient une disposition qui s'applique spécifiquement à la réinsertion de délinquants autochtones. Il s'agit de l'article 84 qui prévoit ce rôle essentiel. Nous savons, après avoir consulté leurs programmes communautaires, que de telles mesures sont parfois indiquées et faisables. Les budgets de tous les organismes sont un peu minces et il est désormais difficile de demander aux comités de justice communautaire d'assumer en plus une mission de réinsertion. Les intervenants en justice souhaitent, pour leur part, y parvenir, car c'est de leurs collectivités qu'il s'agit.

Ces collectivités accueillent donc les contrevenants qui ont eu maille à partir avec la justice. Elles souhaitent assurer la santé de la collectivité. Nous faisons ce que nous pouvons pour contribuer à leurs efforts en ce sens, mais, encore une fois, il faudra que le Service correctionnel du Canada fasse sa part. Nous allons pour cela devoir renforcer les collaborations en ce domaine, car, en matière de plans de réinsertion, les besoins se manifestent.

Le président : Nous allons inviter ses représentants à comparaître devant le comité.

Le sénateur Munson : Je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation du comité. Il est possible que vous ayez évoqué certaines de ces questions avant notre arrivée, mais je voudrais vous poser une question au sujet des Premières Nations, des Métis et des Inuits. A-t-on constaté, entre ces trois peuples, une différence au niveau des facteurs de risque entraînant une plus grande probabilité de démêlés avec la justice? Si c'est effectivement le cas, pourriez-vous nous expliquer ce qu'il en est?

Mme St-Aubin : La question mérite d'être posée, sénateur Munson, mais c'est une question difficile et je dois vous répondre qu'il ne s'agit malheureusement pas d'un sujet sur lequel nous nous soyons penchés dans le cadre de cette stratégie. J'hésite donc à hasarder une réponse. La situation de chacun a quelque chose d'unique, en partie en raison de la géographie, des perspectives de travail et à tout un ensemble de déterminants sociaux.

Le sénateur Munson : Je comprends.

Nous avons auditionné M. Howard Sapers, l'enquêteur correctionnel. Avez-vous eu accès à son témoignage?

Mme St-Aubin : Oui.

Mme Merriam : Oui.

Le sénateur Munson : Certaines parties de son témoignage étaient plutôt terrifiantes et ont éveillé à certaines réalités les membres du comité. Qu'en avez-vous pensé? Il accorde une importance équivalente aux pavillons de ressourcement dirigés par des Autochtones, recommande la création d'un poste de sous-commissaire et l'élargissement de son programme de formation du personnel. La situation qu'il décrit est épouvantable, même s'il ne force pas la note.

Could I get your views with respect to those recommendations in his report, *Spirit Matters*? I do not think very much has been taken from his perspective of what is going on and what should be changed within our penal institution and before Aboriginal youth, women, men, whoever, end up in these places.

Ms. Merriam: I do not think we can really speculate on his recommendations. He is making them about the federal correctional system, and that is not the Department of Justice; that is Public Safety. Therefore, for any of his recommendations to be implemented, it would have to be the decision of the Minister of Public Safety.

Senator Munson: It all connects.

Ms. Merriam: Yes. In our role we are trying to keep people out of the correctional system, either the provincial one or the federal one, and diverting them into our programming, or we are helping at the other end. We are not working while people are in the system.

Senator Munson: Thank you. I appreciate that.

Senator Raine: Thank you for being here. It was very reassuring to hear that your studies show that your programs are working. This is kind of a bit of optimistic news for us.

Could you elaborate a bit more on a typical program? What age of youth are you looking at? How are the programs set up? Are you using sport, arts and culture and all of those kinds of things?

Ms. St-Aubin: Thank you very much for that question, senator. I think that is the age-old question of the Aboriginal Justice Strategy. "Could you describe to us a typical Aboriginal Justice Strategy program?" I wish we could. We are not a franchise model, and that is part of the beauty and why we are seeing such positive rates of reducing reoffending.

I can give you an example of one that I participated in recently. I was with 14 female offenders, coming back to the gender issue, in northern British Columbia, the highest point of British Columbia that you can reach by bush plane. I took four planes to get there. The women, however, the 14 offenders, ranging from minor drug offences up into more physical assaults, hiked in 42 kilometres, with backpacks and pack dogs. They were there with elders only. While I was flying in and setting up my tent, they were sleeping on the ground, essentially facing demons that were bringing them there. Two days of hiking over the mountainous terrain, and they were broken. The walls that had been set up for so many years had come down. Within that program, I saw these women live off the land. We hunted together.

Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez des recommandations formulées dans le cadre de son rapport, *Une question de spiritualité*? J'ai l'impression qu'on n'a pas retenu grand-chose de ce qu'il dit de la situation, de ce qu'il conviendrait, selon lui, de changer dans notre système carcéral et de ce qui devrait être fait avant même que des Autochtones s'y retrouvent, que ce soit des jeunes, des femmes ou des hommes.

Mme Merriam : Je ne pense pas être en mesure de me prononcer sur ses recommandations. Elles concernent le système correctionnel fédéral, qui relève non pas du ministère de la Justice, mais du ministère de la Sécurité publique. Ce serait, par conséquent, au ministre de la Sécurité publique de décider de la mise en œuvre des recommandations contenues dans son rapport.

Le sénateur Munson : Tout est lié.

Mme Merriam : Je le reconnais, mais, en ce qui nous concerne, nous tentons d'éviter que les gens se retrouvent en prison, que ce soit des prisons provinciales ou des pénitenciers fédéraux. Il s'agit de programmes de déjudiciarisation et nos efforts se situent, si vous voulez, à l'autre bout de la chaîne. Nos programmes ne s'adressent pas aux gens qui sont incarcérés.

Le sénateur Munson : Je comprends bien. Je vous remercie.

La sénatrice Raine : Je vous remercie de votre présence ici ce matin. Il est très encourageant d'entendre qu'au vu des études que vous avez menées, vos programmes donnent de bons résultats. C'est pour nous une bonne nouvelle.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus au sujet d'un programme typique? Quel est l'âge des jeunes auprès desquels vous tentez d'intervenir? Comment ces programmes sont-ils mis sur pied? Y intégrez-vous les sports, les arts et la culture?

Mme St-Aubin : C'est, d'après moi, toute la question de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones. « Pourriez-vous nous décrire un programme typique? » Je voudrais bien être en mesure de le faire. Il ne s'agit pas, cependant, d'un système de franchise et c'est d'ailleurs une des raisons qui expliquent pourquoi nous parvenons à affecter le taux de récidive.

Permettez-moi de vous citer également l'exemple d'un programme dans le cadre duquel il m'a récemment été donné l'occasion de participer. Dans le Nord de la Colombie-Britannique, dans la région la plus haute à laquelle on puisse tout de même accéder par avion de brousse, je me suis retrouvée avec 14 contrevenantes, ce qui nous ramène à la situation des femmes. J'ai dû emprunter quatre avions pour m'y rendre. Ces femmes, les 14 contrevenantes, à qui l'on reproche diverses atteintes à la loi, allant d'infractions mineures à la législation sur les drogues, jusqu'aux coups et blessures, avaient parcouru à pied 42 kilomètres avec leurs sacs à dos et leurs chiens de somme. Elles étaient seulement accompagnées d'aînées. Alors que je suis arrivée par avion et que j'ai pu monter ma tente, elles couchaient à même

As an Aboriginal woman, I found it very empowering myself to see these women being able for the first time to speak of their own victimization and their own circumstance that brought them there. They had counsellors on site, and they spoke with them. They talked with elders. Many community elders participated in this program. This program went on for four weeks in the north of B.C. in the bush. I found that to see these women actively participate and openly participate in this program really brought to me the sense of what restorative justice can do.

The hardest part those women had to face was not the climbing and the mountainous terrain to get there; it was accepting participation in the program. For many people who participate in our programs, we find it is much easier for them to not face the victims, to not face the communities where this has happened and to go into the penal system and the criminal justice system where they have a place to stay and will be fed and know where they are going to be for the next few months or years. That is one example.

Another example of a program was one where they reunited female offenders with children who had been remanded into child and family services for the first time. We have programs in school systems on-reserve and in urban environments that work with youth. We have some that deal with on-the-land programming and some that are more mommy-baby activities with female offenders. It really runs the full gamut. We have men working with anger management issues so that when they return to address the issues of repetitive family violence and domestic violence, they agree to work with agencies to deal with anger management issues. When they return to their communities and homes, they are able to do it with the tools they require.

Really, the beauty of Aboriginal Justice Strategy programs is that they allow the community and the elders to define what that community's needs are at that particular time. It is never a cookie-cutter model. It really depends on where they are, because programs in Nunavut will be quite different from the programs that we see in Montreal or Winnipeg. For us, that has been one of the keys to our success.

le sol, face à leurs démons, à qui elles devaient de se retrouver là. Après deux jours de randonnée en terrain escarpé, elles étaient rompues de fatigue. Elles avaient abaissé les défenses au moyen desquelles elles tentaient, depuis des années, de se protéger du monde extérieur. J'ai pu, dans le cadre de ce programme, voir ces femmes parvenir, en toute autonomie, à vivre de la terre. Nous avons chassé ensemble.

Je me suis, en tant qu'Autochtone, sentie inspirée et valorisée, lorsque je les ai vues parler pour la première fois de ce qu'elles avaient subi, et des situations qui avaient fait qu'elles se retrouvaient là. Elles étaient accompagnées de leurs conseillères avec lesquelles elles s'entretenaient. Elles discutaient avec les aînées. De nombreuses aînées de la collectivité participent en effet à ce programme. Ce programme a duré quatre semaines et s'est déroulé là, dans les forêts du Nord de la Colombie-Britannique. Le fait de voir ces femmes prendre une part active à ce programme, y participer pleinement, m'a fait comprendre ce que peut accomplir la justice réparatrice.

Pour ces femmes, le plus dur n'était pas de grimper par ces chemins montagneux, mais bien d'accepter de participer au programme. Pour beaucoup de ceux et de celles qui participent à nos programmes, il est beaucoup plus facile de ne pas avoir à se retrouver face à leurs victimes, de ne pas avoir à se retrouver au sein des collectivités témoins de ce qui s'est passé, et plus facile de faire face à la justice pénale et de passer quelques mois ou quelques années en prison nourris et logés. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Permettez-moi de vous citer également l'exemple d'un programme dans le cadre duquel des contrevenantes pouvaient, pour la première fois, être rejointes par leurs enfants qui avaient été confiés aux services à l'enfance et à la famille. Des programmes ont été instaurés dans les réserves, au sein des systèmes scolaires, mais aussi à l'intention des jeunes en zone urbaine. Certains programmes ont lieu en campement et d'autres organisent des activités auxquelles les délinquantes peuvent participer avec leur bébé. C'est dire qu'il y a tout un éventail de programmes, dont certains dans le cadre desquels les hommes, avec l'aide de divers organismes, s'initient à la maîtrise de la colère afin de pouvoir, lorsqu'ils réintègrent leurs collectivités et leurs foyers, utiliser les méthodes qu'ils ont acquises afin d'éviter de nouvelles violences familiales.

Le grand intérêt des programmes relevant de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones est qu'ils permettent à la collectivité et aux aînés de définir quels sont, à un moment donné, les besoins de la collectivité. On n'a jamais recours à une approche générale qui vaudrait pour toutes les situations. Tout dépend en fait de la localité en cause, car les programmes mis en place au Nunavut sont tout à fait différents des programmes que l'on peut trouver à Montréal ou à Winnipeg. C'est, selon nous, une des raisons qui expliquent le succès de notre action.

Perhaps we do have increasing rates of overrepresentation in our correctional institutions. We have not been able to keep up with the pace of growth of Aboriginal populations, unfortunately, but we are still seeing results, which makes us proud.

Senator Raine: What would be the youngest age group you would capture in your programs or that a program could be designed for?

Ms. St-Aubin: Ten to twelve years of age. It is really focused on 12, unless it is through a tertiary way where we are working with moms or dads and more of the family aspects of a program, but really programs designed for youth would focus around 10 to 12 years of age and up, in the school systems.

Senator Raine: We have heard that one of the problems is that on the reserves there is nothing to do and that youth are at a bit of a loss as to how to use the time productively or in an appropriate way, and getting in with gangs and things becomes attractive. Do some of your programs reach out and include people who have maybe not gotten into trouble with the law yet but are kind of bored?

Ms. St-Aubin: That is where we see many of the relationships and partnerships that we develop with First Nations policing or RCMP, or even community members. Community members can refer essentially other community members to preventive programs where they do see a higher youth population or children. Really, youth in my mind are still children. They can be referred by an elder into a program to do more of the preventive-type activities where they have after-school programs, but really where they have something that is targeted to try to develop those life skills that they may require as they get older and really get them busy. That again is defined at the need of the community.

Senator Raine: When you have a program that works, are you able to communicate the success of those programs to elders and community leaders in other regions? That would be very helpful, too. If you kind of know what has been successful, you can pass it on.

Ms. St-Aubin: Recently, over the last three years, we undertook a series of dialogue sessions with our community members in partnership with the provinces and territories. Out of those came a success stories document that now we are finally able to share more openly as well. That also provided an opportunity. We went across all jurisdictions and brought together all of our programs and elders, Aboriginal leadership, as well as provincial and territorial parties. That gave them an opportunity to share. Again, that was purely at a jurisdictional level, a provincial and territorial level. We have not had a national one in scope. However, that allowed them to share, and we did see the cross-pollination of information and what is working because there are a lot of common elements that communities do see.

Il est possible que les peuples autochtones soient de plus en plus surreprésentés en milieu carcéral. Nous n'avons malheureusement pas été en mesure de suivre le développement démographique des peuples autochtones, mais nous avons enregistré des résultats dont nous estimons pouvoir être fiers.

La sénatrice Raine : À partir de quel âge peut-on participer à vos programmes?

Mme St-Aubin : À partir de l'âge de 10 ou 12 ans. Nos programmes s'adressent en fait aux jeunes de 12 ans, à moins qu'il s'agisse d'enfants qui y prennent part avec leur mère ou leur père ou d'un programme axé sur la famille. De manière générale, cependant, nos programmes s'adressent à des jeunes scolarisés de 10 ou 12 ans.

La sénatrice Raine : Vous n'ignorez pas que l'un des problèmes provient du fait qu'il n'y a rien à faire dans les réserves et que les jeunes sont désœuvrés. Ne pouvant pas occuper de manière productive leurs loisirs, ils sont attirés par les gangs. Certains de vos programmes sont-ils à l'intention de jeunes qui n'ont peut-être pas eu de démêlés avec la justice, mais qui sont tout simplement désœuvrés?

Mme St-Aubin : C'est là qu'interviennent nos liens et partenariats avec la police des Premières Nations ou la GRC, ou même avec des membres de la collectivité. En effet, les membres de la collectivité peuvent orienter les jeunes vers des programmes de prévention, ou dans le cadre desquels ils vont pouvoir rencontrer d'autres jeunes et se lier avec d'autres enfants. Pour moi, ce qu'on appelle les jeunes sont encore des enfants. Les aînés peuvent les orienter vers un programme dans le cadre duquel sont organisées des activités préventives auxquelles ils vont pouvoir prendre part après l'école, mais où il s'agit essentiellement de les occuper et de développer chez eux les aptitudes à la vie en société dont ils auront besoin plus tard. Il s'agit, encore une fois, de choses qui sont décidées en fonction de la collectivité.

La sénatrice Raine : Lorsque vous constatez le succès d'un programme, faites-vous part de ce succès aux aînés et leaders communautaires dans d'autres régions? Cela serait utile, me semble-t-il. Lorsque vous voyez que quelque chose marche, il faut le faire savoir.

Mme St-Aubin : Au cours des trois dernières années, nous avons entrepris une série de dialogues avec des membres de la collectivité, en partenariat avec les provinces et les territoires. Il en est ressorti une série d'histoires de réussite réunies dans un document que nous sommes maintenant en mesure de diffuser plus ouvertement. Cela aussi a créé une possibilité. Nous sommes allés dans toutes les régions et avons réuni tous nos programmes et tous nos aînés, les dirigeants autochtones, ainsi que les provinces et les territoires. Ils ont eu ainsi la possibilité d'échanger. Une fois de plus, cela a été purement au niveau provincial et au niveau territorial, et non pas au niveau national. Cependant, ils ont eu la possibilité d'échanger et nous avons vu comment le partage des renseignements était enrichissant et ce qui

Technology is a big one right now for them, and youth suicide, those kinds of things. There was some discussion but, on a national scope, probably not nearly as much as I know we would like to see. We are trying to disseminate information where possible.

Senator Raine: It may not be appropriate on a national basis because the Aboriginal communities are so different and cultures are different.

Ms. St-Aubin: Cultures are different; you are right.

Senator Watt: Thank you for your presentation. If I understood correctly, the programs that you are talking of all apply to first Nations, off-reserve and on-reserve. I also believe they apply to the Metis and Inuit. Who accesses those programs, and how do you access them? I have never heard of the programs that you are bringing forward. I am from the North, from Nunavik, and we have a great deal of problems. We are trying to find some solutions to our own problems, and it is always hard to find. Where do you get money to do certain things? Could you enlighten me in that area, to start off with?

Ms. St-Aubin: Thank you very much for your question, senator. Our programs are accessed by First Nations, Inuit and Metis, and we do actually have programs in all of the communities in Nunavik. I am looking at my Quebec coordinator. We work closely with the Government of Quebec. Our cost share is matched 50-50. We have programs in all the Inuit communities in Nunavik, as well as some across the southern parts of Quebec.

Again, one of the problems we find with the Aboriginal Justice Strategy is that they are not large programs. They are not YMCAs. I have seen through our evaluations that part of the problem is communicating that these programs exist. Sometimes it is just one or two people working out of the band office or working out of maybe one room in an organization, trying to get referrals into them. A lot of it is communication with community members, the RCMP, the Sûreté du Québec or what have you to say that these programs exist and can be used.

In my opinion, based on some of our evaluations, there is, perhaps, not a strong enough communications strategy on the ground. We do have issues, like someone not knowing there was a program in a community, because we have not done enough to get the Crown, probation officers and the whole system aware that we are there and are an option. A lot of people do not realize that they can actually use this program to divert or to address reintegration. I think that is probably an issue. I have heard people say before, "I did not realize there was program in my community because it is so small."

fonctionne, car les collectivités font actuellement face à de nombreux éléments communs. La technologie est un sujet important pour eux présentement, ainsi que le suicide chez les jeunes, par exemple. Il y a eu certaines discussions, mais à l'échelle nationale, probablement pas autant que j'aurais aimé. Nous tentons de diffuser les renseignements autant que possible.

La sénatrice Raine : Il se peut que cela ne soit pas approprié à une échelle nationale en raison des différences qui existent entre les collectivités et leurs cultures.

Mme St-Aubin : Les cultures sont différentes, vous avez raison.

Le sénateur Watt : Merci de votre exposé. Si je comprends bien, tous les programmes dont vous parlez visent les Premières Nations hors réserve et dans les réserves. Je crois aussi qu'ils visent aussi les Métis et les Inuits. Qui a accès à ces programmes et par quels moyens? Je n'ai jamais entendu parler des programmes que vous mentionnez. Je viens du Nord, du Nunavik, et nous avons un grand nombre de problèmes. Nous essayons de trouver des solutions à nos propres problèmes, ce qui n'est pas toujours facile. D'où obtenez-vous l'argent pour accomplir certaines choses? Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet, pour commencer?

Mme St-Aubin : Merci de votre question, sénateur. Les Premières Nations, les Inuits et les Métis accèdent à nos programmes et, de fait, nous avons des programmes dans toutes les collectivités de Nunavik. Je regarde mon coordonnateur du Québec. Nous travaillons étroitement avec le gouvernement du Québec. Nous partageons les coûts à parts égales. Nous avons des programmes dans toutes les collectivités inuites à Nunavik, ainsi que dans certaines régions du Sud du Québec.

Là encore, en ce qui concerne la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, le fait que ce ne sont pas de grands programmes est un problème, à notre avis. Ils ne sont pas des YMCA. J'ai vu dans nos évaluations qu'une partie du problème relève de la difficulté à faire connaître l'existence de ces programmes. Dans certains cas, ce ne sont qu'une ou deux personnes qui travaillent à partir du bureau de la bande ou peut-être même à partir d'une pièce dans un organisme, tentant d'attirer des « clients ». Il s'agit en grande partie de communiquer avec les membres de la collectivité, la GRC, la Sûreté du Québec ou toute autre entité pour dire que ces programmes existent et peuvent être utilisés.

À mon avis, d'après certaines de nos évaluations, il y a peut-être une certaine faiblesse au niveau de la stratégie de communication. Nous avons des problèmes comme le fait que quelqu'un ignore l'existence d'un programme dans une collectivité, parce que nous n'avons pas fait assez pour amener la Couronne, les agents de probation et le système au complet à savoir que nous sommes là et que nous sommes une option. Bien des gens ne se rendent pas compte qu'ils peuvent recourir à ce programme pour la déjudiciarisation ou la réinsertion sociale. Je crois que c'est probablement un problème. J'ai déjà entendu des personnes dire : « Je ne savais pas qu'il y avait un tel programme dans ma collectivité, parce qu'elle est si petite. »

Senator Watt: If I understood you correctly — and you can correct me if I am wrong on this — you deal only with the beginning of it and the tail end of it, but you do not touch on what is happening in between.

How can you determine what program is suitable and what program is not suitable if you do not have a clear understanding of what is happening in the middle? When I say in the middle, I am talking about the people actually in the penitentiaries. If I understood correctly, you said that you do not have a program for that, but you have programs to prevent and to rehabilitate at the community level. Do I understand you correctly?

Ms. St-Aubin: Yes, you are correct.

Senator Watt: We do not have a band system. We operate very differently from the First Nations because we have municipalities, local government, regional government and a funding formula that is attached to the Government of Quebec and the Government of Canada. If it is a matter under federal jurisdiction, the federal government is supposed to provide, according to the agreed funding formula, 75 per cent. If it is under provincial jurisdiction, the province is supposed to provide 75 per cent. Whoever has jurisdiction puts more money into it. Is this being followed? The treaty already exists between Nunavik and the Crown, implicating the Province of Quebec also. Is the funding formula that was negotiated back in 1975 being adopted?

Ms. St-Aubin: For the purposes of this program of restorative justice, there is actually shared jurisdiction. It is not federal jurisdiction, and it is not provincial jurisdiction. We are not in the correctional institutions. Therefore, we have signed a declaration, in 2008 most recently, and we have a memorandum of agreement with the Quebec government saying that we 50-50 cost share.

Senator Watt: That is why you deal with the front and with the tail end but not in between.

Ms. St-Aubin: Exactly.

Senator Watt: Understood. I would imagine that the program will be made available, at least the information side of it, to the provincial government only. Is it also made available to the community, to local and regional governments that might have primary responsibility on a daily basis?

Ms. St-Aubin: The community programs are not designed by the province or by the federal government. They are actually designed by the community itself, in partnership with local governance structures. It would be Nunavik's KRG and those kinds of organizations.

Senator Watt: For example, if there is a need to establish a not-for-profit corporation to administer that type of program, having a strong community input, and if that is incorporated as a non-profit corporation with a reliable board of directors that knows what they are dealing with, that should have access to that program?

Le sénateur Watt : Si je comprends bien — et reprenez-moi si je me trompe —, vous vous occupez du début et de la fin seulement, mais vous ne participez pas à ce qui se passe entre les deux.

Comment pouvez-vous déterminer quel programme est approprié et quel programme ne l'est pas si vous ne comprenez pas clairement ce qui se passe au milieu? Quand je dis « milieu », je parle des gens qui sont dans les pénitenciers. Si j'ai bien compris, vous dites que vous n'avez pas de programmes à leur intention, mais que vous avez des programmes de prévention et de réadaptation au niveau de la collectivité. Ai-je bien compris?

Mme St-Aubin : Oui, c'est exact.

Le sénateur Watt : Nous ne fonctionnons pas selon le système des bandes. Nous sommes très différents des Premières Nations, parce que nous avons des municipalités, un gouvernement local, un gouvernement régional et des modalités de financement qui sont reliées au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada. Si un cas relève du fédéral, d'après la formule de financement convenue, le gouvernement fédéral est supposé fournir 75 p. 100. S'il relève du provincial, la province est supposée fournir 75 p. 100. L'autorité de laquelle le cas relève doit contribuer la plus grande proportion des fonds. Est-ce ainsi que les choses se font? Le traité existe déjà entre le Nunavik et la Couronne, avec la participation du Québec également. La formule de financement qui a été négociée en 1975 est-elle adoptée?

Mme St-Aubin : Aux fins de ce programme de justice réparatrice, l'autorité est partagée. Ce n'est pas une autorité fédérale et ce n'est pas une autorité provinciale. Nous ne sommes pas à l'intérieur des établissements correctionnels. Par conséquent, nous avons signé une déclaration, en 2008 récemment, et nous avons un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec préconisant un partage égal des coûts.

Le sénateur Watt : Et c'est pour cela que vous vous occupez du début et de la fin, mais pas du milieu.

Mme St-Aubin : Exactement.

Le sénateur Watt : J'ai bien compris. J'imagine que le programme sera offert, ou tout du moins les renseignements à son sujet, au gouvernement provincial seulement. La collectivité, les gouvernements local et régional qui pourraient avoir la responsabilité première au jour le jour y auront-ils accès également?

Mme St-Aubin : Les programmes communautaires ne sont pas créés par les provinces ni par le fédéral. Ils sont conçus par la collectivité elle-même, en partenariat avec les dirigeants locaux. Ce serait, par exemple, les organismes comme l'ARK de Nunavik.

Le sénateur Watt : Par exemple, s'il était nécessaire d'établir une société sans but lucratif dotée d'un conseil d'administration fiable qui sait ce qu'il fait, pour administrer ce type de programme et bénéficier d'une forte participation de la collectivité, une telle société aurait-elle accès à ce programme?

Ms. St-Aubin: Yes.

Senator Watt: Where do we apply? I am talking about it because I am helping to create one right now for the young offenders, and that is precisely what we are talking about.

Ms. St-Aubin: Okay. I do not have forms with me for that.

Senator Watt: It would be very helpful if I could get my hands on that. Those are all the questions I have.

Ms. St-Aubin: In all seriousness, one of the unfortunate outcomes of our success is that there are large waiting lists for new programs. We cannot answer the need for these new programs to get started, and there are geographical challenges when it comes to areas like Nunavik. You have very distinct jurisdictional issues, quite different from those of Nunavut and of southern Quebec. We do not do an open call for proposals at this point because we have completely expended our dollars, and we have since its inception. However, we do have a waiting list for programs.

Senator Watt: We had a very interesting person before our committee last week, I believe. I am talking about Ms. Dickson-Gilmore. She was very impressive in the way she was highlighting certain things — the programs already available and already tried out — that are not working. She basically told us, to our faces, “You people are focusing in the wrong area.” We should be focusing on the need for housing because a high number of people, sometimes three or four families, are living in small houses. That was one of the issues that were raised. The other issue that was raised was education. We need to put more money into education. The other aspect that is especially real in the North — in the Arctic — is that our purchasing power is almost down to nothing. People have no way of making ends meet.

For example, in the community where I come from, which is the closest to the South, our purchasing power represents only 25 cents. If you go further north, are they making ends meet? No, they are going under. They have no purchasing power. Those are the issues that the government should be focusing on. This is what she was actually saying. I urge you to pass that information on to the people who need to read it so that they will have a bit more understanding of what is happening in the Arctic. That would be very helpful. I would recommend that you read the transcript of the testimony from last week. I think it would be very helpful.

The Chair: I met with some folks from the Cree Regional Authority. Some of those programs are funded from the federal side, so there is some work being done. I think it includes Great Whale River, so they are accessing funding in some of the communities in northern Quebec.

Mme St-Aubin : Oui.

Le sénateur Watt : Où peut-on faire une demande? J'en parle parce que je collabore à la création d'une telle société maintenant pour les jeunes contrevenants, et c'est précisément ce dont nous parlons.

Mme St-Aubin : D'accord. Je n'ai pas de formulaires de demande avec moi.

Le sénateur Watt : Ce serait très utile si je pouvais m'en procurer. C'était là toutes les questions que j'avais.

Mme St-Aubin : Parlant sérieusement, je dirais que notre réussite a eu le résultat malheureux de faire en sorte que nous avons de longues listes d'attente pour de nouveaux programmes. Nous ne pouvons pas répondre à ces besoins de nouveaux programmes et nous faisons face à des défis géographiques dans les régions comme le Nunavik. Il y a des problèmes d'autorité distincte, tout à fait autres que dans le cas du Nunavut et du Sud du Québec. À ce stade, nous ne procédons pas à des demandes de propositions ouvertes, parce que nous avons complètement dépensé nos fonds et l'avons fait depuis le début. Cependant, nous avons une liste d'attente de programmes.

Le sénateur Watt : Nous avons entendu une personne très intéressante la semaine dernière, je crois. Je parle de Mme Dickson-Gilmore. Elle a été fort impressionnante dans la façon dont elle a souligné certaines choses qui ne fonctionnent pas, comme des programmes qui sont déjà disponibles et qui ont été essayés. Elle nous a carrément dit : « Vous ne vous concentrez pas sur les bonnes choses. » Nous devrions nous concentrer sur le besoin en logement parce qu'un trop grand nombre de personnes, quelquefois trois ou quatre familles, vivent dans de petites maisons. C'était là une des questions qui ont été soulevées. Elle a aussi mentionné l'éducation. Nous devons affecter plus d'argent à l'éducation. Il y a aussi l'aspect qui est particulièrement vrai dans le Nord — dans l'Arctique —, le fait que notre pouvoir d'achat est quasiment nul. Les gens n'ont aucun moyen de joindre les deux bouts.

Par exemple, dans ma collectivité d'origine, qui est la plus proche du Sud, notre pouvoir d'achat ne s'élève qu'à 25 cents. Dans le Nord, les gens survivent-ils? Non, ils coulent. Ils n'ont aucun pouvoir d'achat. Ce sont là des questions sur lesquelles le gouvernement devrait se concentrer. C'est ce qu'elle a dit. Je vous encourage à diffuser cette information auprès des gens qui ont besoin de la lire pour qu'ils comprennent mieux ce qui se passe dans l'Arctique. Ce serait très utile. Je vous recommanderais de lire la transcription des témoignages de la semaine dernière. Je crois qu'ils seraient très utiles.

Le président : J'ai rencontré certaines personnes de l'Administration régionale crie. Certains des programmes sont financés par le fédéral, et un certain travail est donc fait. Je crois que cela inclut Grande rivière de la Baleine; par conséquent, certaines collectivités du Nord du Québec ont accès à un certain financement.

Senator Watt: It should apply to every community.

The Chair: It is actually under the Cree Regional Authority. My point is that some communities are accessing funding, so applying for access is not an issue. Getting the money is a different thing.

Senator Watt: Do not forget, Mr. Chair, that, when you talk about Great Whale River, you talk about one community, but, in a sense, it is two communities. It is two different systems altogether, and it is a very small community.

The Chair: I understand; it is a 50-50 Inuit and Cree split. My point was that there is the ability to apply for and access this funding. Whether it is available is a different story.

Senator Tannas: I heard that you have wait lists for programs that want to get funding and get going. We heard about the success of your programs overall. I am curious to know how you measure success with the programs you have, and I would be interested to know, especially with wait lists, how you declare a program unsuccessful, what you do in that case and how many you have done that have not been successful? What is your churn of programs, and how do you communicate that to people on the wait list, who are waiting for a program to fail in order for them to get in?

Ms. Merriam: There are various ways of doing things. Unfortunately, not all programs succeed, but you have many clues. Our staff work very closely with the programs. If there are issues around deliverables and the timing of reports, they work with their provincial colleagues and the community organization to try to improve the situation. At times it does not work and the organization fails. We do not fund national programs. We fund programs together with the provinces and territories in a province and territory.

If a program in B.C. failed, we would look at the next program on the waiting list in B.C. and whether it could use the money.

Senator Tannas: I am curious: What is the percentage of success and failure?

Ms. St-Aubin: It is quite low. I can say just from last year that we had one that was unsuccessful. No one wants a program to not succeed, so we do everything in our powers, within the policy allotment we have, to support communities to succeed. Is it capacity training? We try to get a sense of what is going on in the particular community. The Aboriginal Justice Strategy at Justice Canada has been blessed in a way because we had the resources at the time to allow our staff to be on the ground. We were in there; we were with communities hand in hand in our provinces making

Le sénateur Watt : Je devrais faire une demande à chaque collectivité.

Le président : De fait, cela relève de l'Administration régionale crie. Je veux dire que certaines collectivités ont accès au financement et donc, demander l'accès n'est pas un problème. En revanche, obtenir l'argent est une tout autre chose.

Le sénateur Watt : N'oubliez pas, monsieur le président, quand vous parlez de Grande rivière de la Baleine, vous parlez d'une collectivité, mais dans un certain sens, il y a deux collectivités, deux systèmes entièrement différents, et c'est une toute petite collectivité.

Le président : Je comprends; elle est à moitié inuite et à moitié crie. Je voulais dire que la capacité de demander un financement et d'y accéder existe. La disponibilité des fonds est une tout autre histoire.

Le sénateur Tannas : J'ai entendu que vous avez des listes d'attente de programmes qui veulent obtenir un financement et se lancer. Nous avons entendu parler de la réussite de vos programmes dans l'ensemble. J'aimerais savoir comment vous mesurez la réussite des programmes que vous avez et, surtout, qu'est-ce qui vous fait déclarer un programme un échec, ce que vous faites dans ce cas, et combien de programmes avez-vous menés qui n'ont pas réussi? Quel est le roulement de vos programmes et comment communiquez-vous cela aux gens qui sont sur la liste d'attente, qui attendent qu'un programme échoue pour entrer dans le système?

Mme Merriam : On peut faire les choses de nombreuses façons. Malheureusement, ce ne sont pas tous les programmes qui réussissent, mais il y a de nombreux indices. Notre personnel travaille très étroitement avec les programmes. S'il y a des problèmes au niveau des résultats attendus et de la ponctualité des rapports, il travaille avec ses collègues provinciaux et l'organisme communautaire concerné pour tenter d'améliorer la situation. Parfois, cela ne marche pas et l'organisme échoue. Nous ne finançons pas des programmes nationaux. Nous finançons des programmes avec les provinces et les territoires dans une province et un territoire.

Si un programme échoue en Colombie-Britannique, nous passons au programme suivant sur la liste d'attente pour la Colombie-Britannique, et nous déterminons si nous pouvons utiliser l'argent.

Le sénateur Tannas : Je suis curieux. Quel est le pourcentage de réussite et d'échec?

Mme St-Aubin : Il est assez faible. L'an dernier, nous n'avons eu qu'un échec. Personne ne veut voir échouer un programme, et donc nous faisons notre possible, dans le cadre des affectations stratégiques que nous avons, pour encourager les collectivités à réussir. S'agit-il de renforcement des capacités? Nous essayons de découvrir ce qui se passe dans une collectivité particulière. La Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones de Justice Canada a été bénie en quelque sorte, car nous avons eu à ce moment-là les ressources qui nous permettaient d'installer

sure that the communities had the tools they needed to succeed, which is why the rate of turnover is quite low and why we have waiting lists, unfortunately.

That was the first time, I believe, in my time with the Aboriginal Justice Strategy that I have seen two failures. I use the word “failure,” but it is not that the community failed. Rather, the program was not as successful, based on various accountability measures we have at the federal government to utilize, such as financial accountabilities. They have agreed to terms and conditions, and it meets those terms and conditions. We do everything that we possibly can do to get this community program rooted. Equitable, sustainable programs have always been our goal, but it is not always the case.

Senator Dyck: Senator Tannas was asking about evaluating the programs. In your answer, you said that communities have to agree to certain terms and conditions. Are the terms and conditions part of the criteria that you use to determine whether a program is successful? Before you answer that, what are the terms and conditions? Could you give us some examples of what is deemed a successful program versus an unsuccessful program?

Ms. Merriam: I forgot to mention that because we are a funding program with grants and contributions, we have to be evaluated every five years. Our information on the recidivism study and the success of the strategy is based on some of this evaluation work. There are case studies with different groups that we have funded. That is all part of it. The other part is that we have a contribution agreement with the community where they have made a proposal for what they plan to do, how they plan to run their program and where their participants will be from. We have agreed to the amount of money, and they have agreed to submit financial reports. It used to be very heavy duty, but now the reporting is twice a year.

We alluded to the fact that sometimes reports are late. We try to find out the reasons for that. We have accountability measures from the federal government, so we have to know that the program is actually serving real people. That is the kind of thing we are looking for.

Ms. St-Aubin: To build on that, our evaluation cycles of five years are mandated by Treasury Board, like all programs. We have designed it for the Aboriginal Justice Strategy such that we do a cost-benefit analysis on how much it saves Canadian taxpayers to have a participant go through our program versus mainstream justice. We also take the recidivism studies and case studies on a volunteer basis across Canada. Those three studies, in

notre personnel sur les lieux. Nous étions sur place; nous étions dans les collectivités, la main dans la main avec nos provinces, pour nous assurer que les collectivités disposent des outils dont elles ont besoin pour réussir; voilà pourquoi le taux de roulement est très faible et pourquoi, malheureusement, nous avons des listes d'attente.

C'était la première fois, je crois, depuis que je suis à la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, que j'ai vu deux échecs. J'utilise le mot « échec », mais en réalité, cet échec n'était pas celui de la collectivité. C'est le programme qui n'a pas réussi à cause de diverses obligations que nous devons respecter au gouvernement fédéral, comme la responsabilité financière. Ils approuvent des modalités et conditions, et respectent ces modalités et conditions. Nous faisons notre possible pour encourager ce programme communautaire à prendre racine. Des programmes équitables durables ont toujours été notre objectif, mais ce n'est pas toujours le cas.

La sénatrice Dyck : Le sénateur Tannas parlait de l'évaluation des programmes. Dans votre réponse, vous avez dit que les collectivités doivent accepter certaines modalités et conditions. Les modalités et conditions font-elles partie des critères que vous utilisez pour déterminer si un programme est réussi? Avant que vous ne répondiez à cela, je vous demanderais quelles sont les modalités et conditions? Pouvez-vous nous donner certains exemples de ce qui est considéré un programme qui a réussi par opposition à un programme qui a échoué?

Mme Merriam : J'ai oublié de mentionner que, comme nous sommes un programme de financement avec des subventions et contributions, nous devons être évalués tous les cinq ans. Nos renseignements concernant l'étude sur la récidive et la réussite de la stratégie sont fondés sur certains de ces travaux d'évaluation. Il y a des études de cas de différents groupes que nous avons financées. Tout cela en fait partie. D'autre part, nous avons une entente de contribution avec la collectivité au titre de laquelle celle-ci précise ce qu'elle prévoit faire, la façon dont elle prévoit diriger son programme et d'où viendront les participants. Nous convenons d'un montant d'argent, et elle convient de présenter des rapports financiers. Auparavant, cette tâche était très lourde, mais maintenant il ne s'agit que de deux rapports par année.

J'ai mentionné que parfois les rapports sont en retard. Nous essayons de déterminer pourquoi. Nous avons des obligations dictées par le gouvernement fédéral, et nous devons donc déterminer que le programme dessert effectivement des personnes réelles. C'est le genre de choses que nous cherchons à déterminer.

Mme St-Aubin : J'ajouterai à cela que notre cycle d'évaluation quinquennal est dicté par le Conseil du Trésor, comme dans le cas de tous les programmes. Nous avons intégré dans la conception de la SJA la tenue d'une analyse coûts-bénéfices permettant de déterminer combien les contribuables canadiens épargnent quand une personne participe à notre programme au lieu de demeurer dans le système de justice traditionnel. Nous procédons aussi à des

addition to our studies internally on operating dollars, make up our evaluations. They are all available on line, so I encourage people to read them.

With regard to what defines a successful versus unsuccessful program, as Ms. Merriam was saying, we do funding agreements. Communities negotiate or work within their community leadership to define benchmarks, activity plans and work plans for the year, et cetera. We use those when we work with communities to find out whether they are meeting their targets. They set the targets. They may come to us when they are having some problems or they are not getting diversions. We may get calls from community members to say that no one showed up to help them when they were sitting at the court. We go on a multitude of issues to define whether a program is successful. Is the community being served in terms of the purposes that they set out? That is why we do not see a lot of programs close. We try to work with communities directly to resolve those issues in a way that we can support them.

We often see that many challenges occur when there is a change in governance with new leaders coming into a community. We then start from scratch because they want to know what the program is about and whether there is dollar value for the efforts. That helps to define what is and is not a successful program. If those community members are not getting the services that the agreement was set up for, then we have a problem and we need to figure out why.

Senator Raine: Our briefing notes mentioned the Aboriginal Courtwork Program. Could you explain that program? Are it and the AJS program rolled into one? Is it quite different, although it is part of the Aboriginal justice system?

Ms. Merriam: It is a long-standing program that celebrates its thirtieth anniversary this year. It is a very small program with approximately \$4.5 million in funding per year. It is cost-shared with the provinces and territories and has to do with Aboriginal court workers. Through this program, Aboriginal court workers are able to accompany Aboriginal alleged offenders into the courtroom. They do not practise as lawyers but they help to make referrals and provide support. They explain to the alleged offender what his or her rights are in the criminal justice system. The program works closely with the AJS program because sometimes in a community, the community justice worker could be half-time community justice worker and half-time Aboriginal court worker.

études sur la récidive et des études de cas auxquelles les personnes participent volontairement, dans tout le Canada. Ces trois études, en plus de nos études internes sur les fonds de fonctionnement, constituent nos évaluations. Elles sont toutes disponibles en ligne; je vous encourage donc à les consulter.

Quant à ce qui définit la réussite d'un programme par opposition à un échec, comme le disait Mme Merriam, nous avons des ententes de financement. Les collectivités négocient, ou travaillent avec leurs dirigeants pour définir les points de référence, les plans d'activité et les plans de travail pour l'année, et ainsi de suite. C'est ce sur quoi nous nous appuyons quand nous communiquons avec les collectivités pour déterminer si elles atteignent leurs cibles. Ce sont elles qui établissent leurs cibles. Elles peuvent venir nous voir quand elles ont des problèmes ou quand elles n'obtiennent pas la déjudiciarisation. Des membres de la collectivité peuvent parfois nous appeler pour nous dire que personne n'est venu les aider lors de leur comparution en cour. Nous nous appuyons sur une multitude de facteurs pour déterminer si un programme est réussi. La collectivité est-elle servie selon les objectifs établis? Voilà pourquoi nous ne voyons pas beaucoup de programmes prendre fin. Nous tentons de travailler directement avec les collectivités pour régler ces problèmes de la façon qui les sert le mieux.

Nous voyons souvent des défis se présenter lorsqu'il y a un changement de gouvernance, quand la collectivité a de nouveaux dirigeants. C'est là que nous retournons à la case départ, parce que ces nouveaux dirigeants veulent savoir ce que fait le programme et si les efforts portent des fruits monétaires. Cela aide à déterminer si un programme a réussi ou a échoué. Si ces membres de la collectivité n'obtiennent pas les services établis dans l'entente, nous avons un problème, et nous tâchons d'en déterminer la cause.

La sénatrice Raine : Nos notes d'information mentionnent le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Pouvez-vous expliquer ce programme? Ce programme et la SJA sont-ils le seul programme? S'agit-il d'un programme différent, bien qu'il fasse partie du système de justice autochtone?

Mme Merriam : C'est un programme de longue date qui célèbre son 30^e anniversaire cette année. C'est un tout petit programme dont le financement s'élève approximativement à 4,5 millions de dollars par année. Il partage les coûts avec les provinces et les territoires, et porte sur les conseillers parajudiciaires autochtones. Dans le cadre de ce programme, des conseillers parajudiciaires autochtones peuvent accompagner les présumés contrevenants autochtones dans la salle d'audience. Ils n'agissent pas en tant qu'avocats, mais ils peuvent aider en fournissant des orientations et un soutien. Ils expliquent au présumé contrevenant quels sont ses droits dans le système pénal. Ce programme fonctionne étroitement avec le programme de la SJA parce qu'il arrive parfois dans une collectivité que l'aide juridique de la collectivité soit la moitié du temps l'aide juridique de la collectivité et l'autre moitié du temps, le conseiller parajudiciaire autochtone.

Ms. St-Aubin: I always view the Aboriginal Courtwork Program as our sister program — two sides to one coin is how I view it. We do it together because, at the end of the day, the health of the community is our goal. It is our overarching objective. We work closely nationally with the court workers and try to support each other through capacity building. We work in partnership to get capacity dollars out to support their work on a capacity level. They are right in the courtroom with the accused, whereas we are not because that is not necessarily our role. We try to get the supports they need to the court worker so that the court workers can then translate that information to the accused.

Senator Raine: Does every First Nation and Aboriginal community in the North have access?

Ms. St-Aubin: That would be lovely, would it not?

Senator Raine: What percentage of our communities would have access to a court worker?

Ms. Merriam: Sometimes in the North, when it is circuit court, it may be the only person there. Sometimes the Aboriginal court worker may even be acting as defence counsel in the North, but that is not true in the rest of Canada.

No, not every community has an Aboriginal court worker, but every effort is made to find someone. For example, Vancouver has a community court and they can see any person in this community court. It could be an Aboriginal person with a drug addiction problem or who has been arrested for breaking and entering. It could be a non-Aboriginal person, but as soon as it is an Aboriginal person the first thing the judge says is: “I am stopping this right now. I want you to go to the B.C. native counselling agency and I want to make sure you have a court worker present before I will continue to hear this case.” It is quite common for judges to ask for that.

Senator Raine: Thank you very much. I need one clarification. In the North, I do not understand how the circuit courts work, but I imagine it is a judge who goes around to different communities. Would the Aboriginal court worker travel with the judge and be available on the ground?

Ms. Merriam: It could happen that way, or they could come into a community where there was an Aboriginal court worker present.

Senator Raine: Would it depend on the size of the community and where they are located?

Ms. Merriam: Yes.

Mme St-Aubin : J’ai toujours considéré le Programme d’assistance parajudiciaire autochtone comme notre programme jumeau — les deux côtés de la médaille, en quelque sorte. Nous œuvrons ensemble, car, au bout du compte, nous avons le même objectif : la santé de la collectivité. C’est notre objectif premier. Nous travaillons étroitement à l’échelle nationale avec les conseillers parajudiciaires et tentons de nous aider mutuellement par le renforcement des capacités. Nous travaillons en partenariat pour obtenir des fonds affectés aux capacités afin d’appuyer leurs activités. Ils sont dans la salle d’audience avec l’accusé, alors que nous n’y sommes pas parce que ce n’est pas notre rôle. Nous essayons de fournir au conseiller parajudiciaire le soutien dont il a besoin de sorte qu’il puisse communiquer cette information à l’accusé.

La sénatrice Raine : Toutes les collectivités des Premières Nations et autochtones dans le Nord y ont-elles accès?

Mme St-Aubin : Ce serait merveilleux, n’est-ce pas?

La sénatrice Raine : Quel pourcentage de nos collectivités aurait accès à un conseiller parajudiciaire?

Mme Merriam : Dans le Nord, quand c’est une cour de circuit, il arrive quelquefois que ce soit la seule personne qui soit là. Parfois, le conseiller parajudiciaire autochtone peut même agir dans le Nord comme avocat de la défense, mais ce n’est pas le cas dans le reste du Canada.

Non, toutes les collectivités n’ont pas un conseiller parajudiciaire autochtone, mais on fait tous les efforts possibles pour trouver quelqu’un. Par exemple, Vancouver a une cour communautaire qui peut voir n’importe qui. Ce pourrait être une personne autochtone affligée d’un problème de pharmacodépendance ou qui a été arrêtée pour cause d’introduction par effraction. Ce pourrait être une personne non autochtone, mais aussitôt que le juge constate que c’est une personne autochtone, il dit : « J’arrête là tout de suite. Je veux que vous alliez aux services d’assistance parajudiciaire aux Autochtones de la Colombie-Britannique, et je veux que vous ayez un conseiller parajudiciaire avec vous avant que je ne continue à entendre cette cause. » C’est une chose que les juges demandent assez couramment.

La sénatrice Raine : Merci beaucoup. J’ai besoin d’un éclaircissement. Je ne comprends pas très bien comment fonctionnent les cours de circuit dans le Nord, mais j’imagine que c’est un juge itinérant qui va dans les différentes collectivités. Le conseiller parajudiciaire se déplace-t-il avec le juge pour être disponible sur les lieux?

Mme Merriam : Cela pourrait être le cas, ou le juge pourrait venir dans une collectivité qui a son propre conseiller parajudiciaire autochtone.

La sénatrice Raine : Cela dépendrait-il de la taille de la collectivité et de son emplacement?

Mme Merriam : Oui.

Senator Raine: In any case, would there be access in the smallest of places where the court goes for someone to go with the alleged offender to help them?

Ms. Merriam: Ideally, or the support is via telephone call. It is not 100 per cent guaranteed.

I attended a circuit court in Whapmagoostui, in northern Quebec, and certainly the judge, the Crown, the defence and the Aboriginal court worker were all there. The judge, the Crown and the defence had come from southern Quebec, but the Aboriginal court worker was located in the North.

Senator Watt: I have a bit of a follow-up to that in relation to the court worker. I know how it works in the North. In terms of sharing the costs of that individual court worker, who covers the expenditures of that court worker? How does one become a good court worker? I know one has to have credentials in that field. I wonder, can it be shared by the Aboriginal healing instrument for Aboriginals to deal with young offenders and the program that you are talking about, and combined between the federal and provincial governments?

In creating an instrument by way of getting the community involved more directly in the issue, could this court worker end up working for the non-profit organizations that I mentioned earlier?

Ms. Merriam: We have the exact same problem with the Aboriginal Courtwork Program as we have with the Aboriginal Justice Strategy. All of the money is allocated and then we share the funding of court workers equally with the province. It is often through one particular agency, which will employ many of the court workers.

Senator Watt: It is possible, then?

Ms. St-Aubin: Yes. It is the NGOs or the organizations that hire the court workers; it is not the federal or provincial governments.

Senator Watt: What about the need for infrastructure? Do you have any role to play in terms of identifying the infrastructure requirements? You have a mandate to come up with the programs. Community programs must be produced. You are monitoring that, but do you also play a role with respect to the infrastructure requirement? In the North, we have absolutely nothing.

The first one is probably the one I said I know nothing about, which is the program you are talking about. It is already dedicated to the North. That is fine; I like that, but what about the infrastructure? Who deals with that?

Ms. St-Aubin: I can answer on behalf of the Aboriginal Justice Strategy. I cannot answer for court workers. We do have dollars that go towards materials, such as office space and rental costs.

La sénatrice Raine : En tout cas, y aurait-il dans les plus petites collectivités où va la cour de circuit quelqu'un qui pourrait accompagner le présumé contrevenant pour l'aider?

Mme Merriam : Dans l'idéal, oui, ou encore le soutien est fourni par téléphone. Ce n'est pas garanti.

J'ai été présente à une cour de circuit à Whapmagoostui, dans le Nord du Québec, et le juge, le procureur de la Couronne, l'avocat de la défense et le conseiller parajudiciaire autochtone étaient tous là. Le juge, le procureur de la Couronne et l'avocat de la défense étaient venus du Sud du Québec, mais le conseiller parajudiciaire autochtone venait du Nord.

Le sénateur Watt : J'ai une question de suivi concernant le conseiller parajudiciaire. Je sais comment cela fonctionne dans le Nord. En ce qui concerne le partage du coût de ce conseiller parajudiciaire particulier, qui en assume les frais? Comment une personne peut-elle devenir un bon conseiller parajudiciaire? Je sais qu'il faut avoir des titres de compétence dans ce domaine. Je me demande si cette personne peut se partager entre l'initiative de guérison autochtone pour les Autochtones qui s'occupent des jeunes contrevenants et le programme dont vous parlez, ainsi que les gouvernements fédéral et provincial ensemble?

En créant un instrument pour amener la collectivité à participer plus directement à la question, pourrait-on aboutir à la situation où ce conseiller parajudiciaire travaille pour les organisations sans but lucratif que j'ai mentionnées plus tôt?

Mme Merriam : Nous avons ce problème exactement avec le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, tout comme avec la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones. Tous les fonds sont alloués, puis nous partageons les frais des conseillers parajudiciaires dans une mesure égale avec la province. Cela se fait souvent par le truchement d'une agence particulière qui, elle, emploie un grand nombre des conseillers parajudiciaires.

Le sénateur Watt : C'est donc possible?

Mme St-Aubin : Oui. Ce sont les ONG ou les organisations qui recrutent les conseillers parajudiciaires; ce ne sont pas les gouvernements fédéral ou provincial.

Le sénateur Watt : Et qu'en est-il des besoins en infrastructure? Avez-vous un rôle à jouer pour ce qui est de déterminer les besoins en infrastructure? Votre mandat est de produire les programmes. Les programmes communautaires doivent être produits. Vous assumez le contrôle de cela, mais avez-vous aussi un rôle en ce qui concerne les besoins en infrastructure? Dans le Nord, nous n'avons absolument rien.

Il y a probablement tout d'abord ce dont je ne sais rien, c'est-à-dire le programme dont vous parlez. Il est déjà consacré aux régions du Nord. C'est très bien; j'approuve cela, mais qu'en est-il de l'infrastructure? Qui s'en occupe?

Mme St-Aubin : Je peux répondre au nom de la SJA. Je ne peux pas répondre pour les conseillers parajudiciaires. Nous avons des fonds destinés à défrayer les choses comme l'espace de

We are not constructing new buildings in the North; however, there are dollars that go towards those kinds of administrative costs.

Senator Watt: Is that within the program that you administer?

Ms. St-Aubin: Yes, but again, it is based on the community's identification of it as something that they need.

Senator Watt: When I talk about infrastructure, I am talking about the buildings. They are not cheap. A three-bedroom bungalow costs about \$350,000, if not more, to start off with. You are talking somewhere in the neighbourhood of maybe over \$1 million, \$2 million, maybe even \$3 million. Do you have that kind of money?

Ms. St-Aubin: No. Unfortunately no, we do not. We do not build new buildings.

Senator Watt: Can your organization help direct us to a place where ways of paying for infrastructure costs can be identified? Could that become a part of your responsibility in order to make those programs work? You can have all kinds of good programs but if you do not have infrastructure to work with what are you going to do?

Ms. Merriam: When we are approached with a new program, or even for our capacity-building program, which is just a one-time grant or contribution for one year, people may come to us with very big plans. We only have say \$750,000 in total, so we look at the proposals and maybe there is an element that we could fund. Our staff can make suggestions on whether they have considered approaching this foundation or HRSDC for other elements of their program.

Senator Watt: Who do we deal with? Do we deal on the federal government level since there are already shared costs with the provincial government? How do you work with the two jurisdictions when dealing with the administrative aspects? Where do we go? Do we go to the provincial government or to the federal government?

Ms. St-Aubin: It really does not matter. At the end of the day, we talk to each other often. That is another part of our success. We have ongoing communications with provinces and territories through set structures. We have working groups that meet monthly.

Senator Watt: That is providing that they are not going to start throwing the ball back and forth between the two jurisdictions, which we see a great deal and which does not help.

Ms. St-Aubin: It can happen. I will not gloss that over. It can and does happen in certain areas because it is a shared jurisdiction, but for the most part we try to find resolution, and we have had great success with that. We have had provinces come

bureau et les coûts de location. Nous ne construisons pas de nouveaux bâtiments dans le Nord; cependant, il y a certaines sommes qui sont allouées à ce genre de coûts administratifs.

Le sénateur Watt : Cela fait-il partie du programme que vous administrez?

Mme St-Aubin : Oui, mais là encore, cela dépend de ce que la collectivité a déterminé comme étant ses buts, et si elle les a désignés comme quelque chose dont elle a besoin.

Le sénateur Watt : Quand je parle d'infrastructure, je parle de bâtiments. Ils ne sont pas bon marché. Un bungalow de trois chambres coûte à peu près 350 000 \$, peut-être même plus. On parle de sommes de l'ordre de peut-être 1, 2, voire 3 millions de dollars. Avez-vous des fonds de cet ordre?

Mme St-Aubin : Non. Malheureusement, non; ce n'est pas le cas. Nous ne construisons pas de nouveaux bâtiments.

Le sénateur Watt : Votre organisation peut-elle nous aider en nous aiguillant vers des moyens de déterminer comment défrayer les coûts d'infrastructure? Cela pourrait-il faire partie de votre responsabilité au niveau de la bonne marche de ces programmes? Vous pouvez avoir toutes sortes de bons programmes, mais si vous n'avez pas l'infrastructure dans laquelle travailler, qu'allez-vous faire?

Mme Merriam : Quand un nouveau programme s'adresse à nous, ou même dans le cas de notre programme de renforcement de la capacité, qui est simplement une subvention ou une contribution unique pour une année, les gens nous viennent avec des plans très ambitieux. Nous n'avons que 750 000 \$ en tout; par conséquent, nous examinons de près les propositions pour déterminer s'il y a peut-être un élément que nous pourrions financer. Notre personnel offre des suggestions, à savoir si les gens ont envisagé de s'adresser à une fondation ou à RHDCC pour d'autres éléments de leur programme.

Le sénateur Watt : Avec qui traitons-nous? Traitons-nous avec le gouvernement fédéral puisque les coûts sont déjà partagés avec le gouvernement provincial? Comment travaillez-vous avec les deux autorités quand il s'agit des aspects administratifs? À qui nous adressons-nous? Nous adressons-nous au gouvernement provincial ou au gouvernement fédéral?

Mme St-Aubin : Cela importe peu. Au bout du compte, nous nous parlons très souvent. C'est un autre facteur de notre réussite. Nous avons des communications continues avec les provinces et les territoires dans le cadre de structures établies. Nous avons des groupes de travail qui se réunissent tous les mois.

Le sénateur Watt : Cela est à condition qu'ils ne commencent pas à se lancer la balle entre les deux autorités, ce que nous voyons souvent et qui n'est pas constructif.

Mme St-Aubin : Cela peut arriver. Je ne m'attarderai pas là-dessus. C'est quelque chose qui peut se produire et se produit effectivement dans certaines régions, parce que ce sont des autorités partagées, mais dans la plupart des cas nous essayons de

on board and we have been working together for decades. At the end of the day, we have dedicated people both at the provincial-territorial level and at the federal level. We have some communities who contact our regional offices. We, as a federal government, will contact the provincial government to say that we have a new community coming on board or we are working together on it. We work together quite closely.

Senator Watt: Thank you.

The Chair: I want to thank you very much for your commentary, excellent questions and great dialogue. Thank you for being here and thank you to the senators who participated. We will now close this session.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, May 29, 2013

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:52 p.m. to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

Senator Lillian Eva Dyck (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the web. My name is Lillian Dyck. I am from Saskatchewan and I am the deputy chair of the committee. This evening our chair had another engagement, so I will be chairing the meeting.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. In considering what studies the committee might like to undertake, from time to time we invite individuals, organizations and departments to give us an overview of issues of concern within their mandate.

Recently we have heard from witnesses on the subject of Aboriginal peoples within the criminal justice system. Today we will carry on with this subject by hearing from representatives of the Assembly of First Nations.

However, before hearing from our witnesses, I would like to take this opportunity to ask the members of the committee who are present this evening to introduce themselves. I will start on my left.

trouver une solution et nous y réussissons très souvent. Des provinces se sont jointes à nous et nous travaillons ensemble depuis des décennies. En fin de compte, nous avons des personnes dévouées tant au niveau provincial et territorial qu'au niveau fédéral. Il arrive que certaines collectivités entrent en communication avec nos bureaux régionaux. Nous, en tant qu'organisme du gouvernement fédéral, entrons en contact avec le gouvernement provincial pour dire que nous avons une nouvelle collectivité qui veut se joindre au programme, ou nous travaillons ensemble là-dessus. Nous collaborons très étroitement.

Le sénateur Watt : Merci.

Le président : J'aimerais vous remercier pour votre exposé, pour d'excellentes questions et un très bon dialogue. Je vous remercie de votre présence ici et je remercie les sénateurs qui ont participé. Nous allons maintenant clore cette séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 29 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 52, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonsoir. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui regardent la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à CPAC ou en ligne. Je m'appelle Lillian Dyck. Je viens de la Saskatchewan et je suis vice-présidente du comité. Ce soir, notre président avait un autre engagement, alors je vais présider la séance.

Le comité a pour mandat d'examiner la législation et les affaires liées aux peuples autochtones du Canada en général. Lorsque le comité détermine quelles études il aimerait entreprendre, il arrive parfois que nous invitons des gens, et des représentants d'organisations et de ministères pour nous donner une idée des sources de préoccupation qui relèvent de leur mandat.

Récemment, nous avons entendu des témoins parler des Autochtones et du système de justice pénale. Aujourd'hui, nous allons poursuivre cette étude en entendant des représentants de l'Assemblée des Premières Nations.

Toutefois, avant d'écouter nos témoins, j'aimerais profiter de l'occasion pour demander aux membres du comité ici présents de se présenter. Je vais commencer à ma gauche.

Senator Sibbeston: I am Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Watt: Charlie Watt from Nunavik.

Senator Raine: Nancy Greene Raine from B.C.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Demers: Jacques Demers, Quebec.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Seth: Asha Seth, Ontario.

Senator Beyak: Lynn Beyak, Ontario.

The Deputy Chair: Members, please help me by welcoming our Assembly of First Nations witnesses. First, we have Shawn Atleo, the National Chief. Welcome, Chief Atleo. You are well known across the country.

Accompanying him are Cameron Alexis, the Regional Chief of Alberta; and Roger Augustine, Regional Chief of New Brunswick and Prince Edward Island.

We understand, Chief Atleo, that you have another engagement and limited time of about 45 minutes, but that the regional chiefs can remain to answer any questions that might still be outstanding. Could you please proceed with your presentation.

Shawn (A-in-chut) Atleo, National Chief, Assembly of First Nations: Thank you so much, Madam Chair, Senator Dyck and to your colleagues. Senators, thank you for the opportunity to speak with you today. As mentioned, I am very honoured to be here with my colleagues, Regional Chief Roger Augustine, to my left, with whom I have worked for a good long time now, and our colleague Regional Chief Cameron Alexis, as you mentioned, chair, representing Alberta, but he also brings with him a lot of experience in policing, being a former RCMP member. We are very appreciative that he has accepted national responsibilities on the portfolio of justice.

I know there would be awareness on a discussion like this among senators that our people, First Nations, continue to face a state of institutionalization. Far too many families have gone from Indian residential schools to medical facilities or foster homes, as well as to federal and provincial jails. This is a context that I am sure there is a lot of awareness about, that our people continue to be overrepresented in every area of the criminal justice system, as victims and offenders, in both the youth and adult systems.

We know that indigenous women and girls are more than five times more likely to die as the result of a violent act than Canadians generally. We know that currently over 21 per cent of the prison population is indigenous. When we look at federal

Le sénateur Sibbeston : Je m'appelle Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Watt : Charlie Watt, du Nunavik.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Demers : Jacques Demers, du Québec.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Seth : Asha Seth, de l'Ontario.

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, de l'Ontario.

La vice-présidente : Mesdames et messieurs les membres du comité, veuillez m'aider à accueillir nos témoins de l'Assemblée des Premières Nations. Tout d'abord, nous avons Shawn Atleo, chef national. Bienvenue, chef Atleo. Vous êtes bien connu partout au pays.

Cameron Alexis, chef régional de l'Alberta, et Roger Augustine, chef régional du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, l'accompagnent.

Si nous avons bien compris, chef Atleo, vous avez un autre engagement et ne pouvez rester que 45 minutes, mais les chefs régionaux peuvent rester pour répondre aux questions auxquelles on n'aura pas répondu. Veuillez présenter votre exposé.

Shawn (A-in-chut) Atleo, chef national, Assemblée des Premières Nations : Merci beaucoup, madame la présidente, sénatrice Dyck, et merci à vos collègues. Chers sénateurs, merci de me donner l'occasion de vous parler aujourd'hui. Comme je l'ai mentionné, je suis très honoré d'être ici avec mes collègues, le chef régional Roger Augustine, à ma gauche, avec qui je travaille depuis de longues années maintenant, et notre collègue, le chef régional Cameron Alexis, comme vous l'avez mentionné, madame la présidente, qui représente l'Alberta, mais qui est aussi fort d'une vaste expérience dans le domaine des services policiers, en sa qualité d'ancien membre de la GRC. Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir accepté des responsabilités nationales liées au portefeuille de la Justice.

Je sais qu'un groupe de sénateurs comme le vôtre tiendra compte dans ses discussions du fait que notre peuple, les Premières Nations, continue de vivre dans un état d'institutionnalisation. Beaucoup trop de familles sont passées des pensionnats indiens à des établissements médicaux ou à des foyers d'accueil, ainsi qu'à des prisons fédérales et provinciales. Je suis certain qu'on est très sensibilisé à ce contexte, au fait que notre peuple continue d'être surreprésenté dans tous les volets du système de justice pénale, en tant que victimes ou en tant que délinquants, chez les jeunes comme chez les adultes.

Nous savons que les femmes et les filles autochtones sont plus de cinq fois plus susceptibles de mourir à la suite d'un acte violent que les Canadiens en général. Nous savons que, à l'heure actuelle, les Autochtones représentent plus de 21 p. 100 de la population

women's prisons, that number rises to 32 per cent. When we go further to look at maximum security, the overrepresentation of First Nations women is truly staggering.

These are symptoms and indicators of something that is deeply broken. As legislators and as leaders, it is truly our collective responsibility to take action to fix it.

This is not a new or emergent issue. All of us around this table have thought about this and spoken about it before. There have been numerous inquiries and reports commissioned that have made concrete recommendations. Many have concluded that not only are the principles and procedures of the Canadian criminal justice system incompatible with indigenous customs and laws, but clear steps need to be taken to work toward reconciliation, to address the intergenerational effects of forced institutionalization and social and cultural harm.

It has been recommended that indigenous communities be empowered to establish their own justice systems, and this has been supported by the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Furthermore, the Law Reform Commission of Canada also supports that the justice system should not be uniform and that indigenous justice systems must shape and mould to fit the needs of indigenous people, be community based, and controlled by indigenous governments.

Maybe the question, Madam Chair, that must be asked and examined for your study is not what is the issue or what should we do to address these issues, but what has prevented us from getting the job done.

Last year, changes brought forward in Bill C-10's mandate prescribed minimum penalties for certain offences, thereby limiting the discretion of judges. In *Gladue*, the Supreme Court of Canada instructed sentencing judges to consider other systemic issues faced by Aboriginal offenders, including social and economic conditions and the legacy of dispossession and colonization faced by Aboriginal peoples.

In *Gladue*, the Supreme Court also established that Aboriginal offenders should, in certain cases, be treated differently. In section 718.2(e) of the Criminal Code, it directs sentencing judges to undertake the process of sentencing Aboriginal offenders differently, in order to endeavour to achieve a truly fit and proper sentence in the particular case. The changes made through this bill will actively prevent the use of alternative resolution or consideration of the background of Aboriginal offenders.

carcérale. Lorsque nous regardons les établissements pour femmes, cette proportion s'élève à 32 p. 100. Si on regarde plus particulièrement les établissements à sécurité maximale, la surreprésentation des femmes appartenant aux Premières Nations est véritablement ahurissante.

Il y a des symptômes et des indicateurs qui montrent que quelque chose est profondément brisé. En tant que législateurs et dirigeants, nous avons réellement la responsabilité collective de prendre des mesures pour corriger la situation.

Il ne s'agit pas d'un problème nouveau ou émergent. Toutes les personnes ici présentes y ont déjà pensé et en ont déjà parlé. On a mandaté de nombreuses commissions d'enquête qui ont donné lieu à des rapports contenant des recommandations concrètes. De nombreux intervenants ont conclu que non seulement les principes et les procédures du système de justice pénale canadien sont incompatibles avec les lois et coutumes autochtones, mais il faut prendre des mesures claires pour arriver à la réconciliation, afin de pallier les conséquences intergénérationnelles de l'institutionnalisation forcée et des préjudices sociaux et culturels.

On a recommandé d'habiliter les communautés autochtones à établir leur propre système de justice, et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones va dans ce sens.

En outre, la Commission de réforme du droit du Canada croit aussi que le système de justice ne devrait pas être monolithique, et que les systèmes de justice autochtones doivent être adaptés aux besoins des Autochtones, avoir un caractère communautaire et être contrôlés par les gouvernements autochtones.

Madame la présidente, peut-être que la question qui doit être posée et examinée dans le cadre de votre étude est de savoir non pas quel est le problème ou ce qu'il faudrait faire pour y remédier, mais ce qui nous a empêchés de faire le travail.

L'an dernier, les modifications qu'a entraînées le projet de loi C-10 comprenaient les peines minimales imposées pour certaines infractions, ce qui limite le pouvoir discrétionnaire du juge. Dans l'arrêt *Gladue*, la Cour suprême du Canada a indiqué aux juges responsables d'imposer les peines qu'ils devaient tenir compte des autres problèmes systémiques qui touchent les délinquants autochtones, dont les conditions sociales et économiques et l'héritage de dépossession et de colonisation des Autochtones.

Dans l'arrêt *Gladue*, la Cour suprême du Canada a également établi que, dans certains cas, les délinquants autochtones devraient être traités différemment. L'alinéa 718.2e) du Code criminel prévoit que les juges responsables de l'imposition de la peine doivent entreprendre ce processus différemment dans le cas des délinquants autochtones afin de tenter de concevoir une peine véritablement adaptée et adéquate au cas particulier. Les modifications apportées par l'intermédiaire du projet de loi vont empêcher le recours à d'autres mécanismes de règlement ou la prise en considération du contexte des délinquants autochtones.

This is not a restorative agenda. This is not an agenda that seeks to prevent future harm or address the conditions that have brought people to a critical or criminal incident. This is an agenda that seeks to both police and punish behaviour.

First Nations communities have the remarkable distinction of being both over- and under-policed. Disproportionate attention is given to our people by police services, often resulting in more frequent stopping, holding without charge, and harsher, sometimes physical treatment in police custody. We have recently had a report from the international Human Rights Watch on RCMP misconduct and the failure to investigate and outright abuse in British Columbia. This is now subject to an investigation by the public complaints commission. This is but one example of the overall climate of mistrust and misunderstanding between our peoples and the police.

Ironically, at the same time, First Nations police services have developed into effective, professional and culturally appropriate, community-based approaches. However, these services face critical challenges. They are underfunded and based on a formula that does not reflect their operating costs or real needs based on calls for services and culturally appropriate responses. While First Nations police services are the first responder, know the communities and people they serve, and have demonstrated clear results in reducing crime, they are considered only enhancements or augmentations to other police services.

Again, we raise the question: How does this make any sense from a financial perspective, from a practical perspective and from a results-based perspective? These are critical, essential services and should be treated like any other police service in the country.

I know there is deep experience at the Senate, including, Madam Chair, the chair who is absent this evening, about policing all around the country. Very rarely are police told that they will not get the money they need to do their jobs. Very rarely are they subject to cuts or budget restraints. For First Nations, this is not the case.

First Nations communities have the solutions. Across the country, we see our own peoples taking responsibility and control, in some cases through small justice circles that support victims or those coming out of jail in their healing. In others, we see full articulation of traditional systems, of our own ways of dealing with those who cause harm, and of supporting each other.

Il n'y a pas ici d'intention restauratrice. L'intention n'est pas d'empêcher les préjudices ultérieurs ni d'agir sur les conditions à l'origine de l'incident crucial ou criminel. L'intention est à la fois de faire appliquer la loi et de punir les comportements.

Les collectivités des Premières Nations se distinguent particulièrement pour la présence parfois excessive, parfois insuffisante, des services de police. Les services de police accordent une attention disproportionnée à notre peuple, ce qui a souvent pour conséquence de multiplier les cas d'arrestation, de détention sans accusation et de traitement plus dur, parfois physique, par la police. Nous avons récemment eu un rapport de Human Rights Watch international sur l'inconduite de la GRC, sa négligence en matière d'enquêtes et sa violence pure et dure en Colombie-Britannique. Cela fait maintenant l'objet d'une enquête par la Commission des plaintes du public. Il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres du climat global de méfiance et de mauvaise compréhension entre nos peuples et la police.

Ironiquement, en parallèle, les services de police des Premières Nations ont intégré des approches culturelles efficaces, professionnelles et adaptées à la culture. Or, ces services font face à des difficultés de taille. Ils sont sous-financés et dépendent d'une formule qui ne reflète pas leurs frais de fonctionnement ni leurs besoins réels selon les demandes de services et les interventions adaptées à la culture. Les services de police des Premières Nations sont le premier répondant, ils connaissent les collectivités et les gens qu'ils servent et ont obtenu de véritables résultats sur le plan de la réduction de la criminalité, mais on considère qu'il s'agit seulement d'une amélioration ou d'un complément à d'autres services de police.

Encore une fois, nous posons la question : en quoi cela est-il le moins raisonnable sur le plan financier, sur le plan pratique et en fonction des résultats? Il s'agit de services cruciaux et essentiels, et on devrait leur réserver le même traitement que pour tout autre service de police au pays.

Je sais que le Sénat, qui comprend, madame la présidente, le président qui est absent ce soir, possède une profonde expérience des services de police partout au pays. Il est très rare qu'on dise à la police qu'elle n'obtiendra pas l'argent dont elle a besoin pour faire son travail. Il arrive très rarement qu'elle fasse l'objet de compressions ou de limites budgétaires. Pour les Premières Nations, il n'en est pas ainsi.

Les collectivités des Premières Nations ont des solutions. À l'échelle du pays, nous voyons des membres de notre peuple assumer la responsabilité et le contrôle, parfois à l'aide de petits cercles de justice qui aident les victimes ou les personnes qui sortent de prison à guérir. Dans d'autres cas, nous voyons le déploiement intégral de systèmes traditionnels, qui représentent nos propres méthodes d'intervention auprès des auteurs de méfaits et d'entraide.

Ultimately it is our communities and nations that will rebuild our own justice systems and institutions to respond to our values, to support our children and families, and to truly work to reconcile the paths of our citizens, whatever may have led them to where they are today.

However, again, where significant efforts have been made toward establishing systems to administer justice on their own terms — such as the Teslin Tlingit court system, which was negotiated as part of their self-government agreement — they face constant barriers to achieving their vision and continue to have critical federal decisions delayed. We also see this in a federal piecemeal and programmatic response to First Nations issues and myriad efforts in various departments on crime prevention, violence prevention and restorative justice. These are all worthwhile, but they do not provide the comprehensive vision or support truly needed for First Nations.

Our communities want to restore their own systems — to enjoy security, to support their children to thrive, learn and grow, to be safe in their homes, and to be safe wherever they may go.

One of our most pressing and urgent priorities is to seek justice for indigenous women and girls who have gone missing or have been killed. I know this is a matter, senators, that you are all familiar with. I commend Senator Lovelace Nicholas for calling for a Senate inquiry into missing and murdered Aboriginal women. As well, we acknowledge the House of Commons committee that has been struck to examine this issue, but I think this is another area where we can deservedly ask: Why have we not addressed this? After all the studies, the work and the statements, why do our women continue to be targeted?

We welcome a study by the Senate on justice matters related to indigenous peoples in Canada. I would recommend that the Senate critically examine why, after countless recommendations and studies, governments have not taken the steps necessary to truly address the issues our peoples face in the justice system. Such a study could focus on the harm of institutionalization to our peoples and the real social and financial impacts of the current legislative and policy agenda.

What are the costs to society or to a family of caring for children whose mother has been murdered? What are the costs of locking away a generation of young men for gang activity, rather than investing in their learning and supporting their development? These are not abstract or hypothetical questions. For too many First Nations citizens, these are the everyday challenges they face.

Au bout du compte, ce sont nos collectivités et nos nations qui rebâtiront notre propre système de justice et nos propres institutions qui refléteront nos valeurs, aideront nos enfants et nos familles et permettront de véritablement travailler à réconcilier le cheminement de nos citoyens, peu importe ce qui les a menés à leur situation actuelle.

Or, encore une fois, après avoir déployé des efforts considérables pour établir un système d'administration de la justice selon leurs propres paramètres — comme le système judiciaire des Tlingits de Teslin, qui a été négocié dans le cadre de leur entente sur l'autonomie gouvernementale —, elles se heurtent à des obstacles persistants qui les empêchent de réaliser leur vision et continuent à subir le retard de décisions cruciales du gouvernement fédéral. Nous voyons aussi ce phénomène se refléter dans l'intervention fragmentée et programmatique du gouvernement fédéral à l'égard des problèmes des Premières Nations et dans la multitude d'efforts déployés par différents ministères pour la prévention du crime, la prévention de la violence et la justice réparatrice. Toutes ces choses sont intéressantes, mais elles ne constituent pas la vision ou le soutien exhaustif dont ont véritablement besoin les Premières Nations.

Nos collectivités veulent restaurer leurs propres systèmes afin que leurs membres puissent jouir d'une sécurité, aider leurs enfants à réussir, à apprendre et à grandir, être en sécurité chez eux et être en sécurité partout.

L'une de nos priorités les plus impérieuses et pressantes consiste à faire justice aux femmes et aux filles autochtones portées disparues ou assassinées. Je sais qu'il s'agit d'une question, mesdames et messieurs les sénateurs, que vous connaissez tous très bien. Je félicite la sénatrice Lovelace Nicholas d'avoir réclamé une commission d'enquête sénatoriale qui se penchera sur le cas des femmes autochtones disparues et assassinées. En outre, nous reconnaissons l'apport du comité de la Chambre des communes qui a été saisi de cette question, mais je crois que, encore ici, on peut demander à juste titre : Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant? Après toutes les études, tout le travail et toutes les déclarations, pourquoi continue-t-on à cibler les femmes de notre peuple?

Nous sommes favorables à une étude du Sénat sur les questions judiciaires liées aux peuples autochtones au Canada. Je recommanderais au Sénat de procéder à un examen en profondeur pour déterminer pourquoi, après d'innombrables recommandations et études, les gouvernements n'ont-ils pas pris les mesures nécessaires pour réellement s'attaquer aux problèmes qui incombent à notre peuple dans le système judiciaire. Une telle étude porterait sur le préjudice de l'institutionnalisation pour notre peuple et les répercussions sociales et financières réelles de l'intention actuelle en matière de lois et de politiques.

Quels sont les coûts, pour la société ou pour une famille, de prendre soin des enfants dont la mère a été assassinée? Quels sont les coûts de l'emprisonnement d'une génération de jeunes hommes impliqués dans des activités de gang plutôt que d'investir pour leur apprentissage et de contribuer à leur développement? Ces questions ne sont ni abstraites ni hypothétiques. Pour un trop

Maybe honestly examining these questions and outlining the costs to society, to governments, and to our families and communities would provide what is needed for sustained commitment to action.

I believe we know what the problem is. I believe we know what the solutions are. However, what we need is the determination, the will, and the leadership to get there. Unifying our approach through dialogue and understanding is the first step. Fully supporting our governments and our nations to implement their own solutions will clear the barriers to achieving justice.

I look forward to our conversation tonight. Thank you again, Madam Chair and senators, for your efforts and your willingness to further study this issue. Thank you very much.

The Deputy Chair: Thank you, National Chief. We will now open up for questions.

Senator Demers: Thank you very much, chief. You have been here before. It is always clear, and I really like that.

You have a very young population. We were at a meeting the other day, and they were talking about 25 years. What is happening right now, from the four years I have been on this committee, to the progression of violence, especially concerning women? The fact that you have such a young population, what do you need to get to these young kids? Is it structure? The worst age is between 18 and 25. I see more women and young men getting involved.

As a former police officer, how do you communicate and work with these young kids so they become better citizens? Where is the help? How do you get this help?

Mr. Atleo: I know you are pointing to my colleagues.

Senator Demers: As a former policeman, maybe he can answer, but I would like to hear your answer.

Mr. Atleo: I think we need to be very clear about the links when I make a comment about investing in our young people.

Education for our leaders has been a top priority not just in the last year and not just in the last six months. The Assembly of First Nations has been focused on Indian control of Indian education since the early 1970s and it was a priority long before that.

Making the point in a moment like this when it comes to cost, it is more cost effective to open the door to a school; you then close door to a jail cell. Right now we have higher incarceration rates among our young people in some cases than we do graduation rates. It has been acknowledged, and I believe well regarded and understood, that First Nations young learners are

grand nombre de citoyens des Premières Nations, ces problèmes sont une réalité quotidienne. Peut-être qu'un examen honnête de ces questions et le fait de définir les coûts pour la société, les gouvernements, nos familles et nos collectivités généreraient la matière nécessaire pour un engagement soutenu à agir.

Je crois que nous savons ce qu'est le problème. Je crois que nous savons quelles sont les solutions. Toutefois, nous avons besoin de la détermination, de la volonté et du leadership pour y arriver. La réconciliation de nos approches à l'aide d'un dialogue et d'une compréhension est la première étape. Un plein soutien à nos gouvernements et à nos nations pour mettre en œuvre nos propres solutions éliminera les obstacles à la justice.

J'ai hâte à notre conversation de ce soir. Merci encore, madame la présidente et mesdames et messieurs les sénateurs, de vos efforts et de votre volonté de procéder à un examen plus poussé de cette question. Merci beaucoup.

La vice-présidente : Merci, chef national. Nous allons maintenant commencer les questions.

Le sénateur Demers : Merci beaucoup, chef. Vous êtes déjà venu ici. Votre témoignage est toujours clair, et cela me plaît beaucoup.

Votre population est très jeune. Nous avons assisté à une réunion l'autre jour, et on parlait de 25 ans. Que se produit-il à l'heure actuelle, depuis les quatre années que je siège au comité, quant à la progression de la violence, particulièrement celle touchant les femmes? Le fait que vous ayez une population si jeune... De quoi avez-vous besoin pour joindre ces jeunes? Est-ce une question de structure? La pire période est celle entre 18 et 25 ans. Je vois plus de femmes et de jeunes hommes se mobiliser.

Vous qui avez déjà été policier, comment communique-t-on et travaille-t-on avec ces jeunes pour qu'ils deviennent de meilleurs citoyens? Où est l'aide? Où trouvez-vous cette aide?

M. Atleo : Je sais que vous visez mes collègues.

Le sénateur Demers : Comme il a déjà été policier, il pourrait peut-être répondre, mais j'aimerais aussi entendre votre réponse.

M. Atleo : Je crois qu'il faut comprendre très clairement les liens lorsque je parle de l'investissement dans nos jeunes.

Pour nos dirigeants, l'éducation est au sommet des priorités, pas seulement depuis un an et pas seulement depuis six mois. L'Assemblée des Premières Nations s'attache au contrôle de l'éducation des Autochtones depuis le début des années 1970, et c'était une priorité bien avant cette époque.

Faire passer cette idée, dans un moment comme celui-ci, où il est question du coût... Il est plus rentable d'ouvrir plutôt la porte d'une école; on ferme alors la porte d'une cellule de prison. À l'heure actuelle, les taux d'incarcération chez nos jeunes sont plus élevés, dans certains cas, que les taux de diplomation. On a reconnu — et je crois que cela a été bien accueilli et compris —

underfunded compared to learners in mainstream Canadian society.

This is a system that we have collectively inherited. Therefore, it is about investing in those young people. It is recognizing that that is a choice that we as a society are facing right now. We need 60 schools right now. To open the door to those schools means closing the door to a jail cell. That is not something that we have seen take place.

We now have national attention on the issue of education. That work needs to rapidly move to investing in young people. It very much links to what we have been raising nationally, both last year and most recently in January of this year.

We need to see the treaties implemented. The issue of land negotiation needs to move forward. We need to reform outdated policies and bring them up to date with advances in common law. We need to achieve economic prosperity for our people so there are opportunities for work and employment that match education success, while at the same time recognizing there are a myriad of other challenges including the need for housing and safe drinking water. Sometimes it feels like this is a daunting task. It is incredibly complex.

In the area of justice, we do have many First Nations who have established their own justice systems. Those need to be supported.

I should add, as a final note, the point around Teslin Tlingit. They negotiated a settlement agreement with Canada and they continue to make trips here to sit with me and to lobby on Parliament Hill to say the spirit and intent of that agreement, which they negotiated with an army of lawyers over one or two decades, are not being supported.

Within those agreements includes their vision for justice. There is something we need to recognize. I am making a recommendation at the outset. There is a lot of work that has gone on in this area. In this regard, the Senate needs to examine why we have neither implemented nor done what we know needs to be done.

Maybe there is a need to take a closer look at the powerful economic imperative, which is an aging, retiring mainstream Canadian work force, matched with the fastest growing segment of the Canadian population — that is, indigenous people under 25 — and tremendous potential to match that growing cadre of young people with skills and training with the labour market.

Make no mistake, if we do not invest then those patterns where incarceration rates outpace graduation rates will continue. That does not serve First Nations, nor does it serve this country.

Senator Demers: Great answer; thank you very much, Chief Atleo.

que les jeunes apprenants des Premières Nations sont sous-financés comparativement à leurs homologues de la société canadienne générale.

Nous avons collectivement hérité de ce système. Ainsi, il faut investir dans ces jeunes. Il faut reconnaître que notre société doit actuellement faire ce choix. Nous avons besoin de 60 écoles immédiatement. Ouvrir la porte de ces écoles revient à fermer la porte d'une cellule de prison. Ce n'est pas quelque chose que nous avons vu.

La question de l'éducation suscite maintenant de l'attention à l'échelle nationale. Ce travail doit progresser rapidement pour se traduire en investissement dans les jeunes. Il est très étroitement lié aux questions que nous avons soulevées à l'échelle nationale, l'an dernier et plus récemment, en janvier dernier.

Les traités doivent être mis en œuvre. La question de la négociation territoriale doit progresser. Nous devons réaménager des politiques désuètes et les mettre au diapason des avancées en common law. Nous devons assurer la prospérité économique de notre peuple, pour qu'il y ait des possibilités de travailler et de décrocher un emploi en fonction des réussites sur le plan de l'éducation, tout en reconnaissant qu'il y a de multiples autres difficultés, dont la nécessité de logements et la salubrité de l'eau potable. Parfois, la tâche est décourageante. Elle est extrêmement complexe.

Dans le domaine de la justice, beaucoup de Premières Nations ont établi leurs propres systèmes. Il faut les soutenir.

Je devrais ajouter, pour conclure, le message à tirer de l'expérience des Tlingits de Teslin. Ils ont négocié un accord de règlement avec le Canada, mais ils continuent à m'accompagner ici et à faire du lobbying sur la Colline du Parlement, car, à leur avis, l'esprit et l'intention de cet accord, qu'ils ont négocié avec une armée d'avocats sur 10 ou 20 ans, ne sont pas respectés.

Ces accords intègrent leur vision en matière de justice. Il y a quelque chose qu'on doit reconnaître. Je formule une recommandation dès le départ. Beaucoup de travail a été accompli à ce chapitre. À cet égard, le Sénat doit se pencher sur la question de savoir pourquoi nous n'avons jamais mis en œuvre ou fait ce que nous savons nécessaire.

Peut-être qu'il faut regarder de plus près le puissant impératif économique que sont le vieillissement et les départs à la retraite de la population générale, d'une part, et le segment de la population canadienne qui croît le plus rapidement, c'est-à-dire les Autochtones âgés de moins de 25 ans, d'autre part, et considérer le potentiel énorme d'offrir à cette jeune population grandissante les compétences et la formation nécessaires sur le marché du travail.

Ne vous y trompez pas. Si nous n'investissons pas, la tendance que nous observons — des taux d'incarcération qui dépassent les taux de diplomation — se poursuivra. Cela n'est pas dans l'intérêt des Premières Nations ni du pays en général.

Le sénateur Demers : Réponse fantastique; merci beaucoup, chef Atleo.

Senator Sibbeston: I agree with Chief Atleo that we need the government to do something. How can we get the government and the authorities, as it were, to do something real about Aboriginal people in their jail system?

I know that from my own experience in government that the area of justice and criminal system, the jail system, is probably the hardest thing to change. Aspects of education, housing and health can be changed, but when it comes to the justice system, you have very strong, well-entrenched people. The police are very strong. The prosecutors are very strong. The judges are set in their ways. The jail authorities love for people to come to jail. It gives them cause to live and justifies their existence. The system is a very difficult one to change.

The other aspect is that Aboriginal people, particularly those who get into trouble, are not the focus. It seems, like in any community, there are so many issues that need to be dealt with. I have been a lawyer and I spent a few years defending people. The reason I eventually moved away from that is I do not want to spend my life dealing with people who get into trouble. I want to spend my life doing positive things for society, as it were.

This is a very difficult situation to deal with and so, obviously, we need to somehow or another impress government and impress individuals that they need to do something. The answer is simple. There is a solution. It is a community solution where you set up community justice. I have worked in that field for a couple of years, too, and it is just like magic. You get people sitting around dealing with the problem and the solution is healing. It is like magic when you get the offender in among a group of people, with elders talking to the person.

The emphasis must be on healing and changing their ways. It is a challenging thing, but there are solutions. You need people in government to have the idea that we could change things and do something about it.

I ask you, Chief Atleo, in your dealings with the government in the last few years, have you ever raised the issue with Prime Minister Harper and the senior government people and have you received any indication there is a possibility that something can be done about this?

Mr. Atleo: I have a couple thoughts. The efforts, both at the Crown gathering last January and the meeting with the Prime Minister, which was my last conversation with the Prime Minister this last January, have to do with the recognition, the need to recognize that First Nations have the right to jurisdiction over the issue of justice. It is also articulated in the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. It is given expression in different ways.

Le sénateur Sibbeston : Je suis d'accord avec le chef Atleo pour dire que le gouvernement doit faire quelque chose. Comment pouvons-nous amener le gouvernement et les autorités, pour ainsi dire, à prendre des mesures concrètes visant les Autochtones et leur système carcéral?

À la lumière de ma propre expérience au gouvernement, je sais que le domaine de la justice et du système pénal — le système carcéral — est probablement ce qu'il y a de plus difficile à changer. Il est possible de changer des aspects de l'éducation, du logement et de la santé, mais, lorsqu'il est question du système judiciaire, il y a des gens très forts et bien enracinés. La police est très forte. Les procureurs sont très forts. Les juges sont ancrés dans leurs habitudes. Les autorités carcérales adorent voir des gens entrer dans la prison. Cela leur donne une raison de vivre et justifie leur existence. Le système est très difficile à changer.

L'autre chose, c'est que les Autochtones, surtout ceux qui finissent par avoir des démêlés, ne sont pas une priorité. On dirait, comme dans toute collectivité, qu'il y a tant de problèmes auxquels il faut s'attaquer. J'ai été avocat et j'ai passé quelques années à défendre les gens. La raison pour laquelle j'ai fini par prendre mes distances, c'est que je ne veux pas consacrer ma vie à interagir avec des gens qui ont des démêlés. Je veux passer ma vie à faire des choses positives pour la société, pour ainsi dire.

Cette situation est très difficile à gérer. Donc, de toute évidence, nous avons besoin de trouver un moyen de faire comprendre au gouvernement et aux gens qu'ils doivent faire quelque chose. La réponse est simple. Il y a une solution. Il s'agit d'une solution communautaire qui permet d'établir des mécanismes de justice communautaire. J'ai aussi travaillé dans ce domaine pendant quelques années, et c'est comme de la magie. On amène les gens à se réunir pour parler du problème, et la solution est la guérison. C'est comme de la magie lorsqu'on amène le délinquant auprès d'un groupe et que des aînés lui parlent.

L'accent doit être mis sur la guérison et le changement des habitudes. C'est quelque chose de difficile, mais il y a des solutions. Il faut que les gens du gouvernement aient l'impression que nous pouvons changer les choses et prennent des mesures.

Je vous demande, chef Atleo, si, dans le cadre de vos interactions avec le gouvernement au cours des dernières années, vous avez déjà présenté la question au premier ministre Harper et aux hauts fonctionnaires et si on vous a déjà donné un quelconque signe qu'il serait possible de faire quelque chose à ce chapitre.

M. Atleo : J'ai deux ou trois idées. Les efforts, à la rencontre avec la Couronne en janvier dernier et à la réunion avec le premier ministre — qui correspond à ma dernière conversation avec le premier ministre en janvier dernier —, se rattachent à la reconnaissance, au besoin de reconnaître que les Premières Nations ont le droit d'avoir le pouvoir sur la question de la justice. Cette idée est également intégrée à la Déclaration de l'ONU sur le droit des peuples autochtones. Elle est exprimée de différentes façons.

One example is the Teslin Tlingit, who negotiated an agreement that includes, as they would describe it, the right to draw down on the authority in the area of justice in order to carry out Teslin Tlingit vision for justice, just as Senator Sibbeston articulates. Yet, we found the reason we are pressing, at the highest political level, for attention to be paid to support First Nations to implement their treaty right and their vision for a jurisdiction in justice is that very reason.

What we are finding is that the support is lacking to implement even a modern-day agreement that, as I said, has been negotiated with legions of lawyers with all the i's dotted and t's crossed, and that we still struggle. That is not just one agreement. There is a land claims coalition that was forged by those who hold modern-day agreements because there is the lack of support, particularly at the federal government level, for the implementation of agreements.

That sentiment is expressed in all treaties, whether they were forged recently or whether the treaty was forged a long time ago, for example, treaties numbers 1 to 11, or the Robinson-Huron treaties or the Mi'kmaw treaties that are 400 years old. That sentiment exists across the board.

First Nations feel strongly about the right to jurisdiction in an area like justice. Groups like the Teslin Tlingit have gone about negotiating how that would interact with the rest of society. They found there are barriers to implementing the agreed to concepts within the agreement. That is the first piece.

The second piece has to do with this notion of the challenges that our young people face and it picks up on the point of Senator Demers. I want to quote a former court judge and a man who spent five years serving as Lieutenant Governor of British Columbia: That is Stó:lo Chief Steven Point. At a forum recently he referred to this issue of our people, the conditions that we face and the way it feels like we have been treated. I hope he will not get upset with me for repeating his words, but he did say this in public. As my elder, I want to say that this is what I received from him.

He said that the way we are often spoken to is like breaking the leg of a man one day and then the next day blaming him for limping. He said that is how our people so often feel we are spoken to or treated, with the issues and challenges of generations of institutionalization, the 1960s scoop and residential schools. The list just seems to go on and the patterns seem to continue to perpetuate themselves.

The bills I have been referring to and the policies that have been unfurled are not looking to bring harmony back or to break the cycle of institutionalization; rather they are seemingly perpetuating them. I know this is not what any of us would want to see happen. We want to see our young people succeed.

Il y a l'exemple des Tlingits de Teslin, qui ont négocié un accord prévoyant, entre autres, ce qu'ils décriraient comme le droit de s'accaparer graduellement la compétence en matière de justice afin de réaliser leur vision de la justice, comme l'explique le sénateur Sibbeston. Pourtant, nous avons constaté que c'est pour cela même que nous réclamons instamment, à l'échelon politique supérieur, qu'une attention soit accordée au soutien des Premières Nations afin de mettre en œuvre leur droit issu de traités et leur vision d'une justice autonome.

Nous constatons qu'il n'y a même pas assez de soutien pour mettre en œuvre un accord moderne qui, comme je l'ai dit, a été négocié avec des légions d'avocats qui se sont penchés sur les menus détails. Voilà pourquoi nous avons encore du mal. Ce n'est pas seulement pour un accord. Une coalition sur les revendications territoriales a été constituée par les signataires d'accords modernes à cause du manque de soutien, surtout à l'échelon du gouvernement fédéral, visant la mise en œuvre de ces accords.

Ce sentiment est manifesté dans tous les traités, qu'ils soient récents ou qu'ils datent de très longtemps, comme les traités n^{os} 1 à 11, les traités Robinson-Huron ou les traités micmacs, qui ont 400 ans. Ce sentiment est présent partout.

Les Premières Nations ont à cœur leur droit en matière de compétence dans un domaine comme la justice. Des groupes comme les Tlingits de Teslin ont entrepris de négocier les répercussions pour le reste de la société. Ils ont constaté qu'il existe des obstacles à la mise en œuvre des concepts convenus dans l'entente. C'est la première chose.

La deuxième chose tient aux difficultés qui incombent à nos jeunes et rejoint ce que disait le sénateur Demers. J'aimerais citer un ancien juge à la cour et un homme qui a passé cinq ans à occuper le poste de lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique : il s'agit du chef Stó:lo, Steven Point. Dans un récent forum, il a parlé de ce problème qui afflige notre peuple, des conditions que nous connaissons et du traitement qu'on semble nous avoir réservé. J'espère qu'il ne m'en voudra pas de répéter son propos, mais il l'a dit en public. Puisqu'il s'agit de mon aîné, je tiens à dire que c'est le message qu'il m'a transmis.

Il a comparé la façon dont on nous parle souvent à une situation où on casserait la jambe d'un homme un jour pour lui reprocher de boiter le lendemain. Il a dit que c'est ainsi que notre peuple a souvent l'impression qu'on lui parle ou qu'on le traite, compte tenu des problèmes et des difficultés découlant de générations institutionnalisées, de la rafle des années 1960 et des pensionnats indiens. La liste semble interminable, et les tendances semblent se perpétuer à l'infini.

Les projets de loi dont j'ai parlé et les politiques qu'on a déployées ne visent pas à rétablir l'harmonie ou à rompre le cycle d'institutionnalisation; ils semblent plutôt viser à le perpétuer. Je sais qu'aucun d'entre nous n'aimerait voir cela. Nous voulons voir nos jeunes réussir.

We are here to say that we have answers that have been negotiated between First Nations governments and the federal Crown that would stand to serve as examples of what a real vision could emerge to look like. It is not so much that we need to study those elements; those elements are already there and they have already been studied.

I think about the recent interaction I had with the Office of the Provincial Health Officer and in terms of the special report done in British Columbia recently by Dr. Perry Kendall. It is one more report that adds further credence to the need to ensure that First Nations supports and a focus on First Nations solutions in the area of justice are required.

Senator Demers and Madam Chair, I was thinking particularly about the young people. Maybe Chief Alexis can be permitted to respond to the plight of young people, because he brings 20 years of experience on the force as an RCMP member. That is why we asked him to take a lead on justice. I leave that with you, Madam Chair.

The Deputy Chair: Would you care to respond now, Chief Alexis?

Cameron Alexis, Regional Chief (Alberta), Assembly of First Nations: Thank you very much, Madam Chair and members of the Senate. I thank you for giving me this opportunity to come before you to speak on these issues of mutual concern. I thank the National Chief, and my colleague, Mr. Augustine, for being here as well.

This is the second time I have spoken before the Senate, so it is quite an interesting position to be in and I am very thankful for this opportunity.

Thank you very much, Senator Demers, for your comments. I am a First Nation person; I am from the Alexis Nakota Sioux First Nation in central Alberta, which is Treaty 6 territory. I do speak my language.

[Editor's Note: Chief Alexis spoke in his native language.]

If I was to drill down, sir, there are a lot of issues that perhaps overarch in all of this; they overlap in many different realms of situations, including health, education and economics. Why economics? I touch on that because, historically, the First Nations communities were the oldest communities in this country that do to a degree still live in poverty.

Poverty is where a lot of situations begin; due to poverty you end up with situations with drugs and the situation with alcohol. Some of our young people go to major urban centres to heighten their education, as an example. Unfortunately, they do not always find that. They go to major urban centres to get quality of work,

Nous sommes ici pour dire que nous avons des réponses, fruit de négociations entre les gouvernements des Premières Nations et la Couronne fédérale, qui pourraient servir d'exemples pour illustrer ce à quoi pourrait ressembler une vision réelle. Il n'est pas tant question d'étudier ces éléments; ces éléments sont déjà en place et ils ont déjà fait l'objet d'une étude.

Je pense à mon interaction récente avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique pour parler du rapport spécial qu'a récemment produit dans cette province le Dr Perry Kendall. Il s'agit encore d'un autre rapport qui renforce le besoin de s'assurer que les Premières Nations ont des soutiens et que l'accent soit mis sur les solutions dans le domaine de la justice des Premières Nations.

Sénateur Demers, madame la présidente, je pensais particulièrement aux jeunes. Peut-être qu'on pourrait permettre au chef Alexis de parler de la situation lamentable dans laquelle se trouvent nos jeunes, car il a été membre de la GRC pendant 20 ans. C'est pourquoi nous lui avons demandé de prendre les devants dans le domaine de la justice. Je laisse cela à votre discrétion, madame la présidente.

La vice-présidente : Aimerez-vous répondre maintenant, chef Alexis?

Cameron Alexis, chef régional (Alberta), Assemblée des Premières Nations : Merci beaucoup, madame la présidente et mesdames et messieurs les sénateurs. J'aimerais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de témoigner devant vous sur ces questions qui nous préoccupent tous. Je remercie le chef national et mon collègue, M. Augustine, d'être aussi des nôtres.

C'est la deuxième fois que je témoigne devant le Sénat, alors je suis assez privilégié et je vous suis très reconnaissant de m'avoir donné cette occasion.

Merci beaucoup, sénateur Demers, pour vos commentaires. Je suis membre des Premières Nations, j'appartiens à la Première nation des Sioux des Nakota d'Alexis au centre de l'Alberta, un territoire régi par le traité n° 6. Je parle ma langue.

[Note de la rédaction : Le chef Alexis s'exprime dans une langue autochtone.]

Si j'approfondissais, monsieur, il y a beaucoup de questions qui se chevauchent peut-être dans tout cela; beaucoup de dimensions différentes se chevauchent, dont la santé, l'éducation et l'économie. Pourquoi l'économie? J'aborde cet aspect parce que, historiquement, ce sont les Premières Nations qui composent les communautés les plus anciennes du pays et, dans une certaine mesure, elles vivent toujours dans la pauvreté.

La pauvreté est à l'origine de nombre de situations; c'est la pauvreté qui est à la source de situations liées à la drogue et de situations liées à l'alcool. Certains de nos jeunes se rendent dans de grands centres urbains pour parfaire leurs études, par exemple. Malheureusement, ils n'y arrivent pas toujours. Ils se rendent

perhaps; unfortunately, to some degree, some end up on the wrong side of the law, so to speak.

The demise begins there for some of them, from which there is no return. It is sad to see that, because I have been on the streets of major urban centres. Watching my people suffer in major urban centres is not pretty, especially for a First Nations person.

The main issue that we have to tackle collectively— and it is not limited to this — is poverty. If we can eliminate poverty in this country, not just for First Nations but all inclusive, perhaps we can have a better life for everybody in terms of all Canadians.

The other issue I would like to touch on is the issue of treaties. Treaty rights in this country should be portable. I go back to the children and youth again; treaty rights do not always follow the child. If someone wants to go to post-secondary education or university, they will find that sometimes the funding does not follow the youth. To a degree, that is what happens.

One more quick comment, if I may, Madam Chair.

The Deputy Chair: Yes, please.

Mr. Alexis: On the justice side of things, we all need a paradigm shift. The lens with which we see this world at this time in Canadian history needs to start changing.

Our population is increasing. What's the answer? We do not have an answer. Our institutions are increasing in capacity; that is dependency on an institution. What will you do? That overarches in other areas, as well. We have to drill down to every facet of review on justice completely, in my view.

In saying that, senator, you raised a good point. On the corrections side, they do have unions. We need to speak about unions and how much authority they have. Do the federal statutes always interlock? Do they work together? I do not always see that, because there are protocols within the statutes and entities. Those things need to be drilled down and looked at and reviewed in their entirety, and then built from the ground up.

Senator Raine: Thank you all for being here. If you do not mind, I would like Chief Atleo to expand a little bit and explain the Teslin Tlingit court system they have proposed. I am not familiar with it. Could you outline that for us?

They have a proposal to put in place — a justice system for their First Nation. What kind of supports are they missing?

Mr. Atleo: I could not answer the details. It might be good to actually engage them directly on that.

dans un grand centre urbain pour obtenir un emploi de meilleure qualité, peut-être; malheureusement, dans une certaine mesure, certains d'entre eux se retrouvent dans une situation judiciairement problématique, pour ainsi dire.

Pour certains d'entre eux, c'est là que commence le déclin, après quoi il est impossible de revenir en arrière. C'est triste à voir, car j'ai arpenté les rues des grands centres urbains. Voir les gens de mon peuple souffrir dans des grands centres urbains n'est pas agréable, surtout en ma qualité de membre des Premières Nations.

Le principal problème auquel nous devons nous attaquer collectivement — et ce n'est pas le seul — est la pauvreté. Si nous pouvons éliminer la pauvreté au Canada, pas seulement pour les Premières Nations, mais pour tout le monde, peut-être que nous pourrions offrir une meilleure vie à tous les Canadiens.

L'autre question que j'aimerais aborder est celle des traités. Les droits issus de traités dans notre pays devraient être transférables. Je reviens encore aux enfants et aux jeunes; les droits issus de traités ne suivent pas toujours l'enfant. Si une personne veut poursuivre des études postsecondaires ou universitaires, elle constatera que, parfois, le financement ne suit pas toujours le jeune. Dans une certaine mesure, c'est ce qui se produit.

Un dernier bref commentaire, si vous le permettez, madame la présidente.

La vice-présidente : Oui, s'il vous plaît.

M. Alexis : En ce qui concerne le volet de la justice, nous avons tous besoin d'un changement de paradigme. Notre perspective du monde à ce moment de l'histoire canadienne doit commencer à changer.

Notre population augmente. Quelle est la réponse? Nous n'avons pas de réponse. La capacité de nos institutions augmente; ce qui témoigne de la dépendance à l'égard des institutions. Que va-t-on faire? Le phénomène se fait ressentir dans d'autres domaines aussi. Nous devons approfondir notre examen pour sonder toutes les facettes de la justice, à mon avis.

Cela dit, sénateur, vous avez soulevé un bon point. Les services correctionnels ont des syndicats. Nous devons parler des syndicats et de leur pouvoir. Les lois fédérales sont-elles toujours compatibles? Sont-elles en harmonie? Je n'en ai pas toujours l'impression, car il y a des protocoles découlant des lois et des entités. Ces choses doivent être examinées en profondeur dans toute leur intégralité, puis reconstruites du début.

La sénatrice Raine : Merci à tous d'être venus. Si vous me le permettez, j'aimerais demander au chef Atleo de donner plus de détails et d'expliquer le système judiciaire qu'ont proposé les Tlingits de Teslin. Je ne le connais pas. Pourriez-vous nous en tracer les grandes lignes?

Ils ont présenté une proposition pour mettre en place... un système judiciaire pour leur Première nation. Quels sont les mécanismes de soutien manquants?

M. Atleo : Je ne pourrais pas répondre en détail. Il serait peut-être intéressant de leur parler directement à ce sujet.

My interactions have been around supporting their challenges to come to a negotiated agreement about implementation of provisions in their agreements that they have already negotiated.

I can speak more broadly, though. I know there are communities that set up their own justice and court systems that could also be described. Akwesasne is an example, covering the borders of both Quebec and New York State.

I can be more specific and talk about Ahousaht, my own village. We instituted our Ahousaht justice system. There are times when, in my village, we would ask the RCMP to vacate the premises, because we would take over during the time of a potlatch. They respected that; we would have an accord — an understanding. When our laws are put in place, there would be periods of time where the depth of peace and stability is unlike any other time when our own laws are in place.

We have had offenders go through circle sentencing. As Senator Sibbeston was describing, that is about helping to repair relationships and put people on the path to healing and reconciliation. It is to break the cycles of intergenerational trauma that resulted in interaction with the criminal justice system.

It is getting at those underlying reasons, but using the local knowledge and laws. Every First Nation would have within their collective memory the ability to apply systems of justice that work for them and that they can understand.

For us, we used a modification of a form of banishment when we had those who were doing bootlegging and going against our local laws of our village. We had well over 90 per cent success rates, where people would willingly go along with banishment from the community on the premise that if they did not choose that, then they would have to leave the community.

The sense of the strength of the relationships of our peoples is such that it compelled them to go along with this work, to be supported by the elders, to receive modern forms of healing and counselling, but also our ceremonies and traditions using our language and the wisdom of our elders and our knowledgeable ones on our lands.

I would be able to bring forward a number of those same people from my own village, who could sit before you and talk about the changes in their lives and the changes in behaviours away from going against not only our laws, but mainstream laws. It has a much higher success rate than the kinds of experiences that we are finding with young people being sent into the jail system. It seems to be just a further training ground for people in the area of criminality. It is not the kind of experience that helps us to break cycles.

I think about Dr. Perry Kendall's reflections on the Safe Streets and Communities Act, Bill C-10, and the implications of this act and disproportionate impact on vulnerable populations, particularly our people, this cycle that we are trying to break of

Mes interactions avaient pour but de les soutenir dans leur défi de négocier une entente de mise en œuvre des dispositions déjà négociées de leur accord.

Je peux parler en termes plus généraux, toutefois. Je sais qu'on pourrait aussi parler de collectivités qui ont établi leur propre système judiciaire. Akwesasne en est un exemple. C'est un territoire qui chevauche la frontière du Québec et de l'État de New York.

Je peux vous donner plus de détails et parler d'Ahousaht, mon propre village. Nous avons créé notre système judiciaire d'Ahousaht. Il y a des moments où, dans mon village, nous demandons à la GRC de libérer les lieux, car nous prenons le contrôle pendant un potlatch. Elle le respecte; nous avons une entente, un arrangement. Quand nos lois sont en place, nous connaissons des périodes de paix et de stabilité maximales.

Nos délinquants sont soumis au cercle de détermination de la peine. Comme le décrivait le sénateur Sibbeston, cela vise à réparer les relations et à amener les gens sur la voie de la guérison et de la réconciliation. Cela vise à rompre les cycles de traumatisme intergénérationnel qui entraînaient des démêlés avec le système de justice pénale.

L'objectif est d'agir sur ces motifs sous-jacents, mais à l'aide des connaissances et des lois locales. Chaque Première nation aura dans sa mémoire collective la capacité d'appliquer un système de justice qui lui convient et qu'elle peut comprendre.

Pour notre part, nous avons appliqué une forme d'expulsion modifiée infligée à ceux qui pratiquaient le commerce clandestin d'alcool et contrevenaient aux lois de notre village. Nous avons un taux de succès bien au-delà de 90 p. 100; les gens acceptaient volontairement d'être expulsés de la collectivité, parce que, dans le cas contraire, ils étaient tenus de quitter la collectivité.

L'immense force que tire notre peuple des relations l'a amené à participer à ce travail et à profiter du soutien des aînés et des formes modernes de guérison et de conseils, mais aussi à participer à nos cérémonies et à nos traditions dans notre langue et à la lumière de la sagesse de nos aînés et des personnes qui possèdent le savoir sur notre territoire.

Je pourrais vous présenter un certain nombre de ces personnes de mon propre village, qui s'assoieraient devant vous et vous parleraient des changements dans leur vie et des changements de comportement, qui sont de moins en moins opposés, non seulement à nos lois, mais aux lois de la société générale. Le taux de réussite est beaucoup plus élevé ici que dans le genre de situation où l'on dirige les jeunes vers le système carcéral, qui semble n'être rien de plus qu'un autre atelier de formation pour les gens actifs dans le domaine de la criminalité. Ce n'est pas le genre d'expérience qui aide à briser des cycles.

Je pense aux réflexions de Perry Kendall concernant la Loi sur la sécurité des rues et des communautés, le projet de loi C-10, et les conséquences de cette loi ainsi que les répercussions disproportionnées sur les populations vulnérables, surtout les

crime, along with poor health, issues of poverty that are very difficult to escape, and that we need to focus on prevention and on rehabilitation.

It comes back to Justice Steven Point's point when he says it is like breaking the leg of a man today and then tomorrow blaming him for limping. In essence, on the institutional and crime bill sides, that is the experience we are receiving, not a focus on the healing, the rehabilitation or the prevention, notwithstanding the point I made about investing in education.

We are before the Canadian Human Rights Tribunal on child welfare. This comes back to what my colleague was talking about. These issues are within the scope of treaty implementation, implementation of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, settlement of the land question.

These are the major points we have raised now in our two major meetings with government, both last January and most recently this January. It is inextricably linked. I know this is the lens of justice, but I think it is right and proper to link it to the bigger discussion about the relationship between First Nations and the Crown and implementation of agreements that have already been negotiated in recent days.

Senator Raine: Your community has self-governance, I believe.

Mr. Atleo: No.

Senator Raine: Not yet? Are you able to have your own justice system working? Are you doing that in partnership with the RCMP? How did you set it up? It sounds like it is on the right path.

Mr. Atleo: On the one hand, we have a local agreement with the RCMP. In Ahousaht, we have one of the first, if not the first, RCMP detachment in the country. That local relationship goes a long way back.

I have to say that right now our relationship with the federal Crown is principally expressed through the Indian Act, so we are not a self-governing community. By extension, every First Nation, every indigenous nation, has inherent laws and rights in areas across the full spectrum of what we call policy, including justice. Some are implementing those. That would not be recognized in a formal way by the federal government or by mainstream law. It could be the issuing of fines by First Nations in their areas, fines that are being paid to First Nations courts that have been established, or the kind of system I am describing in Ahousaht, which is very formal from the Ahousaht law perspective but is not formally recognized. That is distinct or different than in the Yukon and the Teslin Tlingit, who have

Premières Nations — le cycle de criminalité que nous essayons de briser — ainsi que la mauvaise santé, les problèmes de pauvreté auxquels il est très difficile d'échapper et le fait que nous devons nous concentrer sur la prévention et la réadaptation.

Cela revient au point du juge Steven Point, lorsqu'il a dit que c'était comme casser la jambe d'un homme aujourd'hui pour lui reprocher de boiter demain. Essentiellement, pour ce qui est des aspects du projet de loi liés aux institutions et à la criminalité, c'est l'expérience que nous vivons, aucun objectif en matière de guérison, de réadaptation ou de prévention, sans égard à ce que j'ai dit plus tôt au sujet de l'investissement en éducation.

Nous sommes en instance devant le Tribunal canadien des droits de la personne sur une question de bien-être de l'enfance. Cela revient à ce que disait plus tôt mon collègue. Ces problèmes pourraient être réglés si on mettait en œuvre les traités et la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones et qu'on réglait la question du territoire.

Ce sont les points importants que nous avons soulevés à ce jour dans le cadre de nos deux principales réunions avec le gouvernement, l'une en janvier de l'année dernière, et l'autre, plus récemment, en janvier de cette année. Ils sont inextricablement liés. Je sais que nous observons la situation du point de vue juridique, mais je crois qu'il est juste et approprié d'établir le lien avec la discussion globale sur la relation entre les Premières Nations et la Couronne et la mise en œuvre d'ententes qui ont été conclues au cours des derniers jours.

La sénatrice Raine : Votre collectivité a l'autonomie gouvernementale, je crois.

M. Atleo : Non.

La sénatrice Raine : Pas encore? Arrivez-vous à faire en sorte que votre propre système de justice fonctionne? Le faites-vous en partenariat avec la GRC? Comment l'avez-vous mis en place? Il semble être sur la bonne voie.

M. Atleo : D'une part, nous avons une entente locale avec la GRC. À Ahousaht, nous avons un des premiers, sinon le premier, détachements de la GRC au pays. Cette relation locale date de bien des années.

Je dois dire que, actuellement, notre relation avec la Couronne fédérale s'exprime principalement par l'intermédiaire de la Loi sur les Indiens. Nous ne sommes donc pas une collectivité qui bénéficie de l'autonomie gouvernementale. Par le fait même, chaque Première nation, chaque nation autochtone, a des lois et des droits inhérents dans des domaines de l'ensemble de ce que nous appelons le maintien de l'ordre, y compris la justice. Certaines les appliquent. Cela n'est pas reconnu de manière officielle par le gouvernement fédéral ou par la pratique judiciaire courante. Il pourrait s'agir d'amendes données par les Premières Nations dans leurs domaines, des amendes qui sont payées aux tribunaux des Premières Nations qui ont été établis, ou du type de système, dont je parle, qui est en vigueur à

negotiated a modern agreement, where lawyers on every side were dotting i's and crossing t's, and agreeing there would be a Teslin Tlingit vision of justice that would be supported.

What I am saying, senators, is that examples like that need to be supported to be implemented successfully. By doing so, you are empowering and supporting local solutions that can produce real results. If we support that work nationally, it means supporting the kind of outcome we press for, that the Prime Minister committed to in January 11, to support First Nations, to implement treaties on a nation-to-nation, treaty-by-treaty basis. That is the work before us.

I think through the lens of justice is important because it is about our most vulnerable. It is also about the young people and the need to move quickly to support the young people and invest in them.

The Deputy Chair: I will ask a supplementary question. You were talking about the different types of arrangements. It made me think about the different arrangements we see across the country with respect to education. In some instances, we have a bipartite agreement, in other cases tripartite. I am wondering if that is an approach that can be taken, where you go from local agreements with your nearest municipality and then move on from there to the full control by a First Nation of their policing.

As a follow-up to that, has anyone ever done a national survey to what you have just described to describe the various initiatives across the country? Is there anywhere we can go to see what is there?

Mr. Atleo: Madam Chair, I think that may be a good question as that immediately does not come to mind that that has been done. We can certainly examine that. I think we have some examples that we would bring on a day like today. We know reports have been done. I would not want to call them best practices, but I do see that part of your question is answered in part, in my view, by suggesting there is no one size fits all. Top down has not worked in the past and it does not work now.

Given that I must now take my leave, Madam Chair, perhaps my colleagues can bring important reflections on your question. We support regions and nation-led solutions, wherever they may be, and to provide full support for that. I think that is a great question, one that we should perhaps consider reflecting on together.

The Deputy Chair: Just before you leave, I am wondering if that might be a suggestion that you might suggest the committee look at if we do not have that information.

Ahousaht, un système qui est très officiel du point de vue du droit d'Ahousaht, mais qui n'est pas reconnu officiellement. Cela se distingue ou est différent de la situation au Yukon et de celle des Tlingits de Teslin, qui ont négocié une entente moderne dont les avocats de chaque partie ont arrêté tous les plus menus détails et ont convenu qu'il y aurait une vision de la justice propre aux Tlingits de Teslin qui serait appuyée.

Ce que je dis, mesdames et messieurs les sénateurs, c'est que des exemples de la sorte doivent être soutenus pour être mis en œuvre avec succès. De cette manière, vous renforcez et appuyez les solutions locales qui peuvent entraîner des résultats réels. Si nous soutenons ce travail à l'échelle nationale, il faut soutenir le type de résultats pour lesquels nous faisons pression, à l'égard desquels le premier ministre s'est engagé le 11 janvier, c'est-à-dire d'appuyer les Premières Nations et de mettre en œuvre les traités en procédant nation par nation et traité par traité. C'est ce que nous avons à faire.

Je crois que l'aspect judiciaire est important, car c'est celui où nous sommes le plus vulnérables. Il est également question des jeunes et du besoin d'agir rapidement pour les appuyer et investir en eux.

La vice-présidente : Je vais poser une autre question. Vous parlez des différents types d'ententes. Cela m'a fait penser aux différentes ententes qui sont conclues dans l'ensemble du pays concernant l'éducation. Dans certains cas, nous avons une entente bipartite, et, dans d'autres cas, tripartite. Je me demande si c'est une approche que l'on peut adopter, soit de passer d'ententes locales avec la municipalité la plus près au plein contrôle du maintien de l'ordre par une Première nation.

À ce sujet, quelqu'un a-t-il déjà fait un sondage à l'échelle nationale sur ce dont vous venez juste de parler en vue de décrire les diverses initiatives menées d'un bout à l'autre du pays? Y a-t-il un endroit où nous pourrions aller pour en être témoins?

M. Atleo : Madame la présidente, je crois que cela peut être une bonne question puisque, a priori, je ne crois pas que cela ait été fait. Nous pouvons certainement nous pencher sur la question. Je crois qu'il y a certains exemples que nous pourrions évoquer aujourd'hui. Nous savons que des rapports ont été produits. Je ne voudrais pas les appeler des pratiques exemplaires, mais je constate qu'on a répondu à votre question en partie, selon moi, en affirmant qu'il n'y a pas de solution qui convient à tous. Le fait de passer des échelons supérieurs aux échelons inférieurs n'a pas fonctionné avant, et cela ne fonctionne pas aujourd'hui.

Puisque je dois maintenant vous quitter, madame la présidente, peut-être que mes collègues peuvent se livrer à des réflexions approfondies à propos de votre question. Nous appuyons les solutions des régions et des nations, où qu'elles soient, et fournissons tout notre soutien afin qu'elles se concrétisent. Je crois que c'est une excellente question sur laquelle nous devrions peut-être nous pencher ensemble.

La vice-présidente : Je me demande, juste avant que vous partiez, s'il s'agit d'une suggestion que vous voudriez que le comité examine, si nous n'avons pas cette information.

Mr. Atleo: For me, it builds on the notion that there is a strong sense, like in education, like in justice, like in other areas. I would be over six feet tall if I were to stand on the reports that have been written about these issues. Our people have a sense, and especially the young people, that it is time for action. If this committee could consider the action side of this, that would be incredibly helpful.

I know excellent examples and experience are with my regional chief colleagues here. Thank you to the Senate committee for the privilege of being here with you this evening, and thank you for your attention to this important topic.

The Deputy Chair: Thank you, National Chief, for your wisdom.

We shall continue with Senator Seth.

Senator Seth: My question was for the chief. I understood from him that there are some programs targeted towards crime diversion that you have developed for the First Nations, for youth as young as 10 years old. Are you aware of any program Justice Canada provides for these youth? Are they successful?

Mr. Alexis: Thank you very much for the question. When you go back to RCAP, since 1991, there have been several volumes of recommendations and several initiatives that took place relative to engaging with the youth, so to speak. I will give you one example.

Restorative justice programs that were initiated in Australia, by the Aboriginals, were presented here in Canada. Restorative justice in sentencing circles, led by elders of communities, was working, and it is still to a degree used by the court systems, but not enough.

If you go back to the *Gladius* principles of 1999, for example, in Manitoba you will find very little has been used, so it now needs to be perhaps reflected upon and maybe some best practices that will work found. Look at the paradigm shifts, the emerging issues of gangs, of new street drugs, population increases and how we will deal with all these things. We have to look at those issues.

Madam Chair, I have one quick comment on the policing side. There are community tripartite agreements. There are agreements that are 51/49 with the provinces for policing in the provinces. Those agreements still exist, but are they used? That is another question. I wanted to touch on that.

In Alberta, for example, I will use my own community of Alexis, if I may, Madam Chair. For 35 years, the provincial courts of Alberta have actually used a court system in Alexis for the people of Alexis and the surrounding area. It has not been funded, but it has been in existence for 35 years. Perhaps upon conviction, they are brought before the elders for sentencing, and the

M. Atleo : Pour moi, cela découle de la notion selon laquelle il y a un sentiment profond, comme dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de la justice, dans d'autres domaines. Je mesurerais plus de six pieds si je me tenais debout sur les rapports qui ont été produits sur ces questions. Notre peuple a le sentiment, et particulièrement les jeunes, qu'il est temps d'agir. Si le comité pouvait réfléchir aux mesures à prendre à cet égard, cela serait incroyablement utile.

Je sais que les chefs régionaux ici présents ont d'excellents exemples et une grande expérience. Je remercie le comité sénatorial de m'avoir donné le privilège d'être ici avec vous ce soir, et je vous remercie de l'attention que vous portez à ce sujet important.

La vice-présidente : Merci, chef national, pour votre sagesse.

Nous allons continuer avec la sénatrice Seth.

La sénatrice Seth : Ma question était destinée au chef. J'ai compris, selon ce qu'il a dit, que vous avez créé des programmes de lutte contre le crime destinés aux Premières Nations, pour des jeunes dès l'âge de 10 ans. Connaissez-vous un programme de Justice Canada destiné à ces jeunes? Est-ce un succès?

M. Alexis : Je vous remercie de votre question. Si on remonte à la CRPA, il y a eu, depuis 1991, plusieurs volumes de recommandations et plusieurs initiatives qui ont été menées pour intervenir auprès des jeunes, pour ainsi dire. Je vais vous donner un exemple.

Des programmes de justice réparatrice qui ont été lancés en Australie, par les Aborigènes, ont été présentés ici, au Canada. La justice réparatrice dans les conseils de détermination de la peine dirigés par des aînés des collectivités fonctionnait, et elle est toujours utilisée, dans une certaine mesure, par les systèmes judiciaires, mais pas suffisamment.

Si on examine les principes de *Gladius* de 1999, par exemple, on constate que, au Manitoba, ils ont très peu été invoqués. Il faut donc maintenant peut-être y réfléchir, et certaines pratiques exemplaires efficaces émaneront peut-être de cet exercice. Pensez aux changements de paradigme, aux nouveaux problèmes de gang, aux nouvelles drogues de la rue, à l'augmentation de la population et à la façon dont nous gérons toutes ces choses. Nous devons examiner ces questions.

Madame la présidente, j'ai un bref commentaire au sujet du maintien de l'ordre. Il y a des ententes communautaires tripartites. Il y a des ententes à 51/49 avec les administrations provinciales quant au maintien de l'ordre dans les provinces. Ces ententes existent toujours, mais les utilise-t-on? C'est une autre question. Je voulais la soulever.

En Alberta, par exemple, je vais utiliser ma propre collectivité d'Alexis, si vous me permettez, madame la présidente. Depuis 35 ans, l'appareil judiciaire provincial de l'Alberta utilise un tribunal à Alexis pour les gens d'Alexis et des régions avoisinantes. Il n'a pas été financé, mais il existe depuis 35 ans. Peut-être qu'après être reconnus coupables, ils sont amenés à

sentencing could take place in the shape of, “You will now work with the elders in terms of sweat lodges, sundance ceremony preparations and learning your culture, to be immersed in your culture.”

Those programs do exist, and I support that. Do they always work? Perhaps not, but not for lack of trying. It does work and I have seen it work. Restorative justice takes a little more time, in my observation, because it becomes volunteerism, but it does work. I hope I answered your questions to a degree.

Senator Patterson: I might direct this to Regional Chief Augustine because I believe there have been some initiatives in education in the Maritimes. Just to give a bit of quick background, we are here to talk about justice tonight, I know. However, it has come up and been observed that the higher risk of involvement with the criminal justice system is linked to a lack of education, so I want to ask a bit about education.

Your national chief talked about reports and the growing stack of reports. There were two important reports on education last year, as you know. There was the special panel that was commissioned by the Minister of Aboriginal Affairs, and then there was this committee’s report. They both, I think, said the same thing, that we need to develop a First Nations education act to focus funds on education and to develop a fair and adequate funding formula. That is a quick summary of what our committee recommended.

I know that consultations are now under way. I know that it is a priority of the national chief and others before him, and I believe it is a priority of the former and present Ministers of Aboriginal Affairs.

I am wondering, Chief Augustine, whether you could give us your view on how that is going.

Roger Augustine, Regional Chief (New Brunswick and Prince Edward Island), Assembly of First Nations: I want to give you a brief background of my work. I was first elected councillor for Eel Ground First Nation — that is my community — in 1976. This month, I celebrated 38 years of First Nations politics. I used to be tall, dark and handsome. Now, you see what you see.

I have a son who works with The Correctional Service of Canada. He is a corrections officer. I have two nephews who are RCMP officers. I have a son who is a social worker. You see all these things that are taking place in our communities and the work that they have done and, from some of the reports that I still hear from our people who are in the business of corrections, a very hurtful history still rings true. When I think about it and hear their stories, it takes me back to 1976.

comparaître devant les aînés pour la détermination de la peine, qui pourrait être exprimée de la façon suivante : « Vous allez maintenant travailler avec les aînés en participant à la préparation de sueries et de cérémonies de la danse du soleil et en apprenant votre culture afin d’en être imprégnés. »

Ces programmes existent, et je les appuie. Fonctionnent-ils toujours? Peut-être que non, mais ce n’est pas faute d’avoir essayé. Cela fonctionne, et j’en ai été témoin. D’après ce que j’ai observé, la justice réparatrice demande un peu plus de temps puisqu’elle fait appel au bénévolat, mais elle donne des résultats. J’espère avoir répondu, dans une certaine mesure, à vos questions.

Le sénateur Patterson : J’aimerais poser la question au chef régional Augustine, car je crois que certaines initiatives en éducation ont été prises dans les Maritimes. Simplement pour nous remettre rapidement dans le contexte, nous sommes ici ce soir pour parler de justice, je sais. Cependant, on a mentionné et constaté que le risque accru d’avoir des démêlés avec le système de justice pénale est lié à un manque d’éducation. Je vais donc poser quelques questions au sujet de l’éducation.

Votre chef national a parlé de rapports et de la pile de rapports de plus en plus haute. L’année dernière, il y a eu, comme vous le savez, deux importants rapports sur l’éducation. Il y a eu le groupe d’experts spécial qui a été mandaté par le ministre des Affaires autochtones, puis il y a eu le rapport de ce comité. Ils ont tous les deux, je pense, dit la même chose, c’est-à-dire que nous devons élaborer une loi sur l’éducation des Premières Nations afin de consacrer des fonds à l’éducation et de créer une formule de financement juste et adéquate. C’est un court résumé de ce que notre comité a recommandé.

Je sais que des consultations sont en cours. Je sais qu’il s’agit d’une priorité pour le chef national et d’autres qui l’ont précédé, et je crois qu’il s’agit d’une priorité des anciens ministres des Affaires autochtones et du ministre actuel.

Je me demandais, chef Augustine, si vous pouviez nous faire part de votre point de vue sur la situation.

Roger Augustine, chef régional (Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard), Assemblée des Premières Nations : Je veux vous donner un bref aperçu de mon travail. J’ai d’abord été élu conseiller de la Première nation d’Eel Ground — c’est ma collectivité — en 1976. Ce mois-ci, j’ai célébré 38 ans de politique au sein des Premières Nations. Autrefois, j’étais beau, grand et brun. Aujourd’hui, vous voyez ce que vous voyez.

J’ai un fils, qui travaille au Service correctionnel du Canada. Il est agent correctionnel. J’ai deux neveux, qui sont des agents de la GRC. J’ai un fils, qui est un travailleur social. Vous voyez tout ce qui se passe dans nos collectivités et le travail qui y est fait et selon certains commentaires que j’entends encore de la part de nos gens qui travaillent dans le milieu correctionnel, il y a une histoire douloureuse qui est toujours d’actualité. Lorsque j’y pense et que j’entends leurs récits, cela me rappelle 1976.

We have so many unresolved situations in our communities with corrections and the police officers. I truly admire the work that you are taking on, and it will take a long time to be able to resolve it.

In terms of education, in 1976, I started the first drug and alcohol education program in our community, from kindergarten to grade 7. It took 10 years to see the benefits and the progress of the success of that program. It is still going on. From that, we were able to work with men and women who continued on, becoming drug and alcohol counsellors at treatment centres. In my community, we have a treatment centre. We have a youth centre, and we have a very strong social structure. We spent years and years putting that together.

Senators, the sad part about all of that is that it just seems that we completed that circle and are right back where we started. It is not a comfortable feeling knowing that some of the communities might be suffering more than we are.

There is a lot of work going on, senator — and I will answer your question directly — that the national chief has supported. I was one of the few regional chiefs who attended the great meeting that took place in January with the Prime Minister. It was a very complicated event for us. It resulted in Idle No More, and the story went on.

However, the spirit of the Assembly of First Nations and the regional chiefs continue to pursue it and soon, I hope, we will be able to again have a meeting with the Prime Minister. I know our office was criticized over the initial meeting with the Prime Minister, the Crown gathering. We went ahead and did that. I could see, from the history and from experience, that we are making headway.

I know that tonight, in my story — and before I finish I want to share something with you — I still see hope. I still see hope. I think that, with the leadership of National Chief Atleo and the regional chiefs across the country, we are working hard. It is a complex situation for us. The regional chiefs still continue. Today, we had a very productive meeting. Today, we talked about issues that, three months ago, probably would have started a war. I believe National Chief Atleo and the regional chiefs have set that stage for what the future will look like for First Nations.

I try not to be too negative about what I saw in the past. I try not to be too negative about the stories that could break your heart. It has not really changed.

Just recently, I was contacted by one of our band members. The problem there was that she told me that she was visited — and this was only two weeks ago — by members of the police

Il y a, dans nos collectivités, tellement de situations non réglées avec le milieu correctionnel et les agents de police. J'admire vraiment le travail que vous faites, et il faudra beaucoup de temps pour pouvoir régler le problème.

En ce qui a trait à l'éducation, j'ai lancé, en 1976, le premier programme d'information sur les drogues et l'alcool dans notre collectivité, de la maternelle à la septième année. Il a fallu 10 ans pour voir les avantages ainsi que l'évolution du succès du programme. On en constate encore les avantages aujourd'hui. À partir de ce moment-là, nous avons pu travailler avec des hommes et des femmes qui ont pris la relève en devenant des conseillers en traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme dans des centres. Dans ma collectivité, nous avons un centre de traitement. Nous avons un centre pour les jeunes, et nous avons une structure sociale très solide. Il nous a fallu des années et des années pour la mettre en place.

Mesdames et messieurs les sénateurs, ce qui est triste à propos de tout cela, c'est qu'il semble tout simplement que nous avons bouclé la boucle et que nous nous retrouvons au point de départ. Ce n'est pas agréable de savoir que certaines collectivités pourraient souffrir plus que nous.

Il y a beaucoup de travail en cours, sénateur — et je vais répondre à votre question directement —, que le chef national a appuyé. Je suis un des quelques chefs régionaux qui ont assisté à la grande réunion qui a eu lieu en janvier avec le premier ministre. C'était une activité très complexe pour nous. Elle a entraîné Idle No More, et vous connaissez la suite.

Cependant, l'esprit de l'Assemblée des Premières Nations et des chefs régionaux la perpétue, et bientôt, je l'espère, nous pourrions à nouveau nous réunir avec le premier ministre. Je sais que notre bureau a fait l'objet de critiques relativement à la réunion initiale avec le premier ministre, le rassemblement avec la Couronne. Nous sommes allés de l'avant et l'avons fait. J'ai pu constater, grâce à l'histoire et par expérience, que nous faisons des progrès.

Je sais que, ce soir, à mon avis — et avant de terminer, je veux vous faire part de quelque chose —, il y a toujours de l'espoir. J'ai toujours espoir. Je crois que, sous la direction du chef national Atleo et des chefs régionaux de l'ensemble du pays, nous travaillons dur. C'est une situation complexe pour nous. Les chefs régionaux continuent tout de même leur travail. Aujourd'hui, nous avons eu une réunion très productive. Aujourd'hui, nous avons abordé des sujets qui, il y a trois mois, auraient probablement déclenché les hostilités. Je crois que le chef national Atleo et les chefs régionaux ont jeté les bases de ce à quoi ressemblera l'avenir des Premières Nations.

J'essaie de ne pas être trop négatif à l'égard de ce que j'ai vu par le passé. J'essaie de ne pas être trop négatif à l'égard d'histoires qui pourraient vous briser le cœur. La situation n'a pas vraiment changé.

Récemment, un membre de la bande m'a contacté. Elle m'a dit que le problème était que des membres de la commission de police lui avaient rendu visite — et cela a eu lieu il y a à peine deux

commission. She said, “My daughter was raped by a police officer not too long ago. I reported it. I live alone, and I was visited by police officers and interrogated. I am harassed constantly by the police force. What could I do?”

That is story number one. A lot of our young men, growing up, were beaten. Young girls were raped. We are not talking 50 or 60 years ago; we are talking in the past 10 years.

As for the work that is taking place now and the work that needs to be done by the Assembly of First Nations with our leadership today, we continue to work hard. We continue to listen to our people. We continue to express our differences, like we did today, and move on. We will not be beaten. We are in this together. It does not matter what colour we are; we are in it together.

With the leadership that you see here tonight and the ones who work constantly as the executive, along with the staff of the Assembly of First Nations, we are here. That is why we are here, because we believe. We have faith that you will do the right thing and will hear the words and cries of our people as we move on to make this country a better place. That is all we are asking for.

The Deputy Chair: Thank you, Chief Augustine. You have given us some very heartbreaking news, and we receive that with the greatest respect. Thank you for sharing that with us.

Senator Patterson: I would like to thank the regional chief for that answer. I want to drill down a bit more.

The National Chief talked about taking a step and making something happen. I am just one person. I am not speaking on behalf of the government, but my view is that with all the focus on education last year, and with what I have heard from the political leaders at the AFN and in the Department of Aboriginal Affairs, there seems to be an agreement to make education a priority. These consultations are going on right now towards an act. I think we believe — our committee believes — that the creation of a First Nations education act would allow for the targeting of funds for education to ensure that the funds do not go anywhere else. We believed and recommended that that would be the basis for the formula that is needed and has been called for, an adequate formula.

What I would like to ask, if you know, or if you could share this, is how are those consultations going? You said we are working hard and we are making progress.

Mr. Augustine: Yes.

semaines. Elle a dit : « Ma fille a été violée par un agent de police il n’y a pas très longtemps. Je l’ai signalé. Je vis seule, et des agents de police m’ont rendu visite et m’ont interrogée. Je me fais constamment harceler par la police. Qu’est-ce que je peux faire? »

Ce n’est qu’une seule histoire. Beaucoup de jeunes hommes, en grandissant, ont été battus. De jeunes filles ont été violées. Nous ne parlons pas d’il y a 50 ou 60 ans; nous parlons des 10 dernières années.

En ce qui concerne le travail qui est en cours et le travail qui doit être fait par l’Assemblée des Premières Nations de concert avec nos dirigeants d’aujourd’hui, nous continuons de travailler d’arrache-pied. Nous continuons d’écouter notre peuple. Nous continuons d’exprimer nos différences, comme nous l’avons fait aujourd’hui, et continuons notre chemin. Nous ne nous laisserons pas abattre. Nous sommes tous concernés. Peu importe la couleur de notre peau, nous faisons face à la situation ensemble.

Grâce au leadership que vous voyez chez les gens ici ce soir et à ceux qui effectuent le travail constamment, de même qu’au personnel de l’Assemblée des Premières Nations, nous sommes ici. C’est pour cette raison que nous sommes ici, parce que nous avons la foi. Nous croyons que vous ferez ce qui s’impose et entendrez les paroles et les appels de notre peuple à mesure que nous avançons et faisons de ce pays un meilleur endroit où vivre. C’est tout ce que nous demandons.

La vice-présidente : Merci, chef Augustine. Vous nous avez révélé des choses très bouleversantes, que nous accueillons avec énormément de respect. Merci de nous en avoir fait part.

Le sénateur Patterson : J’aimerais remercier le chef régional pour cette réponse. Je veux approfondir la question un peu plus.

Le chef national a parlé d’aller de l’avant et de faire en sorte que les choses se concrétisent. Je ne suis qu’une personne. Je ne parle pas au nom du gouvernement, mais, selon moi, compte tenu de toute l’attention portée à l’éducation l’année dernière et de ce que j’ai entendu de la part des dirigeants politiques à l’APN et au ministère des Affaires autochtones, on semble s’entendre pour faire de l’éducation une priorité. Ces consultations sont en cours et évoluent vers l’élaboration d’une loi. Je pense que nous croyons — notre comité croit — que la création d’une loi sur l’éducation des Premières Nations permettrait de consacrer des fonds à l’éducation afin de s’assurer qu’ils ne sont pas engagés à d’autres fins. Nous croyons et avons recommandé que cela serve de fondement pour la formule dont on a besoin et qui a été demandée, c’est-à-dire une formule adéquate.

Ce que j’aimerais vous demander, si vous le savez, ou si vous pouvez nous en faire part, c’est de nous dire comment se déroulent ces consultations. Vous avez dit que vous travailliez dur et que vous faisiez des progrès.

M. Augustine : Oui.

Senator Patterson: Is education, and what seems to be a common goal of developing an act, legislation, one of the areas where we are making progress? You said you see hope. Could you perhaps comment on that, please?

Mr. Augustine: Thank you again, senator. I apologize for not answering your question directly. There were certain things in my heart that I needed to say. I am placed here to represent the people and to voice their concerns and cries.

With regard to education, yes, the work is taking place. One of the regional chiefs, I believe, Regional Chief Morley Googoo is the one responsible for that file. We did not get the report today, but in talking with him, yes, there is some progress there. I cannot exactly tell you where it is at, but there is some movement there. There are still some politically sensitive issues there, but we are moving ahead.

Senator Raine: In one of our last meetings we had testimony from a woman who has done many studies with the Department of Law and Legal Studies at Carleton, based on her research on Aboriginal communities. She spoke particularly about restorative justice initiatives and felt they do not provide a solution to the problem of Aboriginal overrepresentation in the criminal justice system.

Subsequent to that we heard from another witness who talked about the Department of Justice programs that are available. It seems to me there are probably not enough of them: they are small programs. They are all individual programs, but they are doing very well.

I agree with what the National Chief said when he said there is no one size that fits all. These solutions have to come from the community level up.

At the AFN, are you watching for programs at the community level that are working and then spreading the word? I think that is the wonderful thing about the AFN: you talk to each other, find out what is happening in your regions and you can sort of cross-pollinate. Is that happening? Is there anything we can do to speed it up?

Mr. Augustine: As regional chiefs, most of us live in our communities, so we see all these things. We report back what our local chiefs ask us to report. Basically, in our community, one of the things we need to do is evaluate everything that has been done in the past.

Le sénateur Patterson : Est-ce que l'éducation et ce qui semble être un objectif commun, soit d'élaborer une loi, une législation, sont des domaines où nous faisons des progrès? Vous avez dit que vous aviez de l'espoir. Pourriez-vous préciser votre pensée, s'il vous plaît?

M. Augustine : Merci encore, sénateur. Je m'excuse de ne pas avoir répondu à votre question directement. Il y avait certaines choses dans mon cœur que je devais exprimer. Je suis ici pour représenter les gens et faire connaître leurs préoccupations et leurs appels.

En ce qui concerne l'éducation, oui, le travail est en cours. Un des chefs régionaux, le chef régional Morley Googoo, je crois, est responsable de ce dossier. Nous n'avons pas reçu le rapport aujourd'hui, mais, à la lumière de ma conversation avec lui, oui, il y a des progrès à ce chapitre. Je ne peux pas exactement vous dire où, mais la situation évolue à certains endroits. Il y a encore certaines questions délicates sur le plan politique, mais nous continuons d'avancer.

La sénatrice Raine : Au cours d'une de nos dernières réunions, nous avons entendu le témoignage d'une femme qui a fait de nombreuses études à la Faculté de droit et d'études juridiques de l'Université Carleton en raison de ses recherches sur les collectivités autochtones. Elle a principalement parlé des initiatives de justice réparatrice et était d'avis qu'elles ne constituaient pas une solution au problème de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale.

Par la suite, nous avons entendu un autre témoin, qui a parlé des programmes du ministère de la Justice qui sont disponibles. Il me semble qu'il n'y en a probablement pas suffisamment : ce sont des programmes de petite envergure. Ce sont tous des programmes distincts, mais ils fonctionnent très bien.

Je suis d'accord avec le chef national lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de solution qui convient à tous. Ces solutions doivent émaner de la collectivité, puis faire leur chemin dans les échelons supérieurs.

À l'APN, examinez-vous les programmes à l'échelon communautaire qui fonctionnent pour ensuite en parler un peu partout? Je crois que c'est ce qu'il y a de merveilleux à propos de l'APN : vous vous parlez, vous apprenez ce qui se passe dans vos régions et vous pouvez produire une forme de pollinisation croisée. Est-ce le cas? Y a-t-il quelque chose que nous puissions faire pour accélérer le processus?

M. Augustine : À titre de chefs régionaux, la plupart d'entre nous vivons au sein de nos collectivités et nous sommes, par conséquent, témoins de toutes ces choses. Nous rapportons ce que nos chefs locaux nous demandent de signaler. En fait, dans notre collectivité, ce qu'il faut notamment faire, c'est évaluer tout ce qui a été fait par le passé.

Restorative justice is one aspect. They had other circles they talked about in terms of justice circles and sentencing circles. Those things were done in different areas. Some succeeded and some did not. Now is the time to revisit everything.

In talking with one of my sons who works at one of the institutions, I asked him if cultural awareness was working in this prison. He said no. He said some of the prisoners just use it to take some time off, and he tells me he is not sure if they are working.

My brother, who was a police officer for our First Nation for years and years, now works in that field. He believes it is working. He believes and has some faith that we are reaching some of the native inmates through the sweat ceremonies and talking circles. They are different stories: there are some successful ones and some not so successful. In this case, where I am from, it is 50-50, I would think.

One thing that is really important to address here today, senator, is First Nations policing. That is one thing that was strong when I was chief and I truly believe that was the right process. I know some changes were made in some policies and it did not really work well for the community. However, today, the RCMP, with their budget restraints, is not servicing communities. My community is small.

For example, the population of Burnt Church First Nation is 2,000, so there are about 5,000 First Nations people within a 100-mile radius. The police force in one of the communities is RCMP and First Nations RCMP, and that seems to be working. In other communities, that is not the case, even though some of the RCMP now are First Nations. I have three, I think, from my community who are RCMP, but they are devoted and loyal to the commission. They are not loyal to the chief and council. We need to address that down the road. I do not know how we will do it, but it is a serious problem.

I would like eventually to see First Nations policing right across the country. That is the true way of being able to deal with the cultural problems and cultural issues in our community. That is one way.

Chief Alexis mentioned poverty, education, lack of housing and the history, for example, of residential schools. We have leaders in our communities now who are residential school survivors. That sometimes can get very complicated.

Senator Raine: In looking toward more First Nation policing by First Nations people, what kind of training is available? How do they get the training and how are they selected? Are there

La justice réparatrice constitue un aspect. Il y a eu d'autres cercles dont on a parlé relativement aux cercles de justice et aux cercles de détermination de la peine. On a eu recours à ces cercles dans différents domaines. Certains se sont révélés efficaces, d'autres non. Le temps est maintenant venu de tout revoir.

Je parlais avec un de mes fils, qui travaille à un des établissements, et je lui ai demandé si la sensibilisation culturelle portait ses fruits dans son établissement. Il a dit que non. Il a dit que certains détenus ne l'utilisaient que pour avoir un congé et qu'il n'était pas certain si cela fonctionnait.

Mon frère, qui a été agent de police pour notre Première nation pendant de nombreuses années, travaille maintenant dans ce milieu. Il croit que cela fonctionne. Il croit et a, dans une certaine mesure, confiance que nous arrivons à sensibiliser certains détenus autochtones grâce aux cérémonies de suerie et aux cercles de la parole. Il y a différentes histoires : certaines sont un succès, et d'autres n'en sont pas tellement un. Dans ce cas, d'où je viens, c'est très partagé, je crois.

Il y a une chose qu'il est très important d'aborder ici aujourd'hui, sénateur, et ce sont les services de police des Premières Nations. C'est une chose qui fonctionnait bien à l'époque où j'étais chef, et je crois vraiment que c'était le bon processus. Je sais que certains changements ont été apportés dans certaines politiques, et cela n'a pas bien fonctionné pour la collectivité. Cependant, aujourd'hui, la GRC, étant donné ses contraintes budgétaires, ne sert plus les collectivités. Ma collectivité est petite.

Par exemple, la population de la Première nation Burnt Church est de 2 000 habitants. Il y a donc environ 5 000 Autochtones dans un rayon de 100 milles. Le corps policier d'une des collectivités est constitué d'agents de la GRC et d'agents des Premières Nations embauchés par la GRC, et cela semble fonctionner. Dans d'autres collectivités, ce n'est pas le cas, même si certains membres de la GRC sont maintenant des agents des Premières Nations. Il y a, je crois, dans ma collectivité, trois membres de la GRC, mais ils sont dévoués et loyaux envers la commission. Ils ne sont pas loyaux envers le chef et le conseil. Nous devons, tôt ou tard, remédier à cela. Je ne sais pas comment nous allons nous y prendre, mais il s'agit d'un problème grave.

J'aimerais, en définitive, voir des services de police des Premières Nations dans l'ensemble du pays. C'est la véritable façon de pouvoir régler les problèmes et les enjeux culturels au sein de notre collectivité. C'est une façon de le faire.

Le chef Alexis a parlé de la pauvreté, de l'éducation, du manque de logements et de l'histoire, par exemple, des pensionnats. Il y a des dirigeants de nos collectivités maintenant qui sont des survivants des pensionnats. Cela devient parfois très compliqué.

La sénatrice Raine : En ce qui concerne le maintien de l'ordre au sein des Premières Nations, qui est de plus en plus assuré par des services de police autochtones, quel type de formation est

people who have a natural talent for this kind of work? Are they being mentored and is there a way to grow them so they can serve?

Mr. Alexis: Thank you very much for the question, senator. There are several models across Canada.

I mentioned the CTA, for example. That is a First Nation agreement between the province, the RCMP and the First Nation of choice that wishes to have the RCMP as the police service of choice. They provide, for example, a community-based storefront office on the nation. Perhaps in some degree, the clerk might be a First Nation person. They go through any other process that is done by the government where they have to apply, the education has to meet the minimal requirements, and they, too, have to go through, in some instances, the unions as well. They go through the regular job application process and they get the job

On the RCMP or policing side, the local province or territories, through their solicitor general's office, does do the benchmark, if you will, for hiring of police persons across any province.

They must pass tests like anybody else. Once they attain those tests, they pass the tests, in some instances, in Alberta, for example, they used to go through the Solicitor General's office in Alberta at the college. They have to go through five months of training and then five months of recruit field training in the field with perhaps an RCMP officer. They have to pass recruit field training. It is no different from any other place. It is a career path, and they must meet the benchmarks like anyone else.

There are several models out there and I just touched on one. The other one is self-administered police services, which, in my view, should now move to a level called "essential service," and Chief Augustine touched on it. Community policing must begin with the community, and the community should have a police service of choice. If they choose to have their own police service, that should be honoured and respected.

Within the provinces, and I will touch on Alberta as well again, and perhaps B.C. where I served as a police officer, the provincial government contracts the RCMP for police services of choice. In Ontario or Quebec, that is not the case. There are choices, and that is how the models begin within the provinces, territories and, of course, the federal police force, the RCMP.

Thank you.

The Deputy Chair: Poverty was mentioned here and has been mentioned many other times in all the reports that are stacked up on our tables. I know there are communities that are well off or that are not poor. In those communities, are the policing issues

disponible? Comment sont-ils formés et choisis? Y a-t-il des gens qui ont un talent naturel pour ce genre de travail? Sont-ils encadrés par un mentor, et y a-t-il une façon de les amener à pouvoir assumer des responsabilités d'agent de police?

M. Alexis : Merci beaucoup pour la question, madame la sénatrice. Il y a plusieurs modèles dans l'ensemble du Canada.

J'ai mentionné, par exemple, les ententes communautaires tripartites. Il s'agit d'ententes des Premières Nations entre la province, la GRC et la Première Nation choisie qui souhaite que la GRC assure les services de police. Dans le cadre de ces ententes, on fournit, par exemple, un poste de police communautaire qui a pignon sur rue sur le territoire de la nation. Peut-être que, dans une certaine mesure, le commis peut être un membre de la Première Nation. Les candidats se soumettent à tout autre processus exigé par le gouvernement, c'est-à-dire qu'ils doivent présenter une demande, avoir un niveau de scolarité qui satisfait aux exigences minimales et, aussi, devenir membres, dans certains cas, des syndicats. Ils suivent le processus de demande d'emploi normal et obtiennent le poste.

Pour ce qui est de la GRC ou des services de police, ce sont les provinces ou les territoires, par l'intermédiaire de leur cabinet du solliciteur général, qui établissent les critères, si vous voulez, pour l'embauche d'agents de police.

Ils doivent passer des tests comme n'importe qui. Une fois qu'ils sont retenus pour faire ces tests, ils les font, et, dans certains cas, en Alberta, par exemple, ils passaient par le cabinet du solliciteur général, au collège. Ils doivent effectuer cinq mois de formation, puis cinq mois de formation pratique des recrues en compagnie, dans certains cas, d'un agent de la GRC. Ils doivent réussir la formation pratique des recrues. Ce n'est pas différent de nulle part ailleurs. C'est un cheminement professionnel, et ils doivent respecter les critères d'embauche comme tout le monde.

Il y a plusieurs modèles au pays, et j'en ai seulement abordé un. L'autre, ce sont les services de police autonomes, qui, selon moi, devraient passer au niveau appelé « services essentiels » dont a parlé le chef Augustine. Les services de police doivent naître de la collectivité, et celle-ci devrait avoir le service de police de son choix. Si ses membres choisissent d'avoir leur propre service de police, cela devrait être salué et respecté.

Dans les provinces, et je vais également parler de l'Alberta encore une fois, et peut-être de la Colombie-Britannique, où j'ai exercé le métier d'agent de police, le gouvernement provincial confie à la GRC des services de police particuliers. En Ontario ou au Québec, ce n'est pas le cas. Il y a des choix, et c'est ainsi que les modèles commencent au sein des provinces, des territoires, et, bien sûr, du service de police fédéral, la GRC.

Merci.

La vice-présidente : La pauvreté a été évoquée ici ainsi qu'à de nombreuses autres occasions dans tous les rapports qui sont empilés sur nos tables. Je sais qu'il y a des collectivités qui s'en tirent très bien financièrement ou qui ne sont pas pauvres. Dans

less severe? Are there lower rates of incarceration in communities that look as though they are economically strong? Is there anything that would indicate that that has happened?

Mr. Alexis: I will try to answer the question to the best of my ability. Again, it goes back to one size does not fit all, and the same holds true across Canada. Some communities, although affluent, have high rates of crime. In other instances, you may have some poverty, but at the same time the crime rate may be low. It is a difficult thing to answer. That would be an important question to put within your mandate, in my humble opinion.

The Deputy Chair: Also, one of our witnesses really did suggest that the community-based approach was the way to go and that healthy families essentially were the backbone of your community. She also indicated that to have a healthy family, you have to have adequate and proper housing. If you do not have the housing, then you cannot have a community that is going to prosper and the members are not going to then be lured into gangs or drugs and alcohol. Is housing part of the issue as well, from your perspective?

Mr. Alexis: If I may touch on that again, Madam Chair, there are two parts. You touched on community policing as a strong component to all these discussions. The answer is yes. I was actually seconded as a chief of police to the First Nations police service that was in development in northern Alberta. The picture that I would like to present here to the Senate is that when you look at RCMP detachments, for example, RCMP detachments are located in the local town, not on the nation, for the majority.

We found that having the police service of choice in the community worked very well in delivering not only the police service, but also reduction of crime, community-based policing at its best, because the doors are open for perhaps the police committee to be a commission of elders and local people who vote and decide on the best interests of that police service.

Housing is a big issue because, if you do not have a healthy home to go home to, that is one of the big issues that we have. I have lived through that pain where I have never seen a home in 15 years. My mother never had a home. If you do not have a home, you do not have a healthy, holistic person. That is one of the things that really needs to be reviewed, because housing is definitely an issue in First Nation communities across this country.

Senator Patterson: I would like to ask Chief Alexis a question. The federal Department of Justice has an Aboriginal justice strategy. It is supposed to assist Aboriginal people to assume

ces collectivités, les problèmes de maintien de l'ordre sont-ils moins graves? Y a-t-il de faibles taux d'incarcération dans les collectivités qui semblent avoir les reins solides sur le plan économique? Y a-t-il des indicateurs qui témoignent de cela?

M. Alexis : Je vais tenter de répondre à la question du mieux que je peux. Une fois de plus, cela nous ramène au fait qu'il n'y a pas de solution qui convient à tous, et c'est le cas dans l'ensemble du Canada. Certaines collectivités, même si elles sont bien nanties, ont des taux de criminalité élevés. Dans d'autres cas, il peut y avoir un certain niveau de pauvreté, mais, en même temps, un taux de criminalité faible. C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Cela serait, à mon humble avis, une question importante à ajouter à votre mandat.

La vice-présidente : En outre, un de nos témoins a véritablement laissé entendre que l'approche axée sur la collectivité était celle qu'il fallait adopter et que les familles saines constituaient essentiellement le pilier de votre collectivité. Elle a également indiqué que, pour avoir une famille saine, vous devez avoir un logement adéquat et approprié. Si vous n'avez pas de logement, vous ne pouvez pas avoir une collectivité prospère et dont les membres ne se laissent pas attirer par les gangs, les drogues et l'alcool. Est-ce que la question du logement fait partie de l'enjeu également, selon vous?

M. Alexis : Si je puis aborder ce point à nouveau, madame la présidente, il y a deux parties. Vous avez dit des services de police communautaires qu'il s'agit d'un élément important de toutes ces discussions. La réponse est oui. J'ai été détaché à titre de chef de police au service de police des Premières Nations qui était en train d'être mis en place dans le Nord de l'Alberta. Le portrait que j'aimerais présenter ici au Sénat, c'est que, lorsque vous examinez les détachements de la GRC, par exemple, ceux-ci se situent, pour la plupart, non pas sur le territoire de la nation, mais dans la ville locale.

Nous avons constaté que le fait d'avoir le service de police de son choix dans la collectivité fonctionnait très bien, non seulement pour la prestation des services de police, mais également pour réduire la criminalité, ce qui constitue le service de police communautaire le plus efficace, puisque la voie est ouverte pour que, peut-être, le comité de police soit une commission d'ainés et de gens de la collectivité qui votent et qui prennent des décisions sur les intérêts supérieurs de ce service de police.

La question du logement constitue un enjeu de taille parce que le fait de ne pas pouvoir rentrer chez soi dans un logement sain est un des importants problèmes qui nous affligent. J'ai connu la souffrance de ne pas avoir de foyer pendant 15 ans. Ma mère n'a jamais eu de foyer. Une personne sans foyer est une personne qui ne peut pas être saine ni entière. C'est une des choses sur lesquelles il faut vraiment se pencher, car le logement inadéquat est certainement un problème propre aux collectivités des Premières Nations de l'ensemble du pays.

Le sénateur Patterson : J'aimerais poser une question au chef Alexis. Le ministère fédéral de la Justice a une stratégie en matière de justice autochtone. Elle est censée aider les peuples autochtones

greater responsibility for the administration of justice in their communities, community-based justice programs. There seems to be some money available. I understand there was roughly \$17 million a year in that program in the last five years or so. Would you have any comments about that program and whether it is effective or could be made more effective?

Mr. Alexis: I am not totally familiar with all the programs that exist right now in justice. However, I would like to point out one thing, if I may. We did put a proposal to the respected minister a few years ago relative to Aboriginal gangs in this country. Our proposal was not accepted. That was with two provinces and one territory. No reasons were ever given as to why that proposal was not accepted.

Having said that, in my humble opinion, these proposal-driven initiatives need to be examined because some communities do not have the writers to do a bang-on, hit-the-pillars proposal. If you do not hit the pillars of the proposal, you will not get the funding. Those things need to be examined as well.

Since 1991, going back to RCAP, if I may, there have been programs that have worked and others that have not. You mentioned it yourself. I am glad you are going to look into that because it is crucial.

On the issue of justice, sometimes the overarching responsibilities of individual federal institutions, for example, do not always connect and that needs to be examined.

Senator Patterson: The other thing is that sometimes a program gets developed, like the gang-related program you mentioned, but it does not fit the criteria of the federal program. That is important information you gave us and maybe something we should look into.

I would like to ask another question, if I may, again, of Chief Alexis.

I understand that last year there was a national justice forum convened by the AFN to work on developing a national Aboriginal justice strategy. Could you comment on where that stands and what came out of that work, which I understand brought Aboriginal people together from across the country.

Mr. Alexis: That is a good question. I was not at that forum because of emerging issues in my community, so I was not privy to those discussions. I am sorry about that.

Senator Patterson: That is fine.

The Deputy Chair: There being no further questions for our witnesses, I would like to thank you for appearing this evening. You have painted a picture that we have known of for many

à assumer une plus grande responsabilité à l'égard de l'administration de la justice au sein de leurs collectivités, et ce, grâce à des programmes de justice axés sur la collectivité. Il semble y avoir de l'argent pour cela. Je crois comprendre qu'environ 17 millions de dollars ont été investis chaque année dans ce programme au cours des quelque cinq dernières années. Auriez-vous des commentaires à formuler au sujet de ce programme quant à savoir s'il est efficace ou s'il y aurait une manière de faire en sorte qu'il le devienne?

M. Alexis : Je ne connais pas parfaitement tous les programmes qui existent actuellement en matière de justice. Cependant, j'aimerais soulever un point, si vous le permettez. Nous avons formulé une proposition pour le ministre respecté il y a quelques années concernant les gangs autochtones au pays. Notre proposition n'a pas été acceptée. Elle visait deux provinces et un territoire. Aucun motif ne nous a jamais été fourni quant au rejet de la proposition.

Cela dit, à mon humble avis, ces initiatives fondées sur des propositions doivent être examinées, car certaines collectivités ne disposent pas de gens pouvant rédiger une proposition parfaite et percutante. Si vous ne formulez pas une proposition percutante, vous n'obtenez pas le financement. Il faut également tenir compte de cela.

Depuis 1991, pour revenir à la CRPA, si vous le permettez, il y a eu des programmes qui ont fonctionné, et d'autres, non. Vous l'avez mentionné vous-même. Je suis heureux que vous alliez examiner cette question, puisqu'elle est déterminante.

En ce qui a trait à la question de la justice, parfois, les responsabilités générales des différentes institutions fédérales, par exemple, ne sont pas toujours cohérentes, et cela doit faire l'objet d'un examen.

Le sénateur Patterson : L'autre chose, c'est que, parfois, un programme est élaboré, comme le programme lié aux gangs dont vous avez parlé, mais il ne répond pas aux critères du programme fédéral. Ce sont des informations importantes que vous nous avez fournies, et nous devrions peut-être les examiner de plus près.

J'aimerais poser une autre question, si vous le permettez, à nouveau au chef Alexis.

Je crois comprendre que, l'année dernière, il y a eu un forum national de la justice organisé par l'APN afin de travailler sur l'élaboration d'une stratégie nationale de justice autochtone. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur ce qu'il en est et ce qui a émané de cet exercice, qui, je pense, a réuni des Autochtones de l'ensemble du pays?

M. Alexis : C'est une bonne question. Je n'étais pas au forum en raison de nouveaux problèmes au sein de ma collectivité, alors je n'étais pas au courant de ces discussions. Je m'en excuse.

Le sénateur Patterson : Très bien.

La vice-présidente : Puisqu'il n'y a pas d'autres questions pour nos témoins, j'aimerais vous remercier pour votre comparution ce soir. Vous avez décrit une situation que nous connaissons depuis

years. We have numerous reports on the pressing issues. The National Chief left us with an overarching question: What has prevented us from getting the job done?

We thank you.

(The committee adjourned.)

de nombreuses années. Nous avons de nombreux rapports sur les problèmes urgents. Le chef national nous a laissés avec une question importante : qu'est-ce qui nous a empêchés de faire le travail?

Nous vous remercions.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, May 8, 2013

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Andrew Saranchuk, Assistant Deputy Minister, Resolution and Individual Affairs;

Aideen Nabigon, Director General, Settlement Agreement Policy and Partnerships.

Wednesday, May 22, 2013

As an individual:

Jane Dickson-Gilmore, Associate Professor, Department of Law & Legal Studies, Carleton University.

Tuesday, May 28, 2013

Department of Justice Canada:

Barbara Merriam, Director General, Programs Branch;

Candice St-Aubin, Acting Director, Aboriginal Justice Directorate.

Wednesday, May 29, 2013

Assembly of First Nations:

Shawn (A-in-chut) Atleo, National Chief;

Cameron Alexis, Regional Chief (Alberta);

Roger Augustine, Regional Chief (New Brunswick and Prince Edward Island).

TÉMOINS

Le mercredi 8 mai 2013

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Andrew Saranchuk, sous-ministre adjoint, Résolution et affaires individuelles;

Aideen Nabigon, directrice générale, Convention de règlement, politiques et partenariats.

Le mercredi 22 mai 2013

À titre personnel :

Jane Dickson-Gilmore, professeure associée, faculté de droit et d'études juridiques, Université Carleton.

Le mardi 28 mai 2013

Ministère de la Justice Canada :

Barbara Merriam, directrice générale, Direction générale des programmes;

Candice St-Aubin, directrice par interim, Justice applicable aux Autochtones.

Le mercredi 29 mai 2013

Assemblée des Premières Nations :

Shawn (A-in-chut) Atleo, chef national;

Cameron Alexis, chef régional (Alberta);

Roger Augustine, chef régional (Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard).